



INDICATEURS DE BIEN-ÊTRE

État des lieux

DÉCEMBRE 2016

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM



SOMMAIRE

04 RÉSUMÉ

Éléments de réflexion pour la construction d'indicateurs de bien-être

- 10 Les « vrais » indicateurs de l'état de nos sociétés
- 12 Comment assembler les pièces du puzzle ?
- 14 La visée / mesurer pour quels usages ?
- 16 Le processus / avec qui et comment mesurer ?
- 22 Les dimensions / qu'est-ce qui compte vraiment ?
- 26 Les variables / comment donner à voir le bien-être des habitants ?
- 32 L'agrégation / quelle forme donner à l'indicateur ?

Mise à l'agenda de la question des indicateurs de bien-être

- 36 Le pib, un indicateur hégémonique
- 42 Émergence d'indicateurs alternatifs
- 48 La France entre dans la dynamique de changement

Panorama des nouveaux indicateurs de prospérité (NIP)

- 64 Un foisonnement d'indicateurs alternatifs
- 66 Grands constats

Exemples d'indicateurs de bien-être

- 74 1. ISS / Indice de santé sociale
- 78 2. IDH / Indice de développement humain
- 84 3. EE / Empreinte écologique
- 92 4. IBEE / Indice de bien-être économique
- 96 5. BIP 40 / Baromètre des inégalités et de la pauvreté en France
- 100 6. BLI / Better Life index
- 106 7. IBEST / Indicateurs de bien-être soutenable territorial

Annexes

- 118 Bibliographie indicative
- 119 Sélection de quelques études de l'INSEE en référence aux indicateurs de bien-être
- 119 Listes des encadrés
- 120 Indicateurs de qualité de vie disponibles à l'Insee
- 122 Une vue synoptique de l'ensemble du rapport

« Le projet de territoire de Rennes Métropole doit contribuer à permettre aux métropolitains de conjuguer épanouissement personnel et qualité du vivre ensemble »*

Le projet de territoire de Rennes Métropole repose sur un socle de valeurs qui se traduisent par des ambitions fortes et se déclinent en grandes orientations (cf. encadré p.7). La démarche de construction du projet elle-même a largement fait appel à l'intelligence citoyenne et à la société civile. S'emparer de cet enjeu d'un bien-être, propre à l'agglomération rennaise pourrait signer son identité. La proposition présentée ici consiste à tenter de le mesurer, dans la même perspective d'ouverture à l'intelligence collective et à la transversalité qui a été celle de la construction du projet communautaire. Des collectivités territoriales novatrices, confrontées aux mêmes défis d'attractivité territoriale et d'évolution de la demande sociétale se sont engagées dans ce type de démarches. C'est en articulation étroite avec les orientations du projet communautaire et à la lumière de ces sources inspirantes que ce document esquisse des propositions pour la construction d'un indicateur de bien-être propre à l'agglomération rennaise.

* Extrait du projet de territoire de Rennes Métropole

Le présent rapport est issu d'une commande de Rennes Métropole à l'Audiar, concernant les indicateurs de bien-être**. Il s'agissait dans un premier temps de « réaliser un état des lieux de la question pour faire émerger les expériences intéressantes en vue de proposer une démarche adaptée aux attentes des acteurs locaux et animer un processus de réflexion sur le sujet ». C'est dans cette perspective opérationnelle qu'a été organisé ce document. Celui-ci se compose de trois parties dont les contenus sont bien distincts mais entretiennent entre elles des relations étroites.

** Cf. programme de travail 2016.

PARTIE 1 / PISTES OPÉRATIONNELLES : quelles questions se poser pour construire un indicateur de bien-être ?

Cette première partie est la plus directement opérationnelle, en ce sens qu'elle liste les grandes questions qu'un promoteur d'indicateur de bien-être devra nécessairement se poser pour construire un tel objet :

- **La visée** / Mesurer pour quels usages ? Pourquoi se pose aujourd'hui la question d'un indicateur de bien-être pour Rennes Métropole, à quels enjeux doit-il répondre ?
- **Le processus de construction** / Avec qui et comment mesurer, en particulier, faut-il associer les habitants à sa construction ?
- **Les dimensions** / Qu'est-ce qui compte vraiment, à quelles conceptions du développement et du bien-être cet indicateur va-t-il s'adosser ?
- **Les variables** / Comment donner à voir le bien-être des habitants, quelles données existantes sélectionner, ou bien quelles nouvelles données créer pour rendre compte du bien-être local ?
- **L'agrégation** / Quelle forme finale donner à cet indicateur ? La réponse à cette question étant étroitement liée à l'usage qu'on lui assigne.

Ces questions renvoient à des aspects techniques mais surtout à des questions de sens qui nécessitent des choix car les politiques de bien-être véhiculent des valeurs. Dans le cadre de ce rapport, il ne s'agit pas de donner des préconisations mais plutôt de fournir aux porteurs de la démarche des éléments de réflexion qui leur soient utiles pour faire leurs choix. C'est pourquoi, à l'appui de chacune de ces questions opérationnelles, sont déclinées les alternatives existantes et les enjeux qui s'y rapportent. Ces ressources figurent dans les deux parties suivantes du rapport auxquels il sera facile de se référer au fur et à mesure des besoins, les sections concernées étant clairement identifiées en introduction de chacune des étapes.

PARTIE 2 / LE CADRE DE RÉFLEXION SUR LE BIEN-ÊTRE : comment cette question a émergé et que recouvre-t-elle ?

Cette seconde partie du rapport vise à poser les fondamentaux du sujet, elle s'appuie essentiellement sur des ressources documentaires, des travaux de recherche universitaires ou des rapports d'institutions et de think-tanks. Ces différents apports permettent de comprendre les raisons de fond qui ont conduit à la mise à l'agenda de cette question, à l'échelle internationale, nationale et locale. Un zoom sur le cas particulier de la France

dessine les contours du cadre existant sur lequel s'appuyer pour construire une réflexion territoriale sur le sujet. Enfin, une attention particulière aux initiatives locales, dont la dynamique a été particulièrement riche dans notre pays, éclaire les enjeux propres à ces échelles infra-nationales.

Cet ensemble n'a pas à être lu de façon linéaire mais plutôt considéré comme un recueil d'informations auquel on pourra se reporter en fonction des besoins. Ce chapitre a surtout vocation à constituer les éléments d'une culture commune sur le bien-être, destinés à l'ensemble des acteurs concernés par cette réflexion. Ils pourront ainsi disposer de connaissances de bases concernant l'origine de la montée en puissance de la question du bien-être, avoir un paysage des acteurs qui ont porté le sujet et connaître les controverses qui traversent ce champ.

PARTIE 3 / BENCHMARKING : quelles sont les expériences existantes et comment en tirer parti ?

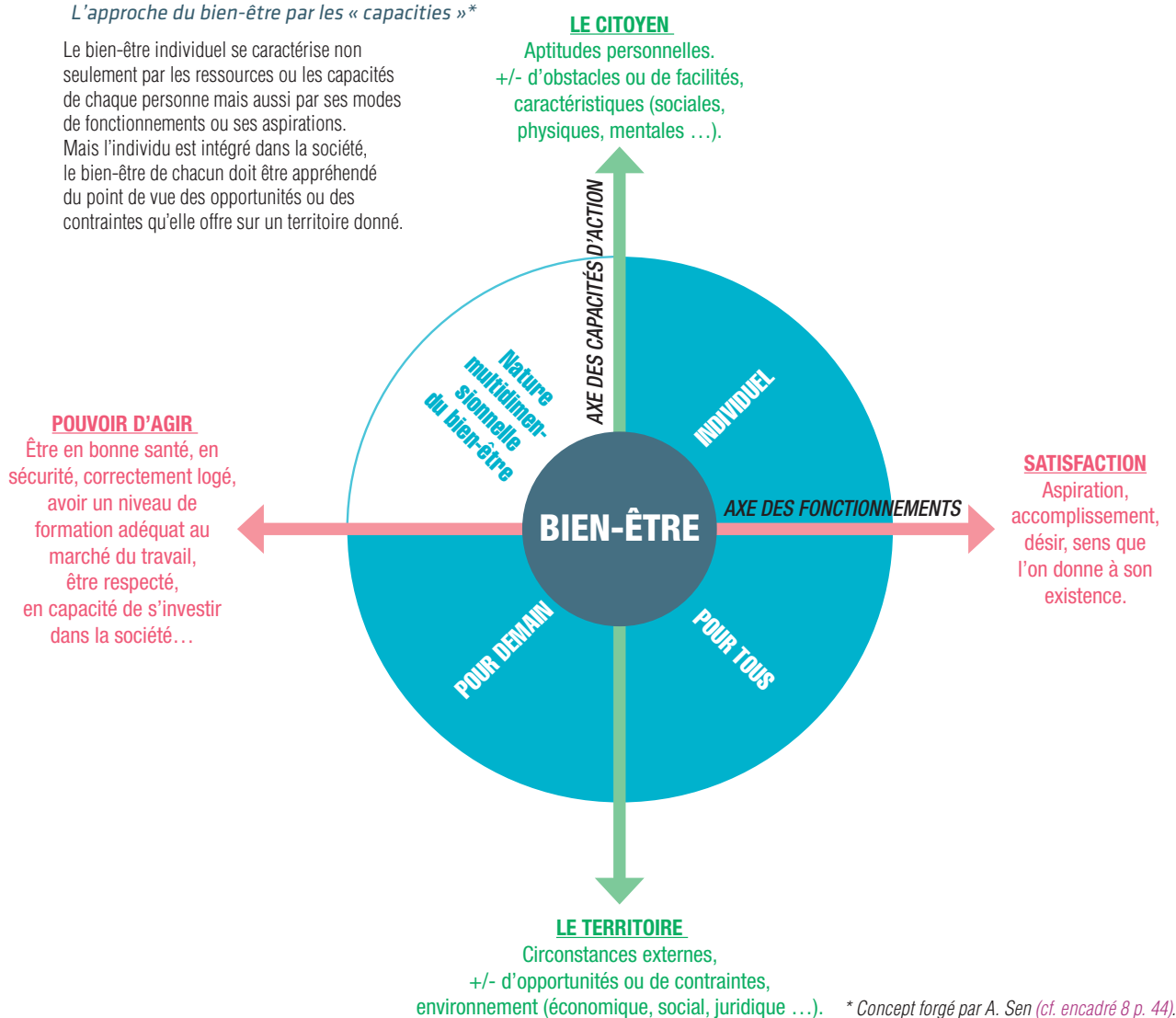
Lorsque l'on veut réfléchir à un sujet, les sources « inspirantes » proviennent évidemment des expériences existantes. C'est la raison pour laquelle, la dernière partie de ce rapport est dédié à un panorama d'initiatives, de façon à analyser leurs logiques respectives dans le détail. Etant donné leur nombre, il était nécessaire d'opérer des choix, la sélection qui a été faite a été guidée, elle aussi, par la perspective de la construction d'un indicateur de bien-être pour Rennes Métropole. Sept expériences ont été identifiées parmi les plus connues en retenant uniquement celles qui ont démontré leur capacité à être déclinées à des échelles locales et peuvent, à ce titre, constituer un référentiel utile pour Rennes Métropole. Par ailleurs, une démarche, développée au niveau d'une agglomération fait également parti de ce panel.

Ces expériences, portant sur des indicateurs de bien-être, font l'objet de fiches détaillées reportées en fin de document. Cependant, pour être en mesure d'en tirer parti, ces initiatives ont fait l'objet d'une analyse transversale présentée dans cette dernière section. Celle-ci explicite leurs logiques respectives et les choix opérés par leurs promoteurs à chacune des étapes de leur construction tout en relevant les innovations qui ont progressivement émergé dans cette dynamique. De ce point de vue, la commission Stiglitz semble marquer un tournant, de sorte que l'on peut parler d'indicateurs de « seconde génération » pour ceux qui lui sont postérieurs, sous réserve qu'ils tiennent compte de ces « avancées ». Ainsi, le panel des indicateurs retenus, appréhendé de façon globale, constitue une ressource d'expériences susceptibles d'alimenter la réflexion sur le territoire de Rennes Métropole.

Une vue synoptique de l'ensemble du rapport figure en annexes (cf. schéma p. 122). Elle permet d'appréhender la logique d'ensemble et de repérer les références plus particulièrement utiles à chacune des étapes de la construction de l'indicateur. Ces éléments seront rappelés lorsque cela s'avérera utile de façon à pouvoir s'y rapporter sans difficulté. Cependant la démarche analytique proposée pour la construction d'un indicateur de bien-être ne doit pas occulter sa nature pluridimensionnelle (cf. schéma ci-dessous¹).

L'approche du bien-être par les « capacités »*

Le bien-être individuel se caractérise non seulement par les ressources ou les capacités de chaque personne mais aussi par ses modes de fonctionnements ou ses aspirations. Mais l'individu est intégré dans la société, le bien-être de chacun doit être appréhendé du point de vue des opportunités ou des contraintes qu'elle offre sur un territoire donné.



Le travail réalisé sur le sujet pour rédiger ce rapport nous a convaincu de l'importance que revêt le thème du bien-être, non seulement pour la qualité de vie des habitants d'un territoire mais également pour son attractivité, toutes choses pour lesquelles Rennes Métropole dispose d'atouts certains. Aussi, nous espérons avoir fourni les éléments utiles pour la construction d'un indicateur de bien-être territorial, propre à Rennes Métropole, susceptible d'apporter une nouvelle vision du territoire et de constituer un levier d'évolution des politiques publiques.

¹ Schéma inspiré par le projet IBEST. Grille théorico-empirique du bien-être : entre réalisations et « capacités ».



POUR RAPPEL

LE PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire de Rennes Métropole permet de donner des objectifs à l'action publique afin que la métropole rennaise s'adapte aux mutations économiques et aux enjeux sociaux, énergétiques et environnementaux, en continuant à accueillir des habitants avec la garantie de leur fournir un haut niveau de service et de qualité de vie. Ces onze orientations constituent un ensemble cohérent, homogène et ambitieux.

UNE MÉTROPOLE ENTREPRENANTE ET INNOVANTE

L'ambition : Favoriser la création d'emplois et d'activités durables par le soutien à l'innovation, à l'excellence académique, à l'entrepreneuriat et l'adaptation des compétences.

- **Orientation 1** : Positionner la **créativité**, l'**innovation** et l'**expérimentation** au centre de la stratégie de développement économique.
- **Orientation 2** : **Favoriser un écosystème** qui renforce le tissu économique et conforte l'emploi pour tous.

UNE MÉTROPOLE ACCUEILLANTE ET SOLIDAIRE

L'ambition : Renforcer la cohésion et la mixité sociale et accompagner le développement démographique.

- **Orientation 3** : Accueillir les nouvelles populations et développer une offre diversifiée de logements et de services en prenant en compte l'**évolution des modes de vie**.
- **Orientation 4** : Renforcer les **solidarités** sur le territoire en encourageant l'**innovation sociale**.
- **Orientation 5** : Favoriser les **liens sociaux**, les **échanges citoyens**, le **partage de la culture** avec le plus grand nombre et l'accès aux pratiques culturelles et sportives.
- **Orientation 6** : **Partager** et mettre en œuvre un **projet global** avec et pour la jeunesse.

UNE MÉTROPOLE ÉCORESPONSABLE ET EXEMPLAIRE

L'ambition : Conforter la qualité de vie en renforçant la cohérence territoriale et en engageant le territoire dans la transition énergétique et écologique.

- **Orientation 7** : Concevoir un développement urbain **responsable, souhaité et partagé avec les habitants**.
- **Orientation 8** : Optimiser les déplacements et encourager de **nouvelles formes** de mobilités.
- **Orientation 9** : Promouvoir un **cadre de vie à haute qualité environnementale** en économisant les ressources, en soutenant les énergies renouvelables et en réduisant l'impact des activités sur notre environnement.

UNE MÉTROPOLE CAPITALE RÉGIONALE, ATTRACTIVE ET ENTRAÎNANTE

L'ambition : Renforcer le rayonnement international, les coopérations et conforter l'attractivité régionale au bénéfice du développement du territoire.

- **Orientation 10** : Renforcer la visibilité et l'**attractivité rennaise** au bénéfice de la Bretagne et consolider les partenariats avec les villes du grand ouest.
- **Orientation 11** : Inscrire **la métropole sur les scènes européenne** et internationale.

Cette stratégie repose sur un socle de valeurs collectivement partagées par les communes de l'agglomération :

- **la solidarité**, c'est-à-dire la valeur du collectif, le vivre-ensemble, la dimension sociale ;
- **la qualité du développement** dans les domaines urbain, environnemental, social, culturel ou économique ;
- **l'identité**, à la fois capitale solidaire de sa région et ouverte vers l'Europe et l'international ;
- **l'innovation et l'anticipation**, c'est-à-dire l'agilité du territoire, sa capacité à se projeter vers le futur et à anticiper les changements pour s'adapter.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION POUR LA CONSTRUCTION D'INDICATEURS DE BIEN-ÊTRE



Les « vrais » indicateurs de l'état de nos sociétés

La croissance est devenue au fil du temps un objectif en soi, sans qu'on en apprécie réellement ses effets en termes de bien-être, actuel et futur. Les critiques à l'égard du PIB n'ont cessé de croître aux cours des dernières années, partout dans le monde, des chercheurs et responsables politiques reconnaissent en nombre grandissant que les indicateurs économiques standard qui orientent le débat public sont à la fois des horizons trompeurs et des boussoles faussées. On observe en effet un découplage croissant entre croissance de la production ou du revenu d'un côté, et le développement du bien-être territorial de l'autre. Ainsi, l'idée que la dimension économique constituerait un bon condensé de toutes les dimensions du développement humain des individus et des groupes, s'avère tout simplement fausse.

Il est donc crucial de fournir une meilleure appréciation de la richesse de nos sociétés, d'identifier quels sont les facteurs susceptibles de maintenir ou d'améliorer le bien-être des populations et de cerner quels sont les véritables déterminants de la prospérité humaine. Introduire de nouveaux indicateurs, c'est donc adopter d'autres lunettes pour juger des effets des politiques économiques et budgétaires et de l'ensemble de l'action publique dont l'objectif, in fine, est d'améliorer la qualité de vie des gens.

LA DIFFICULTÉ DE MESURER UNE SORTE DE « BONHEUR SOCIAL » À TRAVERS UN INDICATEUR

Un indicateur est une variable qui décrit une situation ou une évolution d'un point de vue quantitatif de façon à les évaluer et à les comparer dans le temps ou dans l'espace. Il peut aussi être défini comme une représentation simplifiée d'une réalité souvent complexe. Dit autrement, « *c'est une variable observable qui rend compte d'un phénomène non observable, de façon directe* » (PM Boulager).

DES LIMITES INHÉRENTES À TOUT INDICATEUR

Il convient d'être conscient de plusieurs limites inhérentes aux indicateurs chiffrés, et parmi les plus connues, citons simplement quelques aspects :

- **Tout n'est pas quantifiable.** Il est donc important de considérer les indicateurs chiffrés dans le cadre d'une perspective beaucoup plus large qui intègre aussi une approche qualitative car toutes les formes d'objectivation ne sont pas nécessairement des données chiffrées.
- **Les indicateurs ne sont pas des instruments objectifs** et non discutables, c'est bien ce qui fait toute la difficulté des arbitrages. Les données qui les composent ne font qu'incarner des valeurs, des choix et des arbitrages sous-jacents. Ils sont loin de refléter une quelconque « neutralité scientifique ».
- **Ne pas mythifier la mesure chiffrée**, car cela peut avoir pour effet de figer les choix dans une rationalité instrumentale. Le risque est que les indicateurs finissent par constituer les lunettes à travers lesquelles nous interprétons collectivement notre propre réalité sociale. Ils peuvent contribuer à construire un schéma de pensée qui nous empêche de



réfléchir hors de ce cadre, c'est ce qui est reproché aux indicateurs économiques et du PIB en particulier.

ÉLOGE DU BRICOLAGE

Malgré les limites importantes des indicateurs chiffrés, ils présentent l'immense intérêt de rassembler et de hiérarchiser l'information pertinente et peuvent donc constituer une clé de compréhension essentielle. Cependant, l'élaboration des indicateurs ne relève d'aucune science ou discipline *ad hoc*, elle est au contraire le fruit d'expérimentations portées par des acteurs à différentes échelles (internationales, nationales, locales). S'il y a, effectivement, nécessité de disposer d'indicateurs de bien-être adaptés aux besoins de chaque territoire, « *il n'y a pas à attendre pour travailler à leur élaboration qui prendra un temps long pour trouver sa forme définitive. Comparativement, il aura fallu 50 ans au PIB pour être ce qu'il est aujourd'hui, alors qu'il demande encore à être amélioré. Il ne faut donc pas attendre pour donner de la visibilité aux nouveaux indicateurs* » (F. Jany-Catrice).

Une posture de recherche-action semble pertinente dans un tel processus de construction. Elle a été adoptée par la plupart des collectivités qui se sont lancées dans ce type de démarches qui ressortent plus d'un « art de faire » que d'une procédure à appliquer. Il s'agit non seulement de s'adapter au contexte local mais aussi de faire des choix en termes de sens ou de valeurs car la mesure du bien-être ne peut se résumer à un problème technique. En effet, le renouvellement des modalités d'observation ou d'évaluation revient à examiner les finalités à poursuivre dans le cours de l'action collective.

Comment assembler les pièces du puzzle ?

Mesurer la qualité de la croissance ou de la soutenabilité d'une économie reste une entreprise complexe. L'enjeu n'est certainement pas d'ajouter à la pléthore d'indicateurs actuels mais de construire, en complémentarité avec ceux qui existent, y compris au niveau local, une mesure de ce qui n'est pas ou mal appréhendé jusqu'à présent.

Une donnée devient un indicateur lorsqu'on lui donne un sens, pour concevoir les nouveaux indicateurs dont le territoire a besoin il faut donc répondre à plusieurs exigences parfois délicates à concilier. Quantifier la prospérité est avant tout, une question de valeurs. « *Les indicateurs touchent au cœur même des choix politiques puisqu'il s'agit, ni plus ni moins, que de passer d'une civilisation "du beaucoup avoir" à une civilisation "du mieux-être"* » (Ph. Le Clézio). En pré-

alable à toute construction d'indicateur, il s'agit donc d'opérer des choix d'efficacité politique et de légitimité démocratique qui vont être déterminant dans sa logique de conception. Mais il faut également respecter une rigueur scientifique, pour que l'indicateur ait une pertinence optimum.

Ces exigences peuvent se décliner en questions qui pourront constituer les différentes étapes de la construction de l'indicateur de bien-être au niveau de l'agglomération :

- **Quelle visée sera assignée à l'indicateur**, que désire-t-on mesurer mais surtout à quel usage le destine-t-on ? Dans une première étape il faut donc parvenir à s'accorder sur le but recherché. La forme finale qui sera donnée à l'indicateur en dépendra étroitement.
- **Quel processus de construction sera choisi**, quelles seront les parties prenantes du processus et en particulier va-

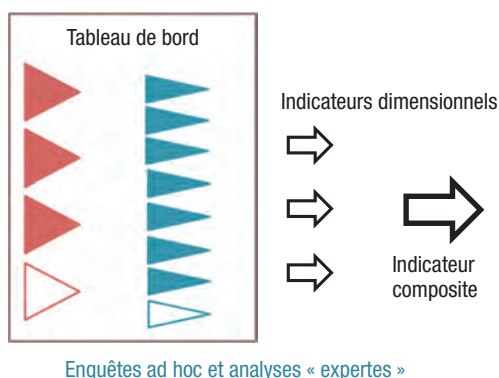
Les étapes de la construction d'un indicateur de bien-être

DES QUESTIONS DE SENS ET DE VALEURS

1. Fixer les objectifs
2. Choisir le type de démarche
3. Déterminer les dimensions

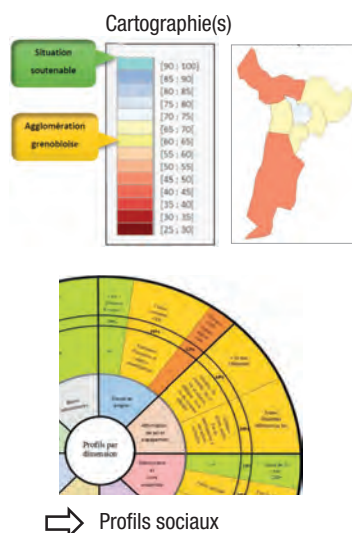
DES QUESTIONS DE RIGUEUR STATISTIQUE

4. Sélectionner les variables et créer les données



DES CIBLES DE COMMUNICATION

5. Présenter les résultats



t-on y associer les citoyens et la société civile. Il est évident que les réponses apportées à cette question vont être déterminantes pour la conception même de la démarche.

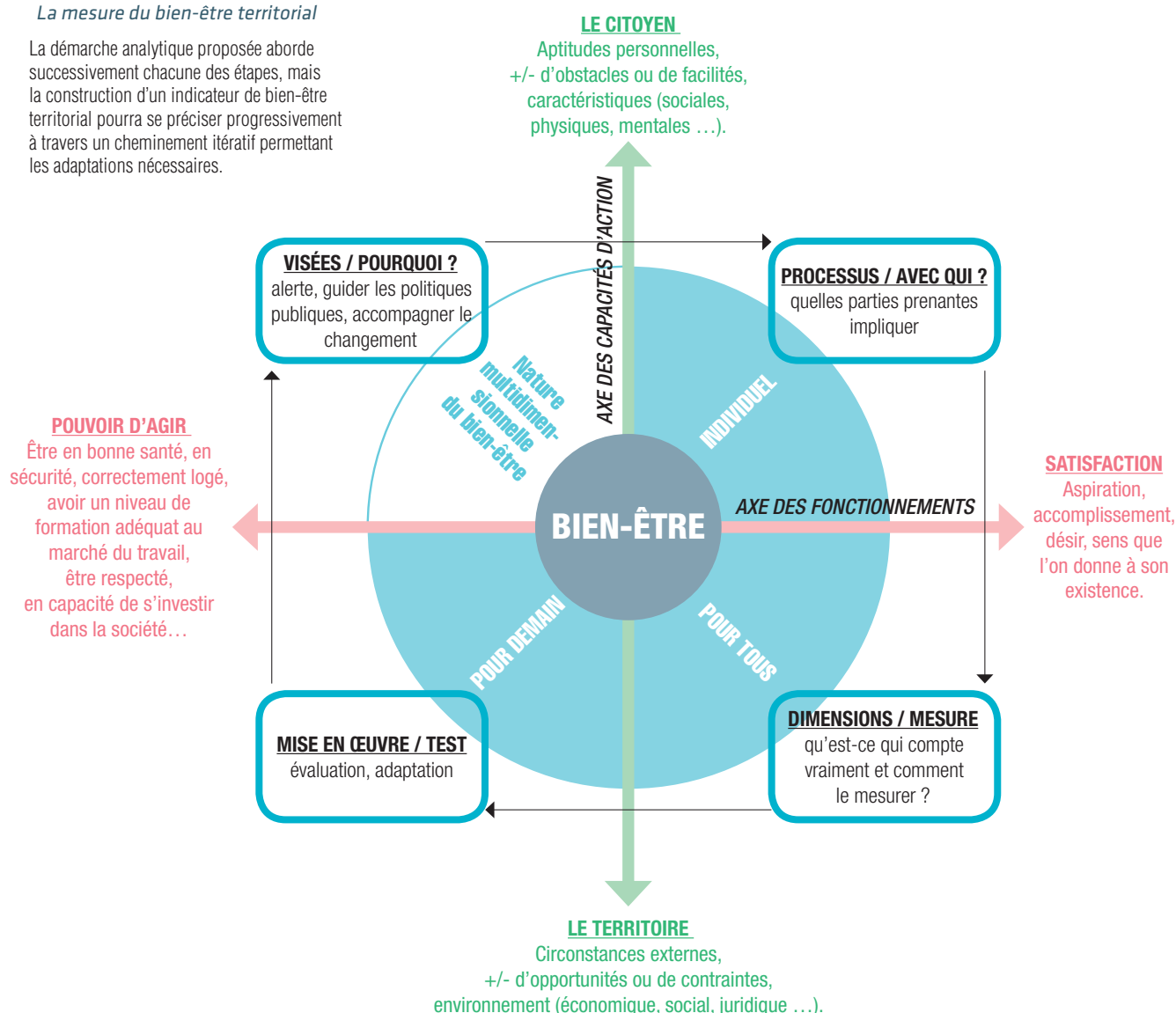
- **Quelles seront ses dimensions**, ou autrement dit quel contenu sera donné au bien-être que l'on cherche à mesurer. Cette définition doit permettre de nous interroger sur les différents domaines contenus dans le concept que l'on cherche à appréhender.
- **Quelles variables seront susceptibles d'en rendre compte** et quelles données seront sélectionnées pour leur pertinence, leur disponibilité ou parce qu'elles se prêtent plus aisément à la mesure, mais aussi quels niveaux de précision, d'exactitude, d'échelle spatiale et temporelle, seront retenus. Quelles nouvelles données faudra-t-il éventuellement rechercher ou créer ?
- **Quel mode d'agrégation des différentes variables pour aboutir à un indicateur synthétique.** Les données de base

n'ont pas de sens individuellement car elles ne constituent que les pièces d'un puzzle, dont seul le tout est significatif. Il s'agira donc de les agréger mais cette dernière étape soulève deux questions : celle de la pondération pour décider s'il faut accorder le même poids à toutes les dimensions et la façon dont elles seront agrégées.

Ces différentes étapes doivent être abordées successivement de façon à pouvoir préciser les choix à opérer mais elles sont étroitement articulées et doivent être appréhendées de façon interactive. Pour chacune des questions, les alternatives seront clairement posées et les réponses à y apporter pourront être utilement éclairées par les réflexions des acteurs académiques, institutionnels ou associatifs, qui se sont attelés au sujet. Ces apports figurent dans les deux parties suivantes du document, ils seront mis en exergue pour chacune des étapes de la construction d'un indicateur de bien-être local.

La mesure du bien-être territorial

La démarche analytique proposée aborde successivement chacune des étapes, mais la construction d'un indicateur de bien-être territorial pourra se préciser progressivement à travers un cheminement itératif permettant les adaptations nécessaires.



La visée / mesurer pour quels usages ?

La question préalable à la conception d'un indicateur de bien-être est celle de l'usage auquel on le destine « pour quoi faire ? » mais encore en amont devra aussi être posée celle du « pourquoi » ou de sa raison d'être. De ce point de vue, l'avènement de ces nouveaux outils de mesure, qui se sont largement développés au cours des dernières années, répond à des enjeux de fond portés par de nombreux acteurs. Les références qui figurent ci-dessous pourront donner les éléments de compréhension de cette dynamique pour sélectionner ceux qui correspondent le mieux à la problématique du territoire de Rennes Métropole.

	Partie 2	
	MISE A L'AGENDA DE LA QUESTION	RESSOURCES DOCUMENTAIRES
pp 53	La loi Sas et ses enjeux	Rappel des ambitions importantes que porte cette loi pour mieux prendre en compte le quotidien des français dans la définition des politiques publiques
pp 56	Les territoires, vecteurs par excellence du bien-être	La multiplication d'indicateurs alternatifs aux niveaux des territoires n'est pas le fruit du hasard, elle s'explique par un ensemble de raisons qui les ont conduit à s'engager dans la construction d'indicateurs de bien-être au niveau local

Les indicateurs de bien-être peuvent être configurés pour jouer différents rôles selon les intentions poursuivies par leurs promoteurs et le type d'usage qu'ils lui assignent. Cet objectif est par ailleurs étroitement lié au type de récepteur auquel l'information est destinée en priorité. « C'est ici que se situe la différence essentielle entre la statistique administrative et les indicateurs sociaux. La première est une discipline de gouvernement, [...] son objectif premier est d'informer le

pouvoir sur l'état de la société. [...] L'esprit dans lequel les indicateurs sociaux se sont développés est tout autre. Il s'agit moins d'informer le gouvernement que de permettre à la société civile d'évaluer les politiques publiques » (PM Boulanger). Les principales fonctions jouées par les indicateurs de bien-être peuvent schématiquement être réparties en trois grandes catégories.

UNE FONCTION SYMBOLIQUE, DE COMMUNICATION OU D'ALERTE

Jusqu'à présent, la plupart des nouveaux indicateurs de richesse font l'objet d'un usage de type symbolique. Dans la mesure où ils font une synthèse facilement lisible d'une situation complexe, ils sont idéaux pour la communication. Les médias, les politiques, les citoyens peuvent s'en servir pour communiquer de façon simple des statistiques qui, avant d'être agrégées sous la forme d'un indice, échappaient à la compréhension d'une part importante de la population.

Ils peuvent aussi avoir une fonction d'alerte pour mesurer et présenter de façon facilement compréhensible des statistiques portant sur des sujets qui ne se trouvent pas encore sur l'agenda politique et servir à attirer l'attention sur ces enjeux qui seraient passés plus inaperçus autrement. C'est le rôle qu'a joué l'IDH (cf. fiche p. 78) en mettant l'accent sur le développement humain dans un contexte où les institutions de Bretton Woods¹ étaient très critiquées pour leurs politiques d'ajustements structurels, dévastatrices, dans les pays en développement. Par les informations qu'ils véhiculent, les indicateurs de bien-être peuvent donc avoir une influence capitale sur la perception que les individus ont de la réalité et, par conséquent, influencer leurs comportements comme par exemple l'empreinte écologique (cf. fiche p. 84) en faisant prendre conscience de l'insoutenabilité de nos modes de vie.

¹ Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

UN USAGE INSTRUMENTAL, POUR AIDER À LA DÉCISION OU ORIENTER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Il peut s'agir d'éclairer les avis en matière de politiques publiques tout en permettant de partager des informations entre différents partenaires et à différentes échelles. Les défis que doivent relever les acteurs publics nécessitent un renouvellement et un enrichissement de l'observation locale. De ce point de vue les indicateurs de bien-être peuvent être utiles en jetant un éclairage nouveau sur des dimensions de la prospérité jusque-là négligées et permettre d'identifier des besoins non appréhendés. En effet, les données sociales sont généralement axées sur les dysfonctionnements (le taux de chômage, le nombre de personnes percevant le RSA etc...) et contribuent ainsi à livrer une vision stigmatisante du territoire, sans révéler le potentiel et les richesses de ses habitants (participation, lien social, etc...). Ces nouveaux indicateurs peuvent donc être un support pour développer les atouts des territoires, tout en tenant compte de l'appréciation de la qualité de vie offerte et des aspirations des résidents. Cette mesure pourra alors orienter les décideurs publics vers des leviers de développement adaptés au contexte local.

Enfin, et même si cet usage est moins fréquent, ces nouveaux indicateurs de bien-être peuvent aussi servir de base d'information ou remplir une fonction d'évaluation sur l'efficacité des politiques publiques, ou le degré d'atteinte des cibles afin de mesurer si des progrès ont été réalisés.

s'inscrivent dans un « *récit commun positif* » (E. Laurent) et constitué les bases d'une définition collective d'un monde commun (buts à atteindre, normes à respecter) et des moyens de l'atteindre. Ainsi ces indicateurs de bien-être et de soutenabilité peuvent modifier notre vision du monde mais aussi être des leviers de changement, « *ils doivent entrer dans un nouvel âge, performatif : mesurer pour comprendre, assurément, mais aussi et surtout mesurer pour changer, évaluer pour évoluer, car le changement politique qu'appellent ces nouvelles visions du monde économique est considérable* » (Eloi Laurent).

UNE FONCTION DE TRANSFORMATION SOCIÉTALE

Si les deux premiers usages sont bien connus et amplement documentés, l'utilisation des indicateurs de bien-être pour contribuer au changement a été plus ignorée jusqu'à présent. Il semble pourtant que leur apparition peut donner la possibilité de formuler de nouveaux objectifs, de la part des pouvoirs publics, pour répondre aux besoins des citoyens mais aussi les enrôler dans une démarche de co-responsabilité.

Ils peuvent tout d'abord susciter des espaces de discussion autour de ce qu'est le bien-être d'un territoire, dans toutes ses dimensions. C'est en effet par une mise en débat des enjeux que l'on pourra décloisonner les perspectives et faire advenir une vision cohérente de ce que serait une société soucieuse du bien-être. Ces indicateurs, s'ils intègrent les générations futures, peuvent aussi favoriser la prise en compte du temps long et répondre à la nécessité de fixer un cap d'amélioration de « ce qui compte vraiment » pour les gens. Cette formulation d'une perspective est susceptible de contribuer à redonner du souffle au débat démocratique si ces nouveaux indicateurs

Le processus / avec qui et comment mesurer ?

Dès lors que la notion de « bonheur » ou de « bien-être » est non seulement liée à des déterminants objectifs et des préférences subjectives mais qu'elle se réfère aussi à des valeurs, se pose la question de « qui décide de ce qui compte ? ». Certaines expériences ont tenu compte du point de vue de la société civile pour la définition de leur indicateur de bien-être. (Cf. Références ad hoc figurant dans le tableau ci-dessous et dans l'encadré 1 p. 17). Dans chacune des fiches exemples figurent aussi leur recours, ou non, à la participation de la société civile. (Cf. tableau de synthèse p. 72)

	Partie 2	
	MISE A L'AGENDA DE LA QUESTION	RESSOURCES DOCUMENTAIRES
pp 51	Partenariat entre France Stratégie & CESE pour l'organisation d'une concertation citoyenne	FS considère que la sélection des indicateurs et les seuils de référence concernent des choix de société qui doivent être soumis au débat public
	Partie 3	
	PANORMA D'INDICATEURS	La nouveauté dont font preuve certaines expériences tient à l'association étroite de la société civile
pp 67	Vers une intégration de la société civile	

LA « DICTATURE BIENVEILLANTE » DES EXPERTS ?

Un indicateur n'est jamais neutre, il repose au contraire sur des conventions qui reflètent un mode de représentation du monde. À travers les choix qui sont faits dans le processus de construction, en particulier le choix de variables (cf. p. 26) et des pondérations (cf. p. 32), ce sont des choix de société qui sont opérés.

La question préalable de leurs modalités de définition est donc centrale, car il ne s'agit pas uniquement d'une question de paramètres définis *a priori* par quelques « experts », technocrates ou universitaires, quand bien même ils sont animés des meilleures intentions. Or, la plupart des indicateurs ont été préparés par des experts (cf. p. 66) qui ont largement contribué à appuyer « scientifiquement » les choix opérés. Mais, ces experts, ne sont pas neutres, ils sont équipés de leur référentiel théorique et de leur système de valeurs. Leur rationalité est légitime mais faut-il qu'elle seule soit prise en compte ?

1. DES EXPÉRIENCES DE MOBILISATION CITOYENNE

Des expériences au niveau local (qui ne font pas l'objet de fiches) ont particulièrement mis en œuvre ce type de démarches participatives dans la conception même d'indicateurs destinés à mesurer « ce qui compte pour eux » et ce qui fait leur bien-être. Parmi ces démarches on peut notamment citer :

Pays de la Loire. Dans le cadre de son Agenda 21, la Région a décidé en 2009 de soutenir le projet de définition participative de « nouveaux indicateurs de richesses en Pays de la Loire » en partenariat avec l'Observatoire de la Décision Publique. Il d'agissait d'engager la Région des Pays de la Loire dans une démarche de « recherche-action pilote ». Consciente de l'enjeu démocratique de cette démarche, une vaste consultation régionale, de septembre 2010 jusqu'en juin 2011, a été menée. Pas moins de 160 débats citoyens ont été initiés, pour moitié par des associations, mais aussi des organismes formateurs, des établissements scolaires, des entreprises, ou encore des collectivités et organismes publics et même quelques groupes de voisins ou d'amis, à chaque fois sur la base du volontariat. Cela a permis une diversité d'horizons, vecteur de riches débats à défaut d'être représentatifs. Autour de 2 000 personnes ont ainsi débattu librement de ce qui « faisait richesses » pour eux dans leurs vies et leurs territoires à partir de questions : « qu'est ce qui compte le plus pour nous ; quelles richesses sociales, environnementales, économiques et démocratiques nous voulons promouvoir aujourd'hui et transmettre aux générations futures ? ». La Région a ainsi recueilli 7 000 contributions. À l'été 2011, l'Observatoire Régional Economique et Social a fait la synthèse des contributions et extrait les thèmes de richesses les plus souvent cités. En septembre 2011, une première réunion plénière a été organisée à l'Hôtel de Région pour faire le bilan des débats et proposer une hiérarchisation des thèmes. Ceux-ci ont servi de base à la recherche d'indicateurs « alternatifs ». Parmi les richesses identifiées, le lien social a le plus souvent été mis en avant, que ce soit à travers les notions de solidarité, d'humanité, de temps passé avec les autres ou encore de vivre ensemble, tandis que celui du « gagner plus » n'est jamais apparu.

Hénin-Carvin, dans le Pas-de-Calais*. Élaboration d'un indicateur participatif de bien-être (IPBE). La démarche s'est faite en deux temps : 1 / la constitution d'un groupe de travail issu du Conseil de développement et son animation ; 2 / un travail d'enquête auprès de la population d'Hénin-Carvin. En l'occurrence, le caractère limité de l'échantillon étudié (127 personnes) invite à considérer l'ensemble du tra-

vail comme une première expérimentation, requérant une nouvelle étape sur une base élargie. Composé d'une dizaine de personnes membres du Conseil, et accompagné d'une équipe de quatre étudiantes, le groupe de travail a connu un premier temps d'appropriation collective de la notion d'évaluation et d'indicateur, ainsi que d'échanges généraux sur la notion de « bien-être de la population ». Son rôle plus particulier et, de facto, la dimension partenariale inhérente à la démarche, a porté sur trois aspects : 1/ le choix des thèmes constitutifs du bien-être ; 2/ la validation des indicateurs proposés ; 3/ le choix des valeurs de pondérations de l'indicateur synthétique.

Gironde. Une consultation sur le bien-être durable a été organisée en Gironde et confiée au think tank du bien-être citoyen la Fabrique Spinoza, dans le cadre de l'initiative Aquitaine de la « Caravane Rio 21 », destinée à sensibiliser les citoyens aux enjeux de développement durable et d'écocitoyenneté. Une consultation a été lancée en utilisant la méthodologie Spiral (cf. encadré 19) avec l'organisation d'ateliers-citoyens et l'utilisation de questionnaires (flash ou détaillés) à remplir sur les territoires, en interrogeant les habitants sur les critères et niveaux de bien-être, ainsi que des propositions pour le favoriser**.

Ille-et-Vilaine. Un indicateur de bonheur intérieur brut a été calculé pour l'Ille-et-Vilaine. Celui-ci donne une photographie à un moment donné de la santé sociale du département à l'échelle des communautés de communes. En association avec l'université de Rennes 1 et l'organisation non gouvernementale Pékea, le Département avait mené des expérimentations sur la mise en place de nouveaux indicateurs de richesse pour son territoire et décidé de construire un indicateur de santé sociale (ISS) (cf. fiche p. 74). Celui-ci intègre des indicateurs qui portent sur les revenus, l'emploi, l'éducation, la famille, le logement, l'offre de services sociaux et médicaux, la mobilité, la citoyenneté et la santé. Il prend en compte de nombreuses variables : RSA, chômage, jeunes peu diplômés, personnes âgées isolées, logements sous-équipés, offre de garde, population non desservie par les transports en commun, abstention aux élections. Par ailleurs, cette démarche a essayé de mesurer ce qui comptait vraiment pour les citoyens en menant une démarche participative et en interrogeant une quarantaine de structures pour aider à choisir les données à retenir.

* La région Nord-Pas-de-Calais a fait elle aussi l'objet de démarches de concertation très actives.

** Le profil développement durable territorialisé en Gironde. Indicateurs synthétique de développement durable. Juillet 2010.

UNE LÉGITIMITÉ CITOYENNE SUR LE BIEN-ÊTRE

Définir les critères de bien-être touche à la vie quotidienne des citoyens. C'est eux qui sont les premiers concernés lorsqu'il s'agit de dire ce qu'est le bien être (ou le mal-être), ce qui compte le plus, voire même ce qu'ils sont prêts à investir pour que les choses aillent mieux. Plus fondamentalement, ces questions touchent ce à quoi on veut accorder de la valeur. Dès lors, il ne semble pas possible d'appliquer un modèle externe, construit sans les citoyens et en ignorant leurs aspirations. Cela reviendrait à définir, puis mesurer « le bonheur des gens malgré eux », c'est-à-dire sans les consulter. Or, s'il y a bien un domaine dans lequel les citoyens ont leur mot à dire c'est celui du bien-être.

« Entrer sur le terrain des indicateurs conduit généralement à la question de « l'expertise » ; la complexité supposée du sujet renvoyant dos à dos les « sachants » (les maîtres du chiffre et de la technique) et les novices (les autres). C'est vrai que le voyage en terre d'indicateurs relève pour l'instant plus du parcours du combattant pendant une nuit sans lune que d'un chemin initiatique sous un ciel étoilé ! Pourtant nous sommes tous et chacun(e) concerné(e) par les indicateurs, parce que nombre d'entre eux parlent de nous, et parce que leur utilisation exerce une influence considérable sur notre vie. Or, les bouleversements écologiques, économiques et sociaux que connaît actuellement le monde modifient profondément la donne par rapport à la question de la prise de parole. Face aux défis que nous devons relever, les seuls savoirs académiques ne suffisent plus pour comprendre les événements et pour construire les arbitrages : l'expérience et le vécu constituent des sources de connaissances primordiales, une réelle expertise de terrain. Le choix des indicateurs rendant compte de l'état de notre économie et de notre société a une dimension technique. Mais il est surtout profondément politique. Il ne peut donc être laissé aux seuls experts et doit au contraire être placé au cœur de la délibération démocratique » (H Combes).

S'ACCORDER SUR CE QUI COMPTE POUR ÊTRE PRÊTS À CHANGER

Parce qu'ils représentent de véritables choix de société, ces indicateurs doivent faire l'objet d'un dialogue entre les différentes parties-prenantes appelées à participer au débat démocratique et contribuer à en renouveler les formes. Cette importance de la participation citoyenne a été reconnue pour le développement durable dès la conférence de Rio. Des économistes comme Stiglitz en voient également la nécessité pour que le citoyen ait le moyen de se faire entendre dans toutes les déci-

sions susceptibles de l'affecter et cela dans tous les domaines y compris l'économique. (cf. encadré 2 ci-contre). D'autres experts et chercheurs expriment la même nécessité de recourir à l'expertise citoyenne pour traiter de ces sujets. « *La participation de la société, la délibération politique sont indispensables pour dire et sélectionner les fins que l'on vise et pour pondérer les critères d'évaluation qui leur correspondent* » (FAIR, 2008).

Il s'agit donc d'engager les citoyens et usagers dans la conception des indicateurs car c'est la condition de leur appropriation. Pour que la société civile puisse se saisir de cette question, il faut lui permettre de délibérer sur ce qu'elle considère être sa richesse, ses biens communs et sa vision du progrès. Il existe de nombreuses modalités pour promouvoir cette participation citoyenne. Parmi elles, on peut citer la méthode Spiral (cf. encadré 3 ci-contre) mise au point par l'Union européenne, et particulièrement conçue dans cet objectif de définition d'un bien-être commun. En effet, en matière d'indicateur, l'une des questions essentielles est celle de sa légitimité et elle ne peut être reconnue que si elle résulte d'une représentation citoyenne. Un indicateur solide statistiquement mais considéré comme illégitime par ses utilisateurs potentiels ne sera pas utilisé. Cette intégration des habitants au sein de débats pluriels (élus, citoyens, professionnels, associations et chercheurs) dont les points de vue peuvent même éventuellement être contradictoires, favorise l'acculturation des différentes parties prenantes. Elle peut en outre soutenir le passage du « je » au « nous » si l'on postule que « *l'innovation sociale ne peut être que collective* » (Rosanvallon et Viveret, 1977). En effet, la nature du bien-être en fait un objet certes subjectif pour chacun des individus mais qui n'est totalement définissable et appréhensible que dans une approche interactive entre sujets, sa définition doit être placée sous la responsabilité de tous (cf p. 25). Elle peut aussi être un vecteur de légitimation car l'implication citoyenne et la délibération démocratique est indispensable pour que les acteurs accordent une forme de validité à ce nouvel outil. Elle peut enfin être outil prospectif permettant de nourrir l'imaginaire des acteurs et de révéler des ressources de mobilisation citoyenne.

Les citoyens peuvent être associés à différentes étapes dans le processus de quantification d'indicateurs alternatifs avec différents effets selon les cas :

- **Au début du processus** : ce choix est fréquemment associé à l'idée de partir d'une « page blanche », afin de révéler les préférences des citoyens. l'objectif sera alors celui d'une sensibilisation à grande échelle.
- **Au milieu** du processus, après qu'un travail conséquent ait déjà eu lieu pour faire porter la discussion sur un matériau déjà là et le mettre en débat dans le cadre de discussions collectives.
- **À la fin** du processus pour fixer les pondérations de l'indice créé ou discuter des objectifs quantifiés.

2. LA DÉMOCRATIE DANS L'APPROCHE D'AMARTYA SEN*

La conception de la démocratie chez Sen est fondée sur une approche exigeante de la capacité de délibération collective, c'est-à-dire, une vision opposée à celle mise implicitement en avant par la théorie économique néo-classique. Dans un article datant de 1999, il présente une version synthétique de sa conception de la démocratie. Pour lui, elle ne se résume pas au respect de la règle de la majorité, mais exige aussi la protection des droits et libertés des personnes, l'accès universel aux prestations et droits sociaux (entitlements), le droit de prendre part activement aux délibérations publiques, ainsi que celui d'accéder à l'information. Dans le langage de Sen, il ne s'agit donc pas simplement de distribuer des ressources ou droits formels (tels que le droit de vote ou d'éligibilité), mais aussi de garantir les conditions nécessaires à leur exercice effectif. On peut parler ici de « démocratie en action », par contraste avec la démocratie formelle, qui se satisfait de l'apparence démocratique des systèmes fondés sur le recours ponctuel à des scrutins majoritaires. La démocratie telle que la conçoit A Sen est appelée à remplir trois fonctions essentielles :

- **Une importance intrinsèque** en ce sens que la liberté politique ainsi envisagée est une condition de la liberté humaine. La participation sociale et politique, qui n'est pas réservée aux professionnels de la politique mais ouverte à tous les citoyens, apporte une contribution essentielle au bien-être des personnes.
- **Une fonction instrumentale**, dans le sens où elle donne plus d'écho aux revendications des personnes et incite donc les gouvernements à mieux les prendre en compte.
- **Une dimension constructive**, dans la mesure où elle donne aux citoyens la possibilité d'apprendre les uns des autres. Ce point est essentiel dans la perspective d'A Sen : les préférences, désirs, besoins, etc., des individus, au même titre que les valeurs et normes sociales, ne sont pas donnés indépendamment de la discussion publique démocratique, mais construits au cours de cette interaction dialectique.

Sen adopte donc une conception très exigeante de la démocratie, selon laquelle les aspects formels (égalité des participants ou des représentants et application mécanique de la règle de la majorité) sont appelés à déboucher sur une démocratie délibérative réelle et permanente. La démocratie n'est pas une question mécanique de procédure d'agrégation des opinions individuelles, mais un processus de délibération auquel chacun est appelé à apporter sa contribution active et informée à tout moment.

* Le profil développement durable territorialisé en Gironde. Indicateurs synthétique de développement durable. Juillet 2010.

L'intensité de la participation s'avère également variable d'une expérimentation à l'autre et aura une répercussion sur le matériau participatif recueilli. Elle peut être appréhendée en termes de nombres de citoyens mobilisés ou de degré d'implication d'un petit groupe. Chaque forme d'intensité présente des avantages et des inconvénients :

- **Une mobilisation massive**, au regard du nombre de citoyens impliqués, est « souvent le fait des expérimentations plaçant la démarche participative au début du processus de quantification. Elle peut avoir pour visée la sensibilisation à grande échelle des citoyens aux enjeux soulevés »¹.
- **Une mobilisation intense d'un petit groupe de citoyens** et inscrite sur une période plus longue est plus fréquente lorsqu'elle intervient en milieu de processus. Elle peut alors avoir pour objectif « la formation d'un public pour l'acculturer aux enjeux posés et à la construction d'un discours collectif »².

3. LA MÉTHODE SPIRAL*

Cet outil a été utilisé dans plusieurs démarches locales : Grenoble (cf. *fiche IBEST p. 106*), Toulouse, Gironde (p. 59). L'Union européenne avec la démarche Spiral (Societal Progress Indicators for the Responsibility of All) vise à une définition du bien-être de tous, dans sa diversité et sa multi-dimensionnalité en impliquant les citoyens et les acteurs locaux. Cette méthode, en huit étapes (cf. *Schéma A p. 20*) repose sur une grille synthétisant les différents critères de bien-être tels que définis par les participants, puis regroupés en soixante-seize composantes et neuf dimensions (cf. *Schémas B et C p. 20 et 21*) permettant d'appréhender la multi-dimensionnalité du bien-être. Elle entend ainsi promouvoir un apprentissage collectif de la coresponsabilité, tant au niveau local qu'au niveau global grâce au fonctionnement en réseaux que permettent les nouvelles technologies de communication. Le Réseau Together-France regroupe les territoires et les acteurs développant de telles démarches.

* SPIRAL : Societal Progress Indicators for the Responsibility of All.

La méthode spiral comment ça marche ?

Cette méthode permet à l'ensemble des acteurs et citoyens impliqués de contribuer à la réflexion collective, selon des formes collaboratives innovantes, qui croisent les compétences et les ressources de chacun, pour développer une vision partagée du bien-être de tous. Le cadre méthodologique SPIRAL propose un cheminement méthodologique en plusieurs étapes qui peut être adapté à chaque contexte :

1. La mobilisation de « groupes homogènes » représentatifs de la diversité de la population sur le territoire. Il s'agit de groupes de 6 à 12 personnes qui partagent un intérêt commun,

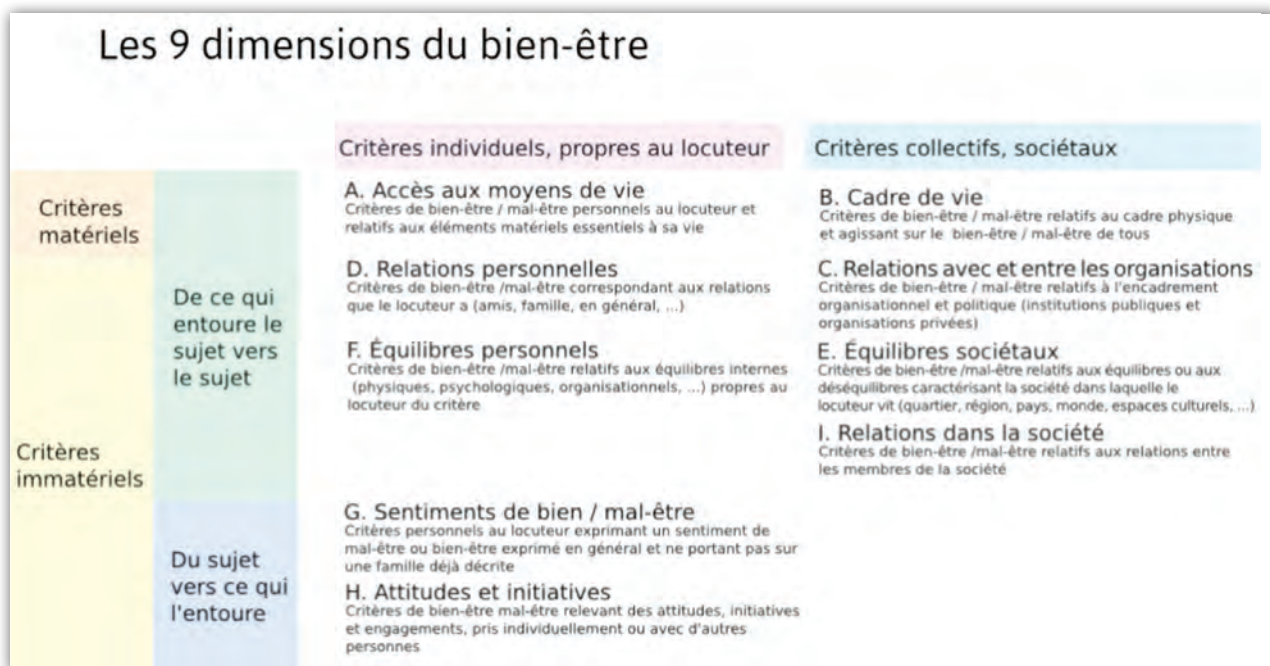
¹ A le Roy, F Ottaviani. 2017.

² Idem.

Schéma A



Schéma B



l'idée étant qu'elles se connaissent et soient à l'aise ensemble pour faciliter la prise de parole et la communication interpersonnelle. Cette méthode peut être utilisée y compris pour les populations les plus vulnérables. Ces groupes peuvent se multiplier sur le territoire pour réfléchir et avancer ensemble.

2. L'animation d'ateliers qui permettent l'expression directe de la diversité des points de vue. Une réunion d'1h30 environ est menée avec chacun des groupes homogènes qui vont repérer ce qui compte pour eux en fonction de leur situation et de leur contexte local. Plutôt que de traiter de problèmes et de besoins immédiats, comme dans la plupart des approches

participatives classiques, il s'agit ici d'une approche très ouverte à partir de trois questions :

- À partir de trois questions très ouvertes Pour vous, qu'est-ce que le bien-être ?
- Pour vous qu'est-ce que le mal-être ?
- Que pouvez-vous faire pour améliorer le bien-être de tous ?

Les réponses des participants sont inscrites sur des post-it de couleurs différentes puis mis en commun et discutés au sein des groupes homogènes. Celles-ci sont ensuite réparties selon une grille de 9 familles et 68 composantes qui a été progressivement élaborée à travers la reproduction de l'exercice à de



très nombreuses reprise. Cette grille est susceptible d'évoluer mais elle peut être considérée comme « robuste ».

3. La saisie et le traitement des réponses dans le logiciel

ESPOIR³ (Conseil de l'Europe) offre l'énorme avantage :

- de produire une analyse statistique instantanée des critères de chaque groupe
- de conserver une trace complète, anonyme et transparente de tout ce qui aura pu être formulé dans le groupe
- de permettre une compilation à l'échelle de l'agglomération

afin de permettre une analyse de « ce qui fait bien-être et mal-être » telle que les citoyens le disent eux-mêmes, avec leurs propres mots.

4. Une réunion plénière (« Arc-en-ciel ») réunit tous les participants (ou des représentants des groupes homogènes). Les résultats les plus marquants sont exposés et les participants sont ensuite invités à réagir, faire des propositions et imaginer des actions concrètes pouvant être conduites afin d'améliorer les critères de bien-être.

³ Logiciel libre et gratuit, un identifiant est attribué à l'issue de la formation.

Les dimensions / qu'est-ce qui compte vraiment ?

Lorsque l'on parle des dimensions du bien-être, il est généralement fait référence aux fameux trois piliers du développement durable. Il est vrai que la question de la qualité de l'environnement influe sur le bien-être, un environnement de mauvaise qualité, notamment parce que l'air et l'eau sont pollués, peut se traduire par des problèmes de santé, et certaines formes de contamination peuvent réduire la valeur d'agrément du milieu naturel. Mais dans la réalité, ces dimensions interagissent entre elles et surtout, l'appréhension du bien-être, qui part de l'individu, ne peut être approchée de façon sectorielle. Les critiques majeures adressées au PIB et d'autre part les enjeux de bien-être que recèle la notion de « capacités » sur lesquelles s'appuie la commission Stiglitz ouvrent des pistes pour repenser le cadre de réflexion à partir de questions transversales (cf. tableau ci-dessous).

PARTIE 2		
MISE A L'AGENDA DE LA QUESTION		RESSOURCES DOCUMENTAIRES
pp 37	Un contexte qui a changé	L'essoufflement de la croissance, la montée en puissance des préoccupations environnementales et la crise du modèle économique ont fait perdre de leur pertinence aux PIB comme seul indicateur de développement
pp 38	Quatre critiques majeures adressées au PIB	Les raisons fondamentales pour lesquels le PIB ne peut être utilisé comme proxy du bien-être dessinent en creux les manques nécessaires à combler pour faire face aux enjeux de notre début de 21 ^{ème} siècle
pp 44	Le PNUD et le concept de « capacités »	Le concept de « capacités » dont A Sen est l'initiateur est au fondement de l'IDH (indicateur de développement humain) ; cette approche renouvelle la notion de bien-être
PARTIE 3		
PANORMA D'INDICATEURS		
pp 67	Les conceptions du bien-être	Les indicateurs font état de différentes approches du bien-être qui renvoient elle-même à des conceptions différentes du progrès

Les limites du « modèle » des trois piliers du développement durable. Les dimensions du bien-être, vont au-delà de l'économique pour englober l'environnemental et le social. Pour les aborder conjointement, il est généralement fait référence aux fameux trois piliers du développement durable. Or, ce modèle est problématique pour plusieurs raisons :

- La séparation opérée entre ces dimensions est révélatrice d'une forme de « désencastrement »¹ de chacune d'elles et repose sur l'hypothèse d'une possible concordance entre la croissance économique avec la soutenabilité sociale et environnementale. Mais si la soutenabilité doit être poursuivie aussi bien sur un plan social qu'environnemental, il n'est pas possible de mettre en balance les avantages économiques d'une action par rapport aux destructions engendrées sur un de ces plans.
- Ce modèle à trois piliers tend à placer l'économie comme ayant ses finalités propres, non subordonnées à la soutenabilité sociale et à la préservation de l'environnement. Il ne fournit pas non plus d'éléments méthodologiques ou théoriques pour procéder à l'arbitrage entre ces trois dimensions lorsque les objectifs spécifiques à chacun d'eux sont en contradiction.
- Dans ce modèle enfin, le volet « social » du développement soutenable est fréquemment occulté au profit de ses deux autres volets (économique et environnemental) notamment parce que la définition des finalités à poursuivre sur un plan social est peu consensuelle. Inversement, accorder un primat à la dimension sociale au détriment de la soutenabilité environnementale ne paraît pas non plus tenable, puisque cela pourrait remettre en cause l'existence même de la vie humaine sur Terre.

La mise au point d'indicateurs de bien-être, traduisant des visions alternatives au seul développement économique, a pour but de combler certaines lacunes en portant un regard plus

¹ Cf. Karl Polanyi 1994.



complet et plus lucide sur la situation. Les débats autour du PIB ont été résumés en quatre critiques majeurs dans la partie 2 (cf. p. 38). Celles-ci dessinent « en creux » les grands enjeux dont sont porteurs les nouveaux indicateurs de bien-être qui ne sont pas pris en compte : pour le bien-être présent, le bien-être futur et le bien-être de tous (cf. schéma ci-dessous).

LE BIEN-ÊTRE PRÉSENT REPOSE SUR UNE APPROCHE LARGE ET MULTIDIMENSIONNELLE

Mesurer le progrès sociétal est une entreprise complexe qui nécessite un nombre important de paramètres pour rendre compte de la qualité et nous renvoyer une image fidèle de notre société, et bien sûr du territoire au niveau local. La question du développement durable dans sa vocation à réconcilier l'homme, la nature et l'économie n'est pas séparable de celle du bien-être. Néanmoins, celle-ci s'en distingue, en particu-

lier par l'appréhension transversale qu'elle propose, on peut aussi parler d'une vision « holistique ». De ce point de vue, l'approche par les « *capabilities* » d'A. Sen, centrée non pas sur la croissance économique ou sur l'augmentation du revenu monétaire mais sur l'extension de la liberté réelle pour les hommes de se réaliser, propose quant à elle une vision multidimensionnelle du développement et invite à adopter une vision dépassant les cloisonnements sectoriels, à travers des questions ouvertes :

Qu'est-ce que la richesse ? Ou plutôt quelles sont nos richesses. Si les indicateurs économiques apportent une réponse chiffrée en termes monétaires, cela ne représente pas la totalité de « ce qui compte » et peut même entrer en conflit avec « ce qui a de la valeur pour les citoyens ». En effet, lorsqu'on interroge les individus à ce propos, les richesses citées sont bien souvent non monétaires, non marchandes, de l'ordre de la relation humaine, de la qualité de vie, du bien-être.

CE QUE LE PIB NE MESURE PAS

LE BIEN-ÊTRE PRÉSENT

Qu'est-ce que la richesse, qu'est-ce qui compte et a de la valeur ?
Quelles sont les ressources qu'un individu peut mobiliser pour lui-même ou pour autrui ?
Quelle qualité de croissance doit être prise en compte ?

LE BIEN-ÊTRE POUR TOUS

Il n'est pas réductible à la somme de bien-être individuel mais doit être appréhendé en termes collectif



LE BIEN-ÊTRE FUTUR

Quels effets prendre en compte sur le patrimoine naturel, le patrimoine public, la dégradation de nos bien communs et le capital humain (santé, éducation..) ?

Qu'est-ce que la richesse non monétaire ? Elle dépend en grande partie des ressources qu'un individu peut mobiliser, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, du fait de son insertion dans divers réseaux sociaux formels (appartenance à différents collectifs plus ou moins institutionnalisés) et/ou non formels (systèmes de sociabilité). Nos instruments de mesure de la richesse sont réducteurs, ils peuvent même contribuer à donner une image fausse ou partielle de notre quotidien. En effet, en matière d'observation « sociale », il existe peu de données chiffrées rendant compte des richesses non-monétaires.

Quelle « qualité de la croissance » doit être prise en compte ? Si le but du bien-être citoyen est de se concentrer sur d'autres dimensions que l'économie, pour englober les dimensions sociales et environnementales, celles-ci doivent être étendues à de nombreux objectifs intermédiaires comme la démocratie, l'éducation ou la santé pour être capable car la qualité de la croissance doit être entendue au sens large.

LE BIEN-ÊTRE FUTUR NÉCESSITE UN INVENTAIRE DE NOTRE PATRIMOINE COMMUN

À l'heure où se posent des questions de développement durable et d'épuisement des ressources naturelles, la soutenabilité apparaît indissociable du bien-être. Non seulement la croissance n'est pas une condition préalable du développement humain mais elle peut même l'entraver, comme l'illustre par exemple les coûts sanitaires exorbitants de la pollution atmosphérique ou l'augmentation du nombre de maladies liées à une mauvaise alimentation². Pour que le bien-être présent ne soit pas un mirage, il faut donc disposer d'indicateurs qui nous renseignent sur la soutenabilité de nos modes de vie.

Le bien-être futur fait intrinsèquement partie du bien-être d'aujourd'hui. Même si l'état actuel de l'environnement n'a pas pour le moment d'effets nocifs sensibles, il peut en avoir pour les générations futures, et être préjudiciable au bien-être des individus d'aujourd'hui qui sont soucieux du niveau de vie des générations à venir. Il est donc essentiel que les nouveaux indicateurs de bien-être mettent l'accent sur ce qui permet à nos sociétés de s'inscrire dans la durée.

La compatibilité entre notre bien-être d'aujourd'hui et la vitalité à long terme des écosystèmes dont il dépend est un enjeu majeur. En effet, un taux de croissance mondiale de 5 % aujourd'hui nous importe peu si le climat, les écosystèmes, l'eau et l'air qui sous-tendent notre bien-être sont irrévocablement dégradés en deux ou trois décennies du fait des moyens déployés pour atteindre cette croissance. Ou pour le dire avec les mots du ministre de l'Environnement chinois Zhou Shengxian en 2011 : « si notre terre est ravagée et que notre santé est anéantie, quel bienfait nous procure notre développement ? » (E. Laurent).

La préservation de notre patrimoine commun doit être entendue au sens large, il s'agit du patrimoine naturel car si on le détruit, les conditions même de notre survie seront mises en cause. Mais il s'agit également de bien d'autres aspects, en particulier la cohésion sociale ou la santé sociale qui sont aussi des formes de transmission de capital intangible ayant toute leur importance pour la soutenabilité du niveau de vie. Car une société peut aussi disparaître du fait de l'explosion du collectif qui la constitue et des multiples interactions sociales qui lui confèrent son dynamisme. Au-delà de son capital économique, il s'agit donc d'évaluer le « capital social », hérité ou acquis, dans lequel un individu peut puiser des ressources matérielles (aides financières plus ou moins occasionnelles, services non monétarisés, etc.) et immatérielles (informations, soutiens, écoute, etc.). Cela renvoie également à la notion de bien commun mentionné au paragraphe suivant (cf. encadré 4).

« Si, comme le laissent penser certains indicateurs de richesse globale, le capital humain (santé et éducation) représente trois fois plus en proportion dans la richesse des pays développés que le capital manufacturé (usines, machines), alors la santé et l'éducation sont des investissements qu'il faut soutenir ardemment et pas des dépenses qu'il faudrait à tous prix réduire. Il en va de même du capital naturel (climat, écosystèmes, biodiversité) ou du capital social (institutions, confiance) qu'il importe de préserver et d'entretenir en sacrifiant au besoin une part de croissance économique, alors que nous faisons exactement l'inverse ! » (Monica Brezzi, Luiz de Mello et Éloi Laurent).

² L'omniprésence de substances cancérogènes et de perturbateurs endocriniens dans nos placards et réfrigérateurs, et les graves dysfonctionnements de l'évaluation de leur toxicité ». L'Obs. 2012. (Marie-Monique Robin)

LE BIEN-ÊTRE PARTAGÉ EST PLACÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE TOUS

Le libéralisme s'intéresse au « je » et considère que tout le monde a les mêmes moyens d'être actif et libre. Il s'est tellement structuré autour d'un culte sans partage de la fiction de l'individu autonome qu'il n'a pas su élaborer une théorie de l'individu réel, aux prises avec un monde social. Le concept de « *capabilities* » (cf. encadré 8 p. 44) remet en perspective cette conception et l'enrichit en réinsérant l'individu dans la société. Si le développement de chacun se fait toujours individuellement, en fonction de ses propres choix, il doit être placé sous la responsabilité de la société.

Le bien-être collectif est non réductible à une somme de bien-être individuel, dès lors que l'on considère les individus comme des citoyens, inscrits dans la cité et que l'on ne sépare pas les points de vue personnels de leur contexte externe. Une définition collective du bien-être semble donc essentielle car si chaque personne possède sa propre définition de la qualité de vie sur un territoire, celle-ci s'inscrit au sein d'une communauté d'habitants, elle est également le fruit d'une culture collective et d'une organisation territoriale qui a suivi des itinéraires singuliers. Ainsi, la trame verte et bleue confère au territoire rennais sa configuration spécifique de « ville archipel » qui constitue des repères pour les habitants et répond, à des degrés divers, aux aspirations individuelles et collectives qui les animent.

Le bien-être doit être appréhendé en termes de bien commun (cf. encadré 4 ci-contre) qu'il ne s'agit pas de définir comme un bien collectif ou public, mais renvoie à la nécessité de « *construire une communauté politique, consciente qu'elle a un bien propre qui ne se confond pas avec celui de chaque individu et dont la construction n'est en aucune manière une négation de l'individu, mais bien au contraire son prolongement naturel, sa vocation, son actualisation* » (D. Méda). Dès lors, la question du point de vue du territoire ne serait pas tant de garantir un droit au bonheur qu'une organisation qui favorise sa poursuite pour tous³.

4. SIX TYPES DE BIENS COMMUNS (CONSEIL DE L'EUROPE)*

L'analyse des facteurs et conditions de maximisation du bien-être et de minimisation du mal-être conduit à s'interroger sur les ressources sur lesquelles on peut s'appuyer pour développer le bien-être, c'est-à-dire ce que l'on appelle communément les biens. Les biens peuvent avoir un caractère particulier, en général privé ou être des biens communs comme par exemple l'atmosphère, la confiance entre les personnes, les identités partagées, les droits sociaux, la protection sociale, etc. Dans la catégorie des biens communs, on peut recenser six types de biens, dont les deux premiers relèvent du domaine matériel et les quatre suivants du domaine immatériel.

- les biens économiques (infrastructures, équipements, entreprises, marchés...);
- les biens environnementaux (sous-sols, sols, ressources hydriques, biosphère – êtres vivants, biodiversité, écosystèmes –, atmosphère);
- le capital humain (population, savoirs, savoir-faire...);
- le capital social (relations humaines et liens, confiance);
- le capital culturel (valeurs communes, connaissances – de l'histoire, des sciences, etc.);
- le capital institutionnel et politique (institutions démocratiques, droits de l'homme, règles, formes de régulation, etc.)

* Samuel Thirion. *Le bien-être pour tous. Concepts et outils de la cohésion sociale*. Conseil de l'Europe, novembre 2008

³ Les habitants de territoires distants de quelques kilomètres peuvent en effet évoluer dans des mondes de développement humain très distants.

Les variables / comment donner à voir le bien-être des habitants ?



Mesurer le bonheur est une mission complexe, et encore plus lorsque l'on souhaite comparer un niveau « absolu » de bonheur entre différents pays ou régions, ou encore à différentes périodes. Qu'est-ce qui compte vraiment pour les gens et pour la société, pour le bien-être d'aujourd'hui et celui de demain ? Tels sont les grandes questions auxquelles les nouveaux indicateurs doivent tenter de répondre. Cela suppose une capacité à identifier l'ensemble des facteurs qui impactent les composantes du bien-être. À travers quelles variables va-t-on tenter de capter et mesurer le bien-être. Nous disposons de références utiles pour le faire (cf. tableau-ci-dessous) : la commission Stiglitz s'est penchée sur cette question en donnant une série de recommandations pour leur identification. De même notre appareil statistique français s'est organisé pour être aujourd'hui en mesure de fournir un certain nombre de données ayant trait à la qualité de vie. Enfin, le territoire rennais est riche en matière de données et d'observation.

Partie 2		
	MISE A L'AGENDA DE LA QUESTION	RESSOURCES DOCUMENTAIRES
pp 48	La Commission Stiglitz-Sen-fitoussi (CSSF)	La CSSF s'est appuyée sur une somme considérable de travaux et ses recommandations font le point sur un ensemble de sujets pour la conception d'indicateurs de bien-être
pp 54	Mobilisation de l'appareil statistique français	La CSSF a suscité la production de données nouvelles en matière de qualité de vie et de bien-être qui sont disponibles à l'échelle des territoires

La qualité de la vie est une notion qui articulent l'individuel et le collectif ou dit autrement, qui met en jeu les caractéristiques d'un territoire mais traduit aussi les aspirations de ceux qui y vivent ou qui souhaitent s'y installer. Cette complexité peut être saisie à travers deux sources différentes et complémentaires, les indicateurs « objectifs » d'une part et « subjectifs » d'autre part. Ensemble, ils permettront de rendre compte de l'amélioration des conditions de vie des individus et de la satisfaction qu'ils éprouvent vis-à-vis de leur situation.

LES DÉTERMINANTS « OBJECTIFS » DE LA QUALITÉ DE VIE QUE PROPOSE LE TERRITOIRE

Le « bien-être » renvoie à la notion quantifiable de ressources mobilisables par un individu pour bien vivre : réseaux et liens sociaux, solidarités de proximité, capacité d'agir, de s'engager ou des ressources dont il peut disposer sur un territoire. Mais tout indice statistique est forcément imparfait puisqu'il ne peut traduire fidèlement toutes les dimensions de la réalité dont il prétend rendre compte. Par extension, une liste de variables est forcément perfectible, même si elle s'appuie sur des arguments rationnels.

Identifier et sélectionner les « dimensions centrales » à prendre en compte, c'est-à-dire « les fonctions particulièrement fondamentales dans la vie humaine, au sens où leur présence ou leur absence est généralement comprise comme une marque de la présence ou de l'absence de vie humaine » (Commission Stiglitz). Il est impossible de recenser tous les facteurs de bien-être, et par ailleurs, il n'y a pas d'accord sur ce qui fait le bien-être. Mais les réflexions de la Commission Stiglitz peuvent servir de guide pour identifier les principales dimensions du bien-être qui impactent sur les conditions de vie matérielles des personnes et qu'il convient de prendre en

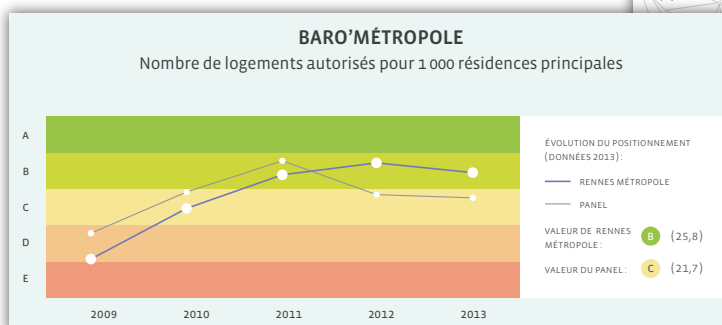


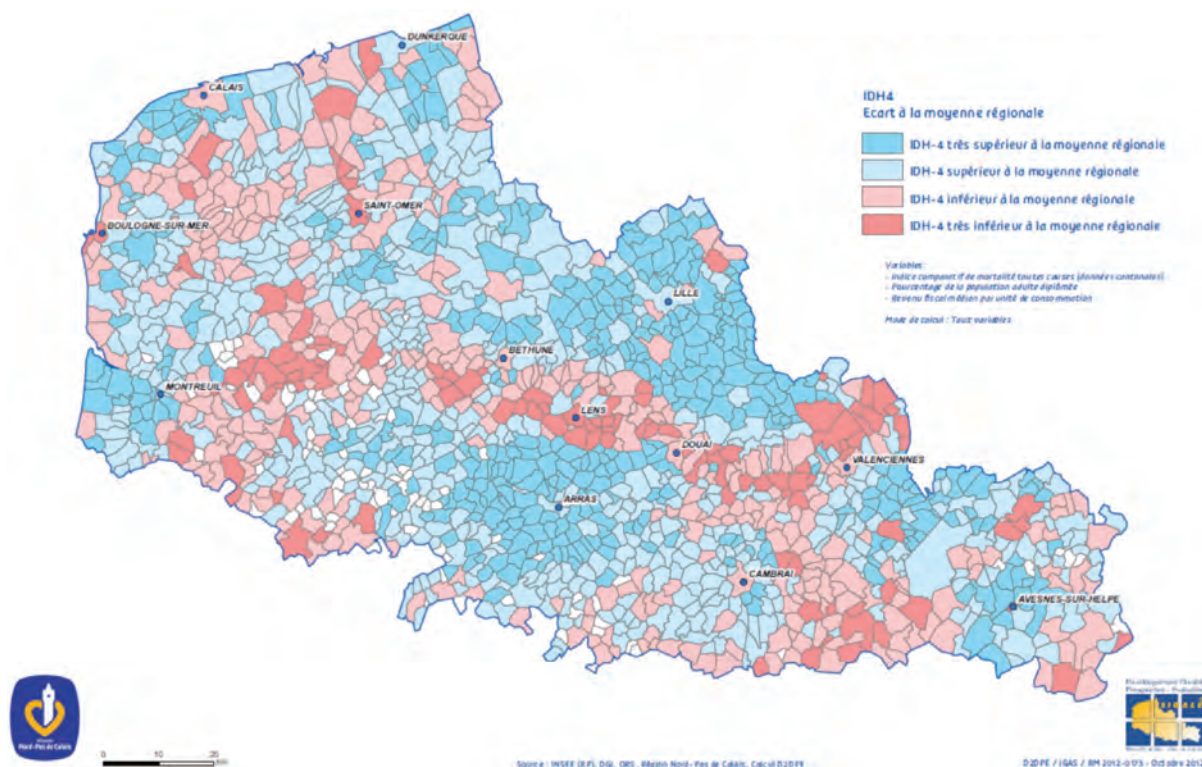
considération (cf. encadré 10 p. 49). « La qualité de vie dépend des conditions objectives dans lesquelles se trouvent les personnes et de leurs "capacités". Il conviendrait d'améliorer les mesures chiffrées de la santé, de l'éducation, des activités personnelles et des conditions environnementales. En outre, un effort particulier devra porter sur la conception et l'application d'outils solides et fiables de mesure des relations sociales, de la participation à la vie politique et de l'insécurité, ensemble d'éléments dont on peut montrer qu'ils constituent un bon prédictateur de la satisfaction que les gens tirent de leur vie ».

Des indicateurs de « capacité d'action » en lien notamment avec la mesure des inégalités. Il s'agit en effet de s'assurer qu'un « seuil minima » est atteint pour ces dimensions en-deçà desquels les personnes qui n'en disposeraient pas ne pourraient faire des choix libres. Une personne qui ne sait ni lire ni écrire est pénalisée à plusieurs niveaux dans son existence et pas simplement par le fait qu'elle n'a pas eu accès à la scolarisation. Cette exigence ne relève pas de la charité ou de la compassion mais de la justice qui doit porter en elle la référence à un « prendre soin » des autres, quand ils sont dépendants. « La dignité de la dépendance n'est jamais apparue au libéralisme comme un projet politique valable » (Richard Sennet). En effet, la justice sociale n'est assurée que si les personnes ont les moyens de faire des choix dans un certain nombre de domaines, qu'elles aient un certain niveau

de contrôle sur leur environnement et qu'elles puissent participer aux décisions qui les concernent.

Choisir des indicateurs complémentaires avec ceux qui existent et sont déjà largement utilisés. Le territoire de RM est particulièrement riche et bien doté en termes d'observation. Un certain nombre de travaux réalisés localement ou en partenariat avec d'autres instances ont été développés de longue date. Ils permettent à la fois d'avoir une vue très précise de l'agglomération sur de nombreux aspects et de pouvoir opérer des comparaisons avec d'autres territoires.





L'IDH4*. La déclinaison communale de l'Indicateur de Développement Humain (appelée IDH-4) aboutit à une cartographie instructive et très parlante mettant en évidence les fortes disparités qui existent au niveau communal. Cet indicateur peut être un outil de pilotage des politiques publiques ou des stratégies publiques de développement (suivi d'un SCOT, attribution d'aides aux territoires,...).

* Région Nord-Pas-de-Calais. Note D2DPE n° 24. Un indicateur de développement humain à l'échelle des territoires du Nord – Pas-de-Calais. Novembre 2009

Des critères pour opérer les choix de pré-sélection afin que les variables retenues ne soient pas trop nombreuses. Parmi les caractéristiques des variables plusieurs critères peuvent guider cette étape :

- **Les indicateurs à la « charnière » de plusieurs dimensions.** Il apparaît en effet intéressant d'avoir des indicateurs synergiques, c'est-à-dire dont les réponses concernent plusieurs dimensions simultanément. Par exemple, « l'indicateur portant sur la part des transports « doux » (marche à pied, vélo et transports en commun) dans l'ensemble des transports pour se rendre à son travail est à la croisée de plusieurs dimensions, car le développement de ce type de transports a des conséquences favorables aussi bien sur le plan de l'environnement, de la santé, du rythme de vie que de l'accès aux services publics ».
- **Le caractère soutenable de l'indicateur** renseignant sur l'accès durable aux besoins fondamentaux et cela même s'ils ne sont pas situés à la charnière de plusieurs dimensions, mais représentent des biens auxquels il est essentiel d'avoir accès : un logement salubre et à une alimentation correcte pour se réaliser sur d'autres plans.

Garantir une qualité statistique des indicateurs retenus.

Parmi les différents critères utilisés pour juger de la qualité d'un indicateur, les plus fréquemment retenus sont :

- **La pertinence.** Il doit être utile, légitime, facilement compréhensible pour les acteurs, sensible aux changements. Il doit constituer un déterminant fiable de la situation sociale et être représentatif du phénomène observé.
- **La comparabilité,** pour faire l'objet de comparaison, dans l'espace et dans le temps, il est préférable que l'indicateur soit compatible avec un cadre conceptuel international. Pour que les indicateurs méso (national) et micro (au niveau communal) s'emboîtent les uns dans les autres, ils doivent s'appuyer sur la même architecture et les mêmes types de variable que le niveau macro (mondial). C'est ce qui a été retenu par exemple par l'ARF (*cf. fiche IDH p. 78*) ou la Région Nord-Pas-de-Calais qui a décliné à son échelle un indicateur IDH4 (*cf. carte ci-dessus*).
- **La disponibilité,** il est important que les indicateurs soient mis à jour le plus régulièrement possible, disponibles annuellement ou périodiquement. Une problématique concerne la territorialisation des indicateurs car beaucoup ont été créés pour un usage national et leur application à

un échelon plus fin ne va pas de soi. Ainsi, les données nécessaires pour renseigner les indicateurs territorialisés ne sont pas toujours disponibles.

- **La robustesse**, pour qu'un indicateur puisse être légitime, il faut notamment que sa construction soit rigoureuse, basée sur des normes reconnues.

DES INDICATEURS « SUBJECTIFS » REFLÉTANT LES ATTENTES DES HABITANTS

Tout comme ils avaient mis en avant les déterminants objectifs du bien-être, de manière similaire, les experts de la Commission Stiglitz considèrent que les indicateurs de qualité de vie doivent contenir des dimensions de bien-être perçu du territoire vécu, qui dépassent ses caractéristiques objectives et peuvent même être en décalage avec elles. Il est donc nécessaire de prendre en compte l'évaluation « subjective » que chacun fait de sa vie ou de la société à laquelle il appartient, c'est-à-dire l'appréciation personnelle et non discutable d'un sentiment de satisfaction, de bien-être ou de bonheur.

Comment peut-on mesurer quelque chose d'aussi subjectif et impalpable que le bonheur ? Depuis une trentaine d'années, les économistes¹ ont tenté de relever ce défi. Ils ont fait le pari de mesurer le bonheur tel qu'il est ressenti et déclaré par les individus eux-mêmes. Leur approche repose sur des enquêtes qui portent sur des opinions, des sentiments (de confiance, de sécurité, etc.) pour enregistrer la manière dont les individus perçoivent la qualité de leur vie et la satisfaction qu'ils en tirent. Ces données « déclaratives » sont collectées en interrogeant directement les individus, selon leur répartition par âge, leur situation géographique ou socio-économique, afin d'exprimer ainsi la diversité de leurs aspirations et de leurs systèmes de valeurs.

Ces variables de « satisfaction » sont de plus en plus nombreuses et disponibles, via des enquêtes statistiques internationales ou nationales. La satisfaction à l'égard de la vie, calculée comme la moyenne des réponses à la question « Imaginez une échelle de onze échelons où la valeur la plus basse (0) représente la pire vie possible pour vous et la valeur la plus haute (10) représente la meilleure vie possible pour vous. Sur quel échelon vous sentez-vous personnellement à l'heure actuelle? ». Il existe donc aujourd'hui des bases de données importantes combinant des mesures de « satisfaction de vie » et de « bonheur » (cf. encadré 5).

¹ On parle de « l'économie du bonheur », qui est une branche émergente de l'économie, appelée ainsi car elle fonde ses analyses sur le bonheur, comme un état conscient subjectif. Parmi ses représentants on peut citer Claudia Senik professeur à l'université Paris-Sorbonne et à l'École d'Économie de Paris. Auteur de nombreux articles de référence, elle est l'une des spécialistes internationales de l'économie du bien-être et de l'économie comportementale.

5. LES GRANDES ENQUÊTES DE SATISFACTION À L'ÉGARD DE LA VIE

Enquêtes internationales :

- World Values Surveys (97 pays, 1981-2008)
- European Social Survey ou l'Eurobaromètre (32 pays, 2002-2010)

Enquêtes nationales :

- General social Survey (USA, 1972-2010)
- German Socio-Economic Panel Study (GSOEP, 1984-2010)
- British household Panel survey (BHPS, 1996-2010)
- Russian Longitudinal Monitoring Survey (RLMS, 1994-2010)
- Australian Household Panel Survey (HILDA, 2001-2011)

France, la mesure du bien-être subjectif par la statistique publique est encore récente, on peut citer :

- L'Insee, enquête SRCV (dispositif des Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie), existant depuis 2004 et l'enquête spécifique « Qualité de vie » menée en 2011 qui permet d'examiner pour la première fois la plupart des indicateurs de qualité de vie définis dans le rapport Stiglitz, Sen, Fitoussi. Cette enquête repose sur un échantillon 10 000 personnes âgées de 18 ans ou plus, contactées par courrier et invitées à répondre à un questionnaire sur internet*. La régionalisation des données de l'enquête SRCV menée au niveau national est disponible**.
- Une enquête du Crédoc*** sur l'évolution du bien-être en France depuis 30 ans. Celle-ci a été menée en 2012, également dans la lignée des travaux de la commission Stiglitz. Sur les onze dimensions étudiées, en l'espace de trente ans, quatre se sont améliorées : l'équipement du ménage a beaucoup progressé, les conditions de logement se sont améliorées, l'accès aux loisirs et à la culture s'est diffusé et le niveau d'éducation a augmenté. Quatre autres se sont plutôt dégradées : les ménages se sentent de plus en plus contraints financièrement, les conditions d'emploi sont de plus en plus précaires, l'état de santé ressenti s'est dégradé et le sentiment de vivre dans un univers instable et insécurisant (tant sur le plan économique que physique) s'est diffusé. Concernant le patrimoine, la vie citoyenne et le lien social, on n'observe pas vraiment d'évolution des indices, en moyenne. Cette recherche dresse un état des lieux mitigé, elle confirme le caractère multifactoriel du bien-être et l'impact de nombreuses dimensions, parmi lesquelles l'entourage affectif proche (couple, enfant, famille), et la liberté de vivre sa vie comme on l'entend jouent des rôles majeurs.

* INSEE Première. N° 1428 - JANVIER 2013. *Qualité de vie et bien-être vont souvent de pair.* Marie-Hélène Amiel, Pascal Godefroy et Stéfan Lollivier.

** Cf. Zoom sur la méthode de régionalisation des données de l'enquête SRCV. In Observatoire des territoires.

*** CREDOC N°298. *L'évolution du Bien-être en France depuis 30 ans.* Régis Bigot, Patricia Croutte, Emilie Daudey, Sandra Hobbies, Jörg Müller.

Des résultats paradoxaux

Le principal apport des données subjectives est la mise en évidence que la croissance du revenu ne produit pas mécaniquement de la satisfaction², un Français se déclarant moins satisfait qu'un Afghan, alors que les conditions de vie matérielles ne sont pas comparables. Par ailleurs, la plupart des individus (dans les pays de l'OCDE) se considèrent comme assez à très heureux et satisfaits de leur vie (près de 90 % des personnes interrogées) mais pratiquement indépendamment de leur niveau de revenu. Ces enquêtes débouchent sur un autre constat particulièrement intéressant : à mesure que l'individu connaît une situation de plus en plus aisée au cours de son existence son niveau auto-déclaré de satisfaction n'augmente pas proportionnellement. Mais l'individu dont la situation se dégrade se déclare moins heureux. Ces résultats paradoxaux se lisent également au niveau des enquêtes nationales, notamment pour la France (cf. encadré 5 p. 29).

Un regard critique sur les indicateurs subjectifs

On ne peut pas refuser d'entendre ce que disent les gens et les protocoles d'enquêtes mis en place pour recueillir leur point de vue sont de plus en plus rigoureux, permettant un suivi longitudinal de cette notion subjective de satisfaction. Cependant, cet indicateur pose de nombreux problèmes, et les résultats de ces enquêtes sont en difficiles à interprétés pour plusieurs raisons³ :

- **L'état du bien-être individuel n'a aucun sens au niveau agrégé.** L'économie du bonheur s'intéresse à l'individu et ignore largement le « nous » et ce qu'il y a d'intrinsèquement social dans le bien-être. Les personnes sondées n'ont pas une compréhension uniforme des questions qui leur sont posées et les scores ne représentent pas le même état d'une personne à l'autre de sorte que les résultats peuvent être biaisés. Ces préférences individuelles peuvent effectivement lancer un signal mais ne peuvent permettre d'en déduire une mesure du bien-être collectif⁴.
- **La mesure de la satisfaction ne peut être considérée hors contexte.** Le bien-être dépend des représentations culturelles et sociales et du niveau de développement d'une société. Son mode de mesure nécessite donc d'être défini et amélioré directement avec les individus, là où ils se trouvent. Il serait donc pertinent d'élaborer des échelles de satisfaction à l'égard de certains dispositifs spécifiques, de certaines infrastructures, plutôt que d'évaluer en un chiffre la satisfaction à l'égard de la vie en général.
- **Cet indicateur risque de servir de substitut au débat démocratique** sur les objectifs à poursuivre. Si l'on veut

réellement se préoccuper de ce que vivent les citoyens, il faudrait mettre en place une réflexion approfondie en amont sur les déterminants (plus ou moins objectifs) du bien-être et, surtout, sur les déterminants sur lesquels les politiques publiques peuvent agir.

« Ce que l'on essaye de faire ici c'est de psychologiser des questions sociales et de rabattre la politique économique sur la responsabilité individuelle. On oublie le désastre des politiques d'austérité et on explique que les Français n'ont qu'à davantage croire en eux-mêmes pour que tout s'arrange. Le thème de la confiance est d'ailleurs omniprésent au Medef et dans le discours du patronat, « ramener la confiance » voulant dire baisser les impôts et les cotisations des entreprises, ce qui a d'ailleurs été fait, sans résultat sur la reprise économique. Le registre pathologique de la « dépression française » est pareillement une manière pour les politiques de s'exonérer de leur responsabilité en renversant la crise de défiance politique, bien réelle et mesurable, vers les citoyens. Le fantasme d'une société française en proie au malheur, à la dépression collective et au pessimisme foncier qu'il importerait de déverrouiller pour la libérer de ses blocages psychologiques est tout à fait typique d'un usage nocif des nouveaux indicateurs de bien-être. » Eloi Laurent

CHOIX DES INDICATEURS AU TERME DE DÉLIBÉRATIONS COLLECTIVES

Le caractère éminemment subjectif du bien-être qui ne peut être occulté, au lieu d'être un obstacle, peut devenir une véritable opportunité et une occasion de débat sur le contenu à donner au développement, au progrès, ou même à la pauvreté et à la solidarité. « Ce qui compte le plus, ce que nous voulons partager et laisser en héritage, ce qui compte, mais que nous ne voulons pas compter et qui relève d'une responsabilité collective » (H Combes). En effet, même si toutes les conditions techniques précédemment listées sont remplies, le choix des variables clés, illustrant les différentes facettes de la situation sociale, ne va pas de soi car il ne s'agit pas uniquement de questions méthodologiques. Pour que les variables retenues puissent rendre compte de la diversité des vécus et des représentations des habitants, il semble nécessaire qu'elles aient fait l'objet d'un débat démocratique (cf. p. 16). En effet, l'enjeu central de la problématique des nouveaux indicateurs est celui de la démocratie dans la définition collective de ce qui compte le plus, de ce qu'il convient de compter (ou non).

² Cf. Paradoxe d'Easterlin (p. 43 encadré 7).

³ La plupart de ces critiques ont été formulées par des experts ou chercheurs du collectif FAIR, Dominique Méda notamment.

⁴ Cf. le théorème d'impossibilité d'Arrow qui démontre la difficulté de déduire rationnellement une règle de choix collectif à partir des règles de choix individuels.

UNE HYBRIDATION MÉTHODOLOGIQUES

Les grilles d'analyse théoriques mobilisées par les chercheurs qui ont défriché le sujet peuvent éclairer la manière dont l'objet sur lequel doit porter la mesure peut être construit dans la mesure où ces approches conceptuelles du développement humain ont des conséquences en termes pratiques.

- **L'économie du bonheur**⁵ s'intéresse essentiellement aux désirs des personnes et à leurs aspirations. Pour capter ces informations « subjectives », elle met en avant la scientificité de sa démarche en essayant de prouver que l'objet de sa recherche : le bonheur, n'est pas simplement un concept moral, mais bien un objet scientifique qui peut être mis en équation. L'intérêt de cette théorie est la prise en compte de la dimension « subjective » du bien-être mais a contrario, elle ne permet pas d'en déduire une mesure du bien-être collectif par l'agrégation de ces points de vue individuels.
- **Les approches par les « besoins »**⁶ partent d'observations de terrain, elles sont généralement critiques vis-à-vis des approches subjectives. En se basant sur des études interculturelles, Max-Neef (1991) dresse une liste de neuf besoins de base ou « d'invariant » fondamentaux dans les besoins humains même s'il y a une pluralité de pratiques pour les satisfaire. Il s'agit de la subsistance, la protection/sécurité, l'affection, l'éducation, la participation, l'oisiveté (loisirs, repos), la création, l'identité, la liberté⁷. Ces besoins ne sont pas hiérarchisables ni substituables entre eux (hormis celui de la subsistance qui est un préalable à tous les autres), ils peuvent au contraire être reliés dans la mesure où la réponse à un besoin peut entrer en synergie avec un autre. Derrière la diversité des pratiques, il s'agit pour ces chercheurs de repérer les invariants en termes de besoins humains⁸.
- **L'approche par les « capacités »** développée par Amartya Sen, et prolongée par Martha Nussbaum, permet d'élargir le questionnement. Leur conception, plutôt qu'elle ne s'inscrit dans des principes de justice abstraits ou des droits formels (Rawls), est axée sur la liberté donnée à la personne de s'accomplir. Il s'agit pour eux de prendre en considération « l'habilité à convertir des ressources en fins » et en ce sens de tenter de développer une approche où liberté et égalité ne s'opposent pas. Être libre ce n'est donc pas simplement

ne pas être freiné par des contraintes externes, mais c'est également avoir une possibilité de choix. Le bien-être n'est pas quelque chose de donné, il dépend largement de l'environnement social dans lequel chaque personne est socialisée et procède d'un rapport entre des réalisations et des aspirations des personnes au regard des contraintes ou des opportunités institutionnelles liées à leur environnement (cadre de vie, travail, relations sociales, etc.). Dès lors, plus les institutions donnent d'opportunités aux personnes, plus celles-ci peuvent exercer leurs libertés et pour estimer l'accomplissement de la personne, il faut la juger par rapport aux objectifs qu'elle s'est elle-même fixée en reconnaissant la possibilité de tout un chacun de se fixer des fins très différentes.

Le recours à différentes méthodes figurent dans les recommandations de la Commission Stiglitz, non seulement des données « objectives » pour mesurer ce qui peut l'être mais aussi des données « subjectives » (*cf. encadré 10 p. 49*), au moyen d'enquêtes qualitatives pour recueillir le ressenti des habitants sur la question du bien-être. Néanmoins cela ne peut suffire à régler la question car on ne peut déduire des préférences collectives à partir d'une enquête de satisfaction. Il est donc indispensable également de mobiliser des méthodes participatives, notamment pour la sélection des variables. Cela passe notamment par le croisement des savoirs spécialisés et des savoirs généralistes des citoyens.

5 Cf. notamment Claudia Senik. « L'Economie du bonheur ». 2014.

6 Cf. en particulier l'approche de Doyal et Gough et celle de Max-Neef, fondées sur l'observation empirique et anthropologique.

7 Ces besoins fondamentaux ont été repris dans l'énoncé qu'en donne la commission Stiglitz dans ses recommandations.

8 La théorie de John Rawls met également l'accent sur les « biens premiers humains » mais se distingue de celle de Neef et Gough en ce sens qu'elle repose sur des fondements éthiques et des principes de justice (issue de la théorie morale kantienne).

L'agrégation / quelle forme donner à l'indicateur ?

Les indicateurs sont intrinsèquement politique mais ils sont aussi des outils techniques, ce qui détermine certaines contraintes. En particulier le choix des variables (cf. section précédente) et l'agrégation qui consiste à condenser l'information contenue dans chacune des variables en une seule donnée. Différentes formes d'agrégation sont utilisées comme le montre les divers exemples recensés (cf. tableau ci-dessous).

	Partie 3	
	PANORMA D'INDICATEURS	RESSOURCES DOCUMENTAIRES
pp 70	Les modalités d'agrégation	<i>Les données de base constituent les pièces du puzzle de l'indicateur de bien-être, mais se pose alors la question des modalités d'agrégation qui peuvent être de plusieurs types selon les cas</i>

Une fois déterminées les différentes facettes de l'indicateur de bien-être, il reste à déterminer son architecture pour agréger ces différents domaines. Ceci déterminera aussi la forme finale de l'indicateur.

COMMENT « NORMALISER OU « AGRÉGER » LES VARIABLES ?

Des méthodes diverses. Comme les exemples retenus le donne à voir, ce peut être une méthode de « monétarisation », c'est-à-dire de choix d'une unité de compte monétaire commune, pour des variables dont la plupart ne sont ni marchandes ni monétaires. Ce peut être aussi une méthode de moyenne simple ou pondérée d'indicateurs hétérogènes, sans unité de compte commune.

Une nécessité de débat démocratique car agréger les variables suppose de répondre aux questions suivantes : faut-il attribuer le même poids à tous les critères pour constituer l'indice ou faut-il leur attribuer des poids différents, et si oui, comment ? Or ces questions ne sont pas neutres car tous les choix de pondérations utilisées pour construire un indicateur reflètent des jugements de valeur. Tout comme le choix des variables qui composent l'indicateur (synthétique ou non) celui des pondérations constitue lui aussi un enjeu démocratique. « *Il est possible de réduire la part de subjectivité dans la pondération des différents critères par la confrontation démocratique des points de vue, par l'examen scientifique des options, parfois par des enquêtes et par des tests de sensibilité à des variations de pondération jugées acceptables. C'est ce qu'on appelle bâtir des conventions, et même la comptabilité nationale y recourt parfois* » (Gadrey, Jany-Catrice).

La transparence. La méthode utilisée pour sa construction doit être décrite et reproductible et ses limites doivent être précisées dans tous les cas. En effet, l'indicateur devra être accompagné de toute l'information ayant permis sa construction afin que tous ses utilisateurs potentiels puissent l'analyser en connaissance de cause. Il s'agit donc bien ici d'un critère de transparence et non pas de simplicité. Par analogie, le PIB est complexe à analyser mais ses mécanismes de calculs sont

disponibles et permettent l'examen critique et la compréhension. Il serait ainsi souhaitable qu'un indicateur comporte des fiches sur chacune de ses variables constitutives.

UN FORMAT ADAPTÉ À CHAQUE USAGE

Les indicateurs de bien-être peuvent se présenter sous différentes formes, deux approches principales ont été adoptées jusqu'à présents, sans que leur hybridation ne soit exclue. Mais dans tous les cas la forme finale de l'indicateur est dictée par l'usage auquel on le destine, raison pour laquelle il est important de définir en amont, avec les commanditaires, quelles sont leurs intentions et les buts qu'ils visent à travers la construction d'indicateurs de bien-être. Il est en effet impossible de retenir ou au contraire de discréditer une forme ou une autre si l'on fait abstraction de l'utilisateur auquel l'information est destinée. Le choix du format doit, au contraire, être guidé par la finalité de l'exercice. (cf. p. 14). « *Un indicateur « socio-économique », synthétique ou non, n'a de sens et d'intérêt qu'en fonction des usages qui en sont faits pour la réflexion, le débat public et l'action* » (J Gadrey).

Selon les priorités qu'ils se donnent en termes d'usages ou de cibles à atteindre, l'une ou l'autre forme sera privilégiée (cf. tableau ci-contre).

- **Les tableaux de bord.** Les indicateurs peuvent prendre la forme de tableaux de bord sans objectif d'agrégation, c'est-à-dire comme un ensemble de données qui ciblent chacune une information spécifique. Les tableaux de bord, donnent une information plus fournie. S'il s'agit de guider l'action publique, de déterminer ses objectifs, d'évaluer leur atteinte ou de surveiller la progression des stocks vis-à-vis de seuils d'alerte, le choix d'un tableau de bord sera plus pertinent. Ils peuvent également être utiles s'ils visent à susciter des espaces de débat, autour de ce qu'est le bien-être collectif d'un ou des territoires, dans toutes leurs dimensions.
- **Les indicateurs agrégés ou composites** rassemblent toutes les dimensions retenues, pondérées ou non, monétarisées ou non, en une donnée unique. L'indicateur synthétique cherche à résumer l'ensemble de l'information en un chiffre, à l'instar du PIB, en ajustant la pondération des composantes et peut également faire apparaître l'existence de seuils critiques. Les indicateurs agrégés ont l'avantage d'être rapidement lisibles et de répondre à une forte demande médiatique et politique. Un indicateur synthétique sera privilégié s'il vise principalement à une prise de conscience individuelle et collective du degré de soutenabilité de nos modèles de développement, de même comme signal d'alerte, l'indicateur à chiffre unique constituera un meilleur outil de communication.

	Forces	Faiblesses
Tableaux de bord	Constitue un socle d'indicateurs Multipliant les éclairages. Pas d'hypothèse de pondération (composite) ou de conversion (agrégé) Robustesse statistique	Complexe et peu lisible
Indicateur agrégé	Lisible Le message global est rapidement interprétable Pouvoir de synthèse Contrepoids au PIB	Substituabilité des différentes dimensions Complexité de la pondération

Ces deux approches ne doivent pas être opposées car elles peuvent se conforter mutuellement, un système de tableaux de bords permettant de zoomer sur les différentes dimensions, sous-dimensions et variables composant le bien-être. En effet, la seule différence entre un tableau de bord et un indice global tient dans l'ultime étape d'agrégation consistant à condenser l'information contenue dans le tableau de bord. L'indicateur idéal est en effet celui qui permet d'avoir un aperçu rapide et facilement compréhensible d'une situation tout en permettant à ceux qui en ont besoin d'avoir accès à des informations plus détaillées sur chacun des aspects qui le composent. Ces deux exigences peuvent être conciliées par une architecture adéquate. Celle d'un tableau de bord regroupant plusieurs indicateurs-phare et adaptés à chacune des dimensions du bien-être. L'objectif reste néanmoins de s'en tenir à quelques chiffres clés qui pourront ensuite être détaillés via un tableau de bord, en sous-dimensions ou en sous-territoires. L'idée « d'indicateurs critiques », mais qui resteraient néanmoins limités à un très petit nombre, va dans le sens des préconisations de la commission Stiglitz.

La question de la substituabilité. « La définition Brundtlandienne a beaucoup été utilisée pour souligner la nécessité de considérer à la fois le développement et sa durabilité. Cette nécessité est indiscutable, mais cela a parfois été interprété comme voulant dire que les deux choses peuvent et doivent être mesurées en bloc. En rupture avec cette quête illusoire de l'indice global unique, la Commission Stiglitz a clairement arbitré pour une mesure séparée du bien-être courant et de ses perspectives d'évolution. Mais la même question pouvait ensuite être reposée pour chacune de ces deux dimensions. Bien-être courant et soutenabilité doivent être évalués séparément, mais chacun peut-il ou pouvait-il l'être de façon monodimensionnelle ? Par surcroît, le sous-groupe en charge de la question de la qualité de vie a lui-même souligné la nécessité de distinguer, sans les mélanger, un nombre minimal de dimensions de cette qualité de vie : la santé, l'éducation, la sécurité économique et la sécurité des personnes ». (Didier Blanchet).

- **Des cartographie(s).** Il s'agit alors de la déclinaison sur un territoire donné, des indices synthétiques ou dimensionnels, selon une maille plus ou moins fine, permise par l'échantillonnage de l'enquête. Les finalités d'une telle territorialisation peuvent être variées : la mise en regard des différents territoires par rapport à une situation qui serait soutenable d'un point de vue social et environnemental (valeur de 100 prise par l'indice) ou encore la comparaison entre territoires ou enfin la mise en valeur d'enjeux communs qu'il est donc pertinent d'appréhender à l'échelle globale.
- **Des profils** peuvent être identifiés à travers des analyses « expertes » qui portent sur le croisement de données issues de sources « classiques » et d'enquête ad hoc. Celles-ci peuvent servir à révéler des enjeux concernant certaines catégories plus vulnérables qui rencontrent des problèmes à se réaliser sur une ou plusieurs dimensions. Elles peuvent aussi servir à la formulation de pistes de travail et d'hypothèses nouvelles dans le champ de l'action publique. Comme l'illustre la démarche grenobloise : « la confrontation de l'indicateur de taux d'emploi et de l'indicateur de satisfaction vis-à-vis de son emploi et de son travail remet en cause l'idée selon laquelle le travail serait toujours un facteur d'épanouissement personnel et amène à s'interroger sur les conditions d'épanouissement dans le travail ou plus largement dans l'activité ».

Ces différentes possibilités peuvent être déduites les unes des autres. Elles ne doivent pas être opposées et représentent au contraire une palette dont les différentes déclinaisons possibles permettront de concilier des exigences parfois contradictoires : avoir un aperçu rapide et facilement compréhensible d'un phénomène tout en permettant l'accès à des informations plus détaillées sur chacun des aspects qui le composent.

MISE À L'AGENDA DE LA QUESTION DES INDICATEURS DE BIEN-ÊTRE

Le PIB, un indicateur hégémonique

Les indicateurs de bien-être se sont essentiellement construits en référence au PIB, pour « aller au-delà » et combler ses lacunes. En introduction de cette réflexion, il paraît donc nécessaire de comprendre la logique de cet indicateur économique qui reste, aujourd'hui encore, l'indicateur phare sur la base duquel les sociétés développées forment leurs jugements globaux de progrès comme le signifie la morosité qui s'affiche lorsque le PIB est en baisse.

LE PIB S'EST IMPOSÉ HISTORIQUEMENT

Des origines lointaines

Au sortir de la grande dépression de 1929, c'est à la demande du Congrès américain que Simon Kuznets met au point les éléments d'une comptabilité nationale pour mesurer les effets de cette crise sur l'économie des États-Unis. Il s'agissait alors de reconstruire un pays dévasté dont on souhaitait le redressement rapide. « *La richesse et le bien commun sont alors clairement synonymes de production matérielle* » (G Thiry 2011). C'est donc pour évaluer la production marchande de l'économie nationale que le produit intérieur brut (PIB) a été conçu en 1932.

À travers cet indicateur, la comptabilité nationale doit pouvoir mesurer l'enrichissement (ou l'appauvrissement) du pays et rendre compte des mécanismes qui sous-tendent cette évolution. Cela implique de décrire avec précision l'ensemble des opérations économiques. Le PIB, tel qu'il a été construit, le permet car il mesure la valeur monétaire des biens et services produits par une entité (généralement une nation) au cours d'une période donnée (généralement une année). Il s'agit en effet d'une évaluation globale des flux monétaires selon trois optiques, celle de la production qui mesure la valeur ajoutée par le secteur productif (y compris les administrations), celle

des revenus issus de l'activité économique (salaires, profits, taux d'intérêt, etc.), enfin celle des dépenses (consommation, investissement, dépenses publiques etc.)¹.

Un fort consensus autour du PIB

Après les grandes privations causées par la crise et la Guerre, les populations aspirent à plus de bien-être matériel et voient dans la croissance de l'activité une source de progrès social. La richesse matérielle est alors appréhendée comme une condition du bien-être. La limitation aux seuls biens matériels est également liée à la difficulté technique d'appréhender d'autres dimensions de la richesse ainsi qu'à la volonté d'instituer l'économie politique comme une science. De fait, le PIB apparaît comme un très bon indicateur pour mesurer la dynamique (d'accroissement ou de contraction) de l'économie. Il s'est progressivement imposé comme principale mesure du développement d'un pays.

- **Il est mis en place aux États-Unis** dans un premier temps, puis il est normalisé dans le cadre du système de comptabilité des Nations Unies² puis de nombreux pays l'adoptent comme l'instrument privilégié de mesure de l'activité économique.
- **Au niveau européen**, c'est la période où l'ensemble des pays se mobilisent pour une reconstruction. Les États-Unis exercent une domination bienveillante, via la mise en œuvre du « Plan Marshall » en conditionnant cependant leur aide à la libéralisation des économies qui doivent faire montre de l'efficacité des fonds octroyés. Ces facteurs historiques concourent à la mise en place d'institutions permettant de coordonner et d'évaluer les actions des pays européens. L'OECE (prédécesseur de l'OCDE) développe alors un sys-

¹ Depuis la fin des années 60, certains biens et services non marchands sont aussi pris en compte, notamment les biens produits par les ménages pour leur consommation propre et les dépenses des administrations publiques dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

² Publié pour la première fois en 1953, il sera révisé en 1968, puis en 1993.

tème de comptes harmonisés qui deviendra la référence dans les pays développés.

- **Au niveau français**, c'est au Commissariat au Plan (créé par Jean Monnet) qu'est confiée la tâche de créer un système de comptabilité nationale. Il s'agissait d'identifier comment accroître la production dans des secteurs-clés (énergie, sidérurgie, transports, agriculture, matériaux de construction et machinisme agricole).

Pendant plus d'un demi-siècle, le PIB, agrégat central de la comptabilité nationale, a été considéré comme le principal indicateur de progrès économique et social pour effectuer des comparaisons internationales. Aujourd'hui encore, il reste largement utilisé car il s'agit d'un indicateur économique pertinent pour juger de l'accroissement de la production dans un pays. De plus il est pratique parce qu'il repose sur une unité de mesure qui permet d'additionner toutes sortes de grandeurs et de les comparer entre elles : le prix auquel s'échangent les biens et les services sur un marché³. Aussi, grâce à sa relative robustesse statistique et à sa capacité de représenter ce qui peut être partagé entre les différents acteurs économiques d'une même société et faute d'une meilleure mesure, le PIB demeure, à l'échelle internationale, la norme de référence universellement employée.

Une conception de la richesse, synonyme de production

Cet indicateur devient rapidement un outil de pilotage incontournable, au service de la politique économique qui assigne à l'État la mission d'assurer le plein emploi et la progression générale des revenus via le développement de l'activité. Aux yeux de beaucoup, le PIB témoigne de la bonne ou de la mauvaise santé d'une économie et, plus largement, d'une société. Cet outil de comptabilité nationale a donc cristallisé, dès son origine, les représentations de richesse au point que sa croissance a progressivement été assimilée au progrès social alors que les inventeurs du PIB avaient pour simple ambition de quantifier l'activité économique sur le plan monétaire. Cependant, son hégémonie traduit une obsession quantitative pour la production en suggérant que l'objectif prioritaire de la vie sociale est de maximiser la quantité de biens et de services échangés dans l'année. Dans cette conception dominante, la richesse devient synonyme de production, mesurée par le fameux PIB et l'idée de bien-être résumée par la consommation.

3 Ou, par convention, le coût de production quand il s'agit de biens et de services non marchands, comme les services publics.

UN CONTEXTE QUI A CHANGÉ

La question d'indicateurs alternatifs au PIB a progressivement émergé car l'évolution du contexte mondial lui a fait perdre de sa pertinence dans plusieurs domaines :

L'essoufflement de la croissance et la montée des inégalités

La croissance du PIB, si forte au cours des « trente glorieuses », décroît structurellement en France et dans les pays européens. Elle est passée tendanciellement de 6 % dans les années 1950 à moins de 1 % aujourd'hui. Désormais, l'hypothèse d'un scénario de croissance faible sur une longue période ne peut plus être écartée. Dans ce contexte, la lutte contre l'inflation, est devenue la priorité des politiques économiques. La montée du chômage a contribué à éroder le pouvoir de négociation des salariés et la réduction des inégalités de revenus qu'avait connue la France, s'est inversée depuis une quinzaine d'années. Non seulement les revenus des catégories aisées ont progressé mais ceux des plus démunis ont diminué de sorte que le relatif consensus autour de la croissance qui prévalait dans la période antérieure s'est affaibli. La question de l'accroissement des inégalités, dont le PIB ne rend pas compte, est fortement ressentie. Ce débat a aujourd'hui dépassé l'opinion publique, il est aujourd'hui repris par les économistes⁴. Des notes émanant d'institutions internationales et nationales font état des effets négatifs de l'accroissement des inégalités⁵.

La prise en compte progressive des préoccupations environnementales

La conscience de l'affaiblissement des écosystèmes ou de l'épuisement des ressources naturelles, et donc des limites de notre modèle économique, s'est largement diffusé au cours des dernières décennies. Cette prise en compte progressive de l'environnement a été marquée par de grandes étapes au niveau international :

- **Dès 1972, le club de Rome** relance le débat sur la croissance en publiant le rapport « *The Limits to Growth* », plus connu sous le nom de rapport Meadows. Celui-ci met l'accent sur le fait que le mode de vie des sociétés occidentales n'est pas durable du fait de la surexploitation des ressources qu'entraîne cette quête de croissance combinée à une augmentation démographique importante.
- **En 1987, le rapport Brundtland**⁶ donne forme au concept de développement durable en développant l'idée de concilier développement économique, protection de l'environnement et cohésion sociale.
- **En 1992, la conférence de Rio**, organisée par les Nations

4 Thomas Piketty. *Le Capital au XXI^e siècle. Le Seuil*, 2013.

5 OCDE. *Inégalités et croissance. Décembre 2014 et France Stratégie. Le coût des discriminations. Septembre 2016.*

6 *Notre futur commun, issu des travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies.*

Unies pour le cinquième anniversaire du rapport Brundtland, affine et officialise cette notion, en soulignant la nécessité de disposer d'une information quantitative pour mesurer les progrès vers la voie de la durabilité.

- **Dix ans plus tard, le sommet mondial du développement durable de Johannesburg** avait pour but de faire le bilan des engagements pris à Rio.
- **La Cop 21.** La France a présidé et accueilli la 21^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21/CMP11), du 30 novembre au 12 décembre 2015. Cette échéance cruciale a abouti à un accord universel et ambitieux sur le climat dont l'objectif est de contenir la hausse des températures bien en-deçà de 2°C, et de s'efforcer de la limiter à 1,5°C.

Les dommages environnementaux de la croissance gagnent en visibilité, d'autant que leurs conséquences s'aggravent. L'urgence d'un véritable changement dans notre façon d'envisager notre développement devient incontournable. Cependant, malgré le large consensus dont la soutenabilité de notre mode de développement fait l'objet, les indicateurs actuels s'avèrent inadaptés pour rendre compte de la durabilité de nos modes de vie.

Crise de notre modèle de croissance

La crise financière de 2008, que peu de personnes avaient prévue, a contribué à éroder la crédibilité du PIB, démontrant son inefficacité à constituer un indicateur d'alerte sur la prévision d'une crise importante de notre système économique. Cette crise a également remis à l'ordre du jour les interrogations sur la finalité de la croissance qui semble désormais de plus en plus découplée du bien-être et de l'emploi et ne peut plus constituer un objectif fédérateur, d'autant plus qu'une consommation infinie dans un monde aux ressources finies n'a pas de sens. L'émergence de mouvements tels que les printemps arabes, « *Occupy Wall Street* », « *Los Indignados* » ou « *Nuits debout* » témoignent de la volonté de dessiner de nouveaux horizons. De nombreuses enquêtes vont dans le même sens : 89 % des Français déclarent que « le mieux-vivre pourrait constituer un but commun »⁷.

Il semble donc nécessaire de changer de paradigme pour repenser nos modes de vies en partant du principe que les politiques publiques, ne doivent pas avoir pour seul but le développement économique mais la qualité de vie des citoyens. Cela implique d'autres instruments de mesure, capables de rendre compte de la vraie richesse de nos sociétés, car la perte de croissance du PIB alimente un imaginaire de désespoir pour notre avenir.

QUATRE CRITIQUES MAJEURES ADRESSÉES AU PIB

Ces grandes évolutions contextuelles ont progressivement alimenté une critique du PIB en tant qu'outil quand il est mobilisé comme proxy du bien-être car il reste pertinent à de nombreux égards, notamment pour apprécier la croissance économique d'un pays. Aujourd'hui, un large consensus existe sur ses insuffisances en termes d'indicateur de progrès d'une société. Cet indicateur est insuffisant face aux enjeux de notre début de 21^{ème} siècle pour quatre raisons fondamentales qui tiennent à sa structure même.

Le PIB ne mesure que les coûts

Par construction, le PIB est centré sur la production et la consommation, évaluées monétairement, alors que la richesse de la vie sociale ne se réduit certainement pas à des valeurs marchandes. Le PIB ignore, en particulier :

- **L'essentiel de la production domestique** réalisées au sein du foyer, c'est-à-dire les activités non rémunérées de ménage, cuisine, garde d'enfant, historiquement attribuées aux femmes.
- **Le travail bénévole** le troc ou les services rendus, réalisé notamment dans le cadre des associations pourtant très importantes pour la société et sa pérennité.
- **Les activités citoyennes ou de loisirs** qui contribuent au bien-être des individus. Il en est de même pour les activités politiques, pourtant vitales dans une démocratie.

Ainsi, tout ce que les individus produisent de manière gratuite, pour eux-mêmes ou leur famille, en est exclu alors que cela représenterait entre 30 et 40 % du PIB classique. La valeur monétaire imputée au bénévolat se situe entre 12 et 17 milliards d'euros soit environ 1 % du PIB selon deux chercheurs de l'INSEE⁸. Oublié, le temps libre, le travail domestique ou bénévole, comme disait Alfred Sauvy, « *épousez votre femme de ménage et vous ferez baisser le PIB* ». En ignorant tout ce qui ne fait pas l'objet d'échanges marchands, le PIB mesure mal certaines richesses relationnelles, c'est-à-dire tout un pan d'activités qui sont pourtant indispensables au bon fonctionnement de la société et contribuent au bien-être.

Le PIB ne connaît que des « plus »

« *Tout ce qui peut se vendre et qui a une valeur ajoutée va gonfler le PIB, indépendamment du fait que cela ajoute ou non du bien-être individuel ou collectif* » (Gadrey / Jany Catrice 2010). « *Le PIB et sa croissance indiquent le "beaucoup produire" d'une société dans la sphère monétaire et marchande, et non son bien-être* » (Jean Gadrey et Dominique Méda 2011).

⁷ Enquête CSA/Fabrique Spinoza. *Le bonheur est-il un sujet sérieux en période de Présidentielle ?* Mars 2012.

⁸ Insee. Édith Archambault et Lionel Prouteau. *Un travail qui ne compte pas ? La valorisation monétaire du bénévolat associatif.* Octobre 2010.

En effet, le PIB se contente d'additionner les valeurs produites par les entreprises et les administrations, ce qui a au moins trois implications importantes :

- Ces « plus » peuvent être illusoires comme les dépenses consacrées à la réparation des dégâts de la croissance. Ainsi, toute activité génératrice de revenus est comptabilisée positivement, alors qu'elle peut dégrader nos conditions de vie présentes ou futures : « *que ce soit une augmentation des ventes d'armes, d'antidépresseurs, ou une hausse des services thérapeutiques effectués à cause de l'explosion du nombre de cancers, tout cela est compté comme "positif" par le PIB* ». (Gadrey et Méda, 2011).
- Le PIB ne mesure pas les « coûts de la croissance », en effet cet indicateur n'est pas corrigé de ce que les économistes appellent les « externalités négatives » qui sont au contraire comptabilisées comme des contributions positives (de la dépollution à la prévention des risques sanitaires ou au traitement des maladies professionnelles). Le PIB est ainsi indifférent à la nature de l'activité génératrice de revenus : vente d'armes ou accidents de la route, marée noire... tout est bon pour lui. Publié en 2006, le rapport Stern chiffre à 5.500 milliards d'euros pour le monde, le coût de la « réparation » des seules externalités négatives liées aux changements climatiques⁹. Il s'agit donc d'une mesure contre-productive qui comptabilise positivement des activités sans aucune plus-value en terme de bien-être de tous, voire même lui nuisant.

Le « paradoxe de l'Erika » est une bonne illustration de cette limite : le naufrage du pétrolier en 1999 a en effet « produit » de la richesse en entraînant un flux d'activités monétaires (pompage, dépollution, assurances, remplacement du navire, etc.), quant au travail engagé pour réparer les dommages nettoyage des plages il augmente à nouveau le PIB (sauf si ce travail est effectué par des bénévoles).

- Le PIB n'appréhende pas la qualité car il évalue les activités à leur seul coût de production ce qui ne garantit en rien leur efficacité. Le coût des services de santé ou d'éducation n'est pas nécessairement une bonne mesure de leurs résultats (taux d'alphabétisation, espérance de vie en bonne santé, qualité des procédures, organisation du travail). Ainsi le bien-être, objectif et subjectif, est de plus en plus déconnecté de la croissance économique, cela pose la question de la finalité du développement, à quoi bon travailler, produire, consommer, si cela n'améliore pas le sentiment de bien-être de la population, ses conditions de vie au sens le plus général.

9 Sir Nicholas Stern, ancien chef économiste de la Banque mondiale.

L'économiste Jean Gadrey note, par exemple, qu'un kilo de fraises qui ont parcouru des milliers de kilomètres par avion, qui contiennent des pesticides et ont été cultivées dans des conditions de travail indignes vaut la même chose, dans notre PIB, qu'un kilo de fraises parfaitement traitées, très goûteuses, sans pesticides, issues de l'agriculture biologique et récoltées dans des conditions de travail dignes. Du fait de cette indifférence à la qualité des biens et des services, le PIB est incapable de rendre compte des gains et des pertes de durabilité ou de soutenabilité environnementale. « *Un accroissement du coût des services de santé à qualité de service égale fait croître le PIB. Inversement, on peut considérer que le travail des enseignants n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur* ». (Cassiers et Thiry 2009). « *Nous avons pris les États-Unis pour modèle sur la base de leurs statistiques de croissance et de PIB par habitant, alors qu'il s'agissait d'un pays en faillite sur presque tous les plans, économique, social, écologique et financier* »¹⁰.

Le PIB n'appréhende que les flux

Le PIB n'est pas une mesure de la richesse d'un pays, mais de sa production, il reste une mesure comptable de la valeur ajoutée de la production qui ne recense que des flux (production, dépenses ou revenus courants) et non des stocks de richesse¹¹. Sa comptabilité ne fait jamais apparaître l'état du « fond » sur lequel on prélève des ressources nécessaires à la production. Par construction, cet indicateur ne dit rien de la soutenabilité de nos modes de vie, c'est-à-dire de la compatibilité entre notre bien-être d'aujourd'hui et la vitalité à long terme de l'ensemble des patrimoines qu'il faut considérer pour évaluer la capacité d'une génération à transmettre à celles qui lui succéderont une qualité de vie au moins égale à la sienne :

- La croissance du PIB ne nous dit rien de la soutenabilité environnementale, conçu à une époque où les ressources naturelles étaient considérées comme illimitées, alors que la contrainte environnementale n'était pas clairement perçue, le PIB ne les comptabilise qu'à la valeur ajoutée pour leur mise sur le marché. Il ignore la perte de capital naturel du à leur prélèvement et néglige les atteintes à l'environnement parce qu'aucun agent n'en supporte les coûts.
- Le PIB laisse de côté la soutenabilité sociale, « *qu'en produisant les biens et les services, on dégrade la santé des salariés, cela ne compte pas* » (Eloi, Laurent OFCE). Les enfants intoxiqués aujourd'hui par les particules fines pourront-ils profiter de la richesse de demain et seront-ils en état d'en créer ? De même, le PIB est indifférent à la violation des

10 Cf. Rapport (préliminaires) de la Commission (Stiglitz) sur la mesure des performances économiques et du progrès social (dont il sera question p. 48).

11 Certes, la dépréciation du stock de patrimoine manufacturé est prise en compte dans le PIN (Produit Intérieur Net), qui déduit ce qui est couramment appelé « l'amortissement ». Mais cette correction ignore ce qu'il advient des patrimoines naturels et immatériels.

droits fondamentaux et à l'augmentation de la pénibilité du travail salarié¹².

- **Le PIB est indifférent à la mise en cause des « biens communs »** vitaux (eau, air, sol, réchauffement climatique, écosystèmes...) et plus généralement du patrimoine public (le Louvre et ses tableaux, par exemple) ou privé (la valeur de votre appartement, au-delà du coût initial de sa construction), n'est pas incluse dans le PIB.

Un pays peut posséder un patrimoine naturel, culturel ou social considérable mais, s'il ne l'exploite pas pour générer un revenu monétaire, il est considéré comme pauvre suivant cet indicateur qui ne comptabilise que les flux. Inversement, si un pays surexploite, dégrade et même détruit son patrimoine, le PIB n'en rend pas compte. L'utilisation de ressources naturelles, du patrimoine humain (santé) ou social (solidarité) est occultée dans le PIB. Pourtant ces ressources sont constitutives de la soutenabilité, puisqu'une fois épuisées, la création de richesses (voire la vie) serait rendue impossible. Pour viser une croissance « soutenable », il est nécessaire de mesurer non plus seulement la progression du PIB, mais aussi le legs social, environnemental et productif que nous ferons aux générations suivantes.

.....
La destruction des forêts tropicales pour y planter du soja transgénique est bonne pour le PIB, alors que c'est une catastrophe sur le plan écologique et pour les peuples indigènes. De même, le fait que la Chine connaisse une croissance de son PIB de 10 %, n'est pas forcément une bonne nouvelle. Quelle est la consommation de ressources naturelles nécessaire pour atteindre ce taux de croissance ? Et pour quelles pollutions et dégradations, qui ont et auront un effet destructeur sur le bien-être des Chinois ? De même l'impressionnante augmentation du PIB chinois s'accompagne d'une dégradation des droits et des conditions de travail des ouvriers.
.....

Le PIB ne regarde que des moyennes

Enfin, le PIB n'est qu'une mesure moyenne qui ne permet d'appréhender ni les inégalités sociales ni leur évolution. Cette conception repose sur l'idée que « *croissance économique et progrès ne seraient qu'une seule et même chose, les concepteurs du PIB étaient convaincus que les inégalités régresaient au fur et à mesure du développement* » (Ph Le Clézio CESE). Or La théorie du « ruissellement » (cf. encadré 6 p. 41) sur laquelle était assise cette vision est aujourd'hui remise en cause. On a assisté au contraire, à la montée des inégalités de revenus, au cours des trois dernières décennies. Ce décalage entre l'image globale d'un PIB par tête en hausse et le sentiment, au sein d'une large fraction de la population, d'une

situation personnelle inchangée, voire dégradée a renforcé la défiance des citoyens. « *Le fait de ne pas rendre compte de ces inégalités explique l'écart grandissant (...) entre les statistiques agrégées qui dominent les discussions sur les actions à mener et la perception qu'a chacun de sa propre situation* »¹³. Les inégalités de revenus ou de pouvoir d'achat ne sont pas les seules en cause pour expliquer l'accroissement des disparités entre citoyens qui minent la cohésion sociale, d'autres facteurs d'inégalités ne sont pas non plus pris en compte par le PIB.

- **L'accès aux services publics**, à l'éducation, à la culture, à la santé, peuvent entraver l'obtention d'une croissance forte et régulière sur le long terme.
- **Les inégalités environnementales**, on sait aujourd'hui que « *20 % de la population mondiale utilise 80 % des ressources naturelles. Les émissions de CO₂ par habitant aux États-Unis sont douze fois supérieures à ce qu'elles devraient être pour atteindre un niveau mondial équitable et durable. Les populations les plus fragiles seront et sont déjà les premières victimes des dégradations de l'environnement. Selon les institutions internationales, 230 millions de personnes subiront des migrations forcées d'ici 2050 du fait du réchauffement climatique essentiellement provoqué par la "croissance à tout prix" des pays riches* »¹⁴. De tels constats confirment l'urgence d'une responsabilisation accrue des pays vis-à-vis de la répartition internationale des ressources naturelles mais le choix d'un indicateur reste problématique.
- **Les inégalités entre hommes et femmes**, dites inégalités de genre, qui sont transversales à toutes les questions de répartition évoquées précédemment et font l'objet de diverses mesures (IPF)¹⁵ qui mériteraient d'être affinées, généralisées et intégrées dans les indicateurs composites ou tableaux de bord.

.....
« *Le PIB mesure la production nationale plutôt que de se centrer sur les ménages. Les données disponibles montrent que dans plusieurs pays de l'OCDE, la croissance du revenu réel des ménages a été très différente de celle du PIB réel par habitant, et généralement plus lente. La production peut croître alors que les revenus décroissent, ou vice versa, lorsqu'il est tenu compte de la dépréciation des flux de revenus à destination et en provenance de l'étranger et des différences entre les prix des biens produits et ceux des biens consommés* ». Rapport de la commission Stiglitz.
.....

¹² Le BIT parle d'une « pandémie » de troubles mentaux liés au stress au travail.

¹³ Cf. rapport Stiglitz.

¹⁴ Contribution du collectif FAIR janvier 2009.

¹⁵ Cf. fiche IDH p. 78.

6. LA THÉORIE DU « RUISSELLEMENT »

La théorie du ruissellement (en anglais : « *trickle down economics* ») est une théorie économique d'inspiration libérale selon laquelle, sauf destruction ou thésaurisation (accumulation de monnaie), les revenus des individus les plus riches sont *in fine* réinjectés dans l'économie, soit par le biais de leur consommation, soit par celui de l'investissement (notamment via l'épargne), contribuant ainsi, directement ou indirectement, à l'activité économique générale et à l'emploi dans le reste de la société. Cette théorie est notamment avancée pour défendre l'idée que les réductions d'impôt, y compris pour les hauts revenus, ont un effet bénéfique pour l'économie globale.

L'image utilisée est celle des cours d'eau qui ne s'accumulent pas au sommet d'une montagne mais ruissellent vers le bas et repose sur l'idée implicite selon laquelle la croissance économique est la condition principale du progrès social. Les économistes croyaient que la croissance réduirait les inégalités, c'est la fameuse « courbe de Kuznets », apparue dans les années 1950, selon laquelle les inégalités se réduiraient « mécaniquement » avec le développement économique d'un pays. Cette hypothèse commence à être battue en brèche à partir des années 1970, date à laquelle les premières critiques du PIB se font jour. Ces perspectives sont aujourd'hui largement discutées tant du point de vue empirique que théorique (cf. Th Piketty).



La courbe de Kuznets montre un graphique en U inversé : l'axe des ordonnées représente les inégalités ou le coefficient de Gini généralement confondus ; l'axe des abscisses représente le temps ou le revenu par tête.

Émergence d'indicateurs alternatifs

L'émergence d'indicateurs alternatifs au PIB traduit « en creux » les critiques qui lui sont adressées pour mesurer le bien-être et le progrès des sociétés. Les recherches et les initiatives qui se développent en nombre croissant dans le monde entier, représentent, chacune à leur manière, des tentatives pour fournir une image plus correcte des conditions de vie des ménages

DES CHERCHEURS LANCENT LE DÉBAT

Les réflexions sur le bonheur ou le bien-être ne datent pas d'hier. « *La recherche a vraiment commencé avec... Aristote ! Le premier chapitre de l'Éthique à Nicomaque est tout entier consacré à l'enjeu du bonheur comme "indicateur" d'une vie réussie* » (Eloi Laurent). Cependant, jusqu'aux années 60, l'opinion communément admise était celle d'une corrélation entre la hausse des revenus et celle du bien-être. Quant aux critiques à l'égard du PIB, elles ne sont pas nouvelles non plus, son inventeur lui-même, Simon Kuznets, avait déjà signalé qu'il s'agissait d'une convention ne tenant compte que d'une partie des activités et ne disant rien du bien-être. Mais ce n'est qu'à partir des années 70 que des chercheurs se sont interrogés sur cette relation. Aux États-Unis notamment, l'économiste Richard Easterlin a mis en valeur le fait que la croissance du PIB (la production de richesses) ne s'accompagne plus nécessairement d'un accroissement du bonheur de la population (cf. encadré 7). Dès lors, le bien-être, c'est-à-dire ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue, apparaît comme de plus en plus déconnecté de la croissance économique. Ces résultats remettent en cause de façon plus précise l'intérêt des indicateurs classiques tels que le PIB ou le taux de croissance et l'évolution du pouvoir d'achat pour juger de l'état d'une société et orienter les politiques publiques. C'est pourquoi certains chercheurs, économistes, sociologues ou philosophes,

se sont mis à la recherche d'indicateurs pertinents. Parmi les pionniers, on peut citer des penseurs de l'écologie politique comme Ivan Illich¹ ou en France Bertrand de Jouvenel². On peut également citer les travaux de Jacques Delors sur la recherche d'indicateurs sociaux pour mieux mesurer la qualité de la vie au-delà des questions économiques³.

En France, ce courant d'idées, ressurgit plusieurs années après avec des travaux qui ont joué un rôle essentiel dans le renouvellement de la pensée sur les enjeux fondamentaux d'une redéfinition de la richesse et de ses indicateurs. Parmi eux, il faut citer : Dominique Méda (2000, 2013), Patrick Viveret (2003), Jean Gadrey (1996) ou Florence Jany-Catrice (Gadrey et Jany-Catrice, 2012). Ces auteurs, chacun à leur manière et dans leurs domaines respectifs, ont critiqué de façon très argumentée l'approche économique de la richesse qui prévalait à l'époque. Ils ont milité pour que la mesure de la croissance d'un pays inclut le bien-être des individus et non plus seulement la production.

¹ Prêtre-philosophe-penseur, rebelle hors normes qui a fondé le Centre pour la formation interculturelle à Cuernavaca au Mexique en 1961 et dont les ouvrages connurent un grand succès tout au long des années 70, parmi lesquels on peut citer : *Libérer l'avenir*, Seuil, Paris, 1971. *Une société sans école*, Seuil, 1971. *La Convivialité*, Seuil, 1973. *Énergie et équité*, Seuil, 1973. *Némésis médicale*, Seuil, 1975. *Le Chômage créateur*, Seuil, 1977. *Le Travail fantôme*, Seuil, 1981. *Le Genre vernaculaire*, Seuil, 1983. *H2O ou Les Eaux de l'oubli*, Lieu commun, 1988.

² Auteur de *L'économie politique de la gratuité*. 1957. Cf. Présentation in N°357 de la revue *Futuribles*. Novembre 2009.

³ Cf. Séminaire de l'ENA animé par J Delors et dont l'objet était de fournir aux planificateurs des données pertinentes pour orienter leurs projets sur une base plus large que le seul PIB. Ce travail collectif a donné lieu à un ouvrage préfacé par J Delors. *Futuribles*. 1971.

7. LE PARADOXE D'EASTERLIN

Le paradoxe d'Easterlin tient son nom de l'économiste qui l'a mis en évidence en 1974. Il est le premier à avoir étudié le rapport entre bonheur et argent. Dès 1974, il a mis en évidence le fait que quand une société a atteint un certain seuil de richesse, la poursuite de son développement économique est sans influence sur l'évolution du bien-être moyen de sa population. Lorsque l'on regarde la situation à un instant « t », il apparaît que l'argent contribue au bonheur : un ménage plus riche aura tendance à s'estimer plus « heureux » en moyenne qu'un ménage plus pauvre et ceci particulièrement dans les pays pauvres. Cependant, au sein d'un même pays, il ne semble pas exister de causalité entre la croissance du PIB (ajusté de l'inflation) par habitant et le bonheur. Entre 1972 et 2002 par exemple, alors que le PIB réel par habitant a doublé aux états-Unis, le « bonheur » est resté constant. Plusieurs études à partir des années 2000, vont clairement montrer qu'au-delà d'un certain seuil, le PIB et les composantes du bien-être (comme la santé ou le bien-être subjectif) ne sont plus du tout liés l'un à l'autre*. On observe le même phénomène en France sur la période 1975-2000, la proportion de personnes se déclarant plutôt satisfaites de leur vie se maintenant autour de 75 % malgré une croissance globale de 60 % sur la période (cf. schéma ci-dessous).

Une partie de l'explication de ce paradoxe provient du fait que le bonheur est une notion relative, dépendant d'un référentiel donné :

- **L'importance de l'adaptation** ou « le tapis roulant hédonique », on s'habitue à son niveau de vie et les aspirations matérielles augmentent avec le revenu, si bien que l'écart entre objectif et revenu ne se réduit pas et le bien-être reste inchangé. « La meilleure vie possible » est un

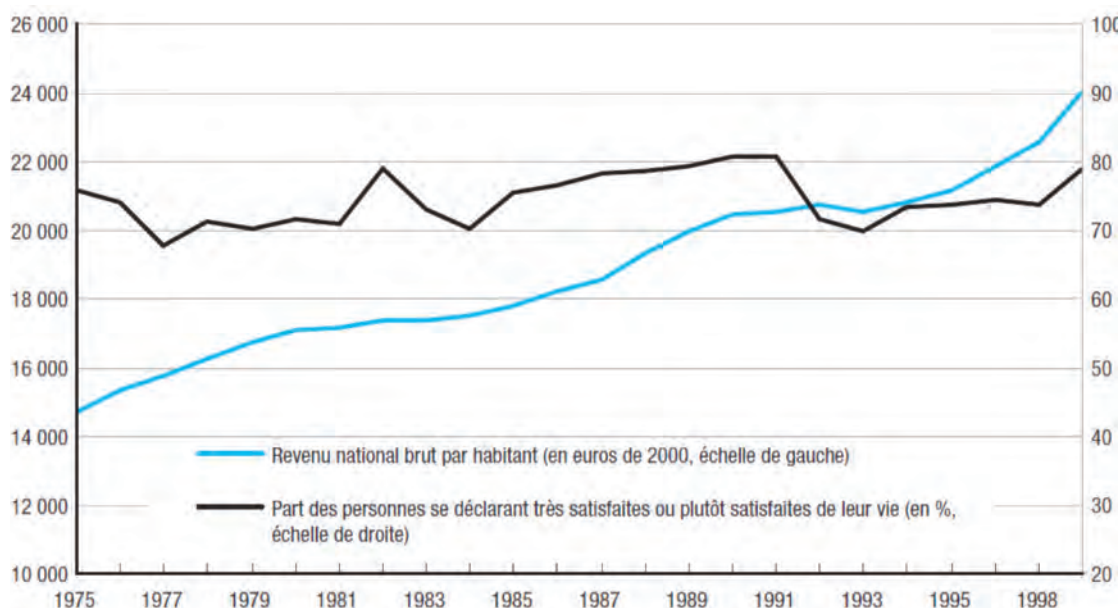
standard qui change avec l'élévation du niveau de vie.

- **L'importance des comparaisons**, l'argent n'influera sur le bonheur qu'à condition d'en avoir plus que le voisin. De même, quand l'environnement change, l'interprétation des échelons (de bonheur) change aussi.
- **Le bien-être exprimé est aussi influencé par des facteurs plus personnels**. Les traits de caractère en font partie. Un individu foncièrement optimiste, par exemple, aura tendance à se déclarer plus heureux qu'un autre se trouvant peu ou prou dans la même situation. Le bien-être subjectif varie également selon les aspirations personnelles, le bonheur présent dépend des espérances formées, des buts fixés et des moyens disponibles pour les atteindre. On peut ainsi faire son propre malheur en se fixant des objectifs inatteignables, à l'inverse, la sagesse, et les aspirations réalistes qui lui sont associées, peut être un ingrédient du bonheur. En fonction des circonstances, les individus sont parfois amenés à réviser le niveau de leurs aspirations, à la hausse ou à la baisse, provoquant alors un réajustement de leur bien-être. Parmi ces circonstances, les âges de la vie peuvent avoir une influence importante**.

* Angus Deaton (prix Nobel 2015) et Daniel Kahneman (prix Nobel 2002) ont par exemple montré dans un papier de 2010 : « High income improves evaluation of life but not emotional well-being » que le revenu était positivement relié à ces deux variables (plus le revenu est élevé, plus le « bien-être » est élevé), mais ce uniquement jusqu'à un revenu de 75.000\$ (pour un ménage).

** C'est ce qui ressort de l'analyse d'une série d'enquêtes d'opinion sur des personnes de plus de 25 ans. Schématiquement, le sentiment de bien-être commence par décliner jusqu'à la quarantaine environ pour amorcer ensuite une nette remontée conduisant à son apogée au cours de la soixantaine. Cf. INSEE. Le bonheur attend-il le nombre des années ? Cédric Afssa, Vincent Marcus. France, portrait social - édition 2008.

Revenu national brut et satisfaction générale



Source : Insee et Eurobaromètres.

L'IMPLICATION DE GRANDES INSTITUTIONS

Les organisations internationales ont suivi plus tardivement le mouvement mais ont, pour certaines d'entre elles, joué un rôle décisif face à l'hégémonie du PIB et de la croissance pour évaluer la richesse en œuvrant à la promotion de nouveaux indicateurs de richesse (NIP). Des institutions comme l'ONU, l'OCDE ou l'UE ont ainsi ouvert la voie, à travers de grandes conférences internationales et ont donné une nouvelle impulsion à l'élaboration de nouveaux indicateurs plus soucieux du progrès social et environnemental et de la qualité de vie des personnes.

À l'international

Les nouveaux indicateurs de prospérité (NIP) visant à compléter ou remplacer le PIB font l'objet d'un intérêt croissant. Le mouvement est initialement parti du monde associatif et académique qui s'est emparé de ces questions. Parmi les chercheurs, on peut citer en particulier l'économiste Amartya Sen (prix Nobel en 1998), inspirateur, dès 1990, de l'Indice de développement humain (IDH) qui a été porté par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)⁴. Ces réflexions, s'appuyant sur le concept de « *capabilities* » (cf. encadré 8) qui ont ensuite gagné les grandes institutions,

⁴ Il fait partie des programmes et fonds de l'ONU. Son rôle est d'aider les pays en développement en leur fournissant des conseils mais également en plaidant leurs causes pour l'octroi de dons.

avec cependant une période de latence assez longue puisque rien de marquant ne s'est produit depuis ces travaux pionniers (1990), les choses ne s'accélérent qu'à partir de 2007.

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a mis sur pied en 1990 l'Indice de Développement Humain (IDH) qui est publié chaque année pour ses pays membres (cf. fiche p. 78). Le succès médiatique de cet indice a largement contribué à relancer le débat sur le monopole du PIB. Cet indicateur a contribué à un élargissement de la réflexion sur le développement, au-delà du seul domaine économique pour prendre en compte l'interdépendance des facteurs pouvant contribuer au bonheur et au bien-être, dans sa globalité.

La démarche lancée en 1990, s'est progressivement développée au sein de l'institution pour formaliser son approche du bien-être comme vecteur d'un nouveau paradigme tout en contribuant à la diffuser auprès des États membres :

- En 2010, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'IDH, le PNUD a élaboré trois indices composites complémentaires pour tenter de couvrir les dimensions manquantes.
- En 2011, l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté par délibération, une résolution sur le bonheur comme approche globale du développement. L'assemblée a invité les États membres à « *élaborer de nouvelles mesures qui prennent*

8. LE CONCEPT DE « CAPACITIES »

La théorie des « *capabilities* » est au fondement de l'œuvre de l'économiste Amartya Sen ou de la philosophe Martha Nussbaum. L'apport principal de ce concept est de lier l'évaluation de la prospérité à la prise en compte de la « qualité de vie » des individus, des opportunités qui s'offrent à eux et du sens qu'ils attachent à leur existence. En effet, les « *capabilities* » représentent la possibilité qu'ont (ou pas) les individus d'atteindre les buts qu'ils se fixent. L'étendue des « *capabilities* » des personnes est celle d'accomplir certains « fonctionnement », comme par exemple lire, écrire, avoir un travail, être politiquement actif, être respecté des autres, être en bonne santé physique et mentale, avoir reçu une bonne éducation et une bonne formation, être en sécurité, avoir un toit, faire partie d'une communauté. Cette théorie permet de mettre l'accent sur les opportunités concrètes qu'ont les personnes d'accomplir les actions importantes, de leur point de vue, chacun étant in fine acteurs de son propre bien-être. Ce qui y contribue n'est pas le panier de biens de consommation auquel il a accès mais ce qu'il peut en faire, compte tenu des caractéristiques de ces biens eux-mêmes, de ses caractéristiques personnelles, tant physiques que mentales, ainsi que de caractéristiques sociales et des circonstances externes.

Pour A. Sen, comme pour M Nussbaum, ce concept renouvelle la perspective de la liberté humaine à travers la liberté d'accomplissement. La dignité humaine suppose en effet la possibilité de disposer des choix les plus larges possible, ce qui implique une attention à des contextes toujours particuliers privilégiant ou non ces possibilités. Chaque agent mérite un égal respect de la part des lois et des institutions, ce qui ne veut pas dire que chacun arrivera nécessairement à la même condition. Mais, le déploiement des talents, des efforts, des désirs, afin de faire quelque chose de sa vie, ne saurait être empêché ou réservé à quelques-uns. L'approche déclarative que les droits promeuvent ne suffit pas, elle doit être complétée par un plein accomplissement du droit. Le but est bien de trouver les moyens, principalement à travers des politiques publiques, de donner du pouvoir d'être et d'agir à celles et ceux dont la liberté est restreinte par toutes sortes d'obstacles qui l'empêchent d'exister (classes sociales, genre, origine ethnique ou religieuse, castes). Le développement consiste à élargir la palette des choix de vie désirables et la question qui se pose aux pouvoirs publics est la suivante : « qu'est-ce que chaque personne dans son contexte de vie est capable de faire et d'être ? ». L'IDH est une simplification de l'approche par les « *capabilities* » et la mise en place de sa mesure, via un ensemble d'indicateurs.

mieux en compte l'importance de la recherche sur le bonheur et le bien-être afin d'orienter leur politique de développement ». Elle invite les États « qui ont élaboré de nouveaux indicateurs, ou adopté d'autres initiatives, à en faire part au Secrétaire Général afin de contribuer aux activités de l'ONU dans le domaine du développement, y compris à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ».

- En 2012, à l'occasion de la sortie du rapport « L'avenir que nous voulons », l'ONU charge sa Commission statistique d'œuvrer à de nouveaux indicateurs sur la base des initiatives existantes. À la suite de cette résolution, 800 participants étaient invités à New York afin de construire le scénario de mise en œuvre de cette résolution.

L'Union Européenne (UE)

L'Union européenne s'inscrit dans cette dynamique et s'est emparée du débat sur les nouveaux indicateurs de richesse, l'Europe faisant œuvre de continent pionnier en la matière.

- **En 2007, le Parlement européen organise une conférence internationale intitulée « Beyond GDP »** (au-delà du PIB) en collaboration avec l'OCDE et le WWF⁵, visant à développer de nouveaux indicateurs de richesse destinés à améliorer la gouvernance européenne, tant en matière de politiques portées par l'Union qu'au niveau des politiques des États membres. Cette initiative avait des objectifs ambitieux pour répondre aux besoins d'indicateurs adaptés aux grands enjeux mondiaux du 21^{ème} siècle, tels que le changement climatique, la pauvreté, la raréfaction des ressources, la santé et la qualité de vie. Elle a débouché sur des résultats importants : « *un processus d'harmonisation des comptes nationaux environnementaux entre les États membres, des progrès réalisés dans la collecte de données et la production de nombreux indicateurs qui servent aujourd'hui à alimenter le débat sur le développement durable et à pousser les responsables politiques à agir sur ces enjeux. Les chiffres sont en effet les principales armes des discours politiques, qu'ils soient le fait d'élus ou de représentants de la société civile. C'est grâce aux données, celles produites par l'Agence européenne de l'Environnement sur la pollution atmosphérique par exemple, que des associations de défense de la qualité de l'air peuvent construire leur plaidoyer. En générant de l'information sur les problèmes environnementaux et sociaux, les nouveaux indicateurs sont autant de munitions pour défendre les causes environnementales et sociales* ». ⁶

- **En 2009, la diffusion du rapport « Le PIB et au-delà »** constitue une sorte de feuille de route de la Commission européenne⁷ qui prône cinq grandes actions à mettre en œuvre à court et moyen terme : 1/ compléter le PIB avec des indicateurs sociaux et environnementaux ; 2/ fournir de l'information presque en temps réel pour la prise de décision ; 3/ établir des descriptions plus précises des distributions et des inégalités ; 4/ mettre en place un tableau de bord du développement durable ; 5/ étendre les comptes nationaux aux thématiques environnementales et sociales.

- **En 2013, se tient la conférence des statisticiens européens (CES)** qui a donné lieu à une série de recommandations pour mesurer le développement durable en proposant un cadre conceptuel. Celui-ci identifie trois soubassements à la mesure du développement durable : le bien-être aujourd'hui, le bien-être demain, et le bien-être ailleurs.

De ces démarches découlent de nombreux effets concrets :

- L'UE peut s'appuyer sur une compréhension commune de la mesure du bien-être et de la soutenabilité qui est en train d'émerger et des initiatives nationales viennent en complément des démarches au niveau européen.
- Les nouveaux indicateurs de richesse ne sont pas seulement utilisés dans les débats mais ils servent également à piloter les politiques de l'UE, ce qui constitue une pratique pionnière dans l'usage des nouveaux indicateurs. Difficile en effet de mener une politique de protection de la biodiversité sans avoir d'information sur l'état de santé des écosystèmes ou d'informer les décideurs pour guider la mise en œuvre d'une politique.
- La stratégie de croissance de l'UE pour la période 2010-2020, dite Europe 2020 (cf. encadré 9) est ainsi évaluée tous les ans par la Commission européenne en fonction d'indicateurs, dont plusieurs sont des indicateurs sociaux ou environnementaux.

Le SPI (social progress index), mis au point sur la base des réseaux internationaux de l'Université de Harvard et du consultant en stratégie Michael Porter indicateur a été récemment adopté par l'UE (première édition 2014 et 2^{ème} édition 2015). Il pourrait servir, en complément ou à la place du PIB par habitant, de clé de répartition des crédits aux régions européennes. Le collectif FAIR (Forum pour d'autres indicateurs de richesses) émet cependant des réserves à son sujet : « *cet indicateur de progrès social est indifférent aux inégalités (de revenu, de patrimoine, de santé, etc.), alors même que la Commission Stiglitz avait mis l'accent sur la nécessité de leur accorder une grande importance dans toute construction d'indicateurs alternatifs. Il n'intègre pas plus d'indicateurs de solidarité (bonne pro-*

⁵ Fond mondial pour la nature, une ONG internationale de protection de la nature, de l'environnement et des animaux, initialement dénommée World Wildlife Fund, dont le logo et l'emblème sont un panda.

⁶ Cf. Euractiv. Les nouveaux indicateurs de richesse de l'UE. Damien Demaillay et Laura Brimont de l'IDDRI. 2016.

⁷ Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. Le PIB et au-delà. Mesurer le progrès dans un monde en mutation. Bruxelles le 20 août 2009.

tection sociale), ni de conditions de travail (travail décent), ni de chômage. Par ailleurs le SPI qui se présente comme un indice de progrès social soutenable, accorde un poids minime aux enjeux écologiques (5 variables sur 52), et, par ailleurs, il fait le choix éthiquement contestable de mesurer les émissions de gaz à effet de serre "par rapport au PIB", et non par habitant, avec pour effet de dédouaner largement les pays riches et de pénaliser les plus pauvres ».

9. LA STRATÉGIE EUROPE 2020

Europe 2020 met en avant trois priorités ou moteurs de la croissance :

- **une croissance intelligente** : développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- **une croissance durable** : promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;
- **une croissance inclusive** : encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale*.

Pour les mettre en œuvre, la stratégie UE 2020 a fixé cinq objectifs liés entre eux :

- **Le taux d'investissement dans la Recherche et le Développement (R&D)** : améliorer les conditions de la recherche et développement (R&D), afin en particulier de porter à 3 % du PIB le niveau cumulé des investissements publics et privés dans ce secteur ;
- **Le taux d'emploi** : remonter le taux d'emploi à au moins 75 % contre 69 % aujourd'hui ;
- **L'environnement** : réaffirmer les objectifs de l'Union européenne en matière de lutte contre le changement climatique (dits « 20/20/20 »), qui sont déjà parmi les plus ambitieux du monde (y compris le fait de porter à 30 % la réduction des émissions si les conditions adéquates sont remplies) ;
- **L'inclusion sociale** : réduire le taux de pauvreté de 25 %, ce qui reviendrait à faire sortir de la pauvreté 20 millions de personnes ;
- **L'éducation et enseignement supérieur** : améliorer les niveaux d'éducation en réduisant le taux d'abandon scolaire à 10 % et en portant à 40 % la proportion des personnes de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent.

Les États membres de l'Union Européenne se sont engagés à adopter rapidement leurs propres objectifs nationaux permettant de vérifier les progrès réalisés par chacun d'entre eux. La somme de ces objectifs nationaux doit permettre d'atteindre l'objectif européen.

* La notion de Cohésion Sociale a été introduite en 1977 lors du deuxième sommet de la Commission européenne, puis définie en 2000 dans la stratégie de CS première version, revue en 2004, puis 2007 et 2010.

L'organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

L'OCDE à son tour a rejoint le mouvement. Comme beaucoup d'organisations, elle mesure le niveau de vie des pays membres, essentiellement à travers le PIB mais en ayant conscience que les gouvernants ont besoin d'autres référentiels pour mesurer l'amélioration du bien-être de leur population, actuelle et future. C'est pourquoi elle a entamé une réflexion pour examiner les différentes composantes possibles du bien-être.

- En 1976 déjà, le conseil de l'OCDE déclare : « *La croissance n'est pas une fin en elle-même, mais plutôt un moyen de créer des conditions de vie meilleures ; il importe de prêter d'avantage d'attention à ses aspects qualitatifs et de définir les politiques à suivre à l'égard des grandes options économiques et sociales qu'implique l'allocation de ressources croissantes* ».
- Dès 2006, l'organisation dédie l'un de ses « **Cahiers statistiques** » aux **indicateurs alternatifs du bien-être**⁸, examinant les résultats de ses pays membres selon des indicateurs monétaires (PIB, revenu national net par habitant, loisirs, taille des ménages, distribution des revenus), et d'autres indicateurs de bien-être non monétaires (indicateurs sociaux, indicateurs d'état de l'environnement) et d'enquêtes subjectives sur le bonheur des gens. L'OCDE a mis en évidence à travers ce travail que la qualité de bien-être est corrélée aux indicateurs monétaires, mais qu'elle n'augmente pas dans la même proportion.
- Fin 2007, l'OCDE organise son 3^{ème} **Forum mondial à Istanbul**, celui-ci invite à poursuivre la réflexion pour « *tracer le progrès, établir des visions, améliorer la vie* ». Ce Forum se conclut par une déclaration qui marque sa claire volonté de « *mettre en œuvre avec d'autres organismes internationaux une nouvelle approche permettant de mesurer la manière dont les sociétés évoluent, au moyen de nouveaux indicateurs fiables et adaptés. Il sera ainsi possible d'évaluer le progrès des sociétés dans un large éventail de domaines influant sur la qualité de vie des citoyens* ».
- À la fin 2009, l'OCDE présente en Corée les **premiers résultats du projet** lancé à Istanbul à travers un cadre analytique pour « *mesurer le progrès des sociétés* ». Elle préconise un partage des bonnes pratiques et la recherche d'accords, au niveau national, et à terme au niveau mondial, sur un ensemble d'informations permettant d'évaluer les résultats des politiques et les comparaisons entre pays.
- En mai 2011, l'OCDE a présenté « **The Better Life Initiative** » (l'Initiative du vivre mieux), à l'occasion de son cinquantième anniversaire visant à mesurer le bien-être des habitants de ses 34 pays membres. L'organisation a par ailleurs développé un indicateur baptisé « **Better Life Index** » (cf. fiche p. 100).

8 Les indicateurs alternatifs du bien-être. Romina Boarini, Åsa Johansson et Marco Mira d'Ercole. N°11. Septembre 2006.

– **En octobre 2011 L'OCDE sort le premier rapport « *Comment va la vie* »** qui dresse les portraits du bien-être dans les différents pays membres. Celui-ci présente un large éventail de statistiques, qui portent à la fois sur le bien-être matériel (les revenus, l'emploi et le logement) et la qualité de la vie au sens large (la santé, l'éducation, l'équilibre entre travail et vie privée, l'environnement, les liens sociaux, l'engagement civique, le bien-être subjectif et la sécurité). Cet outil met en valeur les différences entre nations mais aussi entre régions. Celles-ci peuvent être très importantes, y compris dans un même pays. Par exemple, l'Île-de-France se situe parmi les premiers 20 % des régions de l'OCDE en termes de santé alors que le Nord-Pas-de-Calais fait partie de la moitié inférieure des régions. La différence d'espérance de vie entre les deux régions est de quatre ans (Île-de-France 84 ans et Nord-Pas-Calais 79,5 ans). Elle correspond à peu près à la moitié de la différence entre tous les pays de l'OCDE, 9 ans d'écart séparant le Japon et le Mexique.

Dans les pays européens⁹

De nombreux pays à travers le monde ont adopté de nouveaux indicateurs de richesse pour compléter le PIB. Ces initiatives internationales attestent de la volonté de faire évoluer les cadres statistiques vers une meilleure prise en compte des déterminants du bien-être, actuel et futur, dans une approche multidimensionnelle du développement humain (revenus, inégalités, santé, éducation, énergie). Nos voisins européens, aux caractéristiques proches de la France, montrent un engagement pour de nouveaux indicateurs de développement qu'ils commencent à intégrer comme outils d'aide à la décision publique. Parmi eux on peut notamment citer :

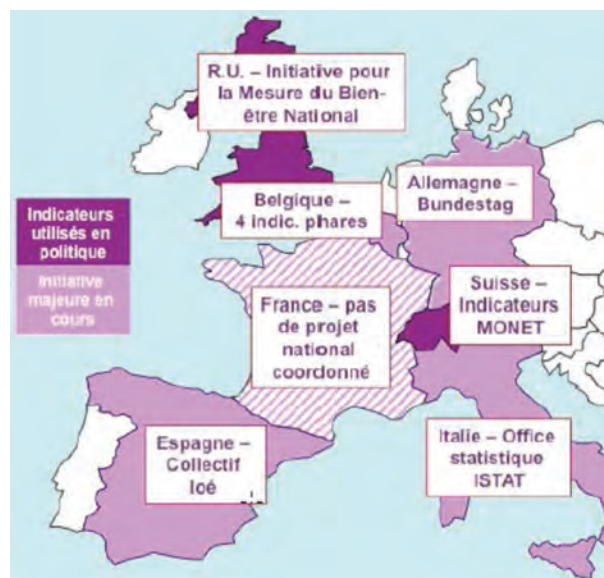
- **Le Royaume-Uni**, dans le cadre du programme national sur la mesure du bien-être « *Measuring National Well-Being Program* » (MNWP), a lancé une concertation publique qui a abouti en 2011 à la production d'un tableau regroupant plus de 30 indicateurs, rassemblés en 10 dimensions. Il comporte, à la fois, des indicateurs objectifs et des indicateurs subjectifs. Cette initiative a bénéficié du soutien politique au plus haut niveau (le Premier ministre David Cameron) ce qui a été un avantage déterminant.
- **L'Allemagne**, une commission d'enquête parlementaire « *sur la croissance, la prospérité et la qualité de vie* » a été mise en place par le Bundestag en décembre 2010. Elle a permis d'identifier neuf indicateurs complémentaires au PIB qui couvrent trois dimensions auxquels s'ajoutent neuf indicateurs d'alerte. Ce tableau de bord est publié dans un rapport annuel sur le bien-être.
- **La Belgique**, une loi sur les « *indicateurs complémentaires* » votée en 2014 institue un débat annuel au Parlement sur la qualité de vie, le développement humain, le progrès

⁹ Ce paragraphe s'est largement appuyé sur les travaux de l'IDDRI. Les nouveaux indicateurs de richesse dans la gouvernance européenne. Damien Demailly, Lucas Chancel, Lucien Lewertowski-Blanche, Laura Brimont (Iddri). N°17/15 Décembre 2015 | Nouvelle prospérité.

social et la durabilité de l'économie. Le Bureau du Plan a été chargé de calculer de nouveaux indicateurs.

- **L'Italie**, sous l'impulsion de l'Institut italien de statistiques, ont été élaborés des indicateurs de « bien-être soutenable et équitable ».
- **L'Espagne**, la démarche du *Barometro Social Español* du Collectif IOE¹⁰ bénéficie d'une implication directe du bureau de la Présidence.

Ces expériences étrangères démontrent une mobilisation autour du thème des nouveaux indicateurs de prospérité (NIP) qui progressent chez la plupart de nos voisins européens et commencent à s'ancrer en profondeur dans la vie politique de ces pays. Ces démarches bénéficient du soutien des statisticiens mais aussi et surtout du pouvoir exécutif, au plus haut niveau. Dans la plupart des cas un processus de consultation avec la société civile accroît leur pouvoir symbolique, leur légitimité et leur visibilité et débouche sur de réels changements dans les politiques publiques.



Source : IDDRI 2014.

¹⁰ Organización internacional de empleadores.

La France entre dans la dynamique de changement

La France n'a pas été absente de cette réflexion sur les nouveaux indicateurs de prospérité ou encore de bien-être, non seulement à travers des travaux de recherche publiés dès le début des années 2000¹ qui ont relancé le débat mais aussi par la mise en place de la commission Stiglitz, en 2009. Cette initiative gouvernementale forte a positionné la France en pays précurseur. Un retard a ensuite été pris sur le mouvement qui s'est développé en Europe, si l'on excepte les nombreuses initiatives qui ont vu le jour au niveau des régions et des territoires. La loi Sas, publiée en 2015 semble remettre la France dans la dynamique.

AU NIVEAU GOUVERNEMENTAL

La Commission Stiglitz est lancée

En 2008, sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, une Commission sur « *la mesure de la performance économique et du progrès social* », est installée². Elle a notamment pour objectif de développer une « *réflexion sur les moyens d'échapper à une approche trop quantitative, trop comptable de la mesure de nos performances collectives* ». Cette commission est composée d'une quarantaine de membres, elle rassemble de nombreux chercheurs (une majorité d'économistes, ainsi que des sociologues, psychologues et politologues) français et internationaux ainsi que des membres des administrations. Elle est pilotée par trois économistes, dont deux prix Nobel, Joseph Stiglitz et Amartya Sen, ainsi que Jean-Paul Fitoussi, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

¹ Dominique Méda, *Qu'est-ce que la richesse ?* (éd. Aubier). 1999.

² C'est en fait Chantal Jouanno qui a incité Henri Guaino, puis Nicolas Sarkozy, à prendre cette initiative.

« Nombre d'entre nous ont été surpris par cette initiative : après son élection et jusque fin 2007, Nicolas Sarkozy s'était montré comme le fervent partisan de la croissance, sans remettre en cause la question des indicateurs de progrès. Finalement, il lui a été impossible d'atteindre ses objectifs de croissance, alors il s'est dit qu'il fallait changer de thermomètre ! Nous avons également été surpris car, en France comme à l'étranger, beaucoup de choses avaient été réalisées. Or, il a fait comme s'il écrivait une page blanche » (Jean Gadrey).

Après 18 mois de travaux, la commission Stiglitz a remis officiellement son rapport au Président de la République, à l'occasion d'une Rencontre organisée dans l'enceinte de la Sorbonne, le 14 septembre 2009. Celui-ci est structuré en trois grandes parties, en correspondance avec le choix de la Commission de scinder d'emblée ses travaux en trois groupes distincts :

Les aspects monétaires / L'économie ou les questions classiques relatives au PIB,

La Commission a proposé une amélioration de la façon de calculer le PIB à travers diverses mesures :

- Prendre en compte des éléments pas ou mal mesurés, comme la qualité des produits, les richesses produites par les pouvoirs publics ou les activités non marchandes.
- Changer de paradigme en centrant l'attention sur les ménages, c'est-à-dire en passant de la mesure de la production à celle des revenus ou des consommations, y compris les aides et prestations des services publics.
- Accorder davantage d'importance à la répartition des revenus, du patrimoine, de la consommation et des richesses et élargir les indicateurs de revenus aux activités non marchandes.

Les aspects qualitatifs / La qualité de vie

La Commission a recommandé d'élargir le spectre de mesure à une nouvelle variable, celle du bien-être des individus en l'assortissant de recommandations précises pour l'appréhender correctement :

- Prendre en compte le caractère multidimensionnel du bien-être.
- Mettre en regard bien-être objectif et subjectif avec une évaluation au niveau subjectif (ce que pensent les gens) en intégrant aux enquêtes des questions visant à connaître l'évaluation que chacun fait de sa vie, de ses expériences et de ses priorités.
- Cerner la notion de bien-être à partir des principales dimensions qu'il convient de prendre en compte simultanément (conditions de vie matérielles, santé, éducation, les activités personnelles, dont le travail, la participation à la vie politique et la gouvernance, les liens et rapports sociaux, l'environnement (état présent et à venir), l'insécurité, tant économique que physique.

Les perspectives de bien-être futur / Le développement durable ou la soutenabilité

S'agissant de la dimension environnementale et du développement durable, la Commission a recommandé une évaluation de la soutenabilité s'appuyant sur un ensemble d'indicateurs bien définis :

- un éventuel indice monétaire de soutenabilité principalement axé sur les aspects économiques de la soutenabilité ;
- les aspects environnementaux de la soutenabilité méritaient un suivi séparé reposant sur une batterie d'indicateurs physiques sélectionnés avec soin, parmi lesquels un indicateur d'alerte pour « *indiquer clairement dans quelle mesure nous approchons de niveaux dangereux d'atteinte à l'environnement* » (cas du changement climatique ou des ressources halieutiques par exemple).

Au-delà de ces trois « entrées » thématiques, notons que le rapport Stiglitz apporte un regard novateur en s'appuyant sur le concept de « *capabilities* » (cf. encadré 8 p. 44), il propose des changements de paradigmes dans divers domaines comme la prise en compte d'activités non marchandes, la répartition des revenus, la prise en compte du bien-être « subjectif », ou l'approche « multidimensionnelle » du bien-être. Ces axes de progrès sont résumés dans douze recommandations précises (cf. encadré ci-contre).

Ces travaux ont abouti à une remise en cause de la centralité du PIB. Bien qu'ancienne, la réflexion sur la mesure de la richesse et du progrès social a pris une ampleur sans précédent suite aux travaux de la Commission Stiglitz. La publication du rapport a marqué une étape importante en reconnaissant que le progrès de la société ne pouvait plus se mesurer uniquement à l'aune de la croissance économique du PIB. Ces

10. LES DOUZE RECOMMANDATIONS DU RAPPORT STIGLITZ

Aucun indicateur spécifique n'est proposé mais il s'agit, à travers ces recommandations, d'indiquer des grands principes pour l'élaboration d'indicateurs de bien-être.

Recommandation n°1. Dans le cadre de l'évaluation du bien-être matériel, se référer aux revenus et à la consommation plutôt qu'à la production.

Recommandation n°2. Mettre l'accent sur la perspective des ménages.

Recommandation n°3. Prendre en compte le patrimoine en même temps que les revenus et la consommation.

Recommandation n°4. Accorder davantage d'importance à la répartition des revenus, de la consommation et des richesses.

Recommandation n°5. Élargir les indicateurs de revenus aux activités non marchandes.

Recommandation n°6. La qualité de la vie dépend des conditions objectives dans lesquelles se trouvent les personnes et de leur « *capabilities* » (capacités dynamiques). Il conviendrait d'améliorer les mesures chiffrées de la santé, de l'éducation, des activités personnelles et des conditions environnementales. En outre, un effort particulier devra porter sur la conception et l'application d'outils solides et fiables de mesure des relations sociales, de la participation à la vie politique et de l'insécurité, ensemble d'éléments dont on peut montrer qu'il constitue un bon prédicteur de la satisfaction que les gens tirent de leur vie.

Recommandation n°7. Les indicateurs de la qualité de la vie devraient, dans toutes les dimensions qu'ils recouvrent, fournir une évaluation exhaustive et globale des inégalités.

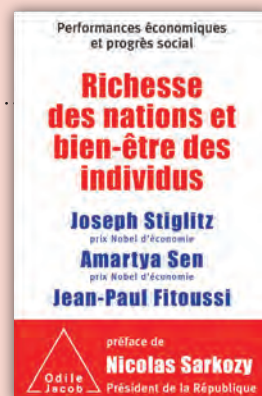
Recommandation n°8. Des enquêtes devront être conçues pour évaluer les liens entre les différents aspects de la qualité de la vie de chacun, et les informations obtenues devront être utilisées lors de la définition de politiques dans différents domaines.

Recommandation n°9. Les instituts de statistiques devraient fournir les informations nécessaires pour agréger les différentes dimensions de la qualité de la vie, et permettre ainsi la construction de différents indices.

Recommandation n°10. Les mesures du bien-être, tant objectif que subjectif, fournissent des informations essentielles sur la qualité de la vie. Les instituts de statistiques devraient intégrer à leurs enquêtes des questions visant à connaître l'évaluation que chacun fait de sa vie, de ses expériences et priorités.

Recommandation n°11. L'évaluation de la soutenabilité nécessite un ensemble d'indicateurs bien défini. Les composantes de ce tableau de bord devront avoir pour trait distinctif de pouvoir être interprétées comme des variations de certains « *stocks* » sous-jacents. Un indice monétaire de soutenabilité a sa place dans un tel tableau de bord ; toutefois, en l'état actuel des connaissances, il devrait demeurer principalement axé sur les aspects économiques de la soutenabilité.

Recommandation n°12. Les aspects environnementaux de la soutenabilité méritent un suivi séparé reposant sur une batterie d'indicateurs physiques sélectionnés avec soin. Il est nécessaire, en particulier, que l'un d'eux indique clairement dans quelle mesure nous approchons de niveaux dangereux d'atteinte à l'environnement (du fait, par exemple, du changement climatique ou de l'épuisement des ressources halieutiques).



travaux ont également mis en avant la nécessité d'élaborer de nouveaux indicateurs pour refléter le progrès social et penser le développement durable de richesse. Ce que de multiples collectifs citoyens et réseaux de recherche dénonçaient depuis des années³, sans grand écho médiatique, a reçu ainsi une reconnaissance officielle grâce à la notoriété des économistes de la Commission qui ont ainsi légitimé et fait accéder à une visibilité internationale la question des nouveaux indicateurs.

Des critiques de méthode ont été adressées à la commission Stiglitz, en particulier concernant son manque de concertation avec la société civile qui n'y avait aucune place. En effet, la commission n'était constituée que d'économistes professionnels qui, certes, de droit font partie du débat mais ne détiennent pas le monopole d'une parole légitime sur la manière de représenter la « santé » économique et sociale de notre société.

« Cette posture, dénoncée à juste titre, présuppose qu'un travail entre "experts" suffit à définir les contours "du monde que nous voulons". Organiser la consultation du grand public à partir d'un document technique, rédigé exclusivement en anglais et discrètement posté sur un site internet du gouvernement, reflète-t-il une volonté de dialogue ? Eût-on souhaité que la population civile ne soit pas consultée, l'on n'eût pas procédé autrement. Cette question n'est pas uniquement d'ordre méthodologique. En effet, l'absence de consultation en dit long sur le rapport à la démocratie qu'entretiennent à la fois l'actuel gouvernement mais aussi le corps social des "économistes professionnels" » (Gaël Giraud)⁴.

Cette absence de dialogue avec la société civile a motivé la création du collectif FAIR (Forum pour d'autres indicateurs de richesse)⁵ afin d'assurer le suivi citoyen des travaux de cette commission. Même si plusieurs membres du FAIR ont été conviés individuellement à participer aux travaux de la Commission (Florence Jany-Catrice, Dominique Méda, Géraldine Thiry, Patrick Viveret), il s'agissait de montrer que la création de nouveaux indicateurs de richesse ne pouvait être isolée d'un débat démocratique sur les choix de société.

« On ne pouvait pas accepter de voir un tel enjeu réduit à cette logique de cénacle : une commission composée uniquement d'économistes. Nous avons ainsi organisé des débats publics car les indicateurs de richesse, ce n'est pas une question réductible à une approche statistique, mais bien un enjeu démocratique majeur que

la crise actuelle rend plus important encore puisque les programmes d'austérité s'attaquent en fait à de la richesse réelle » (Patrick Viveret).

Des conséquences pratiques qui tardent à se concrétiser. Avec la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, la France est devenue une référence à l'étranger en matière de nouveaux indicateurs de prospérité (NIP). Mais si le gouvernement a été très actif dans la mise en place de la Commission, le soutien s'est affaibli par la suite et l'exécutif n'a pas officiellement acté la mise en place de nouveaux indicateurs. Pourtant la sortie du rapport n'avait pas vocation à être le point final d'une réflexion, bien au contraire ses rédacteurs souhaitaient qu'il serve d'aiguillon pour affiner la comptabilité nationale afin qu'elle puisse mieux rendre compte de la situation « réelle » des ménages. Partant du postulat que « *ce que l'on mesure a une incidence sur ce que l'on fait* », les membres de la Commission Stiglitz avaient même pour ambition de contribuer à la qualité de vie. « *Notre rapport traite des systèmes de mesure et non des politiques. (...) Mais parce que ce que l'on mesure définit ce que l'on recherche collectivement (et vice versa), ce rapport et sa mise en œuvre sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur la manière dont nos sociétés se perçoivent et, par voie de conséquence, sur la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques* ».

DES ACTEURS INSTITUTIONNELS S'IMPLIQUENT

Sur la même période mais dans un cadre différent, d'autres acteurs institutionnels se mobilisent, France Stratégie d'une part et le CESE par ailleurs, avant que leurs efforts ne se conjuguent pour produire ensemble une liste d'indicateurs de progrès sur laquelle s'appuiera ultérieurement le gouvernement.

France Stratégie

Dès février 2008, le Centre d'analyse stratégique⁶, rédige une note de veille sur la question des indicateurs alternatifs au PIB⁷. La prise en compte du sujet du bien-être et de sa mesure n'est probablement pas sans lien avec le lancement de la commission Stiglitz qui sera mise en place quelques mois plus tard, il s'agit en tous cas pour de s'investir sur une question qui est « dans l'air du temps ». Cette note montre les difficultés rencontrées pour amender ou compléter le PIB afin de mesurer le « vrai » progrès et guider les politiques publiques.

En 2014 France Stratégie redonne une actualité au sujet à

⁶ Le Commissariat général du Plan (CGP) créé en 1946, dont Jean Monnet fut le premier Commissaire, est né de la volonté de refonder l'économie française ; il a accompagné l'effort de reconstruction de la France au sortir de la guerre et a été transformé en Centre d'Analyse Stratégique (CAS) en 2006 qui sera doté de missions élargies en devenant le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) en 2013, sous le nom d'usage de France Stratégie.

⁷ Analyse. Au-delà du PIB, le bonheur ? N°91. Février 2008.

³ En particulier le collectif FAIR.

⁴ Gaël Giraud. Le rapport Stiglitz et le progrès social. Revue Projet. N° 314. 2010.

⁵ Ce collectif réunit des universitaires et chercheurs qui n'ont pas attendu le rapport Stiglitz pour s'interroger sur ce que sont les vraies richesses et comment les compter ! FAIR a publié en mars 2011 un ouvrage collectif intitulé « La richesse autrement ».

l'occasion de la sortie de son rapport « *Quelle France dans 10 ans ?* ». En effet, un an plus tôt, le Président de la République avait chargé le nouveau Commissaire Général à la Stratégie et à la Prospective, Jean Pisani-Ferry, d'effectuer un exercice de prospective à 10 ans pour la France. Son rapport souligne l'importance cruciale des enjeux sociaux et environnementaux et de la mesure de la qualité de la croissance. Cette conclusion se concrétise dans une note de travail⁸ qui propose sept indicateurs (cf. encadré 11) pour mesurer la qualité de la croissance tout en proposant leur mise en débat. En effet France Stratégie considère que la sélection des indicateurs de soutenabilité et les seuils de référence dans les domaines socioéconomiques concernent des choix de société et que les arbitrages nécessaires doivent être faits en toute transparence, condition nécessaire pour que cet exercice prospectif atteigne son but.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE)

Le CESE est saisi de la question des indicateurs de développement durable dès 2009. Aux termes de la loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement adoptée par le Parlement en février 2009, l'État se fixe pour objectif de disposer, en 2010, d'indicateurs à l'échelle nationale. Dans cette perspective, le Premier ministre, par lettre du 20 janvier 2009, a soumis au Conseil Economique, Social et Environnemental les trois questions suivantes : « *De quelle information les hommes politiques, les citoyens et les acteurs économiques doivent-ils disposer pour prendre des décisions ou adopter des comportements favorables à un développement durable ? Quels indicateurs phares doit-on retenir pour envoyer les signaux les plus lisibles ? L'empreinte écologique doit-elle en faire partie ?* ». Les travaux menés par le CESE, sous la direction de Philippe Le Clézio feront l'objet d'un projet d'avis⁹ qui sera examiné par l'assemblée plénière des 26 et 27 mai 2009. Cet avis a mis en évidence les insuffisances du PIB pour rendre compte de toute la complexité de nos sociétés et a formulé un ensemble de propositions pour appréhender un développement durable qui respecte l'environnement et conforte la cohésion sociale tout en préservant la qualité de vie des générations futures.

Le 20 janvier 2010, le CESE accueille une conférence nationale sur les indicateurs de développement durable, notamment du fait de ses propres travaux sur le sujet¹⁰. Cette conférence est organisée conjointement par le Commissariat général au développement durable (CGDD), le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) et le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS).

⁸ France Stratégie. *Quelle France dans 10 ans*. Septembre 2014.

⁹ CESE. Notes d'Iéna. N° 338. 20 mai 2009. Rapporteur Philippe Le Clézio. La Commission Stiglitz s'y est référée dans son groupe de travail « environnement et développement durable ».

¹⁰ Cf. Actes Les actes de la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable. 20 janvier 2010.

11. INDICATEURS POUR MESURER LA QUALITÉ DE LA CROISSANCE PROPOSÉS PAR FRANCE STRATÉGIE

La note de France Stratégie présente un jeu d'indicateurs permettant de mesurer la qualité de la croissance française. Les sept indicateurs retenus se veulent des compléments au PIB ; ils forment un tableau de bord qui vise à garantir la prise en compte du long terme afin de mieux piloter la trajectoire d'une société vers une croissance soutenable.

1. L'évolution des stocks d'actifs productifs, physiques et incorporels, rapportés au PIB.
2. La proportion de titulaires d'un diplôme supérieur au brevet des collèges parmi les 25 à 64 ans.
3. La proportion artificialisée du territoire.
4. L'empreinte carbone française annuelle, importations incluses.
5. Le rapport entre les revenus détenus par le cinquième le plus riche de la population et ceux détenus par le cinquième le plus pauvre.
6. La dette publique nette rapportée au PIB.
7. La dette extérieure nette rapportée au PIB.

Une collaboration pour organiser la concertation avec la société civile

La note de France Stratégie de septembre 2014 et sa volonté affichée de la soumettre au débat public ont suscité une réaction spontanée de la part du CESE qui a proposé sa collaboration pour mettre en œuvre cette concertation. En effet, celle-ci entrait parfaitement dans sa mission consistant à assurer le dialogue entre les utilisateurs et les producteurs de la statistique publique pour dégager les nouveaux besoins des utilisateurs et repérer les lacunes éventuelles dans l'observation des phénomènes économiques, sociaux et environnementaux. Un accord entre les deux institutions est rapidement intervenu qui était signé dès décembre 2014 entre Jean Pisani-Ferry et Jean-Paul Delevoye, alors président du CESE.

L'objectif de cette démarche conjointe de concertation était de poursuivre le travail sur les nouveaux indicateurs afin d'ajuster les choix pour qu'ils soient en phase avec les attentes des citoyens. Il s'agissait également de s'assurer qu'ils permettent un meilleur pilotage et une évaluation plus rigoureuse des politiques publiques afin d'accroître leur efficacité au service du développement économique, social et environnemental de la société.

Un vaste processus de concertation a été organisé en deux temps :

Un groupe de travail rassemblant des membres du CESE, du CNIS et de France Stratégie mais aussi des représentants d'associations, des universitaires, des représentants des partenaires sociaux, de la société civile, des administrations, des organisations internationales, des experts et universitaires s'est réuni régulièrement au cours du printemps 2015. Quatre réunions¹¹ ont eu lieu afin d'identifier une liste de dix indicateurs correspondant à dix thèmes prioritaires. Pour chaque

¹¹ 17 février, 3 mars, 17 mars et 31 mars.

thème, un ou deux indicateurs « phares » ont été retenus, ainsi que des indicateurs complémentaires, en vue d'un arbitrage final à l'issue de la consultation citoyenne.

La deuxième phase de consultation en direction des citoyens s'est alors ouverte selon trois modes :

- **Une consultation en ligne** qui a porté sur l'intérêt et la pertinence de la démarche. Celle-ci s'est déroulée du 23 avril au 27 mai sur le site internet de France Stratégie et du 30 avril au 27 mai sur le site internet du CESE. Au total, près de 5 000 personnes ont répondu à cette consultation, ce qui constitue une participation satisfaisante pour ce type d'enquête.
- **Un sondage** (questionnaire en ligne) a été effectué du 29 avril au 2 juin par la société BVA auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus¹².
- **Quatre ateliers** réunissant des citoyens ont été organisés dans plusieurs villes pour tester leur compréhension des thèmes et des indicateurs choisis et vérifier l'adéquation de ces indicateurs avec leurs préoccupations¹³.

Au-delà des choix d'indicateurs, cette concertation a permis de valider la démarche et de recueillir un large consensus sur la nécessité de promouvoir d'autres indicateurs que le PIB pour donner une description du bien-être et de la qualité du lien social. Par ailleurs, les remontées ont mis l'accent sur la forme des indicateurs. Ceux-ci doivent pouvoir trouver des traductions simples et lisibles pour que l'opinion, les citoyens, les acteurs économiques, les consommateurs, puissent avoir conscience de leur intérêt et s'en saisir.

Une proposition conjointe

Cette consultation citoyenne, conduite France Stratégie et le CESE, a débouché sur l'identification d'indicateurs diversifiés, destinés à mieux rendre compte de l'état et du développement de notre pays dans toutes ses dimensions, économiques, sociales et environnementales et en cohérence avec la stratégie pilotée par la Commission européenne dite « Europe 2020 » (cf. encadré 9 p. 46).

Au terme de ce processus, les membres du CESE ont voté le 24 juin 2015 en faveur de la liste d'indicateurs complémentaires coproduite avec France Stratégie et présentée dans la Note d'analyse : « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France »¹⁴. Le tableau de bord couvre 10 thèmes, illustrés chacun par un indicateur phare et par une trentaine d'indicateurs complémentaires qui documentent et approfondissent chaque thème (cf. encadré ci-contre).

12 Sélection au hasard, système de quotas représentatifs de la population française.

13 L'une a eu lieu à Paris avec des jeunes ayant un niveau de formation BAC + 2 et les trois autres en province (Lille, Tours et Montpellier) avec une dizaine de personnes tirées au sort dans la liste des gens qui acceptaient de participer à des panels.

14 France Stratégie. Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France. Vincent Aussilloux, Julia Charrié, Matthieu Jeanneney, David Marguerit et Adélaïde Ploux-Chillès. Juin 2015.

12. LISTE D'INDICATEURS PROPOSÉS CONJOINTEMENT PAR LE CESE ET FRANCE STRATÉGIE

Tableau récapitulatif des thèmes et des indicateurs retenus		
	Thèmes	Indicateurs
Économique	Travail	Taux d'emploi
	Investissement*	Patrimoine productif
	Stabilité financière	Dette publique et privée
Social	Santé	Espérance de vie en bonne santé
	Qualité de vie	Satisfaction à l'égard de la vie
	Inégalités*	Écarts de revenus
	Éducation*	Part des diplômés
Environnemental	Climat	Consommation carbone
	Biodiversité	Abondance des oiseaux
	Ressources naturelles	Recyclage des déchets

* Pour trois thèmes, les analyses ne permettent pas de trancher entre plusieurs indicateurs et les avis demeurent partagés.

Source : France Stratégie

LA LOI SAS EST VOTÉE

Depuis la commission Stiglitz, la France avait pris un certain retard en matière de mise en œuvre d'indicateurs alternatifs au PIB. « Il y a à la fois une reconnaissance de la pertinence des indicateurs alternatifs au PIB et en même temps, dans les faits, la question de la croissance demeure prédominante » (Cécile Renouard)¹⁵. La loi Sas, adoptée en 2015, marque un réinvestissement sur le sujet et l'aboutissement d'un processus législatif qui s'est étendu sur plusieurs années.

Dès 2009, le groupe écologiste dépose un projet de loi à l'Assemblée, mais celui-ci est rejeté en première lecture. Ce projet visait à faire de l'empreinte écologique (cf. fiche p. 84) un indicateur phare pour guider la mise en place des politiques publiques et faire décroître cette empreinte. « Cette première proposition a échoué en partie parce que le sujet est apparu comme secondaire au vu du contexte de crise, alors que le gouvernement avait les yeux rivés sur les problématiques économiques et sociales de court-terme. Développer des indicateurs alternatifs n'a pas été perçu comme une priorité [...] Par ailleurs, dans la première version de notre proposition de loi, nous avions fait l'erreur de vouloir modifier la LOLF (loi organique relative aux lois de finances)¹⁶ en intégrant les nouveaux indicateurs à la loi de Finances. Un obstacle trop haut pour être

15 Philosophe, professeur à l'Essec Business School et à l'Ecole des mines de Paris. Co-auteur avec Gaël Giraud de « 20 propositions pour réformer le capitalisme ». Ed. Flammarion, 2009.

16 La LOLF est le texte qui détermine le cadre juridique des lois de finances. C'est une loi organique qui a une valeur supérieure à la loi ordinaire et vise à moderniser la gestion de l'État. Promulguée le 1er août 2001, entrée en vigueur par étapes, elle s'applique à toute l'administration depuis 2006. Elle fait graviter la procédure budgétaire autour de deux principes : une logique de performance de la gestion publique d'une part, et d'autre part une transparence de l'information budgétaire propre à instituer un contrôle étroit du Parlement.

franchi ! Nous y avons donc renoncé, d'autant que ce n'était pas essentiel à nos yeux, ce qui a permis l'adoption du texte ». (Eva Sas¹⁷).

Le 23 janvier 2014, une proposition de loi organique est déposée, elle porte sur la programmation et la gouvernance des finances publiques visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse. Après amendement, des engagements sont pris par le gouvernement pour publier les nouveaux indicateurs simultanément au projet de loi de finance ainsi que pour évaluer les principales réformes du gouvernement à l'aune de ces nouveaux indicateurs.

La loi SAS est définitivement adoptée le 2 avril 2015¹⁸. Elle porte sur la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques. Cette loi marque donc une première étape dans la remise en cause de la centralité du PIB comme indicateur de progrès de notre société. *« Il est nécessaire de renouveler la pensée économique parce que nous sommes entrés dans une période post-croissance qui nous impose de commencer à réfléchir autrement »* (Eva Sas).

Une loi modeste

Cette loi est composée d'un article unique¹⁹, où elle ne fait que rendre obligatoire deux choses :

- Publier tous les ans un état des lieux sur les indicateurs de richesse, à travers un rapport remis par le Gouvernement au Parlement, présentant l'évolution sur les années passées de nouveaux indicateurs de richesse.
- Évaluer l'impact de ses politiques publiques les plus importantes au cours de l'année écoulée au regard de ces critères. La date est fixée au premier mardi d'octobre afin de coïncider avec le début de la discussion budgétaire.

Le 27 octobre 2015, le gouvernement a rendu son rapport au parlement sur les nouveaux indicateurs de richesse²⁰ (cf. encadré 13 ci-contre), comme le prévoit loi Sas, adoptée six mois plus tôt. Le texte de la loi, ne précisait pas quels indicateurs utiliser de façon à laisser au débat citoyen le soin de les définir en se posant la question suivante « Qu'est-ce qu'une société qui va bien ? ».

17 Éva Sas est membre d'Europe Écologie Les Verts, elle est députée de la septième circonscription de l'Essonne depuis 2012 et à l'origine de la loi qui porte son nom. Propos recueillis par Adeline Gueret et Philippe Frémeaux Pour Alternatives Économiques. Sauf mention contraire, l'ensemble des citations de ce paragraphe proviennent de cette même source.

18 Adoptée le 29 janvier à l'unanimité en première lecture à l'Assemblée nationale et le 2 avril au Sénat. Loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques dans le JORF n°0087.

19 « Le Gouvernement remettra annuellement au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante, notamment dans le cadre des lois de finances, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut ».

20 Les nouveaux indicateurs de richesse. Service d'information du gouvernement. Premier Ministre. Octobre 2015.

13. LES DIX INDICATEURS DE QUALITÉ DE VIE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La première version de ce rapport annuel permet de découvrir la France sous un nouvel angle à travers les 10 indicateurs retenus (taux d'emploi, effort de recherche, endettement, espérance de vie en bonne santé, satisfaction dans la vie, inégalités de revenus, pauvreté en condition de vie, sortie précoce du système scolaire, empreinte carbone et artificialisation des sols). Cette liste a été établie grâce au travail collaboratif de France-Stratégie et du Conseil Économique, Social et environnemental (CESE). Cette initiative indépendante au départ, de celle du gouvernement avait convergé ensuite, la coïncidence de calendrier ayant permis à la proposition ainsi élaborée de servir de base au gouvernement pour établir son propre rapport sur « Les nouveaux indicateurs de richesse »



La publication de ce rapport marque une nouvelle étape mais le statut de cette loi reste encore marginal par rapport aux grandes priorités économiques que se fixent les gouvernements successifs. *« Si chacun s'accorde désormais pour dire que tout cela va dans le bon sens, tous n'y accordent pas la même importance »* (Eva Sas).

Il reste maintenant à stabiliser cette liste d'indicateurs pour enrichir, préciser et améliorer le rapport à travers le débat. *« À cette condition, l'opinion publique pourra évaluer l'action d'un gouvernement à l'aune de ce qui fait réellement le progrès de notre société. [...] Chacun peut désormais s'en emparer. Le CESE pourrait, en particulier, rendre chaque année un avis complémentaire aux analyses qui s'y trouvent. La publication de ce rapport n'est donc pas un aboutissement, mais un point de départ ».*

Une loi destinée à alimenter les débats parlementaires sur la croissance

Cette loi, modeste dans son contenu, a cependant une ambition importante pour mieux prendre en compte le quotidien des français dans la définition des politiques publiques. Il s'agit de créer une mesure de la richesse adaptée au 21^{ème} siècle en l'étendant au-delà du simple Produit intérieur brut (PIB), pour répondre à différents enjeux essentiels :

« Remettre l'humain au cœur des politiques publiques ».

L'objectif essentiel de cette loi est d'amener le gouvernement à préparer ses projets de budget, ou plus généralement ses projets de réformes, dans le cadre de l'examen du Projet de loi

de Finances en prenant en compte leur impact sur ces nouveaux indicateurs de richesse, avec, à terme, le même niveau d'importance qu'il accorde au PIB. « *Cet indicateur global est insuffisant car il ne dit rien des effets de la croissance, de son contenu en emplois, du développement ou de la régression des inégalités, des solidarités qui font le tissu social de notre pays, de la destruction des ressources naturelles et de notre environnement* » (E. Sas).

« *On ne renouera pas avec une croissance forte et durable* », il est donc nécessaire de réfléchir autrement. « *Introduire de nouveaux indicateurs, c'est adopter d'autres lunettes pour juger des effets des politiques économiques et budgétaires, et, au-delà, de l'ensemble de l'action publique. La croissance est devenue au fil du temps un objectif en soi, sans qu'on en apprécie réellement les effets en termes de bien-être actuel et futur. Ma proposition entend corriger cela* » (E. Sas).

« *Une incompréhension, voire une défiance des citoyens face aux statistiques officielles* ». En effet, le PIB ne prend pas en compte la répartition des nouvelles richesses créées, et donc les inégalités. « *Ce défaut est à l'origine de la dissonance qui existe entre ce que vivent les Français, à savoir une aggravation de la situation de précarité, surtout des plus modestes, et un discours ambiant autour de la reprise économique* » (E. Sas).

« *Ce dont on manque aujourd'hui en politique, c'est d'une vision [...] Développer des indicateurs porteurs de sens, c'est avoir une vision pour la France et la faire partager [...] Il faut remettre du long-terme dans les politiques publiques et prendre en compte ce qu'on lègue aux générations futures* ». Face aux mutations économiques, sociales et environnementales auxquelles doit faire face collectivement la société, il est nécessaire à la fois de disposer d'instruments de pilotage qui prennent en compte le long terme et permettent une projection dans l'avenir.

L'APPAREIL STATISTIQUE FRANÇAIS SE MOBILISE

La Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi invitait les offices statistiques nationaux à travailler à la collecte d'informations statistiques sur le bien-être, visant à rendre plus robuste le système existant de données, afin de permettre ensuite l'élaboration de nouveaux indicateurs²¹. Les différents services de la statistique publique se sont mobilisés pour produire l'information nécessaire dans les domaines des modes de vie, de la consommation et des inégalités sociales²². Il semble en effet tout à fait paradoxal qu'il soit possible de produire des don-

21 Cf. recommandation N°10 de la Commission Stiglitz.

22 D'autres initiatives antérieures avaient déjà permis de faire évoluer les choses, en particulier le RAI (Réseau d'alerte sur les inégalités) et la formalisation du BIP 40 (cf. fiche p. 96).

nées sur la conjoncture économique tous les trimestres, voire tous les mois alors que la réactivité est loin d'être la même sur les nouveaux indicateurs de bien-être et de soutenabilité.

L'INSEE

Dans la lignée des recommandations de la Commission Stiglitz, l'INSEE a entrepris de collecter de nouvelles informations sur trois grands volets :

- **Les développements autour du PIB** de manière à prendre en compte notamment, les inégalités de revenus et de consommation entre ménages, la décomposition du compte de patrimoine des ménages et la prise en compte des activités domestiques via une enquête « emploi du temps ».
- **L'évaluation de la qualité de la vie** à travers des dimensions objectivées de conditions de vie matérielle : mal-logement, santé, insécurité... vie matérielles, l'appréciation subjective du bien-être, à travers des enquêtes visant à connaître l'évaluation que chacun fait de sa vie, de ses expériences et priorités. Des indicateurs territoriaux de qualité de vie ont été retenus et sont disponibles sur le site de l'INSEE. Ils visent à rendre accessible la mesure des évolutions à 10 ans, la plupart d'entre eux sont disponibles au niveau communal (cf. encadré 14 ci-contre) :
- **L'estimation des dimensions et variations du « développement durable et de l'environnement »** concerne des mesures physiques, sur les aspects environnementaux de la soutenabilité : l'empreinte eau, l'empreinte carbone des caddies des ménages, un indicateur territorial de qualité écologique de l'occupation des sols, notamment.

En 2014, l'INSEE a présenté des indicateurs territoriaux de qualité de vie, élaborés sur la base d'une analyse des cumuls de difficultés dans différentes dimensions. Ceux-ci permettent de comparer plusieurs territoires (entre eux et au niveau national) et de mesurer les évolutions dans le temps en couvrant les principales dimensions de la qualité de vie²³. L'INSEE a traduit cette analyse en une typologie nationale synthétique qui présente huit types de territoires exposant la diversité des caractéristiques territoriales. Simultanément paraissait une analyse similaire à l'échelle du Grand Ouest, articulée autour de six profils-types de territoires ayant chacun des situations et des enjeux distincts²⁴.

23 INSEE Première. Une approche de la qualité de vie dans les territoires. N°1519, octobre 2014.

24 INSEE Analyses Bretagne. Une nouvelle lecture des territoires du grand ouest au travers d'indicateurs de qualité de vie. N°6. Octobre 2014.



14. LES INDICATEURS MOBILISÉS PAR L'INSEE (DISPONIBLES POUR LES COMMUNES)

Une approche de la qualité de vie dans les territoires. Les données propres à Rennes Métropole figurent en annexe (cf p. 120).

Accessibilité aux équipements
Part de la population ayant accès en moyenne aux 21 équipements de la gamme de proximité en 7 minutes ou moins (en %)
Part de la population ayant accès en moyenne aux 12 équipements de la gamme intermédiaire en 15 minutes ou moins (en %)
Culture - Sports - Loisirs - Vie associative
Part de la population ayant accès à un cinéma en 15 minutes ou moins (en %)
Part des 20-59 ans détenant une licence dans un club sportif (en %)
Éducation
Part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat (taux standardisé selon l'âge en %)
Part des 20-29 ans ayant au moins le baccalauréat (en %)
Égalité hommes-femmes
Écart entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes pour les 25-54 ans (valeur absolue, en points)
Écart relatif entre le salaire net horaire moyen des femmes et celui des hommes (valeur absolue, en %)
Emploi - travail
Taux d'emploi des 25-54 ans (en %)
Part des salariés en emploi stable (CDI ou fonction publique) (en %)
Part des 18-25 ans en emploi ou en formation (en %)
Salaire net horaire moyen des salariés à temps plein (base 100 Métropole)
Part des chômeurs de longue durée (plus d'un an) dans la population active de 15-64 ans (en %)
Part des chômeurs dans la population active de 15-64 ans (en %)
Niveau d'adéquation potentielle, au regard des catégories sociales, des emplois du territoire et de la population active occupée (en %)
Environnement
Part des espaces artificialisés dans le territoire (en %)

Équilibre travail - vie privée
Part des actifs occupés résidant à 30 minutes ou moins de leur lieu de travail (en %)
Logement
Part de la population vivant dans un logement en situation de suroccupation (résidences principales occupées par 2 personnes ou plus) (en %)
Part de la population vivant dans un logement sans salle de bain (en %)
Relations sociales
Part des personnes de 75 ans ou plus vivant seules (en %)
Part des familles monoparentales (en %)
Revenus
Revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie) médian (en euros)
Part des foyers fiscaux imposés (en %)
Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal (base 100 Métropole)
Santé
Indice comparatif de mortalité globale (base 100 France)
Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes libéraux (nombre de médecins en ETP pour 100 000 habitants)
Part de la population ayant accès en moyenne à un médecin généraliste et à une pharmacie en 10 minutes ou moins (en %)
Sécurité
Part de la population vivant dans une commune avec au moins un établissement SEVESO seuil haut (en %)
Transports
Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail au lieu de résidence (en %)
Vie citoyenne
Taux de participation électorale au 1 ^{er} tour de l'élection présidentielle (en %)
Part de la population couverte par un agenda 21 de « proximité » (en %)

Le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)

Conformément aux engagements internationaux pris à Rio de Janeiro en 1992 et dans le cadre de la convention d'Aarhus en 1998, la France s'est engagée à produire tous les quatre ans un rapport sur l'environnement²⁵. Celui-ci fournit des données et des clés de lecture en agréant des informations hétérogènes issues de différentes sources, compilées par le CGDD et rendues compréhensibles et utilisables par le plus grand nombre, du citoyen au décideur public.

Ainsi, le service d'observation de la statistique (SOeS), rattaché au Commissariat général au développement durable (CGDD)²⁶, publie en 2014, « *Le rapport sur l'état de l'environnement en France* ». Celui-ci met pour la première fois à disposition de tous des clés de lecture et de compréhension de l'état de l'environnement en France et des dynamiques en cours. Il

25 « Les pays et les organisations internationales doivent revoir et renforcer, aux niveaux local, provincial, national et international, les systèmes et services d'information dans les secteurs liés au développement durable. Il faut en particulier veiller à ce que l'information existante soit convertie dans des formes plus utilisables pour la prise de décisions et orientée vers les divers groupes d'utilisateurs. Il y a lieu de créer des mécanismes qui permettent de convertir les évaluations scientifiques et socioéconomiques en une information utilisable dans la planification et dans l'information et renforcer les mécanismes qui existent déjà. » Rapport de la conférence des nations unies sur l'environnement et le développement. (Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992).

26 CGET. Rapport de l'observatoire des territoires 2014. Mai 2015.

présente des pistes nouvelles pour renforcer la connaissance des mécanismes en jeu et mieux informer, notamment sur la relation entre inégalités environnementales et bien-être.

Ce 4^{ème} rapport de plus de 200 pages (cf. sommaire p. 56) indique, sans réelle surprise, que les territoires sont « *divers et présentent des disparités marquées dans les domaines économique, démographique, social, et environnemental* ». « *Ces disparités entre les espaces sont aussi liées à des modes de vie et à des pratiques culturelles spécifiques à chaque territoire* ». Celles-ci ne sont pas « *immuables* » et « *évoluent dans le temps* », sous l'effet des mouvements de population notamment. Cependant, et c'est l'un des principaux enseignements de ce rapport, « *ces disparités ne constituent pas nécessairement des inégalités entre territoires* ». Tout simplement parce qu'elles sont le reflet de « *la diversité des populations qui les habitent dont les aspirations en ma-*



tière de qualité de vie sont en effet variées ». En d'autres termes, « la diversité des territoires peut être lue comme autant d'offres à destination de populations aux attentes multiples ou subissant des contraintes différentes ». Tout l'enjeu pour les pouvoirs publics est de « prendre en compte la particularité de chaque territoire pour lui donner les moyens de se développer et de renforcer son attractivité en fonction de ses besoins », peut-on lire dans le rapport, et selon des indicateurs adaptés. « Effectivement, pour mesurer la qualité de vie, il est nécessaire d'évaluer l'ensemble des parties du système qui y participent : à la fois les caractéristiques propres du territoire et les modes de vie de la population ». À sa sortie, la ministre Sylvia Pinel a mentionné les chantiers à venir pour le CGET, notamment la réforme des zones de revitalisation rurale, et la démarche en faveur des centres-bourgs, ou le rapprochement avec l'Observatoire de la politique de la ville. « C'est à partir de la connaissance opérationnelle qu'ils ont de leur territoire que les acteurs locaux pourront qualifier certaines disparités et identifier d'éventuelles inégalités » conclut également le rapport. L'Observatoire des Territoires indique qu'il se fixe désormais comme objectif de réaliser un rapport chaque année, sur une thématique ciblée.

AU NIVEAU DES TERRITOIRES, LES EXPÉRIENCES SE MULTIPLIENT

La transposition au niveau infranational de la mesure du bien-être est un sujet relativement nouveau, en tous cas, longtemps resté un point aveugle des travaux et des analyses sur le sujet. La Commission Stiglitz elle-même ne l'a évoqué que de façon allusive. Pourtant, les territoires se sont largement emparés de cette question et ont même été précurseurs en la matière, notamment en France.

Les territoires, vecteurs par excellence du bien-être et de la soutenabilité

La multiplication d'indicateurs alternatifs aux niveaux des territoires n'est pas le fruit du hasard mais s'explique au contraire par des raisons précises, qui tiennent en grande partie à une évolution notable de leur paysage d'intervention, traversé par plusieurs tendances contradictoires :

– **La qualité de vie est devenue un enjeu dans la concurrence que se livrent les territoires.** La mondialisation a notamment induit une érosion des États-nations mais en contrepartie, elle a eu pour effet un renforcement de la place des collectivités territoriales, disposant d'une plus grande marge de manœuvre pour valoriser leurs avantages com-

paratifs. Dans un contexte de globalisation et de transformation des systèmes productifs, les territoires et en particulier les métropoles sont de plus en plus en concurrence entre elles pour attirer les capitaux, les entreprises, les emplois et les habitants. Mais, pour faire valoir leur attractivité, il n'est plus possible pour elles de miser sur leur seule croissance. « Nous ne pouvons plus avoir, au Nord comme au Sud, la croissance comme seul projet de société. Du coup, il faut inventer de nouveaux modèles compatibles avec l'absence de croissance, instituer un autre rapport aux autres et aux choses »²⁷.

Partie 1

LA CONNAISSANCE S'AMÉLIORE, mais le bilan reste toujours contrasté

45 - L'ÉTAT DES MILIEUX

- 47 - Introduction
- 49 - Les eaux continentales
- 69 - Les eaux marines
- 77 - Les sols
- 89 - L'atmosphère
- 99 - L'air extérieur
- 116 - L'air intérieur

121 - LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX SOUS PRESSION

- 123 - Introduction
- 127 - Des dynamiques d'espèces positives
- 136 - Des situations contrastées
- 141 - De nombreux habitats et espèces toujours en déclin

155 - LES RESSOURCES NATURELLES FACE À UNE DEMANDE TOUJOURS CROISSANTE DE BIENS ET SERVICES

- 157 - Introduction
- 159 - Une demande de ressources naturelles soutenue
- 163 - La France, importatrice de nombreuses ressources naturelles
- 186 - Davantage de matières premières de recyclage

195 - L'EXPOSITION AUX RISQUES ET NUISANCES

- 197 - Introduction
- 198 - L'exposition aux risques naturels
- 218 - L'exposition aux risques technologiques
- 230 - L'exposition aux risques environnementaux chroniques

Partie 2

FACE AUX DÉFIS ÉCOLOGIQUES, des initiatives locales et des actions de long terme

253 - VERS DES MODES DE VIE ET DE CONSOMMATION DURABLES ?

- 255 - Introduction
- 257 - Le logement et les pratiques domestiques
- 269 - La mobilité individuelle locale
- 280 - L'alimentation

291 - VERS UN RAPPROCHEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT ?

- 293 - Introduction
- 295 - L'observation de l'économie verte par la statistique publique
- 300 - La mobilisation des pouvoirs publics en faveur de l'économie verte
- 305 - Des éléments de traduction au sein du monde de l'entreprise
- 308 - L'évolution des métiers et des compétences

319 - VERS DES TERRITOIRES MOINS EXPOSÉS AUX RISQUES ET NUISANCES ENVIRONNEMENTAUX ?

- 321 - Introduction
- 322 - Des mesures sectorielles curatives et de protection pour atténuer les niveaux d'exposition
- 330 - Des mesures de prévention et d'adaptation pour limiter les expositions environnementales

343 - VERS UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE POUR UNE INFORMATION ENCORE PLUS EFFICACE ?

- 345 - Introduction
- 347 - De nouveaux vecteurs d'informations
- 353 - Des travaux exploratoires pour améliorer la connaissance des mécanismes en jeu
- 361 - Des approches économiques complémentaires pour mieux appréhender les enjeux écologiques

²⁷ Gaël Giraud, *Illusion financière, Des subprimes à la transition écologique*, Les Éditions de l'Atelier, 2014. Troisième édition revue et augmentée.

Dès lors, la qualité de vie a pris une nouvelle dimension, elle constitue aujourd'hui un facteur essentiel de l'attractivité territoriale²⁸.

- **La plupart des facteurs qui influent sur la vie quotidienne sont déterminées localement.** Les lois de décentralisation ont donné aux collectivités locales de nouvelles prérogatives importantes et les gouvernements régionaux ou locaux exercent des responsabilités déterminantes pour la plupart des politiques qui ont un impact direct sur la vie des gens : l'usage du sol, le transport et le logement ou la culture. Ils fournissent des services qui renforcent le dynamisme économique et représentent l'essentiel de l'investissement public²⁹. Par ailleurs, « *Les territoires sont plus agiles que les États (sans parler des institutions internationales) et davantage capables de traduire les orientations nouvelles dans la mise en œuvre d'actions expérimentales ou à travers des politiques* »³⁰. Enfin, le pouvoir local a non seulement une capacité d'investissement mais il a aussi un pouvoir dans le fonctionnement des institutions. Or, la confiance dans la capacité des institutions publiques à relever les défis les plus pressants peut avoir un impact déterminant sur le bien-être des habitants et la qualité des liens sociaux sur un territoire donné.
- **Une demande de concertation qui monte en puissance.** Dans le même temps, la crise de la dette publique contraint les exécutifs locaux à s'appuyer de plus en plus sur des fonds privés qui permettent à davantage d'acteurs de s'impliquer, d'autant plus que les processus de gouvernance par projets se développent. Cela induit une demande de partenariat accrue, celle des milieux économiques tout comme celle des territoires voisins, pour s'accorder sur une vision commune du développement territorial. Quant aux citoyens, ils trouvent dans leur lieu de résidence une valeur d'usage non-substituable, puisque qu'elle est constitutive de leur sentiment d'appartenance à leur quartier ou à leur commune. Ceci induit une demande de participation face à tout aménagement ou projets susceptibles d'avoir un impact sur leur lieu de vie.

Ces tendances contradictoires auxquelles sont soumis les exécutifs locaux sont constitutives des raisons qui conduisent de nombreux territoires (régions, métropoles, départements, villes), plus que les États-nations, à entreprendre des démarches locales et à s'engager dans des réflexions qui visent à apprécier le développement de leur territoire à partir d'indi-

cateurs alternatifs ou complémentaires au PIB pour essayer de mieux prendre en compte le « bien-être » de leurs habitants. Il existe au moins trois motivations fortes, et intimement liées entre elles, qui poussent les territoires à s'engager dans de telles démarches.

Changer de focale d'observation pour identifier de nouveaux leviers d'action

Le développement d'indicateurs de bien-être au niveau local vise à renseigner les manques existants en termes d'information et d'observation locale. Il s'agit pour les élus de « mieux » connaître leur territoire pour mesurer ce qui en fait la richesse. « *L'hypothèse posée est que pour améliorer la mise en œuvre de la politique publique il importe de renouveler la manière de quantifier les phénomènes sociaux ; la quantification alternative pourrait participer à l'émergence de nouveaux leviers d'actions publiques* »³¹. Il s'agit en effet de « *compter ce qui compte et non uniquement ce que l'on sait compter* », ce qui suppose un double changement de focale dans l'observation pour répondre à ces nouveaux besoins d'information que les systèmes existants ne parviennent pas à satisfaire pleinement :

- **Mesurer le bien-être au plus près des réalités vécues par les personnes**, en descendant à une échelle locale la plus fine, notamment pour avoir une meilleure évaluation de la concentration spatiale des avantages ou des difficultés avec la nécessité de créer des données au niveau des quartiers de la politique de la ville par exemple, mais pas uniquement.
- **Repérer les richesses des territoires** et non plus exclusivement « ce qui ne va pas » (taux de chômage, RSA). Il s'agit d'initier une réflexion et un débat à l'échelle du territoire pour identifier les éléments importants de la qualité de vie sur lesquels repose le bien-être des habitants. Cette identification de nouvelles dimensions, qui sont généralement les parents pauvres de la mesure, pourrait permettre d'éclairer les politiques publiques et participer à l'émergence de nouveaux leviers d'action.

Se donner les moyens de mieux comprendre les dynamiques territoriales pour agir plus efficacement

L'échelle pertinente d'observation est celle qui associe la problématique mesurée à celle de l'action. Or, les pouvoirs conférés aux territoires sont vastes il est donc nécessaire que les décideurs disposent d'une information précise des spécificités locales pour leur permettre d'agir avec la meilleure efficacité et en phase avec l'objectif ultime de bien-être de leurs habitants. Il s'agit donc de réinterroger les politiques à partir de la parole des citoyens dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques.

- **Donner la priorité à l'intervention publique là où elle est le plus nécessaire** en permettant une meilleure évaluation et un meilleur contrôle de la cohérence des inter-

28 Ce n'est sans doute pas un hasard que la Région Nord-Pas-de-Calais dont les indicateurs économiques sont les bas, soit la région la plus en pointe sur les indicateurs de prospérité et de bien-être, les contraintes étant souvent facteur de progrès et d'innovation.

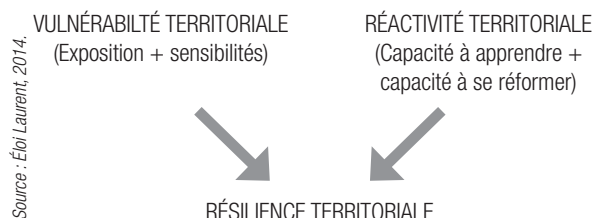
29 Environ 40 % des dépenses publiques dans la zone OCDE sont le fait des échelons territoriaux de gouvernement et 70 % de ces dépenses publiques territoriales sont consacrées à l'éducation, la santé, la protection sociale et les services publics en général (OCDE, 2013).

30 Monica Brezzi et Luiz de Mello (OCDE), Éloi Laurent (OFCE/Sciences Po, Stanford University), 2016.

31 Cf. IBEST (fiche 7 p. 106) Fiona Ottaviani, Anne Le Roy.

ventions par l'identification des synergies dont elles peuvent tirer parti. « *La refonte de la politique de la ville réaffirme l'entrée territoriale dans une double optique, celle d'une plus grande proximité avec les citoyens et d'autre part d'une adaptation des modalités d'intervention aux besoins différenciés des territoires. Il s'agit de réduire les inégalités territoriales tout en reconnaissant qu'il y a des quartiers qui ont un rôle d'accueil et de rebond social pour les populations modestes et précaires, l'exercice de ce rôle nécessitant une politique publique adaptée* »³².

- **Comprendre les ressorts de l'attractivité** résidentielle, entendue à la fois comme capacité à attirer de nouveaux habitants et à conserver ceux qui résident déjà sur place. Le « marketing urbain » est en plein essor mais il se base souvent sur des sondages à la représentativité aléatoire. Quant au prisme des indicateurs économiques les plus généralement employés comme l'installation d'entreprises, la création d'emplois sur le territoire ou le taux de chômage, ils occultent les aspects humains et environnementaux et ne sont pas en mesure de valoriser les singularités territoriales, qui varient d'une région à l'autre, d'une ville à l'autre et parfois même d'un quartier à l'autre. Il importe donc de comprendre les ressorts complexes du ressenti de bien-être dans la vie quotidienne des métropolitains et de les mesurer à travers des indicateurs appropriés.
- **Développer les qualités de « résilience » du territoire.** Le concept de « résilience », très utilisé dans de nombreuses disciplines, peut être compris comme la capacité des sociétés humaines à supporter collectivement les effets de chocs³³ sans se désintégrer et même apprendre d'eux pour atténuer les chocs à venir. On peut appréhender la résilience territoriale d'un double point de vue, « *comme le produit de la vulnérabilité territoriale (qui est elle-même la somme de l'exposition et de la sensibilité d'une population territoriale à un choc donné) et de la réactivité territoriale (qui comprend la capacité d'apprendre et la capacité de réforme des communautés vivant sur un territoire donné)* »³⁴. (cf. schéma ci-dessous). C'est sur cette dernière qu'il est possible d'agir, notamment à travers la formation et la mobilisation citoyenne.



32 Cf Audiard. *La mobilisation du droit commun, un défi pour la politique de la ville. Une opportunité de renouvellement de la solidarité.* Octobre 2014.

33 Changement climatique, chocs écologique ou économique, par exemple une récession ou la fermeture d'une entreprise employant un grand nombre de salariés. Cependant, ces chocs ne frapperont pas de manière équivalente les territoires, selon leur situation, géographique, leur économique, leur profil démographique, leur histoire etc...

34 Eloi Laurent. 2014.

Produire une information qui ait du sens pour mieux mobiliser

Le territoire apparaît comme un espace cohérent de réponses aux défis écologiques et sociaux par sa capacité à mobiliser les énergies locales. En effet, il peut favoriser la mise en place d'initiatives concrètes (expérimentations de circuits courts alimentaires, de finance solidaire, de recyclage des déchets), agir contre le chômage³⁵. Cette capacité de mobilisation sociale passe par « *l'art d'organiser les débats pour construire une solution* » mais aussi par la « *construction de représentations communes* »³⁶. Or le foisonnement de données chiffrées rend parfois difficile la production d'une information qui ait du sens. Une approche en termes de bien-être et la construction d'indicateurs pour le mesurer peuvent précisément servir à identifier ce qui fait la cohérence d'un territoire.

- **Améliorer la compréhension des situations et des dynamiques à l'œuvre** sur les territoires, en particulier du point de vue de la « multidimensionnalité » des phénomènes sociaux et/ou environnementaux. De fait l'approche du bien-être qui met l'accent sur la situation vécue des personnes est par nature transversale. Cela suppose d'observer différemment ou tout au moins de croiser les modes d'observation pour produire des « images » en phase avec le « vécu » des citoyens.
- **Élaborer de manière partagée l'idée d'un bien-être collectif**, d'un « vivre ensemble », d'une qualité de vie, englobant un ensemble de ressources locales. Le territoire est un lieu de proximité qui permet cette mobilisation des habitants, devenant par là même de véritables acteurs dans l'élaboration d'une vision partagée.

Les régions, des territoires pionniers

En France, de nombreuses régions se sont engagées dans ce type de démarche et ont œuvré à un renouvellement des indicateurs en étant de véritables laboratoires d'innovation. Dès les années 2003, elles ont en effet été pionnières dans la réflexion sur les indicateurs complémentaires au PIB, bien avant que les initiatives au niveau national ne soient prises. Ainsi, ont-elles très tôt intégré ces préoccupations et ont une longueur d'avance pour repenser la richesse (cf. encadré 15 p. 59). L'Association des régions de France (ARF) quant à elle a prolongé et généralisé ces initiatives.

35 Cf. « Territoires zéro chômeur de longue durée ». Le décret encadrant cette expérimentation a été publié le 28 juillet 2016.

36 Pierre Calame. *Le territoire brique de base de la gouvernance du futur.* 2002. Presses universitaires François Rabelais.

15. RECENSEMENT DES INITIATIVES DES RÉGIONS EN MATIÈRE D'INDICATEURS DE BIEN-ÊTRE¹

Le plus souvent, les régions qui travaillent la question des indicateurs sont engagées dans une réflexion partenariale. L'INSEE y est alors associée, ainsi que les services de l'État en région, l'IFEN, l'Agence Régionale pour l'Environnement ou l'ADEME.

Certains Conseils Régionaux s'engagent dans le soutien à des initiatives menées sur leur territoire. En **Bretagne** par exemple, la collectivité appuie les travaux de l'association PEKEA (association de chercheurs travaillant à la territorialisation de l'IDH : projet ISBET)². D'autres travaux sont menés dans le cadre du suivi de son Agenda 21 et du Rapport d'Analyse par Programmes de son budget.

Le Conseil Régional de **la Réunion** ne s'est pas lancé lui-même dans une réflexion sur les indicateurs, mais il est associé aux travaux lancés par le CESER en lien avec l'INSEE au sein du Comité régional pour l'information économique et sociale (CRIES).

Le Conseil Régional d'**Île-de-France** a souhaité disposer d'une réflexion sur le sujet, mais sans la mener lui-même. Il a donc chargé l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'un travail centré sur les indicateurs de développement durable³. Celui-ci s'ajoute au corpus des travaux déjà menés sur la régionalisation des indicateurs du PNUD et de l'empreinte écologique. Le Conseil Régional a également recours à des indicateurs plus spécifiques, dans des schémas ou plans régionaux tels que le SDRIF, l'Agenda 21.

En **Poitou-Charentes**, c'est le CESER qui a pris l'initiative du lancement d'une démarche partenariale, qu'il coordonne et anime en y associant le Conseil régional, l'INSEE, la DREAL, le SGAR, mais également des universitaires, des observatoires et les conseils de développement volontaires⁴.

La Région qui est allée le plus loin dans la collaboration avec le monde universitaire est probablement le **Nord-Pas-de-Calais**. Dès 2003, le conseil régional a cherché à s'équiper de nouveaux outils d'évaluation du développement humain de son territoire. Il l'a d'abord fait en proposant la régionalisation d'indicateurs ayant gagné une légitimité internationale. Le choix de la Région s'est porté sur les indicateurs du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), qui visaient, à leur origine, à estimer les inégalités de développement entre pays : les indicateurs de développement humain (IDH) ; (IPH) indicateur de pauvreté humaine ; (IPF) indicateur de participation des femmes. Cette Région a d'ailleurs joué un rôle de pionnier en termes

de réflexion sur les ITDD (indicateurs territoriaux de développement durable). Ainsi, le Conseil Régional mobilise 5 indicateurs composites qui ont été créés ou territorialisés conjointement avec des chercheurs du FAIR. Il conserve par ailleurs un rôle moteur dans la réflexion sur le sujet en pilotant le groupe de travail sur les « indicateurs de développement durable » de l'ARF.

Plusieurs exécutifs régionaux se sont inspirés des conclusions de ce groupe de travail, qui constituent un socle pour les travaux dans les **Régions Centre et Aquitaine**, par exemple.

Enfin, la Région **Pays de la Loire** s'est engagée dans une démarche participative, avec des consultations autour de la question « qu'est-ce que la richesse pour nous ? » (cf. encart p. 17).

À cette liste établie par le CESE, on peut ajouter notamment le CESEL (conseil économique, social et environnemental de **la Lorraine**) qui a procédé à une analyse multidimensionnelle du bien-être avec l'Insee en empruntant une méthodologie basée sur l'approche par les capacités⁵ (cf. encart 8 p. 44). En effet, le revenu n'est pas le seul déterminant du bien-être de la population, d'autres facteurs interviennent également, comme l'insertion sur le marché du travail, la qualité du logement, la présence ou l'éloignement des équipements urbains, etc... La mise en œuvre spatialisée de cette approche rend compte de l'influence de la localisation résidentielle sur le bien-être des individus. Ainsi, le bien-être « capabiliste », mesuré à l'échelle de chaque commune de la Lorraine permet-il de révéler l'existence de zones ségréguées et de mettre en évidence l'effet d'agglomération de Nancy et de Metz.

Dans le cadre d'un partenariat avec les chercheurs en sciences sociales de la Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand (USR 3550 – CNRS), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du **Limousin** a identifié des indicateurs pertinents et synthétiques permettant de qualifier les territoires limousins sur la dimension sociale du développement durable. Ce travail a été conçu de façon expérimentale, en partenariat avec la DREAL et d'autres experts (économie, biodiversité), dans une visée finale de croisement entre les différentes dimensions du développement durable⁶.

Ce mouvement a été repris par quelques départements ou a parfois émané d'eux pour être ensuite étendu aux régions. C'est notamment le cas de la **Meurthe-et-Moselle** avant que la démarche ne soit reprise à l'échelle de la Lorraine, on peut également citer d'autres départements qui se sont lancés dans ce type de démarche comme l'**Ille-et-Vilaine** ou la **Gironde** (cf. encadré 1 p. 17).

5 Cf. Insee N°282. Maris 2012. Justin Bischoff. Lorraine : une analyse multidimensionnelle du bien-être.

6 Cf. Laurent Rieutort. « Expérimentation d'un indicateur d'attractivité durable des territoires : zoom sur la région Limousin ». 2014. Cf. aussi. Insee-Analyse. Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente. N°25. Juin 2016. Qualité de vie en Limousin : des enjeux diversifiés dans les territoires de projet. André Pagès.

1 Extrait du rapport d'Alain Even pour l'Assemblée des Conseils Economiques Sociaux et Environnementaux Régionaux. Les indicateurs territorialisés du développement durable. Avril 2012.

2 Cf. Projet ISBET (Indices sociétaux de bien-être territorialisés). Des Indices de Développement Humain pour la Bretagne et ses territoires. Pékéa. 2010.

3 Indicateurs stratégiques de développement durable en Île-de-France. Un indice global de qualité de vie et de bien-être. IAU. Luli Lima Nascimento. 2008.

4 Cf. IBER : un nouvel indicateur de bien-être régional. IAAT. Poitou-charente. Décembre 2011.



L'Association des Régions de France prolonge et généralise ces travaux

Partant du constat que les réflexions nationales de la Commission Stiglitz n'avaient été suivies d'aucune traduction concrète en France, l'ARF a progressivement mis en place diverses actions pour concevoir d'autres indicateurs de richesse que le PIB, qui soient communs aux 22 régions afin qu'elles soient en mesure de piloter

sur leur territoire, un nouveau modèle de développement, plus soucieux des ressources naturelles et du bien-être humain.

- **En 2009**, l'ARF décide de confier une mission à la Région Nord-Pas de Calais qui avait été la première à avoir transposé en France, les indicateurs mondiaux de développement humain au niveau local pour mieux appréhender les spécificités régionales.
- **En 2011**, pour valoriser ces travaux et les diffuser à l'ensemble des Régions de France, l'ARF crée un groupe de travail, sur la question des indicateurs de développement humain et durable, présidé par Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes. Ce groupe, rassemblant les représentants des 22 régions de France, a été confié à Myriam Cau, Vice-Présidente de la Région Nord-Pas-de-Calais au développement durable, à l'évaluation et à la démocratie participative. L'ambition de cette démarche est de mutualiser les expériences existantes et de proposer une approche commune à l'ensemble des Régions pour leur permettre de se doter de nouveaux indicateurs, humains et soutenables.
- **Le 4 avril 2012**, l'ARF présente un rapport sur le « Développement durable : *« la révolution des nouveaux indicateurs »* (cf. encadré 16 ci-contre). À partir des travaux engagés dans la précédente mandature, ce rapport est également le fruit du partenariat avec l'INSEE³⁷ et différents chercheurs issus du Forum pour d'Autres Indicateurs de Richesse (FAIR), tels que Jean GADREY, également membre de la Commission Stiglitz.

L'un des grands intérêts de cette initiative de l'ARF est de donner la possibilité aux régions françaises de se comparer entre elles sous l'angle de différents indicateurs. C'est ainsi que l'Île-de-France apparaît en tête de liste en matière de PIB, mais qu'elle passe en 17^{ème} position (sur 22) s'agissant de l'ISS, qui prend par exemple en compte dans son calcul l'espérance de vie, la pauvreté et le suicide. Ces nouveaux indicateurs permettent d'adapter les politiques publiques et leurs financements en fonction des forces et faiblesses constatées.

³⁷ Ce travail a donné naissance à une convention entre l'INSEE et l'Association des Régions de France (ARF), pour permettre le calcul de ces indicateurs au niveau des régions.

16. EXTRAIT DU RAPPORT DE L'ARF

Ce travail se résume en trois points :

- La promotion de trois nouveaux indicateurs de richesse, susceptibles de porter un éclairage nouveau sur le développement durable des régions françaises. Il s'agit de la déclinaison régionale de grands indicateurs internationaux, jusqu'alors réservés aux Etats : l'indice de développement humain (IDH-2) (cf. fiche p. 78), l'indicateur de santé sociale (ISS) (cf. fiche p. 74) et l'empreinte écologique (cf. fiche p. 84).
- L'élaboration partagée d'un tableau de bord de 22 indicateurs de contexte de développement durable des régions françaises, à partir des indicateurs territoriaux de développement durable proposés par l'INSEE et le MEEDDM*. (cf. tableau ci-contre).
- La réalisation d'une liste d'indicateurs de suivi de l'action régionale en matière de développement durable, en lien notamment avec les Rapports de Développement Durable des Régions.

Cette batterie d'indicateurs est maintenant à la disposition des régions. Cela leur permet d'avoir de nouveaux repères ou de nouvelles boussoles pour éclairer les politiques publiques régionales et mieux connaître l'environnement dans lequel ces politiques sont menées. Cette grille de lecture, leur permet aussi de porter un autre regard sur leurs richesses et de définir une vision partagée du développement durable des territoires. « *C'est l'occasion d'améliorer l'évaluation et d'affiner le pilotage des politiques publiques conduites par les régions. Des collectivités qui ont un rôle d'animateur des territoires à jouer en transposant, à leur tour, ces indicateurs à une échelle encore plus locale* ». (Myriam Cau)

D'ores et déjà, ces indicateurs ont pu être utilisés pour alimenter des débats publics sur certains choix de développement régional (en matière de réseaux de transport ou d'habitat, comme ce fut le cas en Région Nord-Pas-de-Calais avec la mise en place d'une conférence citoyenne). De nombreuses études régionales reprennent ces indicateurs (les Agenda 21 régionaux ou les Rapports annuels de développement durable utilisent ces indicateurs).

Quant au groupe de travail, sa mission ne s'arrête pas là, les prochaines étapes consistent à promouvoir l'usage de ces nouveaux indicateurs de développement dans les débats nationaux autour des priorités de l'État en matière d'allocation de ressources financières aux collectivités territoriales et à les populariser au-delà des frontières de l'hexagone, en particulier au niveau européen afin, notamment, d'aider à une meilleure péréquation des fonds de cohésion**.

Il s'agira également de faire participer les citoyens. « *Cette batterie d'indicateurs n'est pas une boîte à outils clef en main. Il est essentiel que les régions organisent des débats autour de cette question des richesses fondamentales. Une question qui n'est pas technique mais fondamentalement politique : qu'est-ce qui compte le plus pour vous ?* » (J. Gadrey)

* Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) est un ministère d'État français créé par la fusion de deux ministères (le ministère de l'écologie et du développement durable et le ministère des Transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer) et le rattachement de la partie du ministère de l'Industrie consacrée à l'énergie (l'ex-DGEMP). Quatre Secrétaires d'État sont rattachés à ce ministère : le secrétaire d'État chargé de l'Écologie le secrétaire d'État chargé des Transports le secrétaire d'État chargé du Logement et de l'Urbanisme le secrétaire d'État chargé du Développement Durable.

** L'ARF a proposé ces indicateurs à l'Union européenne lors de la consultation sur le Livre Vert de la cohésion pour remplacer le PIB dans ses usages visant à répartir les Fonds Européens destinés à la cohésion sociale et territoriale après 2013.

Déclinaison loi Sas à l'échelle des Régions

De son côté, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a procédé à une déclinaison régionale à travers une publication en 2016³⁸. Le CGET présente des indicateurs, très proches de ceux qui ont été proposés au niveau national. Quand l'indicateur national n'est pas disponible au niveau régional, un indicateur proche est proposé. Ces indicateurs sont assortis de 12 cartes présentant des valeurs des indicateurs de richesse ainsi qu'une analyse pour chacun des critères retenus : PIB par habitant, Taux d'emploi des 15 à 64 ans, taux de chômage des 15 à 64 ans, part de la dépense intérieure de recherche et de développement dans le PIB, rapport inter-quintile du revenu disponible, taux de pauvreté, part des jeunes non insérés de 15 à 24 ans, espérance de vie en bonne santé, part de la surface

du territoire régional artificialisé, pouvoir de réchauffement global (en 2007), part de personnes se déclarant satisfaites de leur vie.

Cette publication permet aux régions françaises de prendre en compte, à leur échelle, des différentes dimensions du développement humain et durable dans la définition des politiques publiques.



Une démarche qui reste peu courante à l'échelle d'une métropole

Quelques agglomérations ont également engagé à leur échelle la construction d'indicateurs de bien-être selon des démarches très diversifiées par leurs visées, leur déroulement ou leur portage. On peut citer en particulier l'expérience de Grenoble qui a construit un indicateur de bien-être soutenable territorialisé (IBEST) (cf. fiche p. 106) ou encore d'autres grandes métropoles (cf. encadré 17 ci-contre).

17. LE BIEN-ÊTRE DANS LES MÉTROPOLES

La métropole toulousaine. La démarche avait pour objet de savoir « comment mieux apprécier la notion de bien-être et la perception par les citoyens de l'espace public ? ». Celle-ci a été portée par le CODEV (conseil de Développement Toulouse Métropole) qui a organisé des ateliers participatifs à Cugnaux et Villeneuve-Tolosane, basé sur la méthode Spiral (cf. encadré 8 p. 44) et propose aujourd'hui à la métropole toulousaine de l'étendre à l'échelle de l'ensemble du territoire ainsi que la mise en place d'un Observatoire métropolitain du bien-être dans une approche quantitative et statistique, cet Observatoire permettrait de passer du « ressenti au quantifiable »*.

Le Grand Lyon, qui a lancé une réflexion sur l'IDH comme indicateur « phare » durant la phase de conception du volet social de l'observatoire du développement durable et l'a transposé à l'échelle locale.

La Ville de Marseille qui a lancé une réflexion sur les indices alternatifs, avec une tentative de territorialisation et/ou adaptation de certains d'entre eux**.

La ville de Bordeaux a voulu coupler l'analyse des besoins sociaux produite par le CCAS, avec des indicateurs de bien-être. Une première action a été menée en 2013 pour mettre en oeuvre un dispositif partagé de veille sociale à partir d'indicateurs de bien-être. Deux objectifs étaient posés : obtenir une meilleure connaissance des territoires et des attentes de la population bordelaise et produire une analyse critique des politiques publiques conduites par la collectivité afin de mieux orienter les décisions de la ville. Neuf dimensions ont été retenues : le revenu et le niveau de vie, la participation à la vie publique, l'accès aux services de proximité, la santé, la culture et l'éducation, l'emploi et l'économie, le logement, le lien social et la sécurité physique. Chacun de ces indicateurs était obtenu par agrégation de plusieurs indicateurs afin de donner une vision par grand domaine***.

* Vers des indicateurs participatifs au service des politiques publiques. CODEV Toulouse-Métropole. Évaluer le bien-être. Janvier 2015.

** Sources : Aurélien Boutaud. Quelques études sur les indices synthétiques territorialisés en France.

*** Chaire « Gilles Deleuze- Métropole, Nature et Démocratie ». Fondation Bordeaux Université.

38 CGET. De nouveaux indicateurs régionalisés pour définir la richesse. En Bref. Mars 2016. #5.

Les 22 indicateurs de « contexte de développement durable » choisis par les Régions de France

Société de la connaissance et développement économique et social	
Taux de création d'entreprises	Nombre d'emplois ESS pour 1 000 emplois
Effort de recherche et développement en % du PIB	Taux d'accès des salariés à la formation continue
Consommation et production durables	
Part de la SAU en agriculture biologique	Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés en kilogrammes par habitant
Changement climatique et maîtrise de l'énergie	
Part de l'électricité renouvelable dans la consommation électrique	Consommation d'énergie finale rapportée au PIB régional (évolution de la consommation d'énergie finale entre 1990 et 2008 rapportée au PIB)
Émissions de gaz à effet de serre par habitant en tonnes équivalent CO ₂	Part du rail et du fluvial dans le transport intérieur de marchandises, hors transit
Transports et mobilités durables	
Évolution des parts modales de déplacement domicile travail	
Conservation et gestion des ressources naturelles	
Part des espaces artificialisés	Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs
Santé publique, prévention et gestion des risques	
Espérance de vie de la population	Qualité de l'air : Nombre de jours où l'indice Atmo est médiocre, mauvais ou très mauvais
Cohésion sociale et territoriale	
Taux de chômage localisés	Rapport revenus salariaux des femmes / revenus salariaux des hommes
Taux de pauvreté monétaire	Taux de sortie sans qualification
Rapport interdécile du niveau de vie par unité de consommation	
Bonne gouvernance et lien social	
Nombre d'agendas 21 reconnus et répertoriés par région	Taux d'adhésion à au moins une association

Source : ARF, 2012

PANORAMA DES NOUVEAUX INDICATEURS DE PROSPÉRITÉ (NIP)



Un foisonnement d'indicateurs alternatifs

Face à la nécessité d'aller au-delà des indicateurs de croissance pour évaluer l'état de nos sociétés, partout dans le monde, de nouveaux indicateurs se sont multipliés¹. Certains ont même bénéficié d'une belle notoriété, jusqu'à faire de l'ombre au PIB, on pense en particulier à l'IDH (cf. fiche p. 78). Cela témoigne de la forte demande pour d'autres modes d'évaluation du développement et de ses finalités. Cette effervescence est bénéfique car il n'existe pas de thermomètre idéal permettant de prendre en compte toutes les facettes de la « richesse » mais elle produit aussi une grande hétérogénéité de méthodes et une impressionnante diversité d'approches.

Cette multiplicité s'explique par l'amplitude des champs ouverts par cette réflexion, autour de la richesse des territoires comme en témoigne la diversité de la terminologie adoptée : « qualité de vie », « santé sociale », développement humain » ou « bien-être ». Les dimensions sociales, environnementales ou même économiques peuvent être entremêlées. Cette diversité provient également de l'absence d'un cadre intégrateur du social et de l'environnement mais aussi d'une méthodologie stabilisée pour la construction de tels indicateurs.

Néanmoins une telle multiplication d'initiatives constitue un réservoir d'expériences pour nourrir les réflexions sur le sujet des indicateurs de bien-être et la recherche de solutions car celles-ci sont par nature complexes et peuvent emprunter à diverses sources, sous réserve que la transposition des méthodes soit finement adaptée aux enjeux locaux. Il n'en reste pas moins que devant la somme d'initiatives existantes, il est important de pouvoir éviter deux écueils, celui de se noyer dans la profusion des indicateurs et celui de ne pas trouver de point de rencontre entre les différents référentiels.

1 De zéro dans les années 80, on comptait une quinzaine d'indicateurs macro-socio-économiques dès la décennie suivante pour atteindre plusieurs centaines aujourd'hui.

UNE SÉLECTION RAISONNÉE EN VUE D'UNE DÉCLINAISON TERRITORIALE DES INDICATEURS

Dès lors, pour tirer enseignement de cette masse d'informations éparées, nous avons dans un premier temps établis une sélection parmi ces innombrables indicateurs alternatifs au PIB pour n'en retenir que sept, en nous limitant aux plus connus. Nous avons également tenu compte d'un autre critère : leur capacité à être déclinés territorialement et susceptibles de l'être à l'échelle de la métropole rennaise, modulo d'éventuelles adaptations. Par ailleurs, nous avons sélectionné une expérience originale qui s'est développée uniquement à l'échelle de son agglomération.

Chacune des expériences fait l'objet d'une fiche relativement détaillées qui figurent en fin de documents. L'ensemble de ce panel constitue « une bibliothèque de ressources » auxquelles il sera possible de se reporter en fonction des besoins d'information qui se feront jour au fur et à mesure de la démarche.

UNE GRILLE D'ANALYSE À VISÉE OPÉRATIONNELLE

Pour être en mesure de tirer parti de ces « ressources », nous proposons une « grille » de lecture commune pour décrire la logique de construction propre à chaque exemple. Celle-ci s'inspire à la fois des réflexions de leurs concepteurs et des grandes questions qui s'imposent lorsque l'on envisage de construire un indicateur territorial :

- l'origine, la genèse de l'initiative et les visées poursuivies par ses promoteurs ;
- les dimensions et les variables qui composent l'indicateur ainsi que le mode de construction retenu pour les agréger ;
- la diffusion que l'indicateur a connu et notamment ses déclinaisons territoriales ;



– enfin, l'évaluation de ses atouts et limites.

UNE ANALYSE TRANSVERSALE POUR REPÉRER LES « AVANCÉES »

La mise en regard de ces indicateurs alternatifs au PIB permet de relever les innovations sur tel ou tel aspect. Ceux-ci sont révélatrices de la dynamique de réflexion collective car ces expériences ne sont pas totalement sans lien, elles se nourrissent au contraire les unes les autres et s'enrichissent mutuellement. Dans ce courant de pensée, la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi marque un « avant » et un « après » en matière de mesure du bien-être de telle sorte que les indicateurs qui lui sont postérieurs pourraient être qualifiés d'indicateurs de « seconde génération », sous réserve qu'ils tiennent compte des « avancées » qui ont pu voir le jour au fil des ans.

UN OUTIL DE SYNTHÈSE POUR UN REPÉRAGE RAPIDE

Notons enfin qu'un tableau de synthèse figure en fin de chapitre (*Cf. p. 72*). Celui-ci reprend la liste des indicateurs étudiés et pour chacun d'eux indique leurs caractéristiques selon les différents critères analysés. Cet outil permettra un repérage rapide de tel ou tel exemple en fonction des spécificités recherchées.

Grands constats



À travers l'analyse des nouveaux indicateurs, dits « alternatifs » retenus dans cette étude, il s'agit de relever les éléments utiles pour alimenter la réflexion et d'en extraire les pistes transposables au territoire de Rennes Métropole. Aussi, pour chacun des items examinés, cette revue transversale tente, dans la mesure du possible, de mettre en exergue :

- les invariants, ou les axes qui se retrouvent, à des degrés divers, dans chacune des expériences ;
- les divers choix faits par leurs promoteurs pour mettre en valeur les alternatives en présence ainsi que les conceptions auxquelles elles renvoient ;
- les « avancées » que l'on peut enregistrer dans tel ou tel exemple et leurs raisons d'être.

LES PROMOTEURS ET LEURS VISÉES

Qui sont les initiateurs de ces indicateurs alternatifs au PIB ?

Dans la très grande majorité des cas, les chercheurs sont présents, car ils sont ceux qui ont plus particulièrement investi ces notions complexes de bien-être sous l'angle de la mesure. Ils peuvent être les promoteurs uniques d'un indicateur ou être parti prenantes d'un portage en réseau composé d'universitaires, c'est-à-dire, avec leurs pairs ou avec d'autres acteurs. La commission Stiglitz, elle-même était composée de chercheurs essentiellement des économistes. Leurs partenaires peuvent être extrêmement variés, il peut s'agir d'institutions internationales, d'organisations non gouvernementales ou de réseaux associatifs mais aussi, plus récemment, de représentants de gouvernements, nationaux ou locaux.

Chacun de ces acteurs se distingue par des intérêts spécifiques sur lesquels se fonde leur investissement. En effet, à travers la construction d'un indicateur, ils poursuivent un objectif précis. Il peut s'agir d'informer ou d'alerter pour faire prendre conscience d'un problème, ou bien d'évaluer et d'orienter des politiques publiques, ou encore de susciter des espaces de débat, voire de mobilisation pour initier des changements.

Des légitimités variées, qui déterminent la « visibilité » de l'indicateur. La légitimité d'un indicateur est liée à son « porteur », elle est donc reliée à des principes différents selon les cas. Il peut s'agir d'une légitimité fondée sur la compétence scientifique (la connaissance) ou bien liée à l'identité ou l'appartenance (mouvement social représenté par des associations) ou enfin une légitimité liée à un mandat politique (projet porté par des institutions ou des gouvernements à différents niveaux). Plusieurs facteurs sont susceptibles d'accroître la



visibilité d'un indicateur, l'articulation des légitimités en un réseau d'acteurs ou un collectif, mais aussi l'échelle institutionnelle qu'incarne le promoteur du projet. Ainsi, les institutions nationales et internationales, du fait de la charge symbolique qu'elles représentent, permettent de donner une grande notoriété à leurs initiatives. Enfin, l'inscription dans un processus politique en amont est favorable pour emporter l'adhésion des dirigeants. À l'inverse, de nombreux indicateurs souffrent d'isolement académique et sont sans relais médiatique ou politique.

Vers une intégration progressive de la société civile.

La nouveauté dont font preuve certaines expériences tient à l'association étroite des citoyens et de la société civile à la construction de l'indicateur. Cela ne veut pas dire que les autres acteurs ne soient pas également légitimes pour participer au débat mais qu'ils sont intégrés à travers des processus divers qui requièrent souvent l'appui d'experts et de scientifiques. Il s'agirait plutôt d'un élargissement qui peut alors prendre la forme de « forums hybrides »¹ réunissant des citoyens mais aussi des experts et des élus. C'est dans cet esprit qu'a été créé en 2008 le collectif FAIR, Forum pour d'autres indicateurs de richesse. Bien d'autres formes de dialogues, modalités de débats et démarches de mobilisations des citoyens sont envisageables, elles restent à adapter au cas par cas. En effet, « naissent aujourd'hui des formes d'innovation ou tout du moins d'hybridation méthodologique qui tentent d'intégrer ces différentes préoccupations pour aller vers la définition de conventions politiques et statistiques conciliant les différents modes de l'acceptabilité (politique, scientifique, sociale et statistique) »². Ce constat plaide pour un renouvellement des démarches d'élaboration des indicateurs et la combinaison des démarches autour de la démocratie délibérative.

1 C'est-à-dire des espaces ouverts de débats et de discussions, où les experts côtoient la société civile, et où les processus délibératifs sont soignés. (Callon 2003).

2 Ottaviani, Fargeon, Le Roy, Offredi. (Cf. fiche IBEST p. 106)

DES CONCEPTIONS DU PROGRÈS QUI ÉVOLUENT

S'il n'est pas simple de cerner clairement le concept de bien-être, il l'est encore moins d'en distinguer les composantes. La réponse à cette question renvoie aux valeurs sur lesquels les concepteurs des indicateurs alternatifs ont fondé leur outil. En effet derrière tout indicateur, on trouve des visions de ce qui est souhaitable, de ce qui est bien ou mal, juste ou injuste. « Il n'y a pas de « théorie du bien-être » qui permette de faire l'économie de jugements de valeur nécessairement « situés » sur le caractère plus ou moins souhaitable de tel ou tel état de la société » (B. Perret). Ces conceptions du développement ou du progrès des sociétés peuvent globalement se ranger selon deux grands types d'approches³, avec parfois des recouvrements ou des convergences.

L'approche sectorielle du développement durable, centré sur les ressources

On peut tout d'abord évoquer l'approche néoclassique⁴, prédominante chez la grande majorité des économistes, dont l'objectif principal est d'atteindre la meilleure efficacité au moindre coût. Cette approche est centrée sur la durabilité comprise comme une forme d'équilibre entre les évolutions de l'économie, du social et de l'environnemental. Sous sa forme la plus rustique, elle se limite à ces fameux piliers du développement durable considérés comme des « domaines » séparés. Cette fragmentation dans les conceptions semble favoriser les

3 Ce paragraphe s'appuie largement sur l'analyse de Pierre Marie Boulanger. On trouvera ici un condensé en deux composantes de sa description qui en compte quatre. Sauf mention contraire, l'ensemble des citations qui suivent sont extraites de ce document. Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique. IDDRI. 2004.

4 L'école néoclassique est un terme générique utilisé pour désigner plusieurs courants économiques qui étudient la formation des prix, de la production et de la distribution des revenus à travers le mécanisme d'offre et de demande sur un marché.

représentations existantes, celle de la domination de la dimension économique. De surcroît, elle entérine les découpages disciplinaires (l'économie, les sciences sociales, les sciences de la nature). Il en ressort donc une représentation cloisonnée des enjeux économiques, écologiques et humains.

- **Sur le plan économique**, le principal souci consiste à intégrer aux comptes de la richesse ceux de l'environnement, dont on extrait des « ressources » et dans laquelle on rejette des déchets. L'économie de l'environnement est considérée comme une composante de l'économie, elle traite alors de la prise en compte des « externalités négatives » que sont la pollution et tous les autres problèmes environnementaux, ceux-ci étant considérés comme des défaillances du marché. *« Cette conception du développement durable est probablement la moins en rupture avec les présupposés politiques et idéologiques dominants, d'où son succès relatif dans les milieux politiques et industriels des pays riches ».*
- **Sur le plan environnemental**, cette approche a donné lieu à de nombreux travaux où l'on cherche à évaluer l'impact des activités humaines sur les ressources de la planète et sa capacité à les soutenir. Dans cette perspective, la perpétuation du bien-être pourrait s'ancrer dans les modes de vie actuels moyennant une évolution « favorable » du progrès technologique, baptisée « croissance verte ». La durabilité y est comprise comme l'utilisation soutenable des ressources naturelles, et la transmission d'un patrimoine suffisant pour permettre aux générations futures de produire les biens et les services nécessaires à leur bien-être.
- **La dimension du développement humain**, en revanche, n'y est guère analysée. Elle est considérée comme allant de soi et, de fait, assimilée à la croissance économique accompagnée de certaines conditions sociales (pas trop de chômage, une sécurité sociale plus ou moins développée...) et environnementales (qualité de l'air et de l'eau, pollutions, nuisances). Les tenants de ce type d'approche considèrent que le bien-être passe par un accroissement de la consommation, quant à la redistribution des richesses, elle est considérée comme réglée par le fait qu'avec la croissance économique toute le monde « aura sa part » à un moment ou un autre (cf. *théorie du « ruissellement »* : encadré 6 p. 41).

« L'approche par les piliers⁵ ou secteurs a les inconvénients de ses avantages [...]. Son inconvénient majeur résulte de son avantage principal, à savoir un risque d'insignifiance. On peut craindre que, étant par trop consensuelle, elle ne finisse par faire l'impasse sur les véritables exigences du développement durable et ne nous prépare nullement, contrairement aux apparences, à relever les défis qui y sont liés ».

5 Cf p. 22.

L'approche en termes de « bien-être », centrée sur les êtres humains

D'un autre côté, l'économie écologique⁶, mouvement encore « composite » et très minoritaire qui se développe à partir de paradigmes opposés. Ce courant met la priorité sur la préservation de l'environnement. L'ambition ultime de l'économie écologique est un bien-être humain durable. Cela inclut des considérations de protection et de restauration de la nature, mais aussi l'évolution vers une justice sociale et intergénérationnelle tout comme une reconnaissance de la contribution du capital humain et naturel à la qualité de vie qui passe notamment par un meilleur développement des indicateurs de bien-être. Cette conception de l'économie englobe la présence d'un secteur des « communs ». À ce sujet, il est intéressant de noter qu'Elinor Ostrom⁷ y associe le « capital institutionnel » pour décrire la conception et l'adoption de nouvelles institutions destinées à résoudre des problèmes de ressources communes et place les décisions collectives des « communautés » au centre du jeu socioéconomique.

Cette approche est fondée sur une définition d'un développement qui doit être centré sur les individus et compris comme l'accroissement de la qualité de vie pour le plus grand nombre possible d'êtres humains, aujourd'hui et demain. Dans cette acception du développement, un système socio-économique ne peut être jugé qu'en référence au bien-être et aux besoins des individus qui le constituent et/ou dont le bien-être dépend, directement ou indirectement. La prise en compte du bien-être de tous comme horizons, modifie les perspectives car l'équité doit être entendue également de façon intergénérationnelle à travers un développement qui n'épuise pas les ressources dont les générations futures auront besoin. L'efficacité du système ne peut, quant à elle, se réduire à celle de l'économie mais doit être abordée de façon globale, en prenant en compte le coût des ressources naturelles, humaines, sociales et culturelles. Dans cette conception, on peut parler de « soutenabilité forte » car ces différentes dimensions ne sont pas substituables les unes aux autres et l'amélioration du capital humain ne remplace pas la dégradation du patrimoine naturel.

Le bien-être a un caractère forcément multidimensionnel. La satisfaction des besoins de la population ainsi conçue constitue un « référentiel global » permettant penser la finalité de l'action publique, quelle qu'en soit le domaine. *« Il est possible de penser les politiques publiques à travers le bien-être, tant ce concept semble global et transversal [...] Utiliser*

6 L'économie écologique est une branche de l'économie en interface avec l'écologie. Elle étudie l'interdépendance et la coévolution entre sociétés humaines et écosystèmes dans le temps et l'espace afin d'assurer un développement conciliant progrès économique, justice sociale, et préservation de l'environnement. L'économie écologique a un caractère résolument holistique et transdisciplinaire, surmontant les barrières existantes entre les disciplines scientifiques.

7 Prix Nobel d'économie 2009 pour ses travaux sur les « communs ».

le bien-être comme clé d'entrée permet donc de questionner l'ensemble des politiques publiques [...] Un tel cadre encourage à penser de manière intégrée l'ensemble des dimensions du bien-être ... en une approche intégrée qui mesure l'impact de chaque dimension sur les autres peut aider à concevoir des réponses politiques cohérentes ». Le bien-être devient un droit et un objectif de société. La notion de bien commun donne du sens au corps social, assure la cohésion et promeut l'intérêt général. Le bien-être de tous devient une condition du vivre ensemble, et le bien-être individuel n'est possible que s'il est partagé, y compris avec les générations futures.

LE « BIEN-ÊTRE », UNE NOTION LARGEMENT UTILISÉE MAIS FLOUE

Qu'est-ce que le bien-être et de quoi parle-t-on ? Les indicateurs analysés font état d'intitulés variés tels que « qualité de vie », « prospérité », « bonheur », « santé sociale » ou encore « progrès sociétal ». Ces expressions courantes recouvrent une réalité complexe qui a pris une extension considérable depuis une vingtaine d'années. On retrouve le « bien-être » à toutes les échelles et dans toutes les organisations, les associations d'habitants l'utilisent comme leitmotiv de la défense du cadre et des conditions de vie, la sphère politique comme élément fédérateur de communication et les institutions internationales comme objectif d'action. Cependant, il n'existe aucune définition précise, arrêtée et consensuelle de ce qu'est le bien-être, cela s'explique en partie par la multitude d'acteurs qui s'en emparent de façon différente et surtout par l'évolution des conceptions du bonheur qui ont évolué au fil des âges, avec un intérêt plus ou moins marqué sur tel ou tel aspect selon les époques.

La santé, une notion subjective. La qualité de la vie s'inscrit dans la continuité du courant hygiéniste du 19^{ème} siècle dont l'un des aboutissements est la stratégie de la santé pour tous, portée par l'OMS. « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »⁸. Cette approche définit la santé comme un bien-être « ressenti » il est donc fait appel à la perception « subjective » des individus, autrement dit, « *personne d'autre que nous-même ne peut déterminer de notre état de bien-être* ». Cette définition s'est ensuite précisée et élargie à une responsabilité collective et

transversale. L'adoption de la Charte d'Ottawa⁹ déclare que la promotion de la santé doit permettre le bien-être complet de l'individu, et qu'elle exige un certain nombre de conditions : « *se loger, accéder à l'éducation, se nourrir, bénéficier d'un écosystème stable, compter sur un apport durable de ressources, avoir droit à la justice sociale* ».

Le développement durable et équitable. Le concept de santé globale, promu par l'OMS, est repris de façon plus large par la notion de « développement durable » dont la conception la plus répandue est celle des trois piliers (économique, écologique et social). « *Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir* » (Rapport Brundtland – publié par le club de Rome en 1972). De fait, la notion de « bien-être » s'est avérée mobilisatrice et a stimulé la participation dans de nombreuses démarches en devenant l'une des finalités de plus en plus d'Agenda 21 locaux.

Du bien-être « individuel » au bien-être de tous. L'Union Européenne à son tour reprend cette idée d'accorder l'attention à porter aux inégalités mais relie cohésion sociale et bien-être dans une même approche. Il ne s'agit plus seulement de fournir des « moyens de bonheur » pour tous mais de définir « ensemble » ce qui fait une vie « bonne » et par quels moyens on peut y parvenir. D'un problème « technique » on passe à un problème « politique » sur les finalités du développement. Le Conseil de l'Europe définit la cohésion sociale comme « *la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation, à gérer les différences et les divisions, et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres* » (première stratégie pour la cohésion sociale en 2000). Cela implique également de travailler sur les modalités d'association des « citoyens ». Le bien-être devient un droit et un objectif de société. La notion de bien commun donne du sens au corps social, assure la cohésion et promeut l'intérêt général. Le bien-être de tous devient une condition du vivre ensemble, et le bien-être individuel n'est possible que s'il est partagé, y compris avec les générations futures. Cette exigence fonde la méthode développée par le conseil de l'Europe qui cherche

⁸ (Préambule à la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946.

⁹ Charte d'Ottawa adoptée le 21 novembre 1986 définit la santé comme « *la mesure dans laquelle une personne ou un groupe peut réaliser ses aspirations et satisfaire ses besoins et s'adapter aux changements et au milieu. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie; il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques* ».

à développer des modalités de construction d'indicateurs de progrès, conjointes avec les citoyens (cf. *Spiral encart 3 p. 19*).

Ces différentes acceptions du bien-être ont progressivement enrichi le contenu du bien-être. Cela induit des exigences nouvelles pour les variables qui vont permettre de le mesurer car elles devront prendre en compte des aspects objectifs mais aussi des approches subjectives et être légitimées collectivement.

LES MODALITÉS D'AGRÉGATION DES DIMENSIONS

Les indices de base n'ayant pas de sens individuellement, ils ne constituent que les pièces d'un puzzle, dont seul le tout est significatif. Cela pose alors la question des modalités d'agrégation retenues ou des pondérations utilisées. En effet, la construction des indicateurs est souvent loin d'être intuitive et leur interprétation peuvent s'avérer complexes. Leurs modalités d'agrégation recouvrent généralement deux grands modèles qui ne sont pas sans lien avec la classification en termes d'approches du développement ou du progrès des sociétés (cf. p. 67 et 68).

Les indices synthétiques sont souvent « monétaires »

La majorité des indicateurs de ce type agrègent les trois grandes dimensions (économique, environnementale et sociale) en une mesure seule calculée au moyen d'une unité de compte unique. Celle-ci peut être physique (cf. *Empreinte écologique fiche p. 84*) ou monétaire, ce qui est plus généralement le cas. En effet, le prix du marché est le plus souvent retenu dans un souci de « neutralité » mais aussi du fait de la suprématie et de l'universalité de la monnaie. Cependant, monétiser au prix de marché revêt une part d'arbitraire car certains biens et services ne sont pas échangés sur un marché. Par ailleurs, les prix de marché n'intègrent pas les externalités (comme le coût de la pollution ou la perte de biodiversité) et quand-bien même on voudrait les prendre en compte, il n'est pas neutre de fixer le prix à leur donner. Enfin, comptabiliser dans une somme unique le capital produit et le capital naturel suppose qu'ils sont « substituables » ce qui renvoie à une conception de « soutenabilité faible » et repose sur un pari fort de progrès technologique qui serait capable à terme de compenser par des innovations la perte d'un patrimoine naturel par exemple.

.....
Selon cette approche « monétarisée », si le Brésil détruit la forêt amazonienne pour en vendre le bois et investit le chiffre d'affaires de cette vente en dépenses d'éducation ou dans des autoroutes par exemple, il apparaîtrait comme toujours soutenable. La valeur « non économique » (ou tout au moins non exprimable en

termes monétaires) de la forêt brésilienne (absorption de CO², patrimoine ancestral, etc.), dont l'exploitation intensive diminue la capacité de régénération, devrait être infinie ! Mais dans un tel calcul, elle est réduite à la valeur économique de son bois. (G. Thiry)

Les indices « composites » assemblent des moyennes pondérées

Dans cette seconde catégorie, les variables étant d'unités disparates, il est nécessaire de procéder à une « normalisation » en les agrégeant par différents procédés statistiques.

Normalisation comparative. L'archétype de ce type de normalisation est la méthode utilisée par le PNUD pour la construction de l'indicateur de développement humain (IDH) (cf. *fiche p. 78*) qui a consisté à retenir comme *minima* et *maxima*, les valeurs minimales et maximales observées dans l'ensemble des régions. L'application d'une moyenne simple a été choisie ensuite pour l'agrégation de l'ensemble des variables¹⁰. L'indicateur synthétique multidimensionnel ainsi obtenu est compris entre 0 et 100, et son interprétation est simple : plus celui-ci est élevé, meilleure est la santé sur le plan social.

Normalisation temporelle. L'idée n'est plus ici de comparer des performances sociétales de pays ou de territoires entre eux, mais de comparer l'évolution des performances sur une période donnée. C'est le projet de l'indicateur de santé social (cf. *fiche p. 74*) ou du BIP40 (cf. *fiche p. 96*), par exemple. La normalisation est similaire à la précédente, mais le choix des *minima* et *maxima* correspond ici aux meilleures et moins bonnes performances sur la période considérée.

Normalisation par centrage et réduction des variables.

L'avantage de cette méthode est d'éviter le caractère normatif des valeurs attribuées aux performances, d'autant que, dans certaines situations, l'ambiguïté existe (un pays n'est pas nécessairement plus performant lorsque son coût du travail est très faible). En adoptant cette méthode en effet, l'arbitraire des *minima* et *maxima* disparaît au profit d'une réduction, plus neutre, autour de la moyenne et de la variance de la distribution statistique. Cependant, ce type de normalisation est moins accessible pour la compréhension.

Une correspondance entre les valeurs et les modalités de mesure

Si dans le champ de l'environnement, les pratiques de normalisation monétaires sont relativement admises, les résistances sont plus fortes lorsque le champ couvert par l'indicateur synthétique renvoie au pilier social du développement durable ou plus largement à la santé sociale ou au bien-être. Dans cette approche, les différentes dimensions ne sont pas substituables. L'opposition entre ces deux méthodes d'agrégation (monétari-

¹⁰ Selon la formule suivante : $Indic = (X - X_{min}) / (X_{max} - X_{min})$

sation ou pondération d'indices hétérogènes) recouvre donc assez largement la répartition des conceptions du développement (préoccupations centrées plutôt sur l'environnement et les ressources ou plutôt sur l'être humain). La grande majorité des indicateurs à dominante sociale et humaine recourent en effet à la deuxième méthode. Probablement « *parce qu'il est plus délicat de monétariser le social que les coûts environnementaux liés à l'activité humaine* » (J Gadrey).

DIFFUSION ET NIVEAUX GÉOGRAPHIQUES

Les différents indicateurs de bien-être qui ont vu le jour ne constituent pas des initiatives isolées même si chacune d'entre elles peut se prévaloir d'une « originalité » qui lui est propre. Ces initiatives émanent au contraire d'un champ de réflexion commun où les idées circulent et se fécondent mutuellement. L'accent a donc été mis sur leur essaimage et comment les hybridations méthodologiques ou conceptuelles ont pu donner lieu à des filiations et/ou des adaptations locales. En effet la capacité de déclinaison territoriale d'indicateurs nationaux constitue une forme spécifique de diffusion sur laquelle il a semblé particulièrement utile de mettre l'accent dans le cadre d'une réflexion portant sur un indice territorial.

ÉVALUATION

Dans cette dernière partie des fiches, il s'agit surtout de résumer sous une forme plus binaire les atouts et limites des expériences présentées. C'est-à-dire l'originalité ou les apports principaux de l'exemple étudié qui pourront être repris et adaptés au cas spécifique de Rennes Métropole. Mais aussi les limites qui sont également importantes à identifier même si cet aspect des choses est plus rarement relevé par les promoteurs des indicateurs. Elles sont cependant une source d'enseignement utile pour alimenter la réflexion car aucun indicateur ne peut être considéré comme idéal et leur conception relève nécessairement de l'art du compromis.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES CARACTÉRISTIQUES DU PANEL DES INDICATEURS

La diversité des indicateurs alternatifs paraît utile à la réflexion, c'est dans cette perspective qu'ont été rédigées les fiches qui suivent. Pour pouvoir accéder facilement aux ressources documentaires que constituent ces expériences, le tableau synoptique de leurs principales caractéristiques (*cf. ci-dessous*) permettra de s'y reporter de façon ciblée, en fonction des besoins.

	Sigle	Nom de l'indicateur	Date	Promoteurs	Organisations	Visée		Composantes		Variables	Agrégation	Niveau géog.	Participatif		
1	ISS	Indice de santé sociale	1980	UNIV	Forham institute	AL	5	SOC		16	OBJ	COMP	P/ R	NON	R+
2	IDH	Indice de développement humain	1990	UNIV- INS	PNUD	AL - GOUV	3	SOC	ELM	4	OBJ	COMP	P - R-COMM	NON	
3	EE	Empreinte écologique	1996	UNIV-ASS	WWF	AL-MOB		ENV	ELM		OBJ-SUB	MON-SYNT	MON-P-R	NON	
4	IBEE	Indice de bien-être économique	1998	UNIV	Universités	AL - GOUV	4	ECO-ENV-SOC	ELM	15	OBJ	COMP - MON	P-R	OUI	R+
5	BIP 40	baromètre des inégalités et de la pauvreté	2002	UNIV-EXP/-ASS	RAI	AL - MOB	6	SOC		58	OBJ	COMP	P-R	OUI	R+
6	BLI	Better life index	2011	EXP-INS	OCDE	GOUV	11	ECO-ENV-SOC	ELM	19	OBJ-SUB	MON-COMP	P-R	NON	
7	IBEST	Indicateur de bien-être soutenable Territorialisé	2011	UNIV-EXP-INS	GREG	GOUV		SOC			OBJ-SUB	COMP	COMM	OUI	COMM+

Date Année de création de l'indicateur

Promoteurs Universitaires : **UNIV** / Experts : **EXP** / Institutions : **INS** / Associations : **ASS** / Territoires : **TER**

Visées Alerte : **AL** / Aide à la décision sur les politiques publiques : **GOUV** / transformation ou mobilisation sociale : **MOB**

Composantes Nombre

Économique : **ECO** / Environnemental : **ENV** / Social : **SOC** / Multidimensionnel : **MUL**

Certains éléments du PIB entre dans le calcul de l'indicateur : **ELM**

Variables Nombre

Objectives : **OBJ** / Subjectif : **SUB**

Modalité d'agrégation Indicateur synthétique : **SYNTH** / Monétaire : **MON** / Indicateur composite : **COMP** / Tableau de bord : **TBLX** / Chiffres -Clé : **CHC**

Niveau géographique Universel (Monde) : **MON** / Pays : **P** / Région : **R** / Communes ou agglomérations : **COMM**

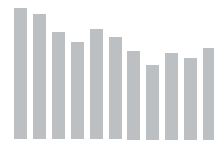
Participatif Implication de la société civile : **OUI /NON**

Implication de la société civile à l'échelle de la Région : **R+** / À l'échelle de la commune ou de l'agglomération : **COMM+**

EXEMPLES D'INDICATEURS DE BIEN-ÊTRE

ISS / INDICE DE SANTÉ SOCIALE

IHS (Index for Social Health),
en français ISS (Indice de santé sociale).



Institute for Innovation
in Social Policy

ORIGINE / PROMOTEURS

L'indice de santé sociale (ISS) a été créé en 1980 par des chercheurs américains, Marc et Marque Luisa Miringoff, deux universitaires nord-américains travaillant au Fordham Institute for Innovation in Social Policy. Cet indicateur a été médiatisé notamment à travers un graphique paru dans le magazine américain *Challenge* (1996)¹ où l'on voyait l'ISS se dégrader à partir du début des années 70 alors que le PIB des États-Unis connaissait une croissance continue depuis 1959. Par la suite un ouvrage plus détaillé a paru en 1999².

PARTI-PRIS / VISÉE / USAGES

Constatant la difficulté de valoriser les statistiques sociales, les chercheurs du Fordham Institute ont proposé de les mettre en valeur en les agrégeant autour du concept de « santé sociale ». Mais au lieu de choisir des dimensions générales (comme la santé, le logement, l'emploi, etc.), ils ont essayé d'identifier quelles étaient les principales caractéristiques de la santé sociale à différents moments de la vie d'un être humain. L'ISS vise à tenir compte de la multi-dimensionnalité de la santé sociale, en intégrant de nombreuses dimensions du développement humain. Cet indicateur est donc organisé autour de quatre périodes de la vie que sont l'enfance, la jeunesse, la phase adulte et la vieillesse, auxquelles est ajoutée une dernière catégorie commune à tous les âges. C'est une sorte de résumé des grands problèmes sociaux contemporains, vus par ces chercheurs, en tenant compte de la présence de ces questions dans le débat public américain. Cet indice met donc l'accent sur des problèmes sociaux précis afin de déterminer s'il y a eu amélioration ou recul au fil du temps.

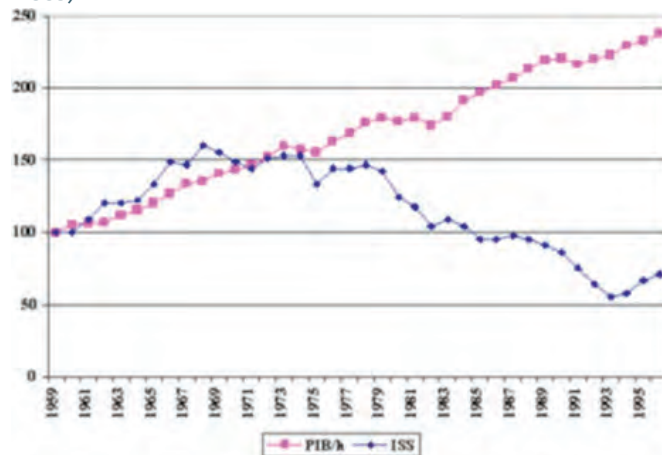
L'évolution annuelle de l'indice fournit un signal propre à attirer l'attention du grand public et des utilisateurs tandis que les évolutions de ses composantes permettent d'identifier les éléments qui expliquent la tendance générale (les chercheurs ont calculé les variations de l'indice depuis 1970).

La comparaison de l'ISS avec le PIB, les travaux des chercheurs, portant sur les États-Unis, montrent clairement une baisse puis une stagnation de cet indice depuis 1973, malgré une augmentation constante du PIB, soulignant que la croissance économique n'est pas toujours liée à une amélioration du bien-être social. « *Nous sommes globalement plus riches, mais nous vivons moins bien* ».

¹ Miringoff M., Miringoff M.-L., Opdycke S. « *The Growing Gap between Standard Economic Indicators and the Nation's Social Health, Challenge* ». Juillet-Août, 1996.

² Miringoff M., Miringoff M. « *The Social Health of the Nation. How America is really doing ?* ». Oxford University Press, Oxford, 1999.

Indice de santé sociale à neuf variables (base 100 en 1959)
et indice de PIB par habitant au prix de 1996 (base 100 en 1959)



Cet effet visuel de « décrochage » a rendu célèbre l'ISS même si les commentateurs oublient quelquefois de souligner que cet écart était prévisible. En effet, la croissance économique peut, a priori, se poursuivre pendant des décennies alors que les indicateurs sociaux de l'ISS sont « bornés » par construction : on ne peut pas aller en dessous de 0 % de taux de chômage ou de taux de suicide. Dans ces conditions, à long terme, le progrès social bute nécessairement sur une « asymptote horizontale ». Le décrochage aurait donc eu lieu de toute façon, même si tous les indicateurs sociaux retenus pour construire l'indice se comportaient parfaitement. Cependant, le caractère « médiatique » de ce décrochage a au moins eu le mérite d'attirer l'attention sur des questions sociales.

DIMENSIONS / DOMAINES

Cet indice figure dans la famille des indicateurs « sociaux » ou « socio-économiques » sans préoccupation environnementale. L'ISS prend en compte certaines dimensions qui seront présentes dans l'IDH, comme la pauvreté ou l'espérance de vie, mais il est nettement plus riche en ce qui concerne les « pathologies sociales » et les dysfonctionnements relatifs à la cohésion sociale. L'originalité de cet indicateur est liée au fait qu'il prend en compte les spécificités liées à l'âge. Pour construire cet indicateur composite et capter les performances sociales du pays, les chercheurs font la moyenne de 16 indices élémentaires qui sont regroupés en 5 composantes liées à des catégories d'âge, en se référant à plusieurs thèmes :

– **Enfants** : mortalité infantile, maltraitance des enfants et pauvreté infantile.

- **Adolescents** : suicide des jeunes, usage de drogues, abandon d'études scolaires ou universitaires et enfants nés de mères adolescentes.
- **Adultes** : chômage, salaire moyen et couverture par l'assurance maladie.
- **Personnes âgées** : pauvreté des plus de 65 ans et espérance de vie à 65 ans.
- **Tous les âges** : délits violents, accidents de la route mortels liés à l'alcool, accès au logement à un prix abordable et inégalités de revenu familial.

MODALITÉS D'AGRÉGATION

Les variables retenues pour le calcul de l'ISS étant d'unités disparates, elles sont normalisées en faisant la moyenne des seize indicateurs disponibles (une méthode analogue à celle retenue pour la construction de l'IDH). On obtient alors un indicateur synthétique multidimensionnel compris entre 0 et 100 en attribuant 0 à la valeur la plus mauvaise depuis la construction de l'indice et 100 à la meilleure. Son interprétation est simple : plus l'ISS tend vers 100, meilleure est la santé sociale du territoire.

DIFFUSION / DÉCLINAISON LOCALES

Une adaptation à chaque pays

L'ISS est, au moins pour une part, spécifique à un pays et permet de rappeler que les « pathologies sociales » reconnues comme telles, et mesurées par l'indicateur, dépendent du contexte institutionnel et culturel. En effet, les problèmes sociaux sont hiérarchisés différemment selon les pays et ce type d'indicateur a plus vocation à permettre un suivi des évolutions des composantes dans le temps qu'à favoriser la comparaison internationale. Néanmoins, cet indicateur a aussi été calculé par des chercheurs canadiens et même étendus à d'autres pays comme la Chine par exemple.

Une déclinaison dans les régions Française

L'ISS a été adapté en France par le RAI (Réseau d'alerte sur les inégalités) sous la forme de ce qu'ils ont appelé le BIP 40. Cependant, cette démarche fait l'objet d'une description spécifique : le BIP 40 (*cf. fiche p. 96*).

L'ISS a été adapté en 2004 pour la Région Nord-Pas-de-Calais par Florence Jany-Catrice et Rabih Zotti en reprenant huit dimensions de l'ISS initial (éducation, justice, logement, santé, revenus, travail et emploi) et enrichi de deux autres dimensions (le lien social et le lien interindividuel). Celles-ci résument les grands enjeux sociaux contemporains et la santé sociale d'un territoire. Toutes ces dimensions sont mesurées à partir d'indices ad hoc (*cf. tableau ci-dessous*).

Dimension	Sous dimension	Variables retenues	
Revenu	Consommation	Taux de surendettement	
	Inégalité et pauvreté	Taux d'ISF	Montant moyen par ménage
	Pauvreté	Taux de pauvreté monétaire des moins de 17 ans	
	Salaires	Rapport D9/D1 du niveau de vie par unité de consommation	
Travail et emploi	Chômage	Taux de chômage	Écart taux de chômage entre femmes et hommes
	Conditions de travail	Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (1)	
	Précarité	Part de l'emploi précaire	Taux de travail à temps partiel
	Relations professionnelles	Taux de conflits du travail (2)	
Éducation		Taux des actifs sans diplômes	Taux d'accès au baccalauréat
Santé		Espérance de vie à la naissance	
Logement		Taux de recours DALO (Droite au logement opposable) (3)	
Justice		Crimes et délits contre les personnes et les biens pour 100 000 habitants	
Lien social		Taux d'adhésion à au moins une association (4)	
Lien interindividuel		Taux des personnes qui voient au moins une fois par semaine leurs amis et leurs voisins (5)	

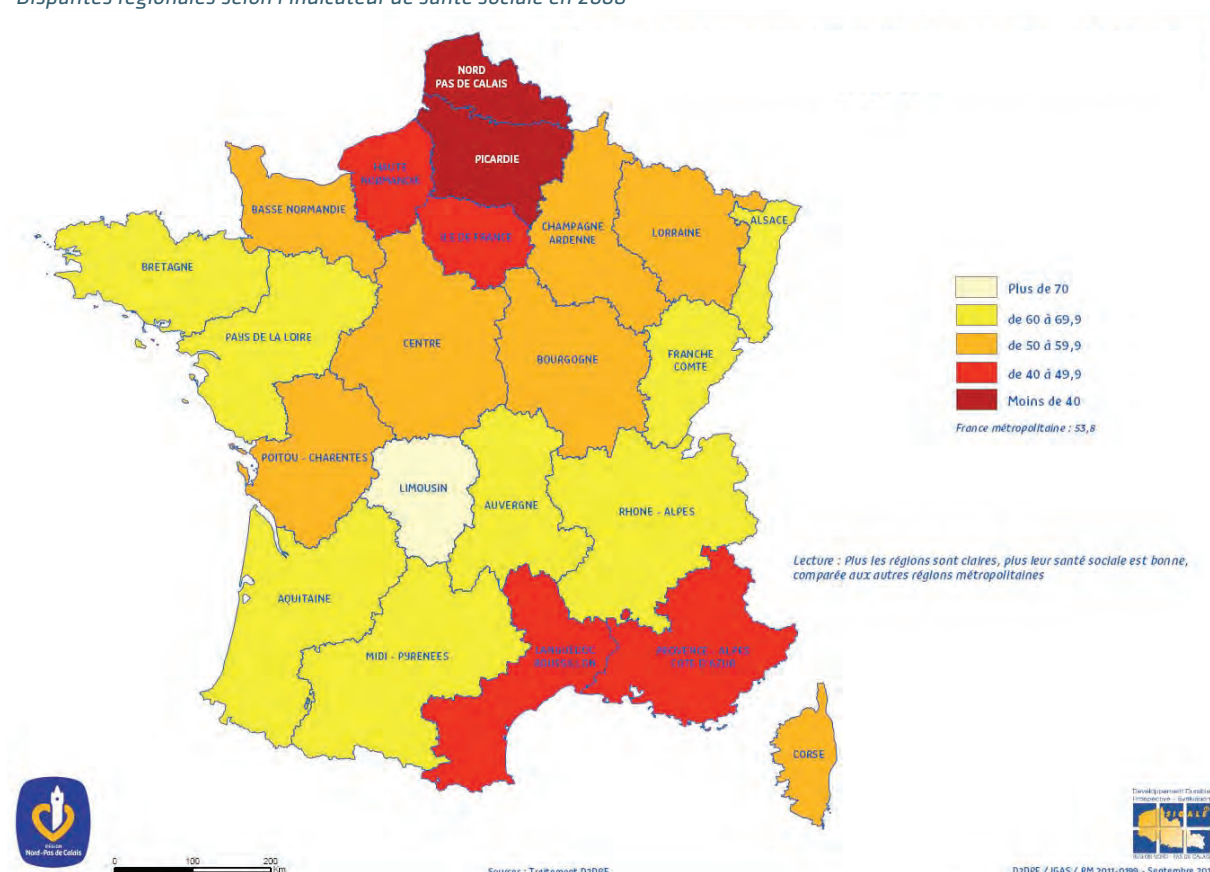
(1) : Sans les maladies professionnelles en 2008.

(2) : Cette variable n'a pu être actualisée en 2008 : depuis 2005 les statistiques annuelles relatives aux grèves sont produites par la Dares à partir de l'enquête Acemo et non plus à partir des données administratives issues du recensement de l'inspection du travail et des directions départementales et régionales du travail. Cette enquête ACemo n'est pas représentative à l'échelle régionale.

(3) : Cette variable remplace le taux de recours aux expulsions locatives qui n'est plus fourni par le Ministère de l'Intérieur.

(4) et (5) : Ces deux variables n'ont pas pu être actualisées en 2008, les enquêtes permanentes des Conditions de Vie (EPCV) utilisées pour calculer ces variables n'étant plus réalisée par l'INSEE depuis 2004.

En affectant une pondération égale à toutes les dimensions, on obtient un indicateur synthétique multidimensionnel qui résume les 8 dimensions et 18 variables. Plus l'ISS a une valeur élevée, plus la santé sociale du territoire est bonne, comparée à celles des autres régions métropolitaines.



Le grand intérêt de la démarche du conseil régional Nord-Pas-de-Calais tient à la concertation sur laquelle repose la construction de l'ISS régional. Des débats ont été organisés autour de la production du baromètre régional, concernant les méthodes, les pondérations choisies mais aussi les interprétations que l'on pouvait faire des résultats. Certes, les décisions prises ne découlent pas d'un véritable procédé démocratique (pas de vote), mais elles ont fait l'objet de débats et controverses qui ont débouché sur des décisions. Ces groupes de travail (regroupant 5 à 20 personnes, selon les dimensions du baromètre, et au total plus de 80 participants) ont fait des suggestions importantes. « Ainsi a été mis en évidence l'intérêt collectif d'étudier la santé sociale dans une vision constructive de l'avenir et du regard porté sur les territoires, plutôt que sur les handicaps sociaux des régions, dans une vision de plaidoyer social » (F Jany-Catrice).

Cet indicateur, décliné à l'échelle régionale, a par ailleurs été retenu par la Commission Développement Durable Environnement de l'ARF (Association des Régions de France) comme l'un des indicateurs de contexte permettant aux régions françaises de définir une vision partagée d'un développement humain et durable des territoires (cf. encadré 16 p. 60).

En affectant une pondération égale à toutes les dimensions, on obtient un indicateur synthétique multidimensionnel qui ré-

sume les 8 dimensions et 18 variables. Plus l'ISS a une valeur élevée, plus la santé sociale du territoire est bonne, comparée à celles des autres régions métropolitaines.

Le calcul de l'ISS en 2008 permet de dresser la carte des Régions montrant que, celles qui sont économiquement riches, c'est-à-dire disposant d'un PIB élevé, ne sont pas nécessairement celles dans lesquelles la santé sociale est la meilleure.

	PIH / Hab rang	ISS rang
Bretagne	11	2
Île-de-France	1	15

Sources : Jany-Catrice 2009

Wallonie en Belgique

En novembre 2012, le Gouvernement wallon a décidé de demander à l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation et de la statistique) de développer et de calculer des indicateurs synthétiques complémentaires au PIB. Parmi les indicateurs prioritaires définis par le Gouvernement Wallon figure le développement d'un indice de situation sociale (ISS). Un premier exercice de calcul a été réalisé sur une période de 11 ans, de 2002 à 2012. A l'instar des indices de santé sociale américain (Miringoff & Miringoff) et français (Boutaud, Jany-Catrice

& Zotti) qui l'ont inspiré, l'indice de situation sociale Wallon cherche à dresser un panorama statistique sur la situation sociale en Wallonie. Il s'articule autour de dimensions généralement reconnues comme constituant des conditions et de qualité de vie de la population et des déséquilibres ou inégalités socio-économiques.

ÉVALUATION

Les limites

- **La nature de l'indice** montre qu'il finit nécessairement, par buter sur une asymptote horizontale à chacun des extrêmes. En effet, on ne peut aller au-dessus du 100 % ou en dessous de 0 % pour chacune des variables.
- **Un indicateur qui se prête mal aux comparaisons entre pays**, car les problèmes sociaux sont hiérarchisés différemment selon les différents contextes.

Atouts

Au niveau national

- **Une très bonne lisibilité**, bien que composé de plusieurs dimensions cet indicateur reste simple et il constitue un outil pédagogique qui permet de comprendre très rapidement la situation du pays au regard de sa santé sociale.
- **Un indicateur qui reflète la multi-dimensionnalité de la santé sociale**. Il peut donc être un indicateur de contexte, utile au pilotage des politiques publiques de développement permettant de mieux comprendre l'environnement dans lequel elles sont menées.

Au niveau de ses déclinaisons dans les Régions françaises

- **L'ISS a été doté de deux aspects relevant du concept de « lien »** : d'une part, le lien interpersonnel, d'autre par le lien social. Ces éléments enrichissent l'indicateur de la dynamique que peuvent créer les « relations sociales » sur la santé sociale.
- **Un indicateur construit de manière concertée**, comme le montre l'expérience innovante menée dans la Région Nord-Pas-de-Calais.
- **Son aspect comparatif** entre Régions Françaises constitue un atout important pour se doter de point de repère et envisager un classement entre régions, du point de vue de la santé sociale.



POUR EN SAVOIR PLUS

Région Nord-Pas-de-Calais. Un indicateur de santé sociale pour les régions françaises : l'ISS Actualisation pour l'année 2008. Note D2DPE n°49. Mars 2012

Florence JANY-CATRICE. Un Indicateur de santé sociale pour les régions françaises : genèse et légitimité. 2006

La santé sociale des territoires. Un indicateur de santé sociale pour les régions françaises. Florence Jany-Catrice et Rabih Zotti. Futuribles. N°350. Mars 2009

2 IDH / INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN



ORIGINE / PROMOTEURS

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est à l'origine de cet indice composite qui présente une nouvelle manière de mesurer le développement. Publié pour la première fois en 1990 dans son Rapport sur le Développement Humain (RDH), cet indice est actualisé tous les ans. Il a légèrement évolué dans son calcul depuis lors et s'est enrichi d'indices complémentaires.

L'IDH a été conçu par deux économistes, le Pakistanais Mahbub ul Haq et l'Indien Amartya Sen qui recevra le prix Nobel d'économie en 1998¹. Il s'appuie notamment sur le concept de « capacités » (cf. encadré 8 p.44) qui s'intéresse aux fins davantage qu'aux moyens du progrès en partant d'une approche du développement humain qui s'écarte des seules inégalités monétaires pour s'élargir aux capacités de chacun. Cela doit se traduire par des obstacles tels que l'illettrisme, la maladie ou le manque de liberté politique. L'IDH découle de cette conception du développement « *qui devrait consister à créer un environnement permettant aux individus de profiter de vies longues, saines et créatives* » (PNUD, 1990).

Cet indice a connu un vif succès dès sa sortie car il s'inscrit alors dans un contexte où les institutions de Bretton Woods² sont très critiquées pour leurs politiques d'ajustements structurels, dévastatrices, dans les pays en développement³. En annonçant que la croissance économique ne garantit en rien le progrès social, ce nouvel indice proposé par le PNUD, lui donne une autorité morale et une popularité indéniable, en particulier auprès des pays en développement, après plusieurs décennies de modèles « *obnubilés par la croissance économique pendant lesquelles les individus, comme agents et bénéficiaires du développement, sont oubliés* » (Haq, 1995)⁴.

PARTI-PRIS / VISÉE

L'IDH cherche à concurrencer le PIB dans les comparaisons internationales. Son postulat est simple, il s'agit de mesurer le développement non seulement en termes de croissance

économique, comme cela avait été le cas jusqu'alors, mais aussi en termes de progrès dans les domaines de la santé et de l'éducation. Ainsi, l'IDH, mesurable pour la majorité des pays, inclut la notion de « bien-être » et la qualité de vie des hommes au sein de la société dans laquelle ils évoluent, mais celle-ci ne se résume pas au niveau de revenu et à l'économie, elle prend en compte des facteurs sociaux, culturels, éducatifs et de santé.

Cet indice mesure les réalisations moyennes des pays (188 en 2015) sur trois aspects fondamentaux du développement humain. Les pays sont regroupés en quatre catégories qui peuvent être définis par une terminologie imagée mais, basées sur des seuils fixes :

- Pays les moins avancés - Développement humain faible : IDH inférieur à 0,550
- Pays à revenus intermédiaires - Développement humain moyen : IDH compris entre 0,550 et 0,699
- Nouveaux pays industrialisés - Développement humain élevé : IDH compris entre 0,700 et 0,799
- Pays industrialisés - Développement humain très élevé : IDH de 0,800 et plus.

L'IDH permet la mise en évidence des inégalités de développement et remet en perspective le classement relatif de pays qui pourraient avoir un PIB par tête relativement élevé mais avec de faibles retombées en termes de santé publique ou de scolarisation alors que d'autre auraient privilégié le bien-être collectif. A titre d'exemple, on peut citer :

- **Le Qatar et la Norvège.** En 2014 la population qatarie dispose d'un RNB/hab de 123 124 \$ PPA (Parité du pouvoir d'achat) et occupe la 1^{ère} place, contre 84 992 \$ pour la population norvégienne qui se situe en 6^{ème} position. Leurs niveaux de vie respectifs sont donc très différents. Toutefois, la Norvège est largement mieux positionnée en termes d'IDH (1^{er} rang contre 33^{ème} pour le Qatar). Cette différence s'explique par les dimensions santé et éducation qui sont plus favorables à la Norvège dont l'espérance de vie est supérieure de plus de 3 ans à celle du Qatar et la durée moyenne de scolarisation, tout comme la durée attendue de scolarisation supérieures de 3,5 ans.
- **L'Arabie Saoudite et l'Argentine** qui en 2014 ont quasiment le même IDH : 0,837 et 0,836 mais celui-ci recouvre des différences. Ainsi, le niveau de développement de l'Arabie Saoudite provient davantage de son RNB/hab (supérieur d'environ 30 000\$ à celui de l'Argentine), alors que l'Argentine a de « meilleurs » indicateurs en termes d'espérance de vie (+ 2 ans) et de scolarisation.

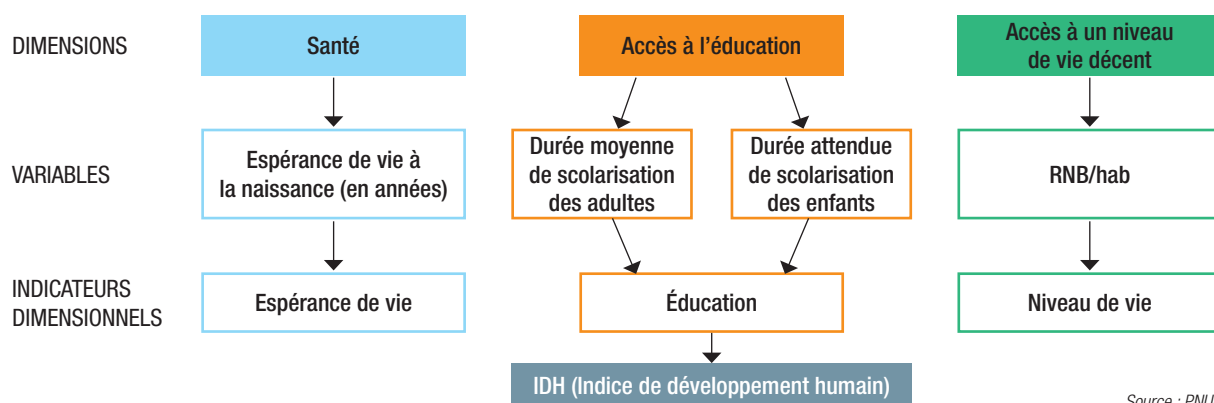
¹ Pour ses travaux sur la famine, sur la théorie du développement humain, l'économie du bien-être, les mécanismes fondamentaux de la pauvreté, et le libéralisme politique.

² Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont été créés lors de la conférence internationale réunie à Bretton Woods dans le New Hampshire (États-Unis) en juillet 1944. Les participants à cette conférence avaient pour ambition d'établir un cadre de coopération et de développement économiques qui jetterait les bases d'une économie mondiale plus stable et plus prospère.

³ Notamment via les PAS (plans d'ajustement structurels).

⁴ L'économiste pakistanais, Mahbub ul Haq, fondateur avec Amartya Sen de cet indice.

MODE DE CALCUL DE L'IDH



Source : PNUD

– **La France** quant à elle, avec un IDH de 0,888, en 2014 (rapport 2015), occupe la 22^{ème} position des pays. Cette même année, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 82,2 ans : il s'agit du nombre d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre si les taux de mortalité par âge ayant prévalu au moment de sa naissance demeurent inchangés tout au long de sa vie, les personnes âgées de 25 ans et plus ont eu en moyenne 10,6 ans d'éducation, alors que la durée attendue de scolarisation des enfants d'âge scolaire est de 16 ans⁵. Pourtant, en terme de niveau de vie, un français avait en moyenne un revenu national brut de 38 056 \$ PPA ce qui positionnait la France en 24^{ème} position des pays sur ce critère économique.

DIMENSIONS / DOMAINES

Cet indice figure dans la famille des indicateurs « sociaux » ou « socio-économiques » sans préoccupation environnementale. Il s'agit d'un indicateur synthétique construit à partir de trois séries :

- **La santé et la longévité**, mesurée par l'espérance de vie à la naissance, c'est-à-dire l'âge moyen où décéderait une génération qui subirait, de sa naissance à sa disparition, les conditions de mortalité de l'année d'observation. Cette variable donne une idée de l'état sanitaire de la population du pays.
- **Le niveau d'éducation** (l'instruction, la connaissance, le savoir), mesuré par une combinaison des taux d'alphabétisation des adultes et du taux de scolarisation dans les proportions 2/3 – 1/3.
 - La durée moyenne de scolarisation des adultes âgés de 25 ans (en années). Les années de scolarisation moyenne y sont estimées sur la base de la durée de la scolarité pour chaque niveau éducatif.
 - la durée attendue, ou escomptée, de scolarisation pour les enfants d'âge scolaire. Les estimations des années de

scolarisation escomptées sont basées sur les inscriptions par âge à tous les niveaux éducatifs et sur la population d'âge scolaire officiel pour chaque niveau éducatif.

- **Le niveau de vie** « décent », mesuré par le PIB réel par habitant (c'est-à-dire corrigé de l'inflation), en parité du pouvoir d'achat⁶. On utilise le RNB⁷ / habitant (exprimé en PPA en \$)⁸. Cette dimension du niveau de vie est donc mesurée par une approche en termes de revenus et non plus à la lecture du PIB par habitant.

MODALITÉS D'AGRÉGATION

On calcule pour chaque dimension, l'indice dimensionnel en utilisant les valeurs maximum et minimum pour chaque indicateur⁹. Les scores des trois indices sont combinés dans un indice composite en calculant tout simplement la moyenne. Le résultat est un chiffre compris entre zéro et un permettant de mesurer la « performance » des pays, relativement à des seuils-plancher et plafond permettant de les classer.

DIFFUSION / DÉCLINAISON LOCALES

Indicateurs complémentaires

À côté et en plus de l'IDH le PNUD mesure aussi des aspects complémentaires, il a pour cela promu d'autres indicateurs pour inciter certains pays à faire un effort dans ces différents domaines lorsque les inégalités sont révélées :

- **L'IPH** (indicateur de pauvreté humaine) qui est calculé séparément pour les pays en voie de développement et en

⁵ Autrement dit, un enfant en âge d'entrer à l'école peut espérer bénéficier de 16 ans de scolarisation - si les taux de scolarisation par âge devaient rester inchangés tout au long de la vie de l'enfant.

⁶ La parité de pouvoir d'achat est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

⁷ Revenu National Brut

⁸ Soit le revenu total d'une économie, généré par sa production et les facteurs de production qu'elle possède, diminué des montants versés pour l'utilisation des facteurs de production possédés par le reste du monde, converti en dollars internationaux aux taux de PPA (parité de pouvoir d'achat) et divisé par la population en milieu d'année.

⁹ Grâce à la formule suivante : valeurs utilisées – valeur minimale / valeur maximale – valeur minimale.

transition (IPH-1)¹⁰ et les pays à hauts revenus de l'OCDE (IPH-2)¹¹

- **L'ISDH** (indicateur sexospécifique du développement humain), concernant les discriminations particulières que subissent les femmes.
- **L'IPF** (indicateur de participation des femmes à la vie économique et politique).

En 2010, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de son rapport annuel, le PNUD a introduit trois indices composites complémentaires afin de couvrir certaines dimensions manquantes de l'IDH et tenir compte des aspects multidimensionnels du bien-être en termes d'inégalité, d'équité de genre et de pauvreté :

- **L'IDHI** (indice de développement humain ajusté aux inégalités) reflète les inégalités existantes dans chacune des dimensions de l'IDH en «réduisant» leur valeur moyenne selon le niveau d'inégalité qu'elle présente. Ainsi, l'IDHI serait égal à l'IDH s'il n'existait aucune inégalité entre les individus, mais il décroît pour s'éloigner de l'IDH à mesure que celles-ci augmentent. Autrement dit, on peut considérer l'IDH comme le niveau «potentiel» qu'il serait possible d'atteindre en l'absence de toute inégalité, la différence, exprimée sous forme de pourcentage, entre l'IDH et l'IDHI, indiquant la «perte» subie en raison des inégalités. Ainsi, la France perd 8,7 points par rapport à l'IDH sans pourtant régresser en termes de classement.
- **L'IIG** (indice d'inégalité de genre)¹² traduit le désavantage des femmes dans trois dimensions : la santé reproductive, l'autonomisation et le marché de l'emploi. Ces différences sont mesurées à travers divers indicateurs dont le taux de mortalité maternelle, le taux de fertilité chez les adolescentes, la proportion des sièges parlementaires détenus par des femmes, le niveau atteint dans l'enseignement secondaire et supérieur, le taux d'activité.
- **L'IPM** (indice de pauvreté multidimensionnelle) se veut le reflet des déprivations multiples dont souffre chaque individu, sur le plan de l'éducation, de la santé et du niveau de vie. Il s'appuie sur des données issues d'enquêtes auprès des ménages en utilisant 10 indicateurs (accès à l'eau potable, à l'électricité, la malnutrition...); un ménage est considéré comme pauvre s'il souffre de déprivations dans plus de trois de ces domaines.

Notons que ces indicateurs complémentaires sont beaucoup plus « classants » à l'intérieur du groupe des pays développés que le seul IDH.

10 Fondé sur trois éléments : longévité, niveau d'instruction et conditions de vie, (l'accès aux services de santé, l'accès à l'eau potable, la part des enfants de moins de 5 ans victimes de malnutrition).

11 Construit à partir d'un indicateur de longévité, d'instruction de conditions de vie et d'un indicateur d'exclusion.

12 Pour un nombre de pays aussi important que le permettent la disponibilité et la qualité des données

Déclinaisons territoriales

L'IDH est calculé à l'échelle des pays mais les déclinaisons infra-territoriales peuvent être particulièrement intéressantes. Ainsi, au Brésil par exemple, l'IDH est calculé tous les ans pour les 27 États fédérés, mais aussi dans 5 561 *municípios* qui sont les entités administratives les plus fines. De telles ressources sont précieuses pour l'analyse des disparités territoriales et le lancement de politiques publiques adaptées.

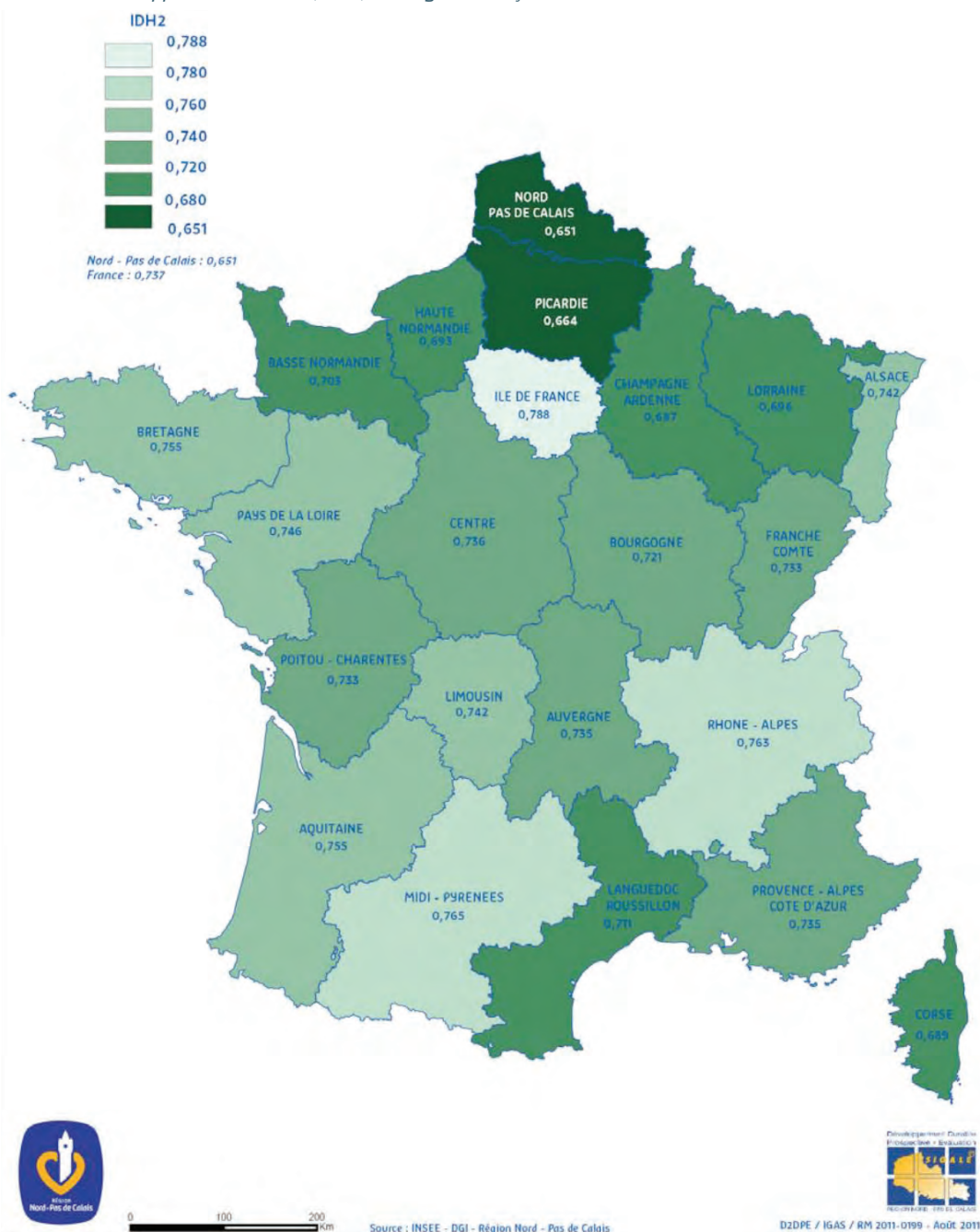
IDH-2 à l'échelle régionale

L'IDH-2 est une déclinaison régionale de l'Indicateur de Développement Humain mis au point en France par une équipe de chercheurs du Nord-pas de Calais. Cet indice reprend les trois grandes dimensions de l'IDH en choisissant les composantes disponibles les plus pertinentes à une échelle fine pour calculer l'indicateur. Ces nouvelles variables impliquent de nouveaux modes de calcul des sous-indices (bornes minimales et maximales) (cf. encadré p. 82). Cet indice régional reprend les trois grandes dimensions du développement humain définies par le PNUD, la différence repose sur le choix des variables permettant de refléter ces dimensions davantage adaptées aux problématiques territoriales : le pourcentage de la population adulte diplômée, le revenu fiscal médian par unité de consommation, l'espérance de vie à la naissance (Hommes - Femmes). Cette déclinaison de l'IDH à l'échelle régionale aboutit à une cartographie très parlante qui permet de comprendre très rapidement la situation d'un territoire au regard du développement humain (cf. carte p. 81). Par ailleurs, en comparant le classement des différentes régions françaises, selon les indices intermédiaires, on constate des faits particulièrement intéressants. La corrélation entre le PIB par habitant et l'indice de développement humain n'est pas négligeable, traduisant le fait que celui-ci intègre pour un tiers de sa composition une mesure du revenu. Mais, les dimensions non monétaires du développement humain, l'éducation et la santé, sont quant à elles très faiblement corrélées au PIB par habitant. Autrement dit les régions les plus riches économiquement ne sont pas nécessairement les plus développées humainement et les dimensions non monétaires du développement humain, ne « découlent » pas nécessairement du revenu. Il faut donc des politiques spécifiques qui prennent ces enjeux à bras le corps car le simple fait d'être riche ne suffit pas pour être bien éduqué et en bonne santé, ou riche humainement (cf. cartes p. 82).

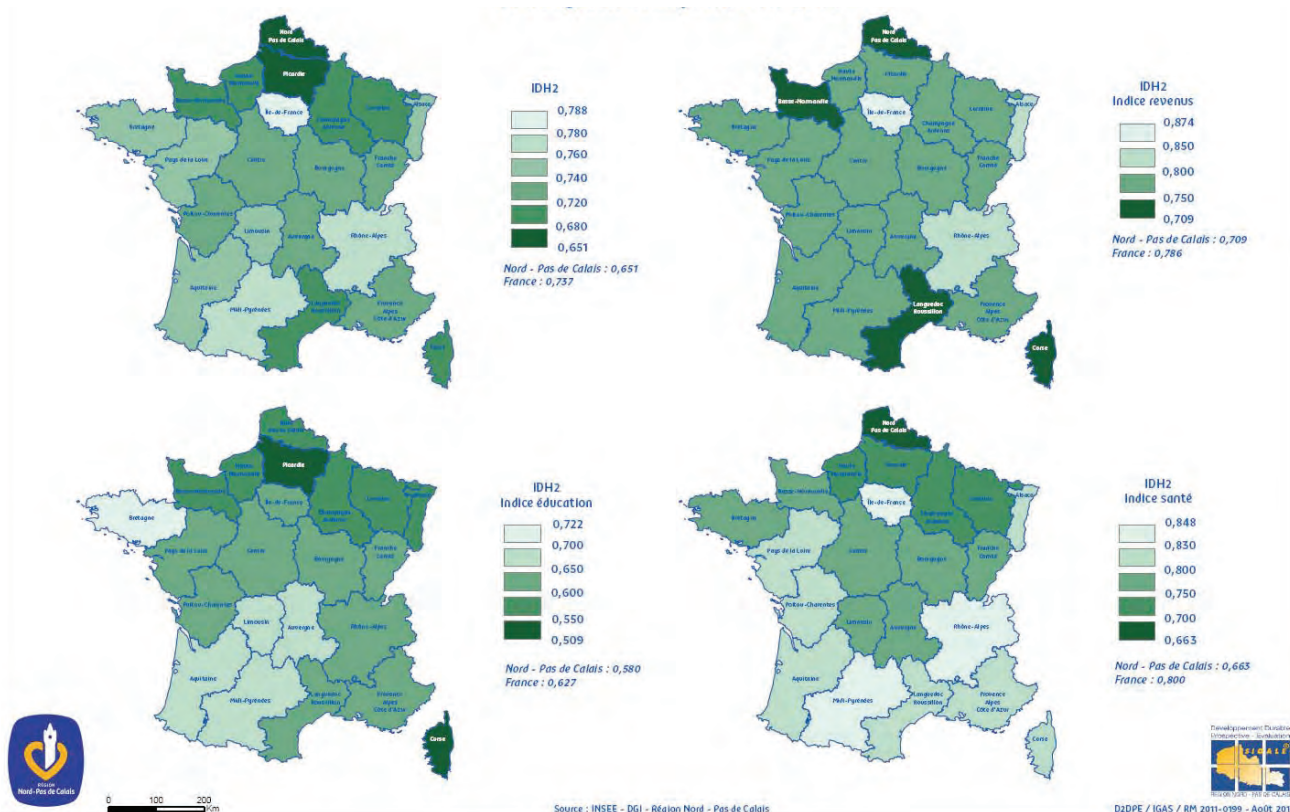
IDH-4 à l'échelle communale

Toujours sous l'impulsion du conseil Régional Nord-pas-de-Calais, une nouvelle variante (l'IDH-4) a été calculée à l'échelle communale dont la dimension santé est mesurée par un complément de la mortalité (cf. encadré p. 82). L'IDH-4 donne une image des disparités à l'échelle communale et permet notamment d'alimenter le diagnostic de certains documents d'urbanisme locaux ou d'Analyses des Besoins Sociaux (ABS) (cf. carte p. 28).

Indice de Développement Humain (IDH2) des régions françaises en 2008



	PIB/Hab 2008	PIB/Hab 2008 rang	IDH-2 2008	Dimension niveau de vie	Dimension éducation	Dimension santé	IDH-2 1999 (2008)	Différentiel 1999-2008	IDH-2 2008 rang	IDH- 2 rang 1999
Bretagne	26 530	10	0,755	0,777	0,7222	0,765	0,662	0,093	5	7
France	30 700		0,737	0,786	0,627	0,8	0,66	0,077		



MÉTHODES DE CALCUL*

IDH-2

- Santé : l'espérance de vie à la naissance (Hommes - Femmes).** Le taux plafond équivaut à celui de l'IDH (85 ans). Le seuil-plancher a été revu à la hausse : il est fixé à 65 ans, ce qui équivaut en France à l'âge au-dessous duquel l'INSERM considère généralement qu'une personne est décédée prématurément. Cela signifie que l'indice vaut 0 si l'espérance de vie est de 65 ans et 1 si elle est de 85 ans. Mode de calcul = $\text{Espérance de vie mesurée} - 65 / (85 - 65)$.
- Éducation : le pourcentage de la population adulte diplômée (plus de 15 ans).** Cette variable présente deux avantages : d'une part, elle traduit la réussite du système d'éducation et d'autre part, les données peuvent être extraites directement du recensement de la population, jusqu'au niveau communal. Concernant l'éducation, on peut considérer qu'un système éducatif qui donnerait des diplômes à moins de 50 % de la population serait loin d'être satisfaisant. Mode de calcul = $\text{Pourcentage de la population diplômée mesuré} - 50 / (100 - 50)$.
- Niveau de vie : le revenu fiscal médian par unité de consommation en parité de pouvoir d'achat (PPA).** Le revenu fiscal médian est disponible à l'échelle communale et les revenus sont directement attribuables aux ménages alors que le PIB est attribuable aux entreprises. L'utilisation d'une fonction logarithmique signifie qu'une même augmentation du reve-

nu des ménages pèsera d'autant moins sur la progression de l'IDH-2 qu'elle part d'un niveau élevé de cette variable. Mode de calcul = $[\log(\text{revenu médian mesuré}) - \log(5\ 000)] / [\log(30\ 000) - \log(5\ 000)]$

$$\text{IDH-2} = (\text{Indice Santé} + \text{Indice Education} + \text{Indice Niveau de Vie}) / 3$$

IDH-4

- Indice de santé** = $1 - [(ICM - ICM\ \text{minimal}) / (ICM\ \text{maximal} - ICM\ \text{minimal})]$. La mortalité par canton est comparée à la mortalité de la population française métropolitaine en éliminant l'effet de la structure par âge. Concrètement un Indice Comparatif de Mortalité (ICM) supérieur à la valeur 100 décrit une surmortalité tandis qu'un Indice Comparatif de Mortalité (ICM) inférieur à 100 rapporte une sous-mortalité par rapport à la France. Ensuite, une normalisation à taux variables (0 à 1) est utilisée : on attribue pour chaque indice la note de 1 (plafond) à la commune qui obtient le meilleur score, et 0 (plancher) à celle qui obtient la plus mauvaise performance.
- Indice d'instruction-diplôme** = $(\text{Valeur mesurée} - \text{Valeur min reg}) / (\text{Valeur max reg} - \text{Valeur min reg})$
- Indice de niveau de vie** = $[\log(\text{valeur mesurée}) - \log(\text{valeur min reg})] / [\log(\text{valeur max reg}) - \log(\text{valeur min reg})]$

$$\text{IDH-4} = (\text{Indice Santé} + \text{Indice Education} + \text{Indice Niveau de Vie}) / 3$$

* Données reprises des travaux du Nord-Pas-de-Calais.

ÉVALUATION

Les limites

Les critiques de l'IDH sont nombreuses, on peut citer les plus récurrentes :

- **Le nombre des indicateurs utilisés est relativement faible** ainsi que le choix arbitraire des trois dimensions retenues. Cela s'explique par le fait que de nombreux pays n'ont pas de système statistique fiable permettant de disposer de données variées.
- **Cet indice laisse de côté des thématiques capitales** comme les inégalités et les libertés, alors même que la vision initiale d'Amartya Sen définit le développement comme processus d'expansion des libertés, l'équité et l'autonomisation. En effet, l'IDH est une moyenne nationale, il masque donc de fortes inégalités : entre les sexes, les origines ethniques (cf. EU entre blancs et noirs), entre les régions, entre les classes de revenus, etc. C'est pour cela que le PNUD a développé des indicateurs complémentaires à l'IDH (cf. supra), centrés sur la mesure de la pauvreté ou différenciés par genre (hommes/femmes). Il fait également l'impasse sur la durabilité, enfin il ne prend pas en compte le bien-être subjectif c'est-à-dire l'idée que les individus se font du bien-être (qualité de vie, sécurité, droits de l'homme ...).
- **L'IDH a le défaut de tous les agrégats**, son calcul est basé sur le présupposé que ses composantes sont commensurables. C'est-à-dire que, par exemple, qu'une augmentation de l'espérance de vie serait substituable à une augmentation de la production marchande. Or, il s'agit de données hétérogènes, les indicateurs sociaux (taux entre 0 et 100 % ou nombre d'années) sont mélangés avec des flux économiques nationaux (effectifs sans plafond) divisés par la population avant d'être tous ramenés à un indice de 0 à 1. Par ailleurs les pondérations peuvent être jugées « arbitraires » (le même poids pour chaque indice composant).
- **Sa forte corrélation avec le PIB.** En effet Le PIB par habitant occupe une place importante dans l'IDH (1/3). Cela pose la question de son utilité puisqu'il apporterait peu d'information supplémentaire. Cela est d'autant plus vrai pour les pays développés qui sont peu discriminés entre eux du fait de l'utilisation d'un plafond pour le revenu¹³. Inversement, pour les pays les plus pauvres, le PIB par habitant, même lorsqu'il est exprimé en parité de pouvoir d'achat, sous-estime le niveau de vie des habitants des pays dans lesquels l'économie souterraine (ou informelle) occupe une place essentielle.

¹³ La note 1 est attribuée aux pays ayant atteint un PIB annuel par habitant en PPA de 40 000 euros. Or la plupart des pays riches se rapprochent de ce niveau

Les atouts

Malgré son caractère jugé parfois rudimentaire, l'IDH a permis de réels progrès dans la mesure des inégalités de développement.

- **C'est certainement l'indicateur le plus célèbre.** Sa diffusion mondiale a constitué un succès spectaculaire, au-delà des pays en développement auxquels il était principalement destiné. Sa légitimité et sa notoriété tiennent à son caractère « universel » et à son usage généralisé, ou presque. Mais celle-ci doit sans doute également pour beaucoup à la caution du prix Nobel d'économie A. Sen.
- **Il présente l'intérêt d'attirer l'attention sur d'autres dimensions que la richesse monétaire** et souligne l'importance des indicateurs sociaux (éducation et santé) pour mesurer le niveau de développement. Il est en effet intéressant d'observer que les performances sociales de certains pays (en termes de classement) sont nettement meilleures que les performances économiques brutes et inversement.
- **Il a démontré qu'il pouvait être amélioré** pour renforcer sa pertinence et tenir compte de l'évolution de nos sociétés confrontées à de nouveaux défis. En effet, les défauts relevés et les critiques émises sont pour une part surmontables, comme l'ont prouvé les adaptations réalisées au fil des ans.
- **Il a enfin montré sa capacité à être décliné territorialement** à un niveau régional, voire à un niveau plus fin (communal) permettant ainsi un usage généralisé, y compris au niveau des territoires.



POUR EN SAVOIR PLUS

PNUD, *Rapport sur le développement humain*. Annexe statistique. 2015

IAU, *Note rapide. Actualisation et « régionalisation » de l'indicateur de développement humain*. N°528. Novembre 2010.

Région Nord-Pas-de-Calais, *Un indicateur de développement humain à l'échelle des territoires du Nord – Pas-de-Calais*. Note D2PDE / 56. Juin 2015

3 EE / EMPREINTE ÉCOLOGIQUE



World
Wide
Fund for Nature

ORIGINE / PROMOTEURS

Le terme d'empreinte écologique s'inscrit dans la lignée du Club de Rome qui voit l'apparition de plusieurs indicateurs mesurant l'impact humain sur la nature. Il apparaît au moment de la Conférence de Rio (« Sommet de la Terre ») en 1992 à travers un article intitulé « *Ecological Footprints and Appropriated Carrying Capacity : What Urban Economics Leaves Out* » écrit par William Rees, Professeur de planification urbaine. C'est Mathis Wackernagel, chercheur de l'université de British Columbia à Vancouver (Canada), qui développe la méthode dans le cadre de sa thèse de doctorat¹. Wackernagel et Rees publient par ailleurs un livre intitulé *Our Ecological Footprint : Reducing Human Impact on the Earth*² dans lequel ils affinent le concept et la méthode de calcul de l'empreinte écologique en l'étendant à l'ensemble de la planète. Ce livre est traduit en français en 1999 sous le titre « Notre empreinte écologique ».

Cette formalisation de la notion d'empreinte écologique a par la suite été diffusée au Sommet de Johannesburg par WWF en 2002. L'affirmation selon laquelle il faudrait entre trois et cinq planètes si l'on voulait généraliser le niveau de vie des Occidentaux y a fait sensation. Depuis l'outil n'a cessé d'évoluer et de s'améliorer, grâce notamment aux travaux du *think tank* « *Global Footprint Network* » (GFN), ONG cofondée par Mathis Wackernagel et Susan Burns qui publie chaque année un atlas détaillant l'empreinte écologique de chaque pays. La diffusion de cet indice à l'échelle internationale se fait en étroite coopération avec WWF qui développe surtout son utilisation pédagogique, notamment en France, avec l'association 4D et Agora 21. Le Rapport « Planète Vivante », publié tous les deux ans, où figure l'EE constitue un moyen de communication puissant pour le grand public.

Cet indicateur a aujourd'hui une grande notoriété, il a été le seul cité par Jacques Chirac, alors Président de la République, dans son discours à Johannesburg et son influence progresse à vive allure. On célèbre d'ailleurs désormais la journée internationale de l'empreinte écologique le 3 mai.

PARTI-PRIS / VISEE

Les promoteurs de l'empreinte écologique ont forgé de nouvelles notions pour construire cet outil, celles-ci sont signalées par une (*) et leurs définitions sont regroupées dans l'encadré p. 90-91.

L'EE est un outil qui cherche à quantifier la soutenabilité en présentant de manière simple l'impact des activités humaines sur le patrimoine de ressources naturelles renouvelables. L'idée qui préside à sa construction est la suivante : les activités de production et de consommation utilisent des ressources dont certaines sont non renouvelables (pétrole et gaz naturel, stocks de minéraux fossiles), alors que d'autres peuvent se reproduire sans intervention humaine (sols, forêts, eau, atmosphère, climat, espèces vivantes en reproduction naturelle comme les poissons...). C'est uniquement à ces dernières, regroupées sous le vocable de « capital naturel critique » (*) ou vital que s'intéresse l'empreinte écologique parce que, selon ses promoteurs, ce sont elles qui poseront, à terme, les problèmes les plus graves.

Pour ce faire, l'empreinte écologique part du principe que la plupart des consommations peuvent être évaluées sous la forme d'une surface (de terre ou de mer) biologiquement productive, qu'il convient de mobiliser pour produire ce bien ou ce service qu'elle mesure en « hectares globaux » (*), pour un individu ou une population. Cette conversion en une unité de compte commune permet de calculer la « surface bio-productive » (*) nécessaire pour fournir les principales ressources consommées par cette population et absorber ses déchets afin de pouvoir la comparer à la surface effectivement existante.

Le système comptable de l'empreinte écologique va donc s'attacher à mettre en rapport la quantité de capacité régénérative de l'écosystème qu'il faut mobiliser pour faire fonctionner l'économie humaine. Le résultat est fourni sous une forme on ne peut plus simple, désormais bien connue, et qui explique le succès de cet indicateur auprès du grand public. L'empreinte écologique, ainsi formatée par ses concepteurs, permet de visualiser et hiérarchiser les enjeux de soutenabilité tels qu'ils les ont identifiés en leur apportant des réponses chiffrées.

– **Mesurer la pression qu'exerce l'homme.** L'empreinte écologique cherche à quantifier et à représenter la quantité de capital naturel que nous consommons. Il s'agit en effet de mesurer la pression qu'exerce l'homme sur la nature en

1 « *Our ecological footprint : reducing human impact on the earth* » sous la responsabilité de William Rees. New society publishers. 1996.

2 Avec Williams E. Rees et Phil Testemale en 1995

proposant une information synthétique, sensiblement équivalente à celle fournie par le PIB, dans le domaine économique, la mesure n'étant pas monétaire mais « physique ». Cela revient à mesurer la surface minimale d'hectares de terre (ou de mer) dont une population humaine a besoin pour produire les ressources qu'elle consomme et assimiler les déchets qu'elle produit en fonction de son mode de consommation et de production.

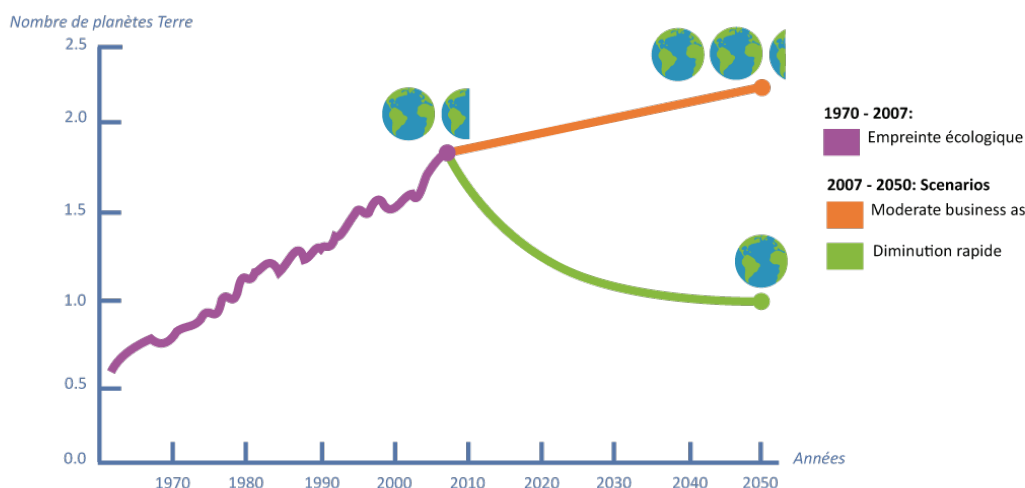
- **Quantifier la soutenabilité de nos modes de vie.** La construction de cet indicateur part du fait que la nature n'est pas un gisement dans lequel il est possible de puiser indéfiniment et qu'il est donc indispensable de comparer « l'offre » de la planète à la « demande » humaine sur ses ressources. La question est de savoir si ces ressources *a priori* renouvelables ne sont pas en cours d'épuisement parce que l'humanité en utiliserait des flux plus importants que la capacité de la planète à régénérer des ressources et assimiler les rejets. Si l'empreinte écologique excède la « bio-capacité » (*), cela signifie que la planète est en situation de déficit écologique et que la demande de l'humanité entame le capital naturel. Cela traduit une situation non durable, dans laquelle les ressources sont consommées *plus rapidement qu'elles ne se renouvellent*. Identifier ses vulnérabilités et ses opportunités est un besoin aussi pragmatique que celui qui consiste à savoir si les dépenses d'un ménage sont supérieures à ses revenus.
- **Alerte sur nos modes de vie.** L'EE veut surtout sensibiliser l'opinion publique et donner l'alerte pour faire prendre conscience que, pour la première fois, l'humanité est en situation de dépassement écologique car la demande annuelle en ressources dépasse la capacité de régénération de la terre. Cela d'autant plus qu'au regard des projections démographiques qui portent à 9 milliards le nombre d'individus en 2050, les besoins de l'humanité ne cesseront de croître et

avec eux l'exploitation des ressources naturelles. En mesurant de façon simple et pédagogique la pression qu'exerce l'Homme sur la nature, le message fondamental que veut donner cet indicateur est de mettre en lumière le caractère non durable de notre consommation et de notre usage des ressources terrestres. Ce critère ruine de manière rédhibitoire tout plaidoyer en faveur d'une « croissance » qui ne romprait pas radicalement avec nos modes de consommation et de production actuels. Les scientifiques considèrent que l'EE des hommes a dépassé la capacité de support de la planète au milieu des années 80. Si nous ne changeons pas de cap, l'équivalent de deux planètes sera insuffisant pour répondre aux besoins de l'Humanité à l'horizon 2050.

Aujourd'hui, l'Humanité utilise l'équivalent de 1,3 planète chaque année. Cela signifie que la terre a besoin d'un an et quatre mois pour régénérer ce que nous utilisons en une année. En 2014, le jour du dépassement, c'est-à-dire le jour où l'humanité dépasse le budget écologique de la planète, était le 18 août. La planète a une dette envers la nature de 25 % chaque année. Mais celle-ci est invisible, notamment car elle n'a pas de répercussion sur les prix.

- **Pointer les inégalités.** L'empreinte écologique permet de visualiser précisément l'inégalité des conséquences du développement économique sur les différents territoires et populations. Son calcul pour différentes situations permet de mettre en valeur des inégalités d'empreinte écologique abyssales entre les pays ou les continents. En effet, l'EE des ménages est proportionnelle à leur consommation, et donc à leur revenu³. Si tous les habitants du globe avaient la même empreinte que celle d'un habitant moyen du Qatar, nous aurions besoin de 4,8 planètes. Si chacun adoptait le mode de vie d'un Américain moyen, il nous faudrait 3,9 planètes.

3 Rapport 2014 WWF



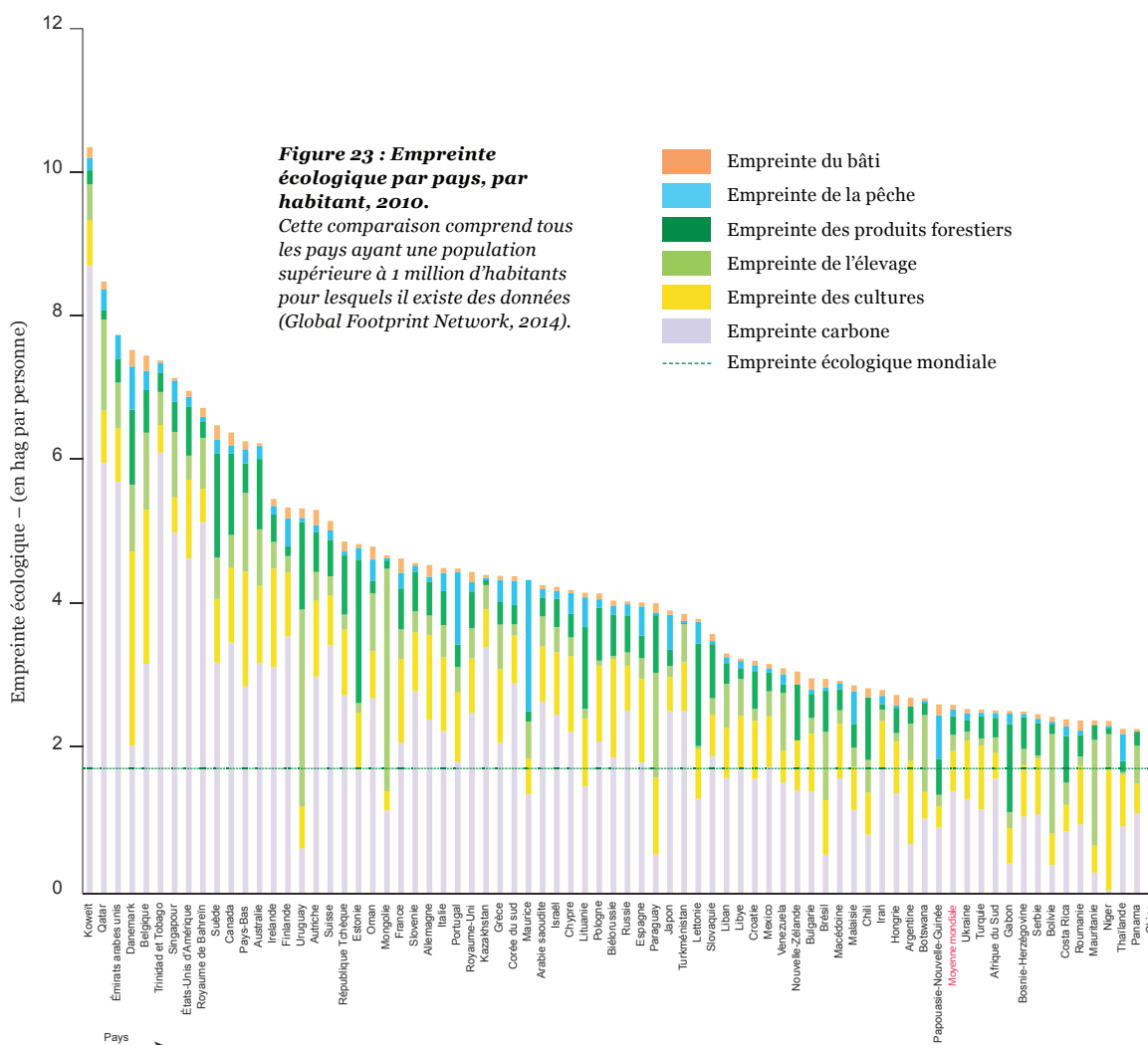
Source : http://stockage.univ-valenciennes.fr/MenetACVBAT20120704/acvbat/chap02/co/ch02_300_2-2-2.html

Pour que la totalité des habitants de la planète puisse déposer une empreinte moyenne égale à celle des Européens, il nous faudrait trois planètes Terre. Mais en multipliant la population d'un pays par l'empreinte écologique individuelle, les impacts globaux se creusent. Ainsi, à elle seule, la Chine pèse (19 %) de l'empreinte écologique totale du globe bien qu'elle ne se classe que 75^e en termes d'empreinte par habitant. (cf. graphique p. 87)

Une empreinte écologique faible peut être choisie ou subie, avec plus ou moins de facilité selon la productivité de l'environnement dans lequel on vit ou la pression démographique. En effet, tous les pays ne sont pas égaux face à la géographie. Les pays les plus pauvres ont encore une empreinte écologique par personne inférieure au niveau moyen qui serait supportable par la planète, mais ils aspirent à se développer et ont généralement une démographie élevée. D'autre part, ce seront eux qui seront les plus vulnérables face aux modifications climatiques, liés à l'accélération du réchauffement climatique. Des catastrophes sont prévisibles (sécheresses, inondations et tempêtes, incendies de forêts, élévation du niveau des mers etc.) qui toucheront d'abord les populations les plus pauvres

de la planète. Selon la Croix-Rouge et le Croissant Rouge, le nombre de personnes gravement affectées par de telles catastrophes est passé de 740 millions dans les années 1970 à plus de 2 milliards dans les années 1990. Les pertes économiques correspondantes seraient passées de 131 milliards à 629 milliards, soit plus que dix ans d'aide publique au développement. Selon le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) le coût du réchauffement climatique double tous les dix ans. La moitié de la population mondiale vit dans des zones côtières qui seraient submergées si le niveau des mers s'élevait d'un mètre. Ces nouvelles diminutions de la surface disponible se traduiraient par un accroissement de la contrainte de l'empreinte écologique ce qui pourrait induire dans les décennies à venir des migrations massives de « réfugiés environnementaux » : vingt millions avant la fin du siècle rien que pour le Bangladesh, cent cinquante millions dans le monde dès 2050 selon des chercheurs d'Oxford.

En conclusion, l'EE permet de mettre en valeur une double dette écologique, non seulement des générations actuelles envers les générations futures mais également des pays riches envers les pays pauvres.



Extrait WWF - Rapport Planète vivante, 2014

DIMENSIONS / DOMAINES

Cet indicateur est purement environnemental, puisqu'il ignore les aspects non écologiques et notamment sociaux. L'EE ne prétend donc pas mesurer le bonheur mais la durabilité écologique qui conditionne le bien-être futur et même déjà présent. Cet indicateur du « budget de la nature », dans ses relations avec les activités humaines, et de la « dette écologique des Hommes », lorsque leurs emprunts dépassent les capacités de régénération, apporte une information radicalement différente de celle du PIB. Mais ces deux indicateurs sont fortement corrélés, en effet, ils sont tous deux étroitement liés à la consommation, le premier la considérant sous son angle avantageux le second sous son aspect négatif.

L'EE rend commensurables des impacts environnementaux hétérogènes en englobant une très large gamme de paramètres mesurés dans une même unité.

- **Côté demande**, l'empreinte d'un pays correspond à la surface totale requise pour produire l'alimentation, les fibres et le bois qu'il consomme, absorber les déchets qu'il produit et fournir l'espace nécessaire à ses infrastructures (surfaces construites). Celle-ci varie avec le niveau de vie, les préférences personnelles ou culturelles, mais aussi, avec le climat, les saisons, les besoins de réparation liés aux aléas climatiques par exemple. Une singularité du système comptable de l'empreinte est qu'elle concerne la consommation d'un pays, c'est-à-dire sa demande finale et non sa production, à l'exception des consommations liées au tourisme imputées au pays d'accueil et « l'énergie grise » qui a été nécessaire pour produire les biens importés. Ce choix méthodologique permet de ne pas valoriser les politiques qui consisteraient à délocaliser la pollution plutôt qu'à la réduire réellement mais ce n'est toutefois pas sans poser de problèmes quant à l'évaluation de ces éléments.
- **Côté offre**, la bio-capacité est la capacité productive de la biosphère et son aptitude à fournir un flux de ressources biologiques et de services utiles à l'humanité. L'offre à un instant « t » étant limitée aux ressources de la biosphère. Elle diminue avec la surexploitation des ressources fossiles et vivantes, la dégradation des écosystèmes (déforestation, désertification, érosion et dégradation des sols, des nappes, des estuaires et écosystèmes marins qui réduisent la surface des écosystèmes productifs), et bientôt peut-être par la montée des océans.

MODALITÉ À L'AGRÉGATION

Le principe de l'EE est très simple dans son résultat et la représentation qu'il donne du solde écologique mais sa méthodologie est plus complexe. Les difficultés sont innombrables. Pour agréger les surfaces bio-productives présentes sur Terre qui sont de nature fort diverses et présentent des productivités biologiques très hétérogènes. Pour pouvoir les comparer

d'un pays à l'autre, il faut leur donner une valeur de productivité égale. Le système comptable de l'empreinte écologique pondère chaque surface en fonction de sa productivité de biomasse utilisable pour les convertir en « hectares globaux » (*). Deux approches sont possibles :

- **La méthode « compound »** (utilisée par le WWF) est une approche top-down qui part de toute la production d'un pays, plus les importations, moins les exportations. Elle permet d'employer les statistiques nationales du commerce extérieur et de la production, traduites en quantités de surfaces de terre biologiquement productives utilisées pour produire les ressources consommées et assimiler les déchets. Leur addition donne la valeur de l'empreinte totale. Si celle-ci est plus grande que la surface biologique disponible (capacité biologique totale), il existe un déficit (capacité de charge dépassée) qui s'exprime par la formule : déficit écologique (hag) = empreinte écologique (hag) - biocapacité (hag).

Le système comptable de l'empreinte des nations part du principe que les ressources consommées comme les déchets sont identifiables, car ils font l'objet d'un recensement exhaustif et que ces données peuvent être exprimées en unités de mesures physiques, poids (tonnes), volume (mètres cubes) ou unités énergétiques (MWh joules).

L'empreinte écologique suppose que tous les flux générés par la consommation soient traduits en surfaces biologiquement productives. Or, ce processus est très contraignant sur le plan méthodologique.

- **La méthode « component »** est une approche *bottom-up* qui part des produits et consommations et recense les flux de matières premières et d'énergie à partir d'analyses du cycle de vie (ACV). On obtient ainsi l'empreinte d'un kilo de fruits, d'un kWh d'électricité, d'un kilomètre en voiture, d'une nuit d'hôtel ou d'un aller-retour Paris-New York qui est égale à l'empreinte moyenne annuelle d'un habitant de la planète. De cette manière, on peut composer l'empreinte d'une personne « *en partant du bas* ». En pratique, cette méthode a besoin de la précédente pour donner un cadrage, en tant que chiffre indicatif. Cette approche a un intérêt surtout pour un produit ou d'une activité et par extension au niveau des collectivités territoriales ou des entreprises mais elle est moins utilisée au niveau des nations car les ACV sont encore peu nombreuses, les procédés de fabrication d'un même produit peuvent différer et les disponibilités des données sont parfois faibles, de sorte que les généralisations sont difficiles.

DIFFUSION / DÉCLINAISON LOCALES

À l'échelle du globe, l'empreinte écologique de l'humanité est une estimation de la superficie terrestre ou marine, biologiquement productive, nécessaire pour répondre à l'ensemble de nos besoins.

Au niveau national, le calcul de la bio-capacité pour chaque type de surface prend en compte la productivité du pays par rapport à la moyenne mondiale qui peut être inférieure ou supérieure à la moyenne. Ceci s'explique par les différences de technologies disponibles, de climat ou de qualité des sols etc. de fait, le calcul de l'empreinte écologique a surtout été développé à l'échelle des nations.

Au niveau régional, l'EE peut également être mesurée. En 2008, l'Ile-de-France a calculé l'empreinte écologique de ses habitants puis a mis à jour ce calcul en 2010 estimant qu'elle ne pouvait plus se permettre d'ignorer de combien de ressources naturelles elles disposent et combien elles en utilisent. De même, le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais et l'ARF ont souhaité interroger la possibilité d'un calcul d'empreinte écologique à l'échelle des régions (*cf. encadré 16 p. 60*). Cette étude fait apparaître qu'une estimation de l'empreinte écologique des régions françaises est tout à fait envisageable en utilisant une méthode de calcul composée qui demande à ce que l'utilisation de jeux de données provenant de sources diverses et se référant à des années légèrement différentes soient acceptés.

ÉVALUATION

Les limites

L'EE fait l'objet de nombreuses critiques, parmi lesquelles on peut citer les plus importantes :

- **Un indicateur peu transparent.** Cet indicateur pose un problème de fond car son modèle est protégé, il est la propriété de sociétés qui commercialisent les calculs. Par ailleurs, comme tout indicateur synthétique et basé sur des données statistiques, l'empreinte écologique ne peut représenter les aspects pour lesquels ces données sont rares ou peu pertinentes. De même, ses résultats peuvent être faussés pour des pays pour lesquels les données sont peu fiables. Enfin, les méthodes d'agrégation sous la forme de surfaces bio-productives sont encore balbutiantes, ce qui amène pour l'instant les concepteurs de l'empreinte écologique à privilégier par prudence une sous-estimation de l'empreinte et donc du déficit écologique global.
- **Des simplifications et des omissions excessives.** Le mode de calcul de l'EE ne prend pas en compte directement les pollutions chimiques et nucléaires, les ressources en eau, ou l'impact des activités humaines sur la biodiversité (*cf. encadré p. 86*). En effet, l'empreinte ignore l'épuisement de nombreuses ressources non renouvelables et s'attache à mesurer un aspect spécifique, à savoir les ressources nécessaires aux activités humaines. Ces omissions aboutissent elles aussi à une sous-estimation probable du pro-

blème écologique. Il est par contre évident que l'empreinte écologique doit être associée à des indicateurs représentant d'autres facettes de la complexité du développement durable.

- **Des risques d'interprétations erronées.** L'EE peut prêter à des erreurs sur la nature des problèmes. Ainsi, des pratiques agricoles non durables (agriculture productiviste) peuvent faire augmenter la bio-capacité du terrain considéré même si elle pourra rendre compte d'une éventuelle détérioration dans le futur car les sols pollués verront leur productivité et donc leur bio-capacité diminuer. De mêmes des déficits identiques peuvent occulter des situations bien contrastées (cas de la comparaison Arabie-Belgique) ou, à l'inverse, des déficits opposés peuvent refléter une situation comparable d'épuisement du capital de ressources naturelles (cas de l'Arabie envers son pétrole et du Brésil envers ses terres et forêts). Par ailleurs des déficits limités (Burundi) peuvent être lourds de conséquences immédiates, comparés à des déficits plus importants (Suède). Un indicateur de progrès vers quoi ? En cas de baisse de l'EE d'un pays, l'on s'attend à la fois à une baisse de pressions sur les ressources naturelles, ce qui est positif, et à une baisse de satisfaction des consommateurs, ce qui est négatif, du moins là où sévit la pauvreté. Le suivi des seules consommations ne saurait donc indiquer si l'évolution constatée est souhaitable ou non.
- **Un indicateur insuffisant pour exprimer « l'efficacité d'un pays ».** Le déficit est certes un élément d'analyse utile par les questions qu'il ouvre, mais il est loin de suffire. Le cas particulier d'Haïti qui au regard de l'EE peut être considéré comme vertueux, peut illustrer cette limite de l'EE. En effet la consommation moyenne d'un haïtien n'est que de 0,6 hag mais ce n'est pas parce que l'environnement et les ressources naturelles y sont gérés de manière durable, mais parce que Haïti est l'un des pays les plus pauvres de la planète et a perdu la quasi-totalité de sa couverture forestière au cours du siècle dernier au prix de conséquences désastreuses.

Les atouts

À condition d'en cerner les limites, l'EE constitue cependant un indicateur qui présente de nombreux atouts :

- **Un instrument pédagogique irremplaçable.** Les résultats de l'empreinte écologique sont synthétiques et, exprimés dans une unité (l'hectare global) que l'esprit humain peut facilement se représenter. Il confère à l'EE une grande force d'évocation qui lui permet de servir utilement de support pour rappeler, ou enseigner à qui l'ignorerait, que nos richesses viennent de la terre, qu'elles sont fort inégalement réparties, que nous surconsomons, au risque de priver d'autres personnes de ressources limitées et que la surconsommation d'une minorité n'est pas généralisable.
- **Un des rares indicateurs biophysiques** qui vise à compa-

rer directement la demande en biens et services fournis par la biosphère qui permet de déterminer un « seuil de durabilité écologique ». cela en fait donc un outil de communication très « parlant », et un bon outil pour sensibiliser l'opinion publique aux problèmes environnementaux causés par nos modes de vie, capable de pousser à des comportements plus favorables au développement durable.

- **La comparaison des pays et de leur évolution est facile à représenter.** Les associations et ONG se servent de cet indicateur comme signal d'alerte, auquel il se prête avec une certaine efficacité. Les acteurs politiques et les citoyens se sentent concernés par le résultat exprimé.
- **Une notoriété qui a permis de populariser la notion de soutenabilité.** Grâce à l'EE, des milliers de personnes prennent chaque jour conscience des limites écologiques de la planète. Dans le champ environnemental, l'empreinte écologique jouit en effet d'une grande médiatisation. C'est le plus célèbre des indicateurs synthétiques dans ce domaine.



POUR EN SAVOIR PLUS

CESE. Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique. Rapporteur : Philippe Le Clézio. Adopté le : 27/05/2009

Etude de faisabilité d'un calcul d'empreinte l'écologique à l'échelle des régions françaises. Aurélien Boutaud, Natacha Gondran. 2011

L'empreinte écologique : un indicateur de durabilité controversé. Recommandation de la Fondation Nicolas Hulot à la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social (juillet 2009). Par Frédéric-Paul Pigué et Isabelle Blanc.

Frédéric Paul Pigué, Isabelle Blanc, Tourane Corbière-Nicollier, Suren Erkman. L'empreinte écologique : un indicateur ambigu. Futuribles N°334 – Octobre 2007

DÉFINITIONS

Capital naturel critique

Le capital naturel critique peut être défini comme la partie des ressources naturelles de la planète dont les fonctions environnementales sont indispensables au fonctionnement de la société car capable d'assurer deux fonctions essentielles pour le bien-être : fournir les matières premières de la production et de la consommation et absorber (recycler) les déchets, y compris les rejets de CO₂ et autres gaz à effet de serre. Il s'agit d'un capital naturel « critique » ou « vital » car sa perte est irréversible et ne peut être remplacée par aucun autre capital.

Bio-capacité

La bio-capacité d'une zone biologiquement productive désigne sa capacité à assurer les deux fonctions précédemment évoquées. L'essentiel de ces services biologiques trouvent leur origine dans le processus de photosynthèse. La conséquence logique en est que la quantité de services que la biosphère peut rendre dépend en grande partie de la surface disponible sur la Terre pour capter la lumière du soleil par le biais de la photosynthèse.

Exclusions

Contrairement à ce que l'adjectif « écologique » pourrait laisser penser, l'empreinte est un indicateur de pression, et non d'état. Elle porte sur les capacités de régénération de la biosphère. Ce choix exclut donc de son champ de nombreux éléments. C'est par exemple le cas des minerais

(non-renouvelable), des éléments toxiques et radioactifs (non assimilables). Les ressources en eau et leur utilisation ne sont pas non plus représentées dans l'empreinte écologique ni les agressions subies par la nature du fait de l'activité humaine, au premier rang desquelles les pollutions et les déchets non recyclables à moyen et long termes. De même, les dégradations écologiques (érosion des sols, salinité des nappes, etc.) ne sont pas directement représentées par l'empreinte écologique, ni la toxicité des polluants, ainsi que des activités intrinsèquement non régénératives et non durables (pollutions radioactives, pollution des écosystèmes par des métaux lourds ou molécules de synthèse persistantes (dioxines, etc.). Cependant, l'impact de ces phénomènes a toutefois toutes les chances de se traduire à terme par la diminution de la productivité des sols, et donc la diminution de la bio-capacité. L'EE ne mesure pas non plus la biodiversité ni la perte de richesse des écosystèmes. Enfin, l'énergie nucléaire qui était incluse dans son calcul et comptabilisée comme équivalente à la combustion fossile par unité d'énergie, en a été exclue depuis 2008, ce qui réduit l'empreinte énergie d'environ 4 % à l'échelle mondiale et de 20 % à l'échelle française.

Surface bio-productives

Les surfaces de sol et de mer dotées de cette bio-capacité sont qualifiées de « surfaces bio-productives ». Sur l'ensemble de la surface terrestre (environ 51 milliards d'hectares), on estime qu'environ 12 milliards d'hectares

(terrestres et aquatiques) sont bio-productifs au sens où ils créent chaque année une certaine quantité de matière organique grâce à la photosynthèse. Dans les déserts et la majeure partie des océans, la photosynthèse existe aussi mais elle est trop diffuse pour que ses produits soient exploités par l'homme.

Six types de surfaces bio-productives

Les différentes surfaces bio-productives présentes sur la Terre ne sont pas de même nature. Le système global de l'empreinte distingue six types de surfaces dont la productivité de biomasse ou « bio-productivité » est différente :

- **Les terres cultivées** nécessaires aux récoltes de produits agricoles destinés soit à l'alimentation des Hommes et des animaux d'élevage, soit à la production industrielle (le coton, le jute, le caoutchouc...) ;
- **Les pâturages** correspondant à la consommation de viande, de produits laitiers, de cuir et de laine provenant du bétail qui occupe les pâturages de façon permanente.
- **Les forêts** correspondant aux surfaces de production forestière. Cela inclut tous les produits composés de bois (le bois ou le charbon servant de combustibles sont inclus dans l'empreinte énergie).
- **Les zones de pêche**, surfaces nécessaires pour produire les poissons et les fruits de mer, en tenant compte du fait que toutes les espèces de poissons ne sont pas égales en termes de besoin en productivité biologique.
- **Les surfaces « énergie » ou « carbone »** représentant

les surfaces utilisées pour satisfaire la consommation d'énergie : combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel), biomasse (bois combustible et charbon de bois) et hydraulique. Pour les combustibles fossiles, il s'agit de la superficie forestière nécessaire à l'absorption du CO₂ émis par leur combustion ; pour la biomasse, de la surface forestière nécessaire à sa création ; pour l'énergie hydraulique, de la surface occupée par les barrages hydroélectriques et les réservoirs.

- **Les terrains bâtis** (artificialisation) correspondant aux surfaces nécessaires aux infrastructures et à l'urbanisation.

Hectares globaux

Les différentes surfaces bio-productives présentes sur terre ne sont pas de même nature et les quantités de biomasse formées sur chacune d'elles diffèrent. Un champ de céréales n'a ni la même fonction ni la même productivité biologique qu'une forêt ou un alpage. Pour surmonter cette hétérogénéité, les fondateurs de l'empreinte ont imaginé de pondérer chaque surface considérée selon sa productivité de biomasse utilisable. Les différentes surfaces sont ainsi exprimées en une unité fictive, l'hectare global (hag), ayant une productivité moyenne mondiale. Cette nouvelle unité permet donc d'agréger chacun des 6 différents types de surface.

4 IBEE / INDICE DE BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE



ORIGINE / PROMOTEURS

L'indicateur de bien-être économique a été élaboré par les Canadiens Lars Osberg (Dalhousie University, Halifax) et Andrew Sharpe (Center for the Study of Living Standards, Ottawa) publiés en 1998. Il émane de leurs travaux sur le « bien-être économique » au Canada qui datent du milieu des années 1980. En 2000, Osberg et Sharpe présentent des statistiques internationales concernant six pays de l'OCDE en situant sur un même graphique, la croissance du PIB pour chaque pays et celle de leur propre indice synthétique. Cela concerne les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Norvège et la Suède mais cela n'a pas été possible pour la France, en raison de l'absence de disponibilité de certaines données sur les inégalités (cf. graphiques ci-dessous).

L'indice de bien-être économique d'Osberg et Sharpe est devenu une référence mondiale même s'il est plus connu dans le monde des experts. Il a été repris dans un rapport de l'OCDE publié en 2001 consacré au capital humain et au capital social¹. La mise au point de l'IBEE constitue une avancée notoire dans le domaine des indicateurs alternatifs en démontrant que le PIB avait progressé de manière beaucoup plus rapide que le bien-être économique au cours des 25 dernières années et ne reflétait donc pas correctement la prospérité pour la population.

¹ OCDE. *Du bien-être des nations : le rôle du capital humain et social*. 2011.

PARTI-PRIS / VISÉE

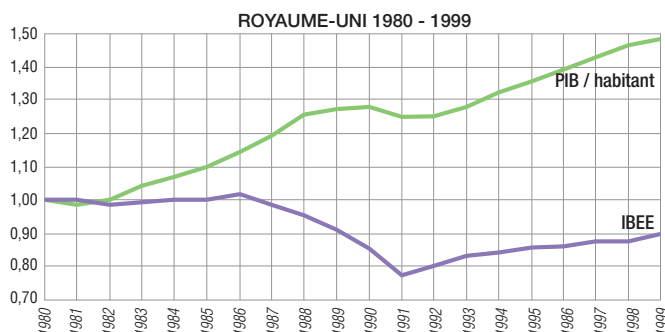
Bien qu'à l'origine, sa construction fasse référence aux débats théoriques en sciences économiques et sociales, cet indicateur n'est pas uniquement un instrument de mesure académique, il a surtout l'ambition de proposer une vision d'ensemble des différentes dimensions de l'économie qui influencent le bien-être des membres d'une société. Cet indicateur regroupant un large éventail d'informations a été conçu pour être un outil efficace, permettant un double usage :

- d'une part, assister l'action publique et d'aider à l'évaluation des politiques publiques ;
- d'autre part, il vise à être un outil dans la formation des jugements individuels et collectifs sur le bien-être d'un pays, en particulier comme levier de débat public et citoyen autour du poids à affecter à chacune des quatre dimensions qui le compose (cf. infra).

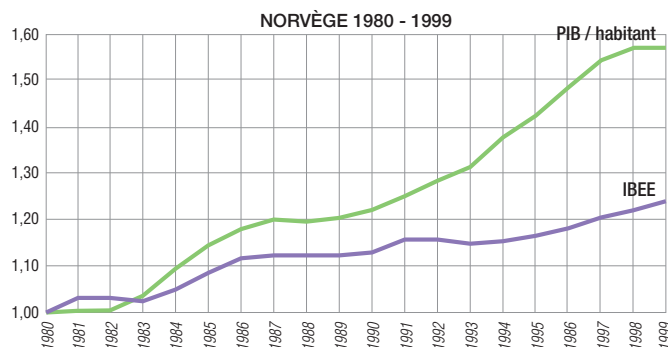
DIMENSIONS / DOMAINES

Partant du constat de l'insuffisance du PIB pour estimer le bien-être économique, l'IBEE inclue l'ensemble des dimensions, mais le social et l'économique y jouent un rôle nettement plus important que les questions environnementales. De plus, il s'agit d'un indicateur de bien-être économique et non pas de bien-être au sens le plus large du terme. « *Nous nous centrons plutôt sur les conséquences économiques. Du fait que nous estimons que cet indice est plus orienté sur la dimension économique du bien-être que sur sa dimension*

L'indice de bien-être économique (IBEE) et le PIB par habitant au Royaume-Uni et en Norvège 1980-1999, base 1 en 1980



Dans le cas du Royaume-Uni, l'indice de bien-être économique stagne à partir de 1980 puis plonge jusqu'en 1991 avant de remonter, sans retrouver son niveau de 1980, alors que la croissance économique a été bonne en moyenne. Ce sont les indices d'égalité et de sécurité économiques qui ont fait plonger l'indice global au cours des années 1980.



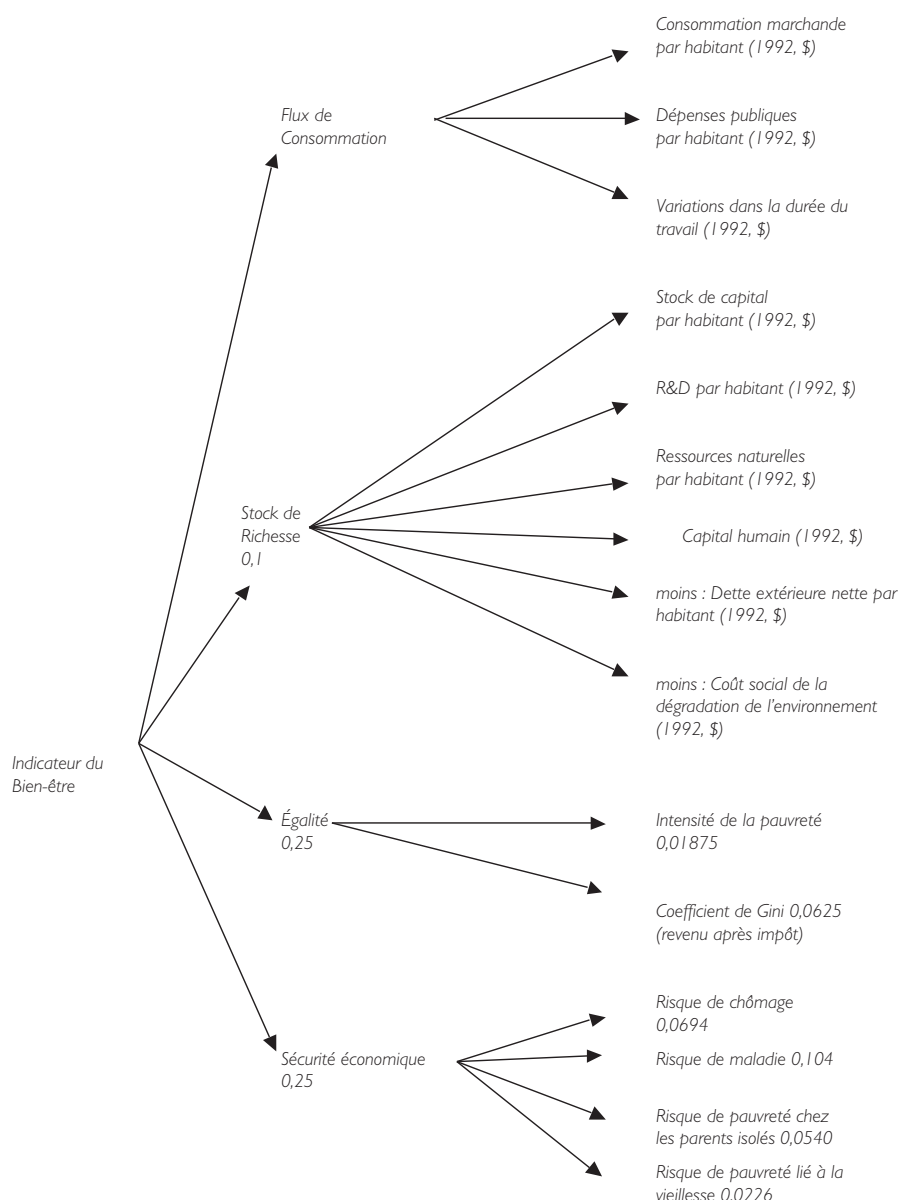
Dans le cas de la Norvège, on peut dire que le progrès économique (une croissance un peu supérieure à celle du Royaume-Uni) et le progrès du « bien-être économique » ont évolué de concert. La régression de leur bien-être est donc bien moins accentuée pour les pays scandinaves que celles qu'ont connue les Anglo-Saxons.

sociale, nous retenons l'adjectif "économique" pour caractériser notre approche limitée de l'indice » (Sharpe).

Diagramme

L'indice d'Osberg et Sharpe se présente sous la forme d'une décomposition en plusieurs sous-ensembles qui permettent de mettre en évidence l'impact de chacune d'elles dans son évolution globale. Il est construit en faisant la moyenne de quatre indicateurs synthétiques, portant respectivement sur des aspects jugés centraux par leurs promoteurs (cf. diagramme ci-contre) :

- **Les flux de consommation courante** par tête, c'est-à-dire les niveaux de consommation auxquels sont ajoutés les services rendus à titre gratuit par les ménages, par le biais du travail domestique et les services rendus au titre du bénévolat : consommation de biens et services marchands, flux réels de production domestique, loisirs et autres biens et services non marchands (0,4).
- **Les stocks de richesse** (économique, humaine et environnementale), ou le stock de capital national physique net par tête, c'est-à-dire la capacité à préserver le patrimoine environnemental : accumulation nette de biens corporels, de parcs de logements et de biens de consommation durables ; accumulation nette de capital humain, de capital social et d'investissement en recherche et développement ; changements nets dans la valeur des réserves de ressources naturelles ; coûts environnementaux et évolution nette de l'endettement extérieur ; le niveau de la dette détenue à l'étranger (0,1).
- **La pauvreté et les inégalités**, c'est-à-dire un indicateur synthétique de pauvreté combinant le taux de pauvreté monétaire et une mesure de l'intensité de la pauvreté ainsi que la répartition des revenus et les inégalités représentées par l'indice de Gini (0,25).
- **Le degré de sécurité ou d'insécurité économique**, c'est-à-dire la fragilité économique et la prise en compte des risques économiques et sociaux liés au chômage, à la maladie, à la vieillesse, aux ruptures de la cellule familiale, à la monoparentalité. Cette dimension est certainement la plus originale et peut être définie comme « l'inquiétude causée par l'incapacité à être protégé contre les pertes économiques potentielles » (0,25).



* Andrew Sharpe. Séminaire DARES – 15 octobre 2002

Une corrélation avec le PIB, liée au fait que certains éléments sont simultanément présents dans le PIB et l'IBE. La dimension de la consommation est relativement proche du PIB puisque les flux totaux de consommation par tête sont directement issus de la comptabilité nationale. Cependant, la corrélation n'est pas suffisamment forte pour que l'évolution de l'un contienne déjà les informations de l'autre, en effet il peut y avoir divergence entre l'évolution de la consommation individuelle et la croissance économique.

Une construction spécifique pour chacune des dimensions. À l'intérieur de chaque dimension, les variables composantes (au total 15 variables pour l'ensemble des dimensions) sont traitées de deux façons distinctes. Pour les deux premières dimensions, qui sont les plus économiques, la méthode de monétarisation est retenue, y compris pour la dégradation de l'environnement. Pour les deux dernières dimensions, qui sont plus sociales, une moyenne pondérée est effectuée.

Le choix des pondérations sont donc basés sur un souci de cohérence avec les valeurs partagées dans une société. Les auteurs font ainsi référence à des textes largement acceptés comme la « Déclaration des droits de l'Homme » par les Nations Unies pour procéder à certains de leurs choix techniques. Son article 25 stipule que « *toute personne a droit à un niveau de vie suffisant et à la sécurité économique* ». Cela est repris dans deux dimensions que retiennent Osberg et Sharpe pour construire l'IBEE, auxquelles ils adjoignent un indice de répartition des revenus et d'accumulation du capital (productif, naturel, social et humain).

Un principe de transparence qui permet de choisir d'autres pondérations pour permettre des débats autour du sens à donner au bien-être économique. Les pondérations affectées à chacune des dimensions sont visibles et peuvent être modifiées aisément. En effet, puisque le progrès et le bien-être sont des notions normatives, il ne semble pas possible de recourir à une norme absolue et à des critères universels pour les mesurer. La légitimité de l'indicateur tient au fait qu'il est conçu pour permettre de refléter les valeurs et les conceptions des utilisateurs.

DIFFUSION / DÉCLINAISON LOCALES

Une application au cas français de l'IBEE

Faute de données disponibles, Osberg et Sharpe n'avait pu appliquer leur indice au cas français, deux chercheurs français s'y sont attelés² en prêtant une attention particulière aux variables relatives à la pauvreté qui sont depuis un certain temps au cœur des débats français sur le bien-être. Leurs travaux ont permis de tester la méthodologie d'Osberg et Sharpe à partir de données fiables pour calculer les différentes dimensions d'un IBEE français qui permette de comparer l'évolution du bien-être sur la période 1980-2005. L'indice prend la valeur 100 au début de la période d'observation.

Cette présentation en quatre dimensions permet de visualiser les diverses composantes de ce bien-être. Le graphique montre que sur la période 1980-2005, malgré une croissance assez soutenue de la

consommation privée, l'IBEE enregistre une réduction du bien-être économique depuis 2002 et permet d'identifier les raisons majeures de ces évolutions : une certaine stabilité depuis plusieurs années de l'état des inégalités et de la pauvreté, et surtout une forte réduction, sur l'ensemble de la période, de la sécurité économique en France. (cf. graphique ci-dessous)

ÉVALUATION

Les limites

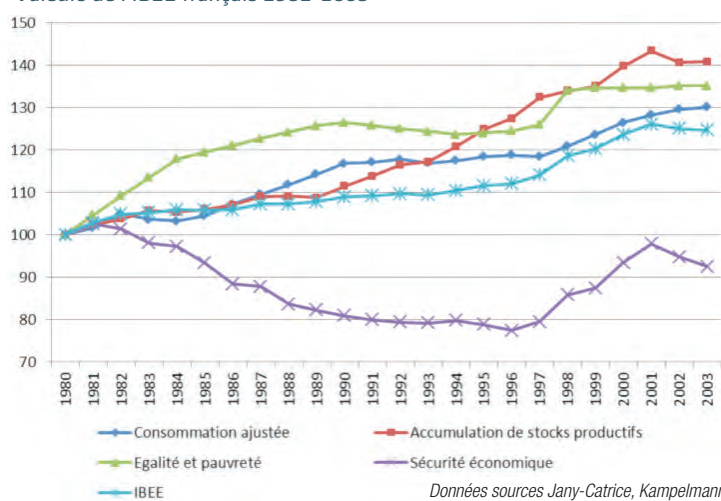
Les hypothèses sur lesquels repose le choix des variables renvoient à des conceptions parfois contestables. On peut notamment citer le fait que le bien-être économique soit directement corrélé aux volumes de biens et de services consommés ou encore que la valeur loisir s'appuie sur l'hypothèse que le temps non travaillé soit le résultat d'un libre choix, ce qui est loin d'être toujours le cas. On peut aussi se demander pourquoi d'autres variables, telles que la qualité de l'emploi, ne sont pas incluses dans le calcul de cet indicateur.

Les atouts

Cet indicateur présente de nombreuses qualités, il a suscité de nombreux débats académiques et constitue une source d'inspiration pour la construction d'indicateurs de bien-être. Il constitue un outil original à maints égards (cf. encadré p. 95), parmi ses atouts, on peut citer :

- **Un outil d'évaluation global du bien-être de la société et de son évolution** car les dimensions économiques et sociales y jouent un rôle très important et par construction, il permet de mettre l'accent sur des variations relatives à partir d'une année de base sur une longue période.
- **Une légitimité internationale** de cet outil qui s'appuie sur un cadre méthodologique et théorique solide, il a été relayé par des institutions internationales telles que l'OCDE lui offrant ainsi une certaine reconnaissance et visibilité³.

Valeurs de l'IBEE français 1981-2003



Données sources Jany-Catrice, Kampelmann

² Cf. Florence Jany-Catrice et Stephan Kampelmann. *L'indicateur de bien-être économique : une application à la France. Revue française d'économie. Année 2007 Volume 22 Numéro 1 pp. 107-148*

³ Et en France il a fait l'objet d'un séminaire organisé par la DARES en 2002

- **La simplicité de sa représentation** graphique confère à cet outil une grande lisibilité : une courbe en hausse ou en baisse indique une amélioration ou une dégradation de la dimension du bien-être et cela de la même manière pour les 4 indices qui le constituent de manière permettant d'identifier l'impact de chacune des dimensions sur la résultante globale qu'est l'IBEE.
- **Cet indicateur a la capacité de susciter des débats portant sur des choix de société.** Du fait de la transparence de sa construction permettant de choisir d'autres pondérations.



POUR EN SAVOIR PLUS

« Une évaluation de l'indicateur de bien-être économique dans les pays de l'OCDE ». Séminaire de la DARES, 15 Octobre 2002.

Sharpe A., Méda D., Jany-Catrice F. et Perret B. « Débat sur l'indice de bien-être économique ». Travail et Emploi, n° 93, Janvier 2003.

Florence Jany-Catrice et Stephan Kampelmann. « L'indicateur de bien-être économique : une application à la France ». Revue française d'économie. Année 2007 Volume 22 Numéro 1 pp. 107-148

DOMINIQUE MÉDA RELÈVE PLUSIEURS ÉLÉMENTS IMPORTANT DANS L'INDICE D'OSBERG ET SHARPE

Le premier c'est le fait de partir de l'idée que chaque société, inscrite dans un territoire donné avec ses ressortissants, ses institutions, dispose d'un patrimoine (patrimoine tout à la fois de biens physiques, naturels, culturels, d'un état donné de santé, d'éducation, de sécurité) et que les évolutions de ce patrimoine importent tout autant que les évolutions de la seule production ou du revenu tiré des échanges de biens et services. Il y a donc bien l'idée que nous héritons à chaque moment d'un système que nous devons maintenir ou améliorer et que nous devons suivre les évolutions de ces ressources de la même manière que celles de ce que nous produisons à partir de ces ressources. L'idée sous-jacente est que nous formons une société, un collectif, qui reçoit un patrimoine général dont nous devons suivre les différents états. C'est à ce titre qu'ils prennent en considération non seulement les ressources qui pourront un jour aussi être vendues, mais également simplement celles dont nous disposons gratuitement, librement. Ces différents éléments du capital naturel n'ont pas de valeur marchande appropriables par une unité déterminée et ne constituent pas une réserve de valeur au sens des comptes de patrimoine. Ils prennent en compte la valeur des ressources non encore exploitées, mais aussi des atteintes à l'air ou à l'eau, le capital humain, la recherche et développement, tantôt en donnant une valeur à ces éléments tantôt en retranchant du stock de richesse le coût de certaines dégradations, pour obtenir un stock net de richesse.

C'est aussi parce qu'ils font leur cette approche de la société comme collectif disposant d'un patrimoine et ayant une valeur qu'ils introduisent une seconde dimension, qui est celle de la répartition des revenus : ils prennent en compte non seulement la pauvreté mais aussi la disparité des revenus, recto de l'idée que nous vivons en collectif et

que celui-ci ne peut pas se permettre des écarts trop forts entre ses membres, car il en va de sa stabilité et de sa longévité. Cela suppose-t-il que chacun soit doté d'une répulsion pour les inégalités ? Non, cela suppose peut-être que l'on a compris que des inégalités trop fortes finissent par avoir un coût élevé ou ne sont pas cohérentes avec l'idée d'inscription dans la durée de cette société et que, comme le notait déjà Tocqueville, l'inscription de la société dans la durée va de pair avec l'existence de conditions de vie relativement proches

La troisième dimension que Osberg et Sharpe nous invitent à prendre en considération est sans doute encore plus originale : il s'agit de l'insécurité économique. Les auteurs rappellent qu'il n'y a pas de définition généralement reconnue de l'insécurité économique. En s'appuyant sur la Déclaration Universelle des droits de l'homme, ils analysent les évolutions des quatre grands risques sociaux : maladie, vieillesse, chômage et monoparentalité et les rapatrient dans la construction de l'indicateur de bien-être économique. Sont prises en considération, non pas les dépenses à la charge des régimes publics mais la part de couverture des risques restant à la charge des individus. Cette manière de procéder est très intéressante, notamment parce qu'un tel indicateur met en évidence le rôle des politiques publiques dans la diminution de l'insécurité économique. Les auteurs mettent ainsi en évidence combien le recul de l'indemnisation du chômage explique la dégradation de l'indice de bien-être économique sur les 20 dernières années. Est ainsi mise en évidence la forte contribution de l'insécurité due au chômage et à la monoparentalité aux faibles scores de l'indice de sécurité économique et de l'indice global de bien-être.

5 BIP 40 / BAROMÈTRE DES INÉGALITÉS ET DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE



ORIGINE / PROMOTEURS

Cet indicateur est issu des travaux du RAI (Réseau d'Alerte sur les Inégalités). Celui-ci a été créé en 1995 à la suite de l'occupation d'un grand immeuble, rue du Dragon à Paris, par le DAL (l'association Droit Au Logement) qui fut l'occasion de multiples rencontres. Le RAI est un collectif qui regroupe des associations comme Droit au logement (DAL), Agir ensemble contre le chômage (AC !), Points Cardinaux, Raisons d'Agir ou le Groupe d'information et de soutien aux immigrés (GISTI) mais aussi des syndicats comme le Syndicat National Unifié des Impôts (SNUI - Groupe des 10), la Fédération des Finances CGT, le syndicat CGT de l'Insee, des hauts fonctionnaires qui travaillent à la dénonciation des mécanismes producteurs et reproducteurs d'inégalités et de pauvreté en France ou des chercheurs (sociologues, économistes, juristes...), issus notamment de l'ex-Centre d'études sur les revenus et les coûts (CERC)¹.

Le nom choisi pour cet indicateur, issu de ce collectif, est un acronyme inversé du PIB, auquel est ajouté le nombre 40, en écho à un autre indicateur dominant dans les sphères financières, le CAC 40. Cette référence ironique au PIB et au célèbre indicateur boursier entend dénoncer la domination de ces deux indicateurs dans le débat public, au détriment des indicateurs sociaux. L'idée a été suggérée par le journaliste Denis Robert, invité à une réunion du RAI, par Jean-Baptiste Eyraud, le porte-parole de DAL. A cette époque, à la fin des années 1990, les principales chaînes de télévision commençaient à afficher régulièrement en direct les cours de la Bourse, au bas des écrans clignotait le CAC 40, d'où la question du journaliste « *Ne pourrait-on pas faire la même chose pour la pauvreté ?* ».

La première expression publique relative au BIP 40 est la parution d'un dossier du mensuel Alternatives économiques, en avril 2002, dans le cadre de la campagne pour les élections présidentielles pour apporter une meilleure connaissance de la pauvreté et des inégalités de la société française. Il s'agissait de nourrir le débat social autour des inégalités et de la pauvreté et de réfléchir aux alternatives à leur opposer.

¹ Le CERC est dissous par le gouvernement d'Édouard Balladur en 1994 et transformé en CSERC (conseil supérieur de l'emploi des revenus et des coûts), avec une modification de ses missions. La majeure partie des cadres du CERC sera intégrée au personnel de l'Insee, de la Dares et du Sesi qui récupéreront aussi la responsabilité des travaux et études réalisés auparavant par le centre.

PARTI-PRIS / VISÉE

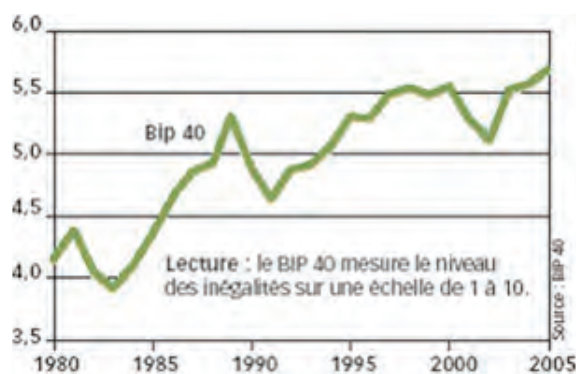
La mise au point du BIP 40 est parti de l'idée que la « santé sociale » mérite un indice synthétique au même titre que la santé boursière ou économique. Cette initiative avait plusieurs objectifs :

- **Rendre visibles d'autres dimensions que la seule composante monétaire de la pauvreté.** L'objectif du BIP 40 était de remettre dans le débat public la question des inégalités en proposant une grille de lecture de la réalité sociale qui permette d'aborder de multiples problèmes, le chômage traduisant évidemment une inégalité majeure, mais les inégalités étant loin de se réduire aux questions d'emploi. En effet, à partir de 1980, on parle plutôt du chômage et de l'emploi qui tendent à masquer les processus de production et de reproduction des inégalités à la source des phénomènes de pauvreté. De fait, cet indicateur a été créé à la suite d'une polémique sur l'utilisation du taux de pauvreté relative² comme indicateur de mesure de la pauvreté et des inégalités. Or, les acteurs du RAI étaient convaincus que la question de la pauvreté ne se résumait pas à un indicateur unidimensionnel.
- **Attirer l'attention sur une mesure censée donner un « résumé » de la situation sociale.** Le BIP 40 avait aussi pour objectif un « *effet symbolique de controverse afin de produire une vue d'ensemble de la situation dans une vision d'alerte sur l'amélioration ou la détérioration de la santé sociale d'un pays, ou d'un territoire* »³.
- **Chercher l'efficacité pour réduire la pauvreté en actionnant les bons leviers.** De fait, cette initiative a entraîné la saisine du CNIS (Conseil national de l'information statistique) qui a produit un rapport. Celui-ci n'est pas favorable aux indicateurs synthétiques et préconise plutôt l'établissement d'un panorama d'indicateurs, à partir d'un système d'information national prenant en compte les aspects non monétaires de la pauvreté. Mais au-delà de cet avis, cette initiative a eu le mérite d'avoir aiguillonné le système d'information public. Le débat suscité par la diffusion du BIP 40 va finalement aboutir à la décision du CNIS de mettre en place en 2006 un groupe de travail présidé par Jacques Freyssinet et destiné à proposer des moyens pour mieux prendre en compte les inégalités, et pas seulement la pauvreté, dans la statistique publique.

² Équivalent à la part des personnes vivant avec moins de 60 % du niveau de vie médian.

³ F. Jany Catrice et J. Gadrey.

L'évolution des inégalités et de la pauvreté depuis 1980 d'après l'indicateur BIP 40



L'indicateur synthétique progresse quand les inégalités et la pauvreté augmentent. Sur 25 ans (1980-2004) Le BIP 40 fait apparaître une sensible dégradation de la santé sociale de la France, malgré des périodes de répit dans cette progression : 1981-1983 ; 1989-1991, 1999- 2002 avant d'augmenter à nouveau entre 2002 et 2005, comme l'indique le graphique. La dégradation de la situation a été particulièrement marquée pour la dimension « travail et emploi ». La hausse du taux de chômage, l'aggravation des inégalités entre catégories sociales face au chômage et la hausse de la proportion de chômeurs non indemnisés auraient contribué pour un quart à cette montée des inégalités, qui s'expliquerait également par la précarisation de l'emploi et la dégradation des conditions de travail et de logement. En revanche, s'il n'y a pas de dégradation globale de l'indicateur synthétique de santé, c'est notamment parce que la progression constante de l'espérance de vie contrebalance une inégalité qui s'accroît depuis le début des années 1980, à savoir l'écart d'espérance de vie entre les cadres et les ouvriers.

DIMENSIONS / DOMAINES

Cet indicateur multidimensionnel propose une transposition de l'ISS (cf. fiche p.74) à la France. Tout comme l'ISS, dont il est issu, le BIP 40 est un indicateur à dominante sociale. Dans cette transposition française, le choix a été fait d'orienter sur la question des inégalités et de pauvreté. Il se compose de six grandes dimensions et de 58 variables qui ont été choisies par le collectif parmi l'information statistique disponible et sont synthétisées sous forme d'un indice (cf. encadré p. 98). Les choix ont été faits en fonction de l'expression des inégalités (de genre, sociales, intergénérationnelles) et des aspects qui « comptent » dans le débat français, de sorte que ces données apparaissent comme un résumé des grands problèmes sociaux contemporains français : le revenu, le travail et l'emploi, l'éducation, la santé, le logement, la justice.

MODALITES D'AGREGATION

La méthodologie retenue pour procéder à cette agrégation s'inspire des travaux réalisés sur cette question pour le calcul de l'IDH (Indice du développement humain du PNUD) (cf. p. 78) qui est une moyenne de trois indices. La même méthode a été reprise pour le BIP 40, mais avec un nombre plus important de données, regroupées en six domaines. Cette démarche comporte deux étapes :

- **Calculer un indice pour chaque dimension** mesurée par plusieurs variables normalisées par un chiffre compris entre 0 et 10 selon sa meilleure performance (valeur 10 pour la meilleure et 0 sa pire performance sur une période de 20 ans)⁴. Une valeur élevée de l'indice signifiera que les inégalités, les taux de pauvreté, sont plus élevés en moyenne qu'au cours de la période d'étalonnage.
- **Agréger les indices** normalisés par dimension pour obtenir un indicateur global (le BIP 40). Une pondération différente est accordée aux six dimensions par les concepteurs de cet outil. Une plus grande importance est donnée aux indices revenus et emploi qui ont un poids de un quart chacun, alors que les autres indices représentent chacun un huitième. Certes, ces choix sont conventionnels mais on ne peut aborder la question des inégalités sans formuler un jugement sur l'importance que l'on accorde à tel ou tel aspect.

Certes, le choix des indicateurs et des pondérations reste en partie subjectif mais ceci a été compensé par le processus d'élaboration qui est resté très collectif. Des groupes de travail ont été constitués, regroupant des experts, des collecteurs locaux de données sociales, des fonctionnaires territoriaux, des associations. Dans chaque cas, ces groupes ont interprété les résultats obtenus, débattu des pondérations entre les différentes composantes de l'indicateur, du choix des variables et fait des propositions alternatives.

DIFFUSION / DECLINAISON LOCALES

Une territorialisation du BIP 40 a été réalisée dans le Nord Pas de Calais par Florence Jany-Catrice et Stephan Kampelmann. Le déficit de données au niveau régional n'a pas permis de transposition mécanique de ce baromètre à ce niveau territorial. Trois variantes ont été proposées :

- **un baromètre réduit** (BIP réduit) à partir des 45 variables disponibles dans la base de données régionales (soit un taux de couverture de 75% du BIP 40 national) ;
- **un baromètre régionalisé** (BIP régionalisé), dans lequel les variables manquantes sont remplacées par des proxys nationaux : 15 variables nationales complètent, dans cette variante, le baromètre régional ;
- **un baromètre régional** constitué à partir de 29 variables identifiées pour leur disponibilité et leur pertinence par rap-

⁴ Ce choix méthodologique rend déterminant la période de temps retenue.

CONSTRUCTION DES INDICES QUI COMPOSENT LE BIP 40

L'**indice revenu** est construit à l'aide de quinze indicateurs répartis en quatre groupes :

- un **indice de salaires** mesuré par l'écart inter-déciles, ratios de salaires hommes-femmes et ratio 26-30 ans par rapport aux 41-50 ans, part des salaires dans l'ensemble des salariés, SMIC mensuel net par rapport au salaire moyen à temps complet,
- un **indice de la consommation** mesuré par l'indice de pouvoir d'achat, taux de surendettement des ménages, taux d'incidents de crédits,
- un **indice des inégalités de revenus et de fiscalité**, mesuré par la part des revenus financiers dans le revenu disponible brut des ménages, part des salaires dans la valeur ajoutée, part des foyers soumis à l'impôt sur la fortune dans les foyers déclarant l'impôt sur le revenu et part de l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales,
- un **indice de la pauvreté** mesuré par le revenu garanti moyen (défini par la moyenne pondérée des minima sociaux existants) rapporté au revenu disponible moyen, nombre d'allocataires de minima sur le nombre de ménages, part de la population vivant des minima sociaux, part des prestations sociales dans le revenu disponible brut des ménages.

L'**indice travail et emploi** est construit à l'aide de vingt-quatre indicateurs répartis en quatre groupes :

- un **indice relatif aux conditions de travail** mesuré par la part du travail le dimanche, part du travail de nuit, taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt, durée moyenne des arrêts de travail pour accident, taux de fréquence des accidents mortels, nombre de maladies professionnelles reconnues, pénibilité, travail répétitif,
- un **indice de chômage** mesuré par le taux de chômage BIT, taux de chômage « complémentaire » au chômage officiel, ratio taux de chômage Homme / Femme, ratio taux de chômage <25 ans / 25-49 ans, ratio taux de chômage cadres / employés, ratio taux de chômage cadres / ouvriers, part des chômeurs de longue-durée dans les chômeurs, part des chômeurs indemnisés,

- un **indice de précarité** mesuré par le taux de temps partiel, taux d'intérim, taux de contrat à durée déterminée (CDD), part des femmes dans le temps partiel et taux de sous-emploi,
- un **indice portant sur les relations professionnelles** mesuré par le nombre de journées de grève rapportées à la population salariée occupée, la part des votes aux comités d'entreprises allant à des candidats non-syndiqués et la part des salariés protégés licenciés dans les salariés licenciés.

L'**indice éducation** est construit à l'aide de cinq indicateurs : l'accès au baccalauréat, les sorties du système éducatif, les inégalités de niveau en Français et en mathématiques, la proportion d'enfants de cadres par rapport aux enfants d'employés dans les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles).

L'**indice santé** est construit à l'aide de cinq indicateurs : l'espérance de vie à la naissance, la différence d'espérance de vie entre cadres et ouvriers, la part des dépenses de santé dans le PIB, la part des dépenses de santé prise en charge par les ménages et la disparité des densités médicales régionales.

L'**indice logement** est construit à l'aide de cinq indicateurs : le poids des dépenses de logement dans la consommation des ménages, l'indice du prix des loyers rapportés à l'indice des prix à la consommation, la part des mises en chantier aidées PLA (Prêt locatif aidé) dans les mises en chantier, la part du montant d'aides personnelles au logement dans la consommation de logement et le nombre de plaintes en justice des bailleurs pour impayés de loyers.

L'**indice justice** est construit à l'aide de quatre indicateurs : le taux d'incarcération, le taux de détention provisoire, la part des condamnés à des peines de plus de cinq ans et le taux de reconnaissance des demandes de statut de réfugiés.

port au projet. Ce BIP régional vise à être un outil facilitant les comparaisons inter-régionales si d'autres régions françaises venaient à s'engager dans ce type de construction d'un indicateur synthétique des inégalités et de la pauvreté.

RÉSULTATS / ÉVALUATION

Les limites

- Ce baromètre n'a pas atteint un niveau de notoriété élevé. Bien qu'il soit très riche, il n'est pas cité par la Commission Stiglitz. Cette « invisibilité » est sans doute dû au fait qu'il n'a pas de visée universelle comme l'IDH et reste centré sur les questions portées par le débat social en France.

- Le BIP 40 repose sur des statistiques existantes qui font défaut sur certains sujets, comme la santé par exemple. En effet, la construction de cet indice a dû faire face à la mauvaise qualité du système statistique français pour tout ce qui touche à la pauvreté et aux inégalités. Notons que cette initiative a néanmoins permis de grandes avancées en la matière.
- Des choix de pondération des indices qui restent subjectifs. Comme tout indicateur agrégé, le BIP 40 doit faire face au défi de traduire en un chiffre unique une réalité multiple. La pondération d'un certain nombre de données implique des choix nécessairement subjectifs tout comme l'agrégation de séries hétérogènes.
- Une actualisation insuffisante pour rendre compte des

évolutions et servir de support au débat sur les inégalités. L'ambition de départ était de produire un baromètre au moins mensuel mais le BIP 40 n'a pas été tenu à jour, en raison de l'absence de moyens pour mener à bien ce travail reposant entièrement sur des bénévoles, et sa dernière valeur remonte à 2004.

Les atouts

- **Un indicateur qui permet une interactivité citoyenne.** Conscient de l'écueil de la « subjectivité » portant notamment sur les choix de pondération, le site Internet du BIP 40 propose aux Internautes de décider eux-mêmes du poids à donner aux différentes variables. D'autre part, la mise au point d'un BIP régional s'est fait sur la base de la concertation.
- **Ce nouveau baromètre a permis d'attirer l'attention sur les dimensions non monétaires** des inégalités. En outre, au-delà du commentaire descriptif de l'indicateur et de ses variations, il est possible d'expliquer les raisons de ces variations et leur lien avec un certain nombre de politiques publiques.
- **La grande variété des variables mobilisées** (58) donne une très bonne appréciation de la situation sociale.



POUR EN SAVOIR PLUS

(Voir le site www.bip40.org/fr/).

Pierre Concialdi, « Le BIP 40 : alerte sur la pauvreté ». In Statactivisme. Sous la direction de : Isabelle Bruno, Emmanuel Didier et Julien Prévieux. Ed Zones. Avril 2014

6 BLI / BETTER LIFE INDEX



ORIGINE / PROMOTEURS

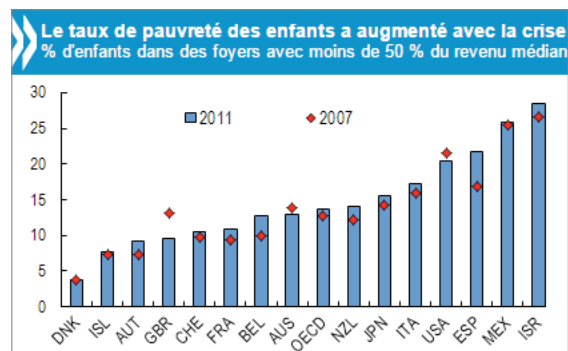
L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), est née en 1960 lorsque 18 pays européens, les États-Unis et le Canada ont uni leurs forces pour fonder une organisation vouée au développement économique. L'organisation compte 35 pays-membres à travers le monde, de l'Amérique du Nord et du Sud à l'Europe et l'Asie-Pacifique. En font partie beaucoup des pays les plus avancés, mais aussi des pays émergents comme le Mexique, le Chili et la Turquie. Depuis sa création, l'OCDE « aide les pouvoirs publics à imaginer et à promouvoir les politiques qui amélioreront le bien-être économique et social partout dans le monde, en travaillant avec les gouvernements afin de comprendre quel est le moteur du changement économique, social et environnemental ». Plus récemment, dans l'objectif d'évaluer le bien-être et le progrès en allant au-delà des indicateurs traditionnels comme le PIB, l'OCDE est devenue un acteur très actif du débat sur la mesure du bien-être.

En mai 2011, à l'occasion de son cinquantième anniversaire, l'OCDE a présenté « The Better Life Initiative » (l'Initiative du vivre mieux), aboutissement de plusieurs années de travail s'inscrivant dans le cadre de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi qui avait prôné la mise en place d'indicateurs mettant l'accent sur la mesure du « bien-être » dans les statistiques économiques. Cette initiative de l'OCDE se décline de plusieurs manières :

- La publication d'un rapport « Comment va la vie ? Mesurer le bien-être » qui présente un large éventail d'indicateurs pour les 34 pays de l'OCDE¹.

¹ Sur les 35 que compte aujourd'hui l'OCDE car la Lettonie n'a adhéré à l'OCDE que le 1^{er} juillet 2016.

La troisième édition (2015) apporte en outre des éclairages nouveaux sur le bien-être, elle inclut un chapitre sur le bien-être des enfants, les données montrent que tous ne prennent pas un bon départ dans la vie, ils figurent parmi les principales victimes de la montée actuelle des inégalités (cf. schéma ci-dessous). Le rapport aborde également les liens entre bénévolat et bien-être en mettant en évidence le fait que ces activités non marchandes peuvent être à l'origine d'un cercle vertueux et entraîner de nombreux avantages en termes de bien-être, tant pour les bénévoles eux-mêmes que pour la société dans son ensemble². Enfin, le rapport examine les inégalités en matière de bien-être entre différentes régions à l'intérieur des pays et montre que le lieu où l'on vit peut influencer sur la qualité de vie des personnes.



- L'indicateur du vivre mieux fait également partie de l'Initiative du vivre mieux. Il s'agit d'un outil de visualisation des facteurs que l'OCDE considère comme essentiels au

² Le travail non rémunéré utile à la collectivité produit des biens et des services qui ne sont pas intégrés aux statistiques économiques traditionnelles, et dont la valeur représente 2 % environ du PIB en moyenne dans les pays de l'OCDE.

11 thèmes qui participent au bien-être :



Chaque fleur représente un pays et chaque pétale représente un thème.

Pondérez chaque thème en fonction de l'importance que vous lui accordez.



bien-être. La page d'accueil présente une comparaison des résultats pour l'ensemble des pays sur ces critères. Elle est accompagnée d'une application web interactive (your better life index) (cf. illustration p. 100) qui permet aux utilisateurs de comparer les pays en fonction des dimensions du bien-être qu'ils considèrent comme les plus importantes. Les pondérations sont attribuées par les utilisateurs, de 0 (« pas important ») à 5 (« très important »), la somme des pondérations étant égale à 100 %³.

PARTI-PRIS / VISÉE

Cet indicateur a pour but de proposer une alternative au Produit National Brut (PIB) comme moyen de comparaison entre pays. En prenant en compte d'autres indicateurs de mesure que la richesse monétaire, l'OCDE poursuit deux grands objectifs.

Accompagner l'action des pouvoirs publics.

Il s'agit d'identifier les domaines dans lesquels les pays, y compris les plus riches, peuvent agir pour améliorer le bien-être de leurs citoyens. Or, le bien-être est un phénomène multidimensionnel, qui recouvre des aspects de la vie aussi divers que l'engagement civique, le logement, le revenu des ménages, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les compétences ou encore l'état de santé. Pour évaluer si la vie devient meilleure, il est donc nécessaire de disposer d'un large éventail d'indicateurs, susceptibles de rendre compte de la réalité vécue par les individus. Car pour élaborer des « politiques meilleures pour une vie meilleure », il est indispensable de mieux comprendre la situation de la population en matière de bien-être.

Identifier les facteurs clé du bien-être.

Afin d'être mieux armée pour conseiller les décideurs publics et les aiguiller sur les priorités sur lesquelles ils devraient se concentrer pour offrir une meilleure vie à leurs citoyens, l'OCDE a voulu « s'intéresser plus précisément aux gens en mesurant ce qui compte pour eux ». Il s'agit de mieux comprendre ce qui motive les réponses des utilisateurs.

Dans cette optique, l'indicateur du vivre mieux a été conçu pour faire participer les citoyens à ce débat en leur donnant les moyens d'exprimer leur avis via la base de données accessible au public. La collecte des réponses vise à créer une base de données pour mesurer les opinions sur ce qui importe le plus dans la vie. Au fil du temps, cela permettra à l'OCDE d'établir un tableau de ce que les citoyens, partout dans le monde et dans chaque pays, considèrent comme important pour avoir une vie satisfaisante⁴. En France, les utilisateurs classent en priorité la santé, la satisfaction à l'égard de la vie et l'éducation.

3 L'application web qui permet de construire l'indicateur exige au départ d'établir certaines pondérations par défaut. Pour plus de simplicité, la valeur -1- est affectée à l'ensemble des critères.

4 Plus de 3 millions de visites dans le monde dont 231 000 en France (en 2013).

DIMENSIONS / DOMAINES

Pour construire l'indicateur du vivre mieux l'OCDE s'appuie sur une approche qui s'inspire de celle proposée par la commission Stiglitz.

Le bien-être actuel, à travers un cadre de mesures qui comprend 11 dimensions différentes, regroupées sous deux grandes thématiques :

– Les conditions matérielles

- Revenus et patrimoine
- Emplois et salaires
- Conditions de logement

– La qualité de vie

- État de santé
- Équilibre vie privée/vie professionnelle
- Éducation compétences
- Engagement civique et gouvernance
- Liens sociaux
- Qualité de l'environnement
- Sécurité des personnes
- Bien-être subjectif

La dimension de la durabilité du bien-être est abordée sous l'angle l'évaluation des stocks de ressources qui joue un rôle déterminant dans l'évolution du bien-être. L'OCDE recense :

- le capital naturel (regroupant les ressources et écosystèmes environnementaux), le capital humain (incluant les compétences et la santé de la population),
- le capital social (les relations humaines qui favorisent la cohésion sociale, comme la confiance, la coopération ou les institutions),
- le capital économique (regroupant les actifs physiques comme les bâtiments, les machines, les moyens de transport et les infrastructures ; les actifs intellectuels et les œuvres artistiques ; et les actifs financiers).

Ces dimensions sont ensuite mesurées à l'aune d'une ou deux variables, la plupart du temps dites « objectives » mais certaines variables reposent sur une mesure subjective⁵. Notons également que l'OCDE retient des variables fortement corrélées au PIB⁶ (cf. tableau p. 102). Enfin, cette liste de variables est présentée comme évolutive, notamment parce que certains indicateurs ne sont pas disponibles, en particulier concernant la durabilité. D'autres indicateurs seront ajoutés progressivement à chaque critère.

5 Le rapport Stiglitz (2009) considère que les indicateurs de qualité de vie contiennent une dimension de bien-être perçu et une dimension objectivée contenant une diversité de composants de conditions de vie matérielles (santé, éducation, risques psychosociaux au travail, gouvernance et droits des individus, loisirs et contacts sociaux, environnement et cadre de vie, sécurité économique et physique).

6 Avec cet indicateur, le classement des pays est assez fortement corrélé au classement selon le PIB par habitant ce qui n'a rien d'étonnant compte-tenu de certaines variables retenues (revenu, patrimoine financier).

Dimensions du bien-être	Indicateurs
Logement	Coût du logement (poids du logement dans le budget des ménages)
	Accès aux équipements : % de personnes qui disposent de WC intérieurs destinés au seul usage du ménage
	Nombre de pièces / personnes dans une habitation
Revenu et patrimoine	Patrimoine financier des ménages (épargne, action...) - leur passif (emprunts..)
	Revenu disponible des ménages : montant moyen après impôt que gagne un ménage / an
Emploi	Sécurité de l'emploi : risque des salariés de perdre leur emploi (flux annuel d'entrée et de sortie du chômage)
	Revenus moyens d'activité par employé à temps plein
	Taux de chômage longue durée % à la population active qui est au chômage depuis au moins un an
	Taux d'emploi : % de la population de 15 à 64 ans qui déclare avoir un travail rémunéré au cours de la semaine précédente
Liens sociaux	Qualité du réseau social : % d'individu ayant des proches ou amis sur lesquels compter en cas de besoin
Éducation	Années de scolarité qu'un enfant de 5 ans peut espérer accomplir jusqu'à l'âge de 39 ans
	Compétence des élèves âgés de 15 ans, selon l'enquête PISA (programme international pour le suivi des élèves)
	Niveau d'instruction : % de la population de 25 à 64 ans, ayant obtenu au minimum un diplôme d'enseignement secondaire du second cycle
Environnement	Qualité de l'eau : % d'individu se disant satisfait de la qualité de l'eau
	Pollution atmosphérique : concentration moyenne annuelle en microgramme/m3 de particules fine (PM 2,5) dans les quartiers résidentiels des villes de plus de 100 000 habitants
Engagement civique	Participation des parties prenantes à l'élaboration de réglementations : transparence du gouvernement lors des processus d'élaboration des réglementations
	Participation électorale : % d'inscrits sur les listes électorales ayant voté lors d'une élection récente
Santé	Auto-évaluation de l'état de santé : % de personnes décrivant leur état de santé comme « bon » ou « très bon »
	Espérance de vie : nombre moyen d'années qu'une personne peut espérer vivre
Satisfaction	Satisfaction à l'égard de la vie : évaluation par le déclarant de leur propre satisfaction à l'égard de l'existence sur une échelle de 1 à 10
Sécurité	Taux d'homicides : nombre annuel d'homicides volontaires pour 100 000 individus
	sentiment de sécurité des personnes lorsqu'elles marchent seules la nuit : % de personnes qui déclarent se sentir en sécurité lorsqu'elle marchent seules la nuit
Équilibre travail-vie	Temps consacré aux loisirs et à soi : nombre moyen de minutes / jour consacrées aux loisirs et aux occupations personnelles telles que dormir et manger
	Horaires de travail lourds : % d'employés travaillant 50 heures ou plus / semaine en moyenne

	Indicateurs subjectifs
	Indicateurs corrélés au PIB

Les données proviennent essentiellement de l'OCDE mais elles sont également tirées de sources officielles telles que les comptes nationaux, les statistiques des Nations Unies ou les Offices statistiques nationaux. Certaines s'appuient sur les données du sondage Gallup World Poll, mené par la Gallup Organization, qui conduit régulièrement des sondages d'opinion dans plus de 140 pays à travers le monde.

Leur choix s'est fait en consultation avec les pays membres de l'OCDE sur la base de plusieurs critères statistiques, tels que la pertinence (validité apparente, degré de détail, utilité pour l'action publique), et de la qualité des données (validité prédictive, portée, adéquation, comparabilité internationale, etc.)

MODALITÉS D'AGRÉGATION

Le « *Better life index* » de l'OCDE est un tableau de bord qui permet aux citoyens de ses États membres de comparer leur bien-être à partir de onze critères principaux. Ces catégories sont des indicateurs composites dont la valeur est calculée par la moyenne des indicateurs de base qui la constituent. Le score global de chaque pays est obtenu à l'aide d'une moyenne pondérée des scores sur chacun des critères. Pour les comparaisons, les différentes échelles sont normalisées par une méthode de ratio : pour chaque indicateur, le meilleur score est fixé à 10, le moins bon à 0 et les autres scores sont obtenus par homothétie.

DIFFUSION / DECLINAISON LOCALES

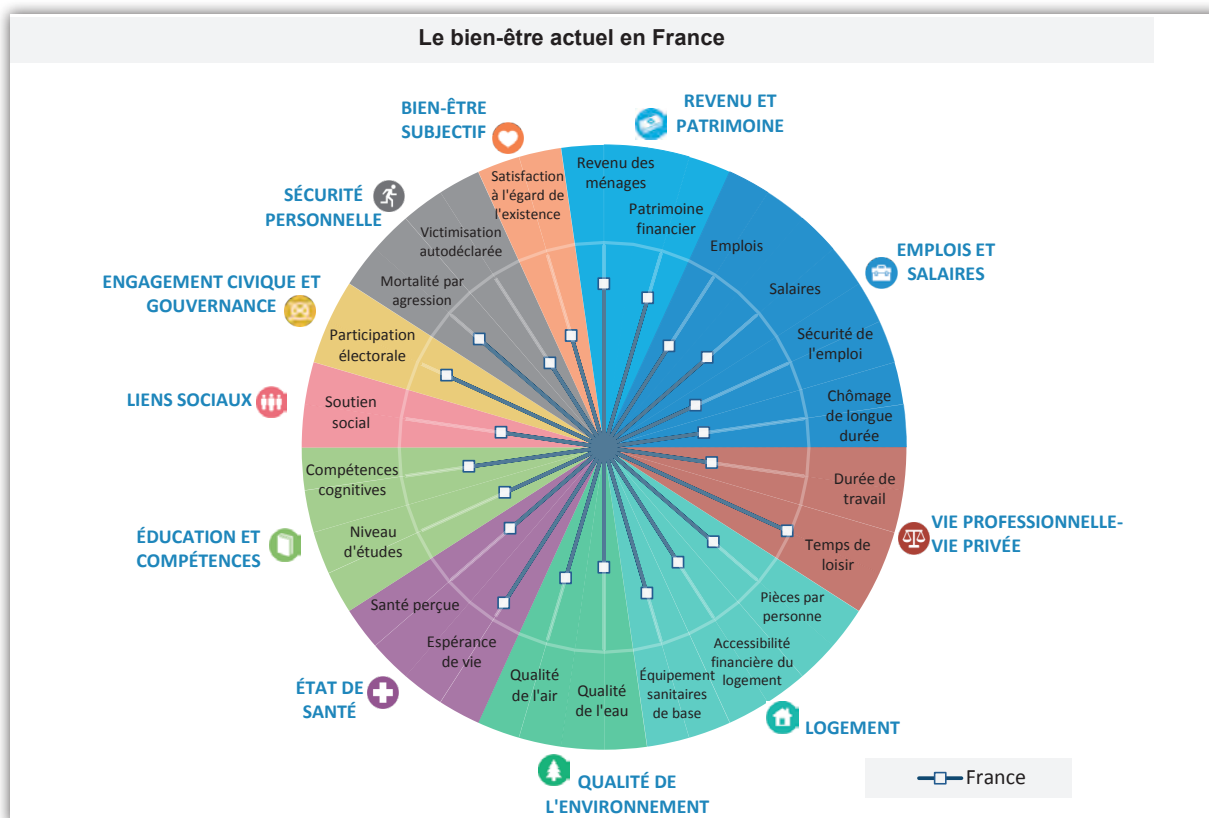
Les pays couverts par l'indicateur

L'indicateur couvre les 35 pays membres de l'OCDE, qui réunit la plupart des pays développés et plusieurs pays émergents, ainsi que trois partenaires clés le Brésil, la Russie et l'Afrique du sud. À terme, l'indicateur sera étendu à d'autres pays partenaires de l'OCDE : la Chine, l'Inde et l'Indonésie. Les indicateurs ne sont disponibles qu'à l'échelle nationale.

Résultats pour la France⁷

Les domaines où la France enregistre des résultats comparatifs très proches de la moyenne de l'OCDE pour la satisfaction dans la vie, avec un score de 6,6 et le revenu disponible ajusté net des ménages, qui s'élève à 20 000 euros par personne. Le logement moyen compte 1,8 pièce par personne en France, contre 1,7 en moyenne dans l'OCDE, tandis que 21,2 % du revenu disponible annuel des ménages français moyens sont consacrés au coût du logement, contre 20,4 % dans l'OCDE. Les compétences cognitives des jeunes de 15 ans, évaluées dans le cadre de l'enquête PISA de l'OCDE, sont également très proches de la moyenne de l'OCDE. Enfin, 87 % environ des Français déclarent avoir quelqu'un sur qui compter dans les périodes difficiles.

L'emploi est le principal domaine du bien-être où la France affiche une performance très en deçà de la moyenne de l'OCDE. En 2014, l'insécurité de l'emploi en France était supérieure à celle observée dans deux tiers des pays de l'OCDE. Par ailleurs, le chômage de longue durée (c'est-à-dire depuis un an ou plus) concernait 4,2 % de la population d'âge actif en France, ce qui est également largement supérieur à la moyenne de 2,6 % constatée dans l'OCDE. À 64,2 %, le taux d'emploi des 15-64 ans en France est aussi légèrement inférieur à la moyenne de l'OCDE (65,8 %).

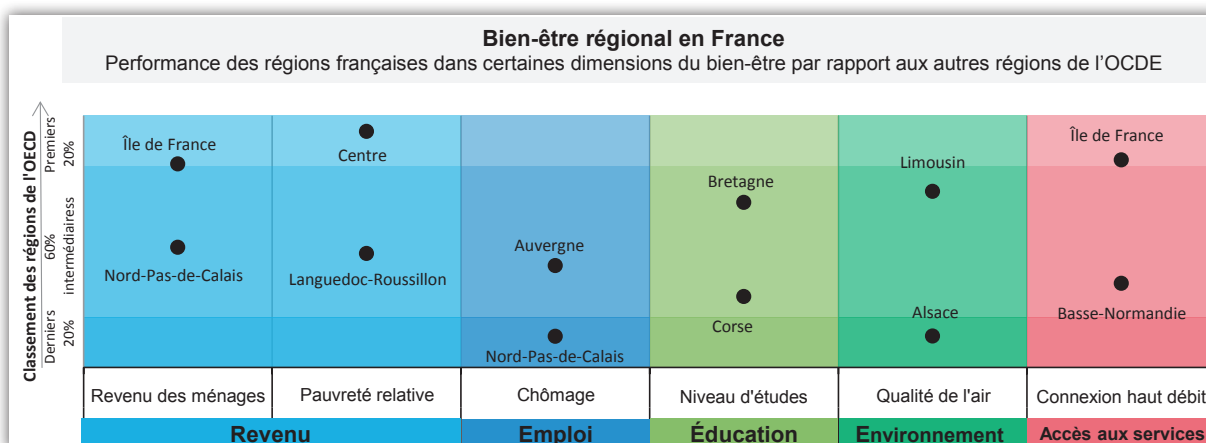


⁷ L'OCDE a publié une version française intitulée « l'indice du mieux-vivre en France ».

Au niveau régional⁸

Ce rapport dresse un tableau complet du bien-être dans 362 régions de l'OCDE à travers un examen des aspects les plus importants qui déterminent la vie des personnes, soit 9 critères comparés : le revenu, l'emploi, le logement, la sécurité, l'éducation, la santé, l'accès aux services, l'environnement et l'engagement civique. Ces grands domaines sont comparés selon une notation relative de 0 à 10 et composés de 11 indicateurs.

Le rapport souligne que les disparités en matière de conditions matérielles et de qualité de vie sont souvent plus importantes entre régions d'un même pays qu'entre pays différents. De nombreux pays de l'OCDE ont vu s'accroître l'écart entre leurs régions les plus performantes et les moins performantes. La France est l'un des pays de l'OCDE où les écarts régionaux sont les plus importants.



RÉSULTATS / ÉVALUATION

Les contraintes

- **Lisibilité.** Le bien-être est un concept pluridimensionnel qui nécessite un indicateur pluridimensionnel mais il peut être difficile d'extraire une seule image à partir d'une mosaïque complexe.
- **Une convention individualiste du bien-être** qui est déconnectée de son inscription sociale. En effet, alors qu'il s'agissait d'un point essentiel de la commission Sen, il n'y a aucune variable concernant les inégalités (pauvreté, couverture par l'assurance maladie ou l'assurance chômage ou emplois précaires). Par ailleurs, « *en mettant à disposition de chaque individu un calculateur permettant, de manière quasi instantanée, de construire son indice de mieux-être personnel, l'OCDE individualise la mesure et permet à chacun de se faire son idée du bien-être, indépendamment de la qualité des institutions de protection collective* » (J. Gadrey).

- **Une légitimité démocratique limitée.** En effet le BLI n'a pas fait l'objet d'une consultation pour son élaboration car « *une chose est de laisser les gens choisir leurs pondérations, une autre est de sélectionner des variables supposées représenter le bien vivre sans expliciter la conception du bien vivre sous-jacente à ces choix [...]* Une telle méthode ne peut contribuer à construire une convention partagée du bien-vivre, contrairement à ce qui s'avère possible, par exemple, dans des conférences citoyennes où l'on délibère des « *richesses fondamentales* » d'une société ». (J. Gadrey).
- **Un choix de variables reflétant une conception du mieux-être lié à la croissance économique.** Plusieurs des variables reflètent le « toujours plus » matériel, induisant l'idée que toujours plus, c'est toujours mieux. « *Toujours plus de revenus et de patrimoine financier : cela relève-t-il du bien-être au même titre que le fait de vivre avec un air peu pollué ou en pouvant compter sur des proches ?* » (J. Gadrey). De même, seulement deux variables sur l'environnement sur les 24, ce qui est très peu très peu.

8 « Comment va la vie dans votre région ? » Publié en novembre 2014.

- **Fiabilité des données.** Les valeurs des critères doivent être considérées avec précaution car l'OCDE a produit ou réuni un large ensemble de données concernant tous les états membres pour chaque indicateur. Mais ces données, provenant de sources variées et représentant des mesures très diverses, sont chiffrées suivant des échelles très hétérogènes, ce qui rend difficile une comparaison directe.

Les atouts

- **Un outil instructif et ludique** permettant aux citoyens d'évaluer leur qualité de vies en fonction de leurs propres critères du bien-être. Cette méthode d'agrégation est simple à mettre en œuvre et très facile à comprendre, même par un utilisateur non expert. Le site est vraiment attrayant et l'originalité de ce comparateur en ligne est de pouvoir déterminer dans lequel des 35 pays étudiés la qualité de vie est la meilleure selon les critères de chacun. La visualisation graphique des résultats et l'architecture est simple et attrayante.
- **La diversité de champs** est très large et englobe de nombreux aspects du bien-être pour constituer une alternative au PIB.



POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.oecdbetterlifeindex.org/>

<http://www.oecdregionalwellbeing.org/>

OCDE. « Comment va la vie ? 2015. Mesurer le bien-être ». Mars 2016

OCDE. « Comment va la vie en France ». Mai 2016

Jean Gadrey. « L'indicateur du « mieux vivre de l'OCDE ». 25 mai 2011. Blog

Antoine Rolland et Jérôme Kasparian. « Étude critique du palmarès de la qualité de la vie dans les pays de l'OCDE ». 2012

Martine Durand. « L'initiative du vivre mieux de l'OCDE ». Futuribles. Mai-juin 2016

7 IBEST / INDICATEURS DE BIEN-ÊTRE SOUTENABLE TERRITORIAL



ORIGINE / PROMOTEURS

Le projet grenoblois IBEST est le fruit d'un processus de construction qui s'est déroulé sur une période relativement longue dont la chronologie peut être découpée en plusieurs étapes.

2002-2009 : émergence du projet

Depuis 2002, l'agglomération Grenoble Alpes Métropole et la ville de Grenoble ont conduit une recherche-action en matière d'observation locale en partenariat avec l'université Pierre Mendès-France, le club de l'observation sociale Rhône-Alpes, l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise et d'associations. Cette démarche, centrée au départ sur les quartiers de la politique de la ville avait pour enjeu principal de sortir d'une logique « à charge » ne décrivant que ce qui va mal et laissant de côté « ce qui ne se compte pas ».

Dans la perspective de mettre en valeur la « richesse » des quartiers et des habitants, plusieurs outils ont été testés :

- **des études socio-ethnographiques**, appelées « baromètre des quartiers », basées sur une interrogation des habitants sur la façon dont ils perçoivent et vivent au quotidien leur quartier ;
- **l'exploitation de bases de données non traitées** par l'observation (fichiers des adhérents d'associations, élus...).

Ces deux méthodes ont donné des résultats inédits et alimenté l'observation de la politique de la ville mais ont également révélé des limites sur plusieurs aspects. En termes de lisibilité d'une part, car la dimension « monographie » des baromètres des quartiers n'a pas la « force de frappe » d'un chiffre pour peser dans le débat sur la situation des quartiers. En termes de dynamiques à l'œuvre d'autre part car les bases de données ne révèle qu'un état mais ne disent rien sur les trajectoires des personnes, d'où la nécessité de ne pas se concentrer sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour avoir une vision globale.

2009-2010 : test de faisabilité d'une base de données locales

Sur la base de ces expériences, il s'agissait de se forger une culture commune en matière d'indicateurs de bien-être en s'inscrivant dans le prolongement des réflexions menées pour « mieux compter ce qui compte », tant au niveau national notamment à partir du rapport Viveret, « *Reconsidérer la richesse* » (2002) et des travaux de la Commission Stiglitz (2009) ou de l'INSEE (2012 ou 2013) qu'au niveau local à travers des expériences conduites ailleurs en France ou encore

au niveau international, via les publications du PNUD (1990-2010) ou de l'OCDE (2011).

Cette étape a été marquée par la mise à disposition d'une enveloppe financière de la Région et la signature d'une convention entre la DRASS Rhône-Alpes, l'Agence d'urbanisme de la Région grenobloise et l'université Pierre Mendès France. Grâce à ce soutien financier, le champ d'observation, au départ centré sur les quartiers de la politique de la ville, a pu être élargi à l'ensemble du territoire d'agglomération, pour tester la faisabilité du projet. Ceci s'est concrétisé par le lancement d'une base de données alternative, à l'échelle infra-communale, alimentée par des indicateurs de richesse calculés à partir de données existantes mais non récoltées et traitées. La réflexion collective a permis de formaliser les méthodes permettant de mieux identifier la qualité de vie des habitants sur le territoire : détermination des producteurs de données, exploration de nouvelles pistes, réflexion collective sur la pertinence des données et le sens des indicateurs.

2010-2011 : Création d'un questionnaire d'enquête

Cette phase a marqué le début de la mise en œuvre du projet à travers l'élaboration d'un questionnaire d'enquête pour créer les données manquantes et le test du questionnaire sur deux quartiers : un quartier « banal » pour servir de référentiel et un quartier prioritaire. Cette phase s'est achevée par la tenue d'un séminaire méthodologique en mai 2011 afin de mettre en débat les premiers résultats de la recherche-action et contribuer à ouvrir plus largement la réflexion sur l'appropriation de ces questionnements. « *Comment observer localement les richesses des territoires et des populations ? Comment compter ce qui compte et non pas seulement ce qu'on compte ?* ».

2011-2014 : projet IBEST

La dernière étape du projet a consisté en une expérimentation en vraie grandeur pour aboutir à la construction d'un indicateur de bien-être soutenable (IBEST). Cette phase s'est elle-même articulée en trois composantes étroitement imbriquées, mobilisant trois approches (qualitatives, quantitatives et participative) (cf. *infra*). Cette étape a également été marquée par la tenue de deux séminaires, l'un en juillet 2012 et l'autre en décembre 2013, réunissant élus, chercheurs et praticiens autour de la question de l'évaluation du bien-être et des défis méthodologiques posés par ces politiques innovantes. Deux rapports de synthèse ont été produits, un rapport intermédiaire faisant état des premiers résultats en octobre 2013 et un rapport final en 2015.

Un portage multi-acteur

La marque de cette démarche innovante réside dans son portage large et composé d'une pluralité d'acteurs :

- **Une initiative et un soutien des collectivités locales.** Cette recherche-action est née d'une demande locale et a bénéficié tout au long de son déroulement de l'accompagnement et de l'implication des collectivités locales, parties prenantes du projet. La ville de Grenoble et la Métropole de l'agglomération de Grenoble en constituent le terrain d'expérimentation pour faire en sorte que le diagnostic du territoire soit en mesure d'aider au pilotage des politiques publiques.
- **Un appui à l'expérimentation.** La Région Rhône Alpes, par l'intermédiaire de son Contrat Développement Durable - CDDRA, est devenu le financeur du projet expérimental IBEST.
- **Une démarche experte et pluridisciplinaire.** L'implication l'UPMF (université Pierre Mendès-France), pilote du dossier s'est incarnée de façon pluridisciplinaire, via plusieurs laboratoires : des économistes du GREG (Centre d'Economie de Grenoble)¹, des sociologues-urbanistes du PACTE² et des géomaticiens du LIG (Laboratoire d'Informatique de Grenoble)³.

En lien avec les élus des collectivités parties-prenantes et les professionnels des politiques publiques, ces différentes organisations se sont regroupées en un comité de pilotage du projet rassemblant les principaux universitaires concernés. Ce qui a prévalu dans cette démarche est donc le rassemblement de compétences plurielles et le croisement des regards au sein d'une plateforme pluridisciplinaire de réflexion permanente, venant nourrir et alimenter la réflexion collective sur les dimensions du bien-être et leurs représentations.

¹ Le Centre de Recherche en Economie de Grenoble (CREG), de l'Université Pierre Mendès-France a été créé le 1^{er} janvier 2011. Il est hébergé par la Faculté d'Economie de Grenoble (FEG). Le CREG est également un Centre associé régional (CAR) du CEREQ.

² Le Pacte est une unité mixte de recherche du CNRS et de Sciences Po Grenoble et de l'université Grenoble Alpes, qui rassemble les politistes, les géographes et les urbanistes, ainsi que des sociologues du site grenoblois. Elle accueille aussi des économistes, des juristes et des historiens.

³ Le LIG est un laboratoire d'envergure, dont les partenaires académiques sont le CNRS, Grenoble INP, INRIA Grenoble et l'Université Grenoble Alpes dont la mission est de contribuer au développement des aspects fondamentaux de l'informatique (modèles, langages, méthodes, algorithmes) et développer une synergie entre les défis conceptuels, technologiques et sociétaux associés à cette discipline.

PARTI-PRIS / VISÉE

En se plaçant dans le double champ de la recherche et de l'appui aux politiques publiques, à une échelle à la fois d'agglomération mais aussi infra communale, le projet IBEST a poursuivi un double enjeu, politique et scientifique.

Améliorer la connaissance des fonctionnements sociaux

La construction d'indicateurs de bien être soutenable répond tout d'abord à un objectif de connaissance et représente un pari fort au niveau méthodologique. En effet, il s'agit de repérer les disparités territoriales et les inégalités sociales du point de vue de la soutenabilité. En ne focalisant pas sur les statistiques classiques mais en tentant de repérer la façon dont les individus utilisent les ressources à leur disposition (capital social, relationnel, services publics, aménités urbaines...). Cette recherche, ayant pour finalité de proposer aux acteurs de la métropole grenobloise de nouveaux indicateurs, alternatifs, permettant de saisir différentes formes de bien-être et de les rendre visibles en proposant un nouveau référentiel d'observation locale utile l'action publique.

Ajuster l'intervention publique aux besoins

Le lien aux politiques publiques s'est fait autour de questions concrètes qui ont orienté la recherche. Il s'agissait de se demander en quoi les stratégies personnelles ont ou non des retombées positives pour leur environnement social et urbain et inversement en quoi l'action publique peut avoir des effets pour favoriser ou accompagner ces dynamiques existantes. Plusieurs compétences ou champs politiques d'intervention sont concernés par ce questionnement, parmi lesquels on peut citer :

- **la participation des habitants** : remise à plat des types d'engagements des habitants, leurs réseaux, leurs modes de sociabilité et les raisons qui les poussent à s'engager ;
- **l'économie sociale et solidaire** : interrogation des formes d'engagement «classiques» (de type associatif) et informels renvoyant à la question des critères de «l'utilité sociale» de ces formes institutionnelles ;
- **la politique de la ville** : repérage des richesses non révélées dans les quartiers notamment populaires ;
- **la dimension prospective** : identification des besoins non couverts, ceux susceptibles de rendre la vie/la ville plus agréable, meilleure ;
- **le développement durable** : notion qui sous-tend, d'un triple point de vue scientifique, méthodologique et éthique, la démarche de construction d'indicateurs exprimant les

dimensions d'un « bien-être » soutenable à l'échelle des territoires de la ville.

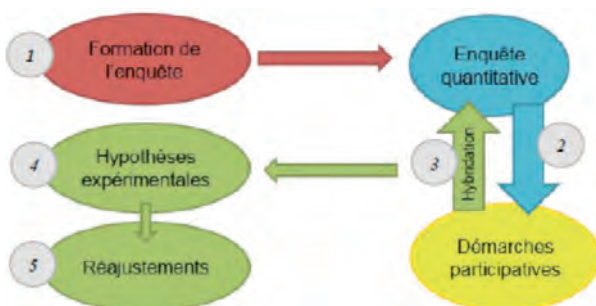
DIMENSIONS

Un cadre théorique et méthodologique

Ce projet s'inscrit globalement dans le prolongement des réflexions de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi et s'appuie, en particulier, sur la notion de « *capabilities* » qui sert de socle au déploiement de cette démarche. Ainsi, les contours de ce projet s'inscrivent dans un cadre théorique qui peut être résumé en plusieurs points :

- une hybridation méthodologique articulant deux méthodes : l'une quantitative dédiée à repérer, à partir d'une exploitation statistique, ce qui influe sur le bien-être individuel ou le bonheur alors appréhendé via la satisfaction déclarée à l'égard de sa vie, et l'autre participative destinée à prendre en considération les avis des citoyens dans la perspective d'un bien-être soutenable (cf. schéma ci-contre) ;
- une approche de la satisfaction des biens matériels mais également immatériels (identité, confiance, réassurance, lien social, estime de soi) pour élargir la vision que l'on peut avoir des « richesses » en incluant notamment celles qui échappent à une valorisation monétaire ;
- une conception multidimensionnelle du bien-être qui privilégie la façon dont interagissent entre elles les différentes dimensions du bien-être ;
- une place donnée à la dimension subjective d'un individu (ses désirs et aspirations, sa santé et sa situation psychique...) ce qui implique de recueillir des données sur le « ressenti » des personnes, leurs aspirations, leurs valeurs et leur degré d'accomplissement ;
- une prise en compte conjointe de la soutenabilité environnementale et sociale ;
- un croisement des registres scientifiques et démocratiques.

Une conception pragmatique de l'expérimentation basée sur une logique d'enquête



Source : Anne Le Roy et Fiona Ottaviani. Rapport final IBEST⁴

⁴ Sauf avis contraire, tous les schéma figurant dans cette fiche proviennent de la même source.

Un recueil des données via une enquête quantitative

Il s'agissait de tester les informations nouvelles, n'existant nulle part ailleurs et/ou pas à l'échelle des quartiers, qu'une enquête serait susceptible d'apporter sur les liens sociaux et l'engagement dans la cité, comme éléments essentiels de la qualité de vie du quotidien. (cf. encadré p. 114 et 115)

Un enrichissement des données à travers un volet participatif

Il était nécessaire pour acquérir une légitimité sociale de mettre en débat les données recueillies mais aussi d'assurer le passage d'une conception individuelle du bien-être à une conception en termes de « bien commun » basée sur l'énonciation d'un jugement d'utilité collective, plus en phase avec l'action publique. Par ailleurs, cette démarche participative était aussi un moyen de formation d'un public à travers l'expression des points d'accord, mais aussi de désaccords entre acteurs.

Au cours de l'année 2013, les données de l'enquête font l'objet d'une « mise à l'épreuve » dans le cadre de discussions collectives pour alimenter le débat et s'en trouver transformées par celui-ci. Cette démarche participative a été menée selon une méthodologie à trois étages :

- **La méthodologie Spiral⁵** (cf. encadré 3 p. 19). initiée par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la stratégie européenne de cohésion sociale. Cet outil participatif, ascendant et collaboratif d'élaboration de programmes de coresponsabilité pour le bien-être de tous a permis de faire émerger des indicateurs pour définir et mesurer le bien-être sur le territoire.
- **Trois ateliers** qui ont fait suite à cette réflexion à la base. Un atelier citoyen (sur la base d'un tirage au sort des personnes volontaires impliqués dans les groupes homogènes SPIRAL) avec la visée d'acculturer les personnes aux résultats de l'enquête quantitative afin que puisse s'élaborer un avis citoyen. En parallèle, les résultats de l'enquête ont également été travaillés d'une part avec les élus dans le cadre du comité de pilotage et d'autre part avec les professionnels des politiques publiques dans le cadre du comité technique. Les deux premiers ont élaboré un avis sur les conditions d'un bien-être collectif et soutenable dans l'agglomération.
- **Un forum hybride** s'est tenu clôturant cette démarche participative. Il réunissait une cinquantaine de personnes : des élus, des chercheurs, des professionnels et des citoyens en ayant pour but de mettre au débat la question du bien-être et d'établir les indicateurs à construire pour le mesurer. Concrètement, ce forum a permis de valider, compléter et hiérarchiser les indicateurs issus du traitement de l'enquête quantitative. Ceci s'est fait à partir de l'expression des lignes d'accord et de désaccords sur « ce qui compte ».

⁵ Aujourd'hui la démarche SPIRAL est portée par le Réseau « Together International ». Together France en est une antenne nationale, c'est une association loi 1901 fondée à l'occasion de son assemblée générale constitutive du 30 octobre 2014.

MODALITÉS D'AGRÉGATION

La confrontation entre savoirs « experts » et « profanes », ainsi qu'entre les méthodes quantitatives et les méthodes participatives était une opportunité d'enrichissement de l'analyse. Ces trois méthodologies complémentaires ont permis le passage des formulations du bien-être de l'échelle individuelle à une échelle collective et la formulation/hierarchisation des préférences par un collectif d'acteurs pluriel (élus, experts, citoyens, techniciens). Leur synthèse a été réalisée en plusieurs étapes et modalités pour aboutir à la formalisation de plusieurs « outils » de mesure traduisant le bien-être social, la qualité de la vie ou une nouvelle façon de considérer les richesses territoriales susceptibles d'être mobilisés pour fixer des objectifs de politique publique.

Un tableau de bord du bien-être soutenable

Le croisement des dimensions issues de l'enquête quantitative et des avis émanant du volet participatif a été opéré à partir de trois méthodes combinées pour sélectionner les variables à retenir. Ce travail de synthèse a abouti à un enrichissement des variables et fait émerger huit dimensions plus riches que les dimensions initiales. Ces huit dimensions ont été renseignées par 28 variables issues à la fois de sources administratives et de l'enquête quantitative (cf. [tableau p. 112](#)). Pour les sélectionnées plusieurs méthodes ont été combinées dans l'objectif d'éviter les redondances d'information et de retenir en priorité les variables qui sont à la charnière de plusieurs dimensions.

- **Une concordance** forte entre les deux sources sur certaines dimensions. Dans ce cas, le choix a été fait de retenir dans les dimensions la catégorie la plus générale permettant de synthétiser l'ensemble.
- **Une sommation ou requalification partielle** lorsque le contenu des deux sources partage des proximités, mais où chacun des avis avance des éléments assez spécifiques.
- **Un report** quand une dimension ou ses composantes n'ont pas été prises en considération dans un des deux avis. La dimension formulée est alors reportée en tant que telle.

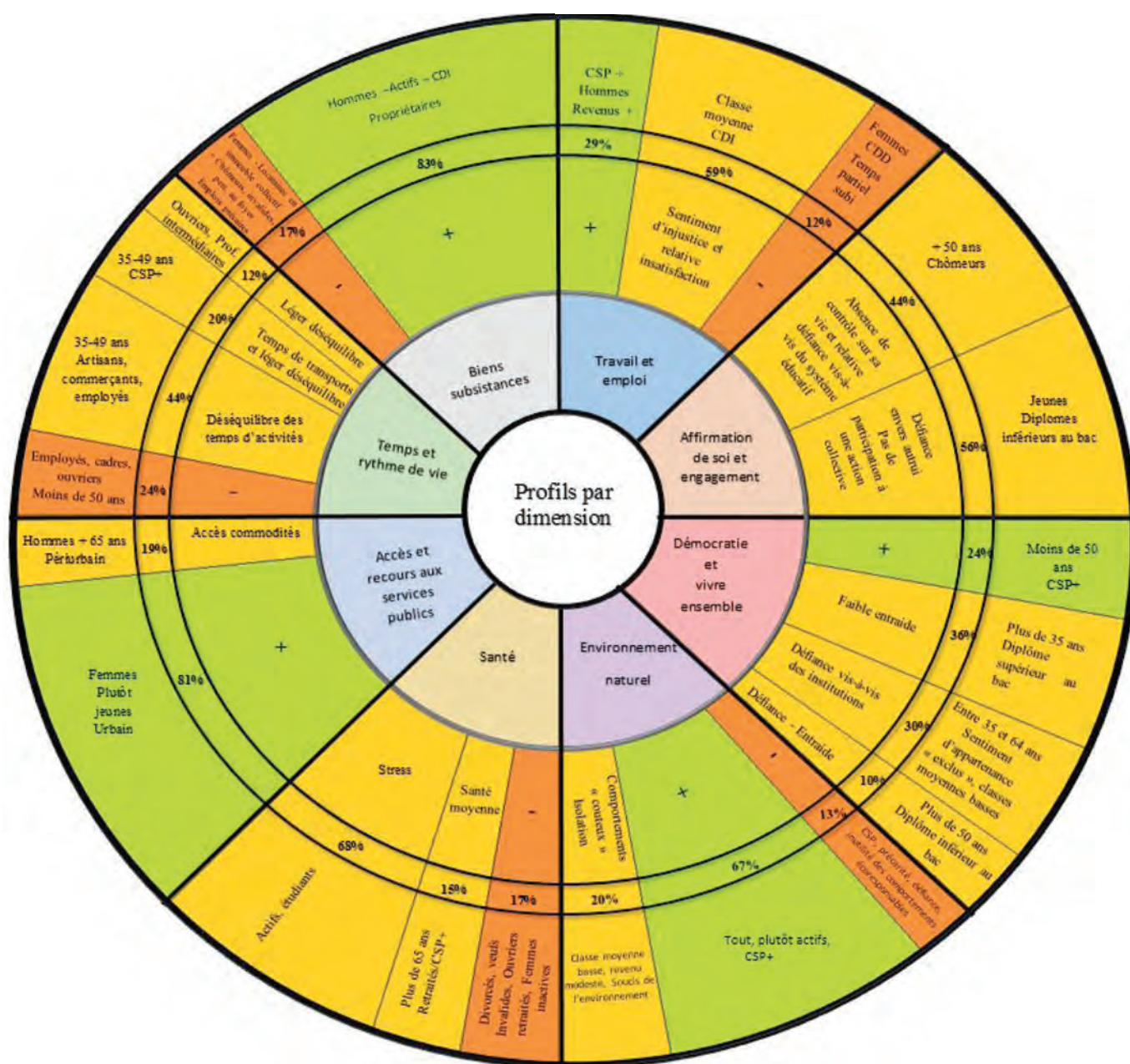
Certaines variables (13/28) sont communes avec d'autres expérimentations conduites autour des indicateurs alternatifs⁶. Aucun indicateur n'est commun avec les dix indicateurs proposés par France Stratégie (cf. [encadré 12 p. 52](#)).

Dimensions (8)	Variables (28)
Travail- Emploi	Taux de satisfaction à l'égard de son travail
	Pourcentage de personnes ressentant un sentiment d'injustice salariale
	Indice de Gini
Affirmation de soi et engagement	Part des personnes ayant le sentiment d'avoir le contrôle de leur vie
	Pourcentage des personnes ayant confiance en autrui
	Pourcentage des personnes ayant confiance dans le système éducatif
	Part des personnes impliquées dans une association, Participation à des mobilisations collectives
Démocratie et vivre ensemble	Pourcentage des personnes ayant confiance dans les institutions
	Part des personnes ayant une possibilité de recours social
	Taux d'entraide
Environnement naturel	Taux de logement bien isolé dans l'agglomération
	Taux de personnes triant toujours leurs déchets
	Part des transports doux dans le déplacement domicile-travail au lieu de résidence en %
	Part des espaces artificialisés dans le territoire en %
	Pourcentage de test positif concernant la qualité bactériologique de l'eau de consommation courante
	Indice de la qualité de l'air
	Pourcentage de personnes trouvant leur quartier sale et pollué
Santé	Taux de personnes ayant une santé juste ou mauvaise, non suivies médicalement
	Part des personnes stressées
Accès et recours aux services publics	Taux de personnes ayant un bon accès physique aux commodités
	Taux de personnes à faibles revenus (seuil de pauvreté) ne bénéficiant pas d'aides sociales
Le temps et le rythme de vie	Pourcentage de personnes mettant moins d'une demi-heure pour se rendre à leur travail
	Part des personnes en situation d'équilibre de leurs temps d'activités
L'accès durable aux biens de subsistance	Pourcentage de personnes déclarant se restreindre sur l'alimentation
	Part des logements suroccupés
	Pourcentage de personnes déclarant se restreindre sur les soins médicaux
	Pourcentage des personnes en dessus du seuil de pauvreté
	Taux d'adéquation entre l'offre et la demande d'hébergement

⁶ Indicateurs de la typologie de la qualité de vie de l'INSEE (cf. [encadré 14 p. 55](#)), Indicateurs de bien-être capabiliste Lorraine, les indicateurs de richesse du Pays de la Loire, l'Indicateurs de Santé Sociale (ISS) de la région Nord-Pas-de-Calais (cf. [encadré 15 p. 59](#)).

L'identification de « profils » de bien-être soutenable

Une deuxième déclinaison a été réalisée pour appréhender les disparités existantes en termes de réalisation entre les différentes catégories d'acteurs. Au regard des indicateurs sélectionnés dans le tableau de bord, un traitement selon la méthode des « nuée dynamique » a permis d'identifier, les groupes particuliers selon leur perception de leur situation et de les mettre en correspondance avec leurs caractéristiques sociodémographiques (CSP, sexe, âges etc..) (*cf. schéma ci-contre*).



Sur la base de cette analyse par profils quatre principaux éléments nuisant à la soutenabilité sociale dans l'agglomération grenobloise ont été identifiés :

- les inégalités de ressources monétaires non compensées par l'accès à des ressources non monétaires,
- la fragilité des relations que les personnes entretiennent avec les institutions, notamment publiques,
- la part des personnes « laissées pour compte » sur un plan social,
- la répartition des temps d'activités, qui apparaît liée à une faible implication dans des actions collectives et des hauts niveaux de stress.

⁷ Créé et mise en forme par Fiona Ottaviani

Du centre du cercle jusqu'au bord :

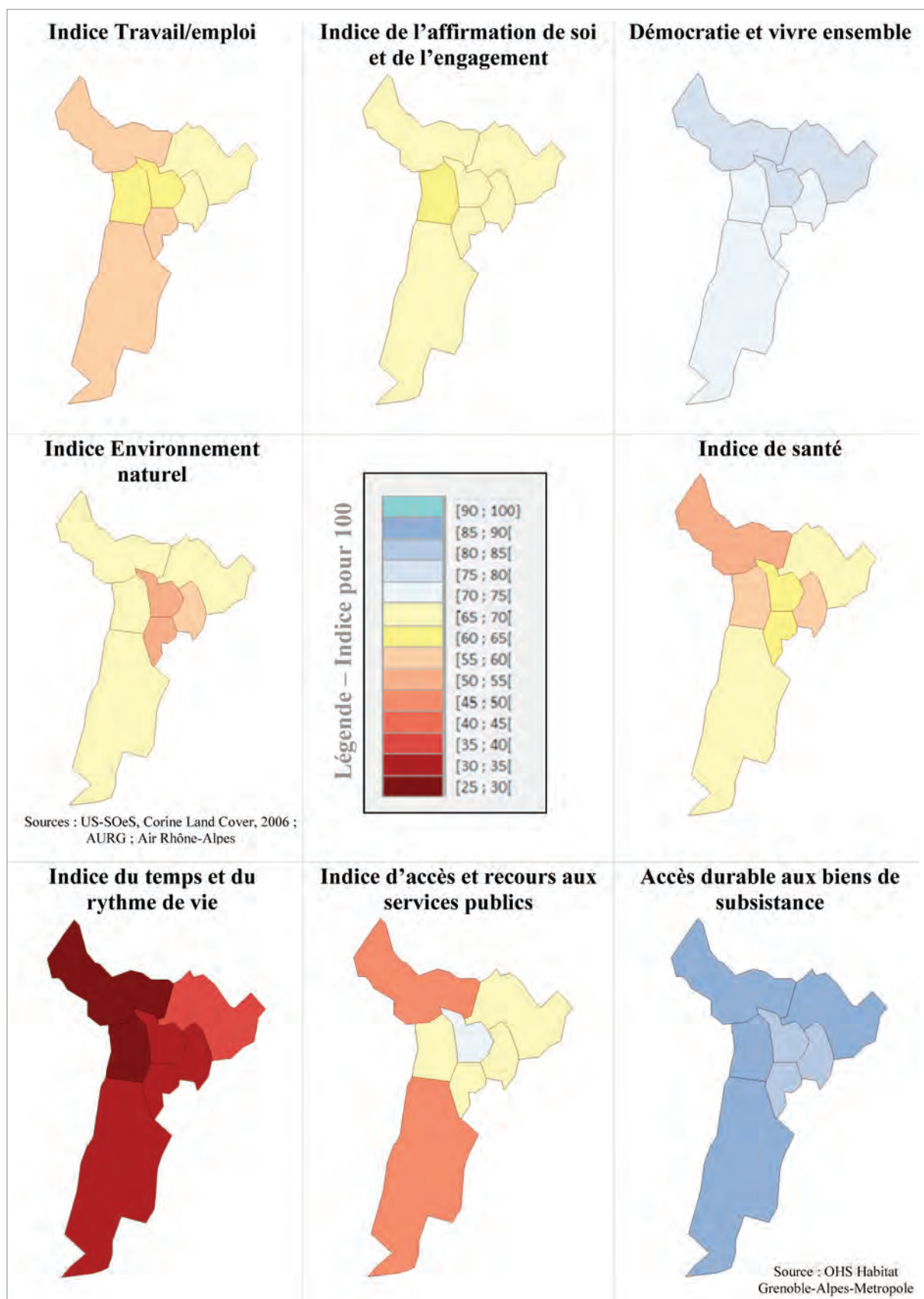
- 1er cercle : les dimensions
- 2e cercle : Situation des classes (quand seulement certains éléments posent problèmes en termes de réalisation, ceux-ci sont indiqués explicitement)
- 3e cercle : Pourcentage des observations auxquels correspond la classe
- 4e cercle : principales caractéristiques de la classe considérée

Situation de la classe au regard de la dimension

Bonne situation

Situation problématique sur un ou plusieurs plans

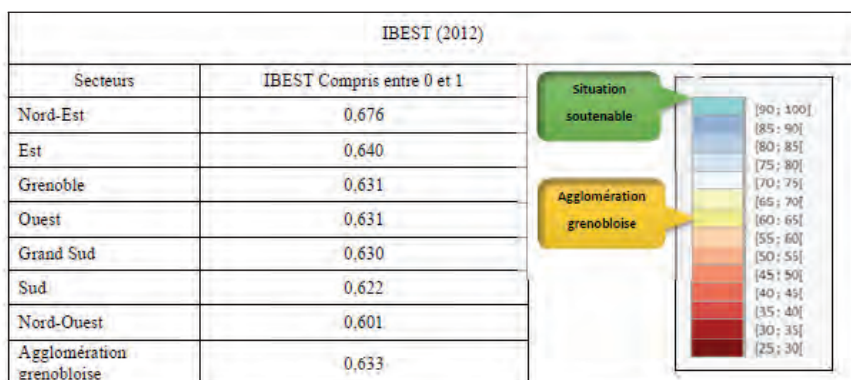
Mauvaise situation



Un indice composite

Une dernière déclinaison a été faite sous la forme d'indicateurs composites constituant de bons outils de communication pour soutenir le changement des représentations.

La construction d'indices composites par dimension, a constitué une étape intermédiaire. Ce passage a facilité la lecture des résultats à travers un traitement cartographique permettant de situer les différents secteurs de l'agglomération selon les différentes thématiques considérées (*cf. cartographies ci-contre*).



Enfin, la construction de l'indice composite de bien-être soutenable sur la base de ces indices dimensionnels permet de repérer les différences entre les territoires, ou secteurs (ensembles de quartiers ou de communes), qui composent l'agglomération grenobloise et notamment de porter un regard comparatif entre les quartiers de la politique de la ville et les quartiers « banals » ou encore entre centre et périphérie.

RÉSULTATS / ÉVALUATION

Les contraintes

- Temps et coûts.
- Reproductibilité de l'enquête.
- Ne fait pas ressortir les dimensions structurantes.

Les atouts

- Une étude innovante inscrite dans un projet de territoire aboutissant à la définition d'un bien-être local.
- Intéresse tous les secteurs des politiques publiques.
- Une acculturation locale.
- Le caractère innovant du projet réside à la fois dans :
 - le choix d'une échelle à la fois globale (l'agglomération) et locale (quartiers ou secteurs) ;
 - forte dimension participative dans la méthode ;
 - apporte des informations qui n'existaient pas en mesurant l'accord entre l'état subjectif (interne) d'un individu (ses désirs et aspirations, sa santé et sa situation psychique...) et son environnement social et/ou naturel (externe) ;
 - cet outil est capable de faire ressortir des écarts entre les différents territoires de l'agglomération grenobloise et pouvoir rendre compte de l'évolution de ces disparités dans le temps.



POUR EN SAVOIR PLUS

Rapport IBEST. Premiers résultats. Octobre 2013.

Rapport Final IBEST. 2015

Fiona Ottaviani, Valérie Fargeon, Anne Le Roy, Claudine Offredi.
« Les enjeux du processus d'institutionnalisation des indicateurs de bien-être territorialisés : le cas de l'expérience grenobloise. 2013 ».

Anne Le Roy, Fiona Ottaviani. « Mesurer pour révéler les dynamiques territoriales ». 2012

Anne Le Roy, Fiona Ottaviani. « Pour un usage soutenable du chiffre dans l'action publique ». 2014

Anne Le Roy, Fiona Ottaviani. « La diversité des expériences locales d'indicateurs alternatifs : une étape nécessaire ? ». 2015.

Anne Le Roy, Fiona Ottaviani. « Du capital social à la soutenabilité sociale : enseignements d'une démarche locale de construction d'indicateurs de bien-être soutenable ». 2016

DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

DISPOSITIF D'ENQUÊTE

Au premier semestre 2011 a été mené un test sur la pertinence d'un questionnaire sur deux quartiers de l'agglomération : un quartier de la politique de la ville (Teisseire) et un quartier dit « banal » (Championnet).

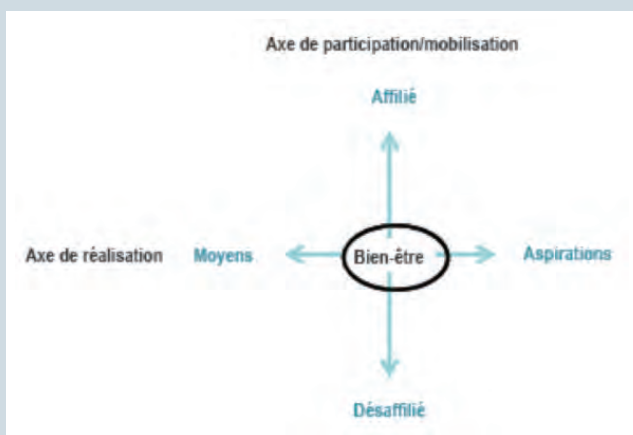
En novembre 2012, l'enquête proprement dite a été conduite auprès d'un échantillon représentatif de la population de l'agglomération grenobloise auprès de 1 000 personnes âgées d'au moins 18 ans (par téléphone). Le recueil des données a été confié à un institut de sondage (IPSOS). L'échantillon a été construit selon la méthode des quotas (sexe, âge, PCS) et stratifié selon les territoires¹.

Début 2013, un sur-échantillonnage a été effectué sur trois quartiers d'une commune de l'agglomération, Eybens. L'exploitation des données par les universitaires s'est déroulée durant l'année 2013.

ANALYSE ET RÉSULTATS

L'analyse a été menée selon deux axes (cf. schéma ci-dessous),

- l'**axe des réalisations** pour mesurer l'accord/tension qui peut exister entre les aspirations et les moyens dont l'individu dispose pour les réaliser² ;
- l'**axe de mobilisation** construit à partir des formes de sociabilité dans lesquelles l'individu s'inscrit et qui peut rendre compte des « mondes » dans lesquels il se projette.



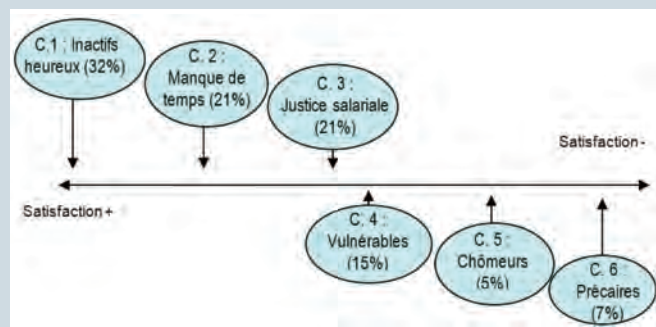
Axe des réalisations : six classes de satisfaction

Il s'agissait de mesurer la satisfaction des individus dans sept champs considérés comme des dimensions majeures du bien-être : les relations avec son entourage, le travail et les conditions d'emploi, le cadre de vie (logement, quartier et ville) et l'état de santé. La classification et le regroupement des données (par algorithme) a permis d'identifier, au sein de la population, six « classes de réalisation », ou ensembles de réponses

¹ Secteurs définis par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG). Au moment de l'enquête, la communauté urbaine de Grenoble ne comptait encore que 27 communes réparties entre 8 grands secteurs : dans chacun d'eux, le nombre de personnes interrogées correspond à son poids démographique réel dans l'ensemble de la population de la métropole grenobloise. Depuis la réalisation de l'enquête, la métropole grenobloise s'est considérablement élargie puisqu'elle rassemble aujourd'hui 49 communes.

² Selon une démarche assez proche de celle des enquêtes sur les conditions de vie & aspirations des Français du CREDOC, par exemple.

caractérisés par des combinaisons présentant une similarité, celles-ci s'organisent à partir d'une sorte de gradient de satisfaction (cf. schéma ci-dessous).



- **Classe 1 : l'inactivité professionnelle.** Il s'agit de personnes qui ont en commun le fait d'être « inactives », c'est-à-dire qu'elles n'ont pas encore ou plus à chercher un emploi. Cette classe comporte donc surtout des gens plutôt jeunes en cours de formation (lycéens ou étudiants) ou des retraités. Elle se caractérise par des indices de satisfaction presque toujours égaux ou supérieurs à ceux observés sur l'ensemble de l'échantillon. Il s'agit donc des individus, sinon les plus « heureux », du moins qui réalisent le mieux leurs aspirations. L'analyse fait ressortir le fait de ne pas encore, ou plus avoir à travailler comme un élément positif pour le bien-être car il permet de se livrer à des pratiques de sociabilité intenses, voire de participer à la production de la vie collective.
- **Classe 2 : le manque de temps.** Cette classe se caractérise par des indicateurs de satisfaction plutôt positifs, en tout cas par rapport aux moyennes établies sur l'ensemble de l'échantillon mais ceux-ci pourraient être encore meilleurs si l'on pouvait disposer d'un peu plus de temps pour soi. L'importance accordée au temps libre est donc une attente forte, caractéristique de cette classe, et relativement moins satisfaite que les autres dimensions du bien-être.
- **Classe 3 : justice salariale.** Dans cette classe, les indicateurs de satisfaction laissent percevoir un certain amoindrissement du bien-être, par rapport aux deux précédentes. La perception de leur niveau de salaire représente le problème des individus de ce groupe, il n'est pas jugé « à la hauteur », au regard des efforts fournis. A défaut d'être dans le besoin, on pourrait dire que les individus de ce groupe sont dans une certaine gêne économique (endettement, restriction mensuelle, etc.), ceci est corrélé à une perception moins bonne de leur état de santé mais aussi à une moindre satisfaction vis-à-vis des pratiques de sociabilité.
- **Classe 4 : le chômage.** Avec cette classe commencent à apparaître des éléments de mal-être, en particulier concernant la santé. Cette perception de vulnérabilité peut concerner tous les âges, tous les milieux socioéconomiques et tous les territoires de l'agglomération mais elle renvoie souvent à des problématiques liées au vieillissement. Ainsi, la santé peut avoir des conséquences assez importantes, notamment sur le plan du lien et des participations collectives, et être source d'un mal-être pour des populations, certes peu nombreuses mais fortement touchées.
- **Classes 5 et 6.** Ces deux dernières classes ont en commun

de cumuler des indicateurs remarquablement inférieurs aux moyennes établies sur l'ensemble de l'échantillon. Cela concerne les demandeurs d'emploi³ et les travailleurs précaires faisant ainsi clairement ressortir l'impact que peuvent avoir des conditions socioéconomiques défavorables, sur le bien-être. Toutes les dimensions de l'axe des réalisations, ou peu s'en faut, sont ici impliquées de telle sorte que le travail précaire, les revenus modestes, les conditions de logement et d'habitat moins confortables s'additionnent pour créer une situation de mal-être qui peut se prolonger par des ruptures sociales.

Axe de mobilisation : cinq univers de sociabilité

La sociabilité comprend l'ensemble des liens noués avec autrui, qu'il s'agisse de personnes proches ou plus lointaines, d'engagements formels ou informels. Une manière fine d'approcher la sociabilité est de l'envisager comme l'activité par laquelle chacun reçoit et produit du lien. Pratiquement, cette dimension du bien-être est appréhendée à partir de la combinaison de quatre types de liens sociaux :

- la **sociabilité intrafamiliale** : il s'agit de considérer si la personne interrogée vit seul, en couple ou en famille (foyer).
- les **pratiques de sociabilité** mesurées à partir de la fréquence des rencontres avec les membres de sa famille (hors les membres du foyer), ses amis, ses voisins et ses collègues (hors du travail).
- la **sociabilité culturelle** et sportive, évaluée à partir de la lecture de livres et de journaux, du « temps écran » et de la fréquence des sorties
- la **sociabilité citoyenne** qui tient compte de la participation aux différentes consultations électorales (locales, nationales ou professionnelles) et de la participation à divers types de mobilisations collectives.

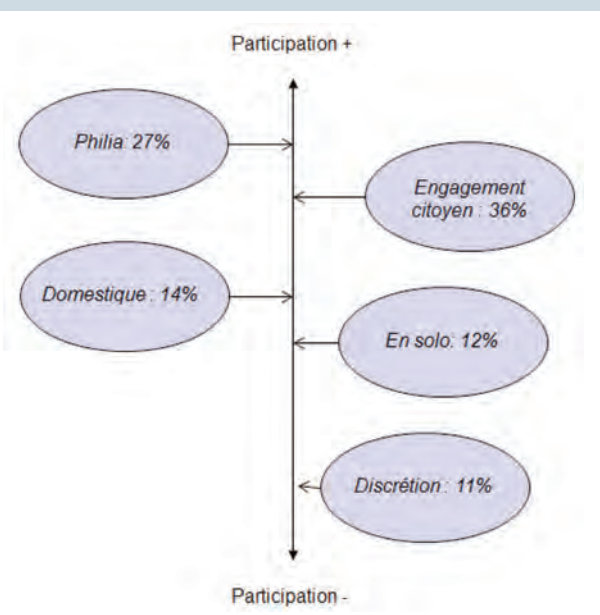
Leur combinaison permet de dessiner les contours de différentes formes de sociabilité (cf. schéma ci-contre).

- **L'univers de la philia.** C'est l'univers de la plus grande sociabilité à la fois marqué par l'entourage résidentiel mais aussi de fréquentes rencontres avec ses proches. Cette forme de sociabilité a manifestement le plus fort impact sur le bien-être ressenti (moindre impression d'être stressé, plus fort sentiment d'avoir le contrôle sur son existence, etc.), elle traduit le bonheur d'être entouré. Son impact le plus remarquable tient dans le fait qu'elle permet de pallier, au moins en partie, et du point de vue de la perception de son bien-être en tout cas, l'effet de conditions de vie problématiques.
- **L'univers de l'engagement citoyen.** Il décrit des formes de sociabilité caractérisées par différents types d'investissement dans la vie de la Cité. Cette forme de sociabilité traduit une bonne intégration sociale et une conscience d'autrui. Mais elle ne « comble » pas assez ceux qui la développent puisqu'elle n'a que peu d'effet sur le bien-être ressenti.
- **L'univers domestique.** Cet univers des pratiques de sociabilité est resserré sur l'espace domestique puisque les sorties y sont, sinon rares, du moins peu fréquentes avec des effets

très variables sur la perception du bien-être. Pour certains (parmi les plus jeunes des milieux populaires, par exemple), il peut désigner un certain « empêchement » à développer davantage de sociabilité. Pour d'autres (un peu plus âgés), il correspond à une période d'investissement consenti pour la formation d'une famille encore « jeune », il renvoie parfois à un « repli » nourri par une certaine méfiance envers autrui.

- **L'univers solo.** À l'opposé du précédent, cet univers de sociabilité est très marqué par les sorties, il ne semble pourtant pas que celles-ci aient un rôle positif évident sur la perception du bien-être. Tout en étant très active, la sociabilité des solos peut jouer un rôle de « palliatif » mis en place dans l'attente d'une forme plus stable du lien.
- **L'univers de la discrétion.** Dans ce dernier univers, la sociabilité devient discrète, discontinue et peut-être même assez fragile. Cet amoindrissement de la sociabilité a un impact négatif sur la perception de son bien-être. Cela peut correspondre chez les plus âgés à une forme d'adaptation au vieillissement mais renvoie à des formes d'isolement chez certains séniors, surtout dans les milieux populaires.

Une liaison assez claire apparaît entre la satisfaction que l'on exprime sur sa vie en général, voire son sentiment de bonheur, et les différentes formes de sociabilité (la configuration des liens sociaux dans lesquels on est insérés, leur intensité, leur diversité, leur qualité). Une prime semble devoir être accordée à la sociabilité familiale et aux relations amicales qui déterminent systématiquement une meilleure appréciation de son bien-être. L'homme ne réalise pleinement son individualité qu'en relation avec autrui. En effet, les différentes formes de la sociabilité (famille, amis, voisins...) constituent le moyen de mobiliser diverses ressources immatérielles (des informations) ou matérielles (monétaires ou en nature) pour développer ses conceptions, faire valoir ses droits atteindre ses objectifs et réaliser ses aspirations. Ce « capital social » est donc plus globalement une condition de son épanouissement.



³ Dont la part diffère du taux de chômage officiel (10 %, au moment de l'enquête), notamment en raison du fait qu'elle est calculée sur l'ensemble de la population âgée d'au moins 18 ans.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- **ARF** (Association des Régions de France). « Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs ». Rapport du groupe de travail sur les indicateurs de développement durable. 2012
- **Boulanger Paul-Marie**. « Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique ». 2004
- **Bruno Isabelle**. « La déroute du « benchmarking social » : La coordination des luttes nationales contre l'exclusion et la pauvreté en Europe ». Revue Française de Socio-Économie, 5(1), 041. 2010
- **Caminel Thierry, Giraud Gaël, Frémeaux Philippe, Lalucq Aurore, Roman Philippe**. « Produire plus, polluer moins : l'impossible découplage ? ». Paris : Les Petits Matins. 2014
- **Cassiers Isabelle**. « Redéfinir la prospérité: jalons pour un débat public ». La Tour-d'Aigues: Éditions de l'Aube. 2011.
- **Cassiers Isabelle et Thiry Géraldine**. « Au-delà du PIB : Réconcilier ce qui compte et ce que l'on compte ». Regards Économiques, n° 75, Décembre 2009.
- **Cassiers Isabelle et Thiry Géraldine**. « Du PIB aux nouveaux indicateurs de prospérité : les enjeux d'un tournant historique ». In Cassiers, I. (Ed.). (2011). Redéfinir la prospérité: jalons pour un débat public. La Tour
- **Chancel Lucas, Thiry Géraldine & Demailly Damien**. « Les nouveaux indicateurs de prospérité : pour quoi faire? Enseignements de six expériences nationales ». Etude IDDRI. 2014
- **Commission Européenne**. « Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen. « Le PIB et au-delà. Mesurer le progrès dans un monde en mutation ». 2009
- **FAIR (Collectif)**. « La richesse autrement ». Alternatives Économiques. Hors-Série n°48, Mars 2011.
- **FNAU**. « Du désir de bien-être urbain à la mesure de la qualité de la vie, peut-on évaluer le « bonheur territorial ». N°19. Mai 2005
- **France Stratégie**. « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France ». Vincent Aussilloux, Julia Charrié, Matthieu Jeanne-ney, David Marguerit et Adélaïde Ploux-Chillès. Note d'analyse de France Stratégie, n°32, juin 2015,
- **Frémeaux Philippe, Kalinowski Wojtek & Lalucq Aurore**. « Transition écologique, mode d'emploi ». Paris. les Petits matins/Alternatives économiques. 2013
- **Gadrey Jean & Jany-Catrice Florence**. Les nouveaux indicateurs de richesse. Paris: la Découverte. 2012
- **Giraud Gaël & Renouard Cécile**. « 20 propositions pour réformer le capitalisme ». Ed Flammarion. 2009
- **Giraud Gaël & Renouard Cécile**. « Le facteur 12 – Pourquoi faut-il plafonner les revenus ? ». Ed carnets Nord-Montpar-nasse. 2012
- **Giraud Gaël**. « L'illusion financière ». Ed de l'Atelier. 2014
- **IDDRI**. « L'initiative européenne « Au-delà du PIB » : état des lieux et pistes pour le futur ». Note de cadrage – Séminaire Nouvelle Prospérité. 2015
- **Jany-Catrice Florence & Marlier Grégory**. « Évaluer la santé sociale des régions françaises : entre enjeux économiques, épistémologiques et politiques ». Revue d'Économie Régionale & Urbaine, février(4), 647. 2013
- **Jany-Catrice Florence** (coord.). « Inégalités et pauvretés dans le Nord-Pas de Calais. Baromètres ». Ed. Conseil Régional Nord-Pas de Calais. 2009
- **Jany-Catrice Florence, Kampelmann Stephan**. « L'indicateur de bien-être économique appliqué à la France ». Revue Française d'Économie. 2008
- **Jany-Catrice Florence, Méda Dominique**. « Mesurer autrement la richesse ». Cahiers Français n° 355, La Documentation française. 2010
- **Jany-Catrice Florence**. « La performance totale. Nouvel esprit du capitalisme ? ». Ed. presses universitaires du septentrion. 2012
- **Jany-Catrice Florence & Bardet. F.** « Les politiques de quantification ». Paris: Éd. la Découverte. 2010
- **Laurent Éloi**. « Le bien-être en trois dimensions ». Revue de l'OFCE. 2016
- **Laurent Éloi**. « Vers l'égalité des territoires ». Ministère de l'égalité des territoires et du logement. 2013
- **Le Clézio Philippe**. Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique, CESE. Paris, Avis du 26/05/2009
- **Méda Dominique**. « La mystique de la croissance: comment s'en libérer ? ». Paris: Flammarion. 2013
- **Méda Dominique & Jany-Catrice Florence**. « Faut-il attendre la croissance ? ». La documentation française. 2016
- **Méda Dominique**. « Qu'est-ce que la richesse ? ». Ed. Flammarion. 2009
- **Méda Dominique**. « Quel progrès faut-il mesurer ? ». Revue Esprit. Juin 2009
- **Ogien Albert**. « La valeur sociale du chiffre : La quantification de l'action publique entre performance et démocratie ». Revue Française de Socio-Économie, 5(1), 19. 2010
- **Ottaviani Fiona**. « Performativité des indicateurs : indicateurs alternatifs et transformation des modes de rationalisation ». 2015 (*Thèse*)
- **Pessis Céline, Topçu Sezin & Bonneuil Christophe**. « Une autre histoire des "Trente Glorieuses": modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre ». Paris : La Découverte. 2013
- **Piketty Thomas**. « Le capital au XXI^e siècle ». Paris: Éditions du Seuil. 2013
- **Renouard Cécile**. Corporate Social Responsibility, Utilitarianism, and the Capabilities Approach. Journal of Business Ethics, 98(1), 85–97. 2011
- **Sen Amartya**. « La possibilité du choix social ». Conférence Nobel. Revue de l'OFCE n° 70 / juillet 1999
- **Seni Claudia**. « L'Économie du bonheur ». La république des idées. 2014
- **Stiglitz Joseph, Sen Amartya, Fitoussi Jean-Paul**. « Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social », rapport au président de la République. 2009.
- **Thiry Géraldine et Gueret Adeline**. « De nouvelles finalités pour l'économie - L'enjeu des nouveaux indicateurs de richesse ». Université de Louvain. 2015
- **Viveret Patrick**. « Reconsidérer la richesse ». Rapport à la demande de Guy Hascouët. 2002

SÉLECTION DE QUELQUES ÉTUDE DE L'INSEE EN RÉFÉRENCE AUX INDICATEURS DE BIEN-ÊTRE

- **Insee Octant.** N°90. Les habitants de Maurepas et du Blosne jugent leur quartier. Juillet 2002. Laurence LUONG

Au printemps 2001, 980 ménages habitant les territoires prioritaires du contrat de ville du Blosne et de Maurepas à Rennes ont répondu aux enquêteurs de l'Insee venus les interroger sur leur quartier et la perception qu'ils en avaient : qualité de l'habitat et de l'environnement, sécurité, usage des services et relations sociales établies au sein du quartier. Le questionnaire comportait des questions relatives au ménage et des questions individuelles auxquelles répondaient les plus de 15 ans tirés au sort dans le ménage (trois maximum). En tout, 1600 personnes environ ont répondu aux questions posées. Cette enquête a pu être mise en œuvre grâce à un partenariat avec l'Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale (APRAS) représentant la ville de Rennes, la Caisse d'allocations familiales et le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine. Cette enquête est une extension de l'enquête nationale menée sur l'ensemble du territoire auprès de 10 030 ménages.

- **Insee Première.** N°1519. Octobre 2014. Une approche de la qualité de vie dans les territoires. Robert Reynard, Pascal Viallette.

Une trentaine d'indicateurs permettent d'appréhender la qualité de vie dans les différents territoires de vie de France métropolitaine, espaces dans lesquels les habitants recourent aux équipements et services les plus courants. Huit grands types de territoires se distinguent : des territoires franciliens, certains aisés mais assez inégalitaires et très denses, d'autres dans le sud-ouest parisien, particulièrement favorisés, hormis pour les temps de trajet domicile-travail ; les métropoles régionales, qui possèdent des équipements fournis et accessibles mais présentent certaines difficultés sociales ; le périurbain des grandes métropoles régionales dynamiques, un peu moins aisé que les précédents mais plus impliqué dans la vie citoyenne ; des territoires plutôt denses en situation peu favorable, essentiellement dans le Nord-Est et le Sud-Est ; des bourgs et petites villes en situation intermédiaire dans le Bassin parisien et à l'Est ; des territoires autour de villes moyennes présentant de nombreux atouts dans l'Ouest et le Sud-Ouest ; des territoires plutôt isolés, peu urbanisés, hors de l'influence des grands pôles.

- **Insee Analyses Bretagne.** N°6. Octobre 2014. Une nouvelle lecture des territoires du grand ouest au travers d'indicateurs de qualité de vie. Jean François Hervé

La qualité de vie recouvre de multiples dimensions qui ne se réduisent pas au niveau de revenu. À l'échelle des territoires, les conditions de vie, d'emploi, de logement ou les possibilités d'accès aux services constituent d'autres dimensions pouvant s'objectiver. Pour les territoires du grand ouest, l'étude de ces aspects révèle différentes réalités dont la diversité est principalement liée à la densité de population et à l'accessibilité de l'emploi. Elle fait également apparaître six profils-types de territoires ayant chacun des situations et enjeux distincts.

- **Insee première.** N°1428 Janvier 2013. Qualité de vie et bien-être vont souvent de pair. Marie-Hélène Amiel, Pascal Godefroy et Stéfan Lollivier

Le rapport sur la mesure du progrès économique et social, rédigé

par la Commission présidée par le Professeur Stiglitz recommande, entre autres, d'améliorer la mesure de la qualité de la vie, afin de ne pas se focaliser trop exclusivement sur un indicateur unique, notamment le produit intérieur brut (PIB). Dans la foulée du rapport, de nombreuses initiatives nationales et internationales ont vu le jour afin de proposer des indicateurs qui permettent de mieux appréhender la qualité de la vie. Parmi les nombreuses initiatives prises en France, une enquête spécifique, l'enquête sur la qualité de vie, a été réalisée en 2011 par l'Insee afin de considérer simultanément la plupart des dimensions de la qualité de vie préconisées dans le rapport.

- L'écart entre la mesure statistique des faits socio-économiques et la perception de ces mêmes faits par les citoyens est devenu depuis quelques années un sujet sensible. Aussi, pour mieux appréhender la qualité de vie des personnes, deux angles d'approche sont retenus :

- l'évaluation de la situation d'une personne à partir de critères objectifs sur, par exemple, les conditions de vie matérielles, le niveau d'éducation, l'insécurité économique et physique. le bien-être subjectif (Quelle satisfaction est-ce que je retire de ma vie ?) Des données prochainement disponibles permettront de mesurer la qualité perçue des activités quotidiennes autres que le travail.

- **Insee.** « Les moments agréables de la vie quotidienne ». Layla Ricroch. Insee Première n° 1378, 2011.

- **Insee.** « Satisfaction dans la vie : les personnes se donnent 7 sur 10 en moyenne ». Pascal Godefroy. Références France, portrait social, édition 2011.

- **Insee.** « Une mesure de la qualité de la vie ». Albouy Valérie, Godefroy Pascal, Lollivier Stéfan. Références France, portrait social, édition 2010.

- **Insee.** « Les personnes modestes en milieu urbain sont celles qui cumulent le plus de difficultés en matière de qualité de vie ». Marie-Hélène Amiel, Pascal Godefroy, Stéfan Lollivier. Références France, portrait social, édition 2012.

LISTES DES ENCADRÉS

1. Des expériences de mobilisation citoyenne
2. La démocratie dans l'approche d'Amartya Sen
3. La méthode SPIRAL
4. Six types de biens communs
5. Les grandes enquêtes de satisfaction à l'égard de la vie
6. La théorie du « ruissellement » / Trickle down economics
7. Le paradoxe d'Easterlin
8. Le concept de « capacités »
9. La stratégie Europe 2020
10. Les douze recommandations du rapport Stiglitz
11. Indicateurs pour mesurer la qualité de la croissance, proposés par France Stratégie
12. Liste d'indicateurs proposée conjointement par le CESE et France Stratégie
13. Les dix indicateurs de la qualité de vie et de développement durable
14. Les indicateurs mobilisés par l'INSEE
15. Recensement des initiatives des Régions en matière d'indicateurs de bien-être
16. Extrait du rapport de l'ARF
17. Le bien-être dans les métropoles

INDICATEURS DE QUALITÉ DE VIE DISPONIBLES À L'INSEE

Dimens°	Code Variable	Libellé de l'indicateur	Année	Source
00-00	Généralité			
	I0000_Pop_Rec	Population	2013	Insee, Recensement de la population
01-00	Accessibilité aux équipements			
	I0101_Proxi_Rec	Part de la population ayant accès en moyenne aux 21 équipements de la gamme de proximité en 7 minutes ou moins (en %)	2015	Insee, Base permanente des équipements - Recensement de la population ; Insee, METRIC
	I0102_Inter_Rec	Part de la population ayant accès en moyenne aux 12 équipements de la gamme intermédiaire en 15 minutes ou moins (en %)	2015	Insee, Base permanente des équipements - Recensement de la population ; Insee, METRIC
02-00	Culture - Sports - Loisirs - Vie associative			
	I0201_Cinema_Rec	Part de la population ayant accès à un cinéma en 15 minutes ou moins (en %)	2015	Insee, Base permanente des équipements - Recensement de la population ; Insee, METRIC
	I0202_sport_Rec	Part des 20-59 ans détenant une licence dans un club sportif (en %)	2012	Mission des études et de l'observation statistique (MEOS) du ministère des Sports ; Insee, Recensement de la population
03-00	Éducation			
	I0301_DIPL_Rec	Part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat (taux standardisé selon l'âge en %)	2013	Insee, Recensement de la population
	I0302_Bac_2029_Rec	Part des 20-29 ans ayant au moins le baccalauréat (en %)	2013	Insee, Recensement de la population
04-00	Égalité hommes-femmes			
	I0401_txEMPLHF_2554_Rec	Écart entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes pour les 25-54 ans (valeur absolue, en points)	2013	Insee, Recensement de la population
	I0402_ECSalHorMoyHF_Rec	Écart relatif entre le salaire net horaire moyen des femmes et celui des hommes (valeur absolue, en %)	2013	Insee, DADS
05-00	Emploi - travail			
	I0501_TxEmp_2554_Rec	Taux d'emploi des 25-54 ans (en %)	2013	Insee, Recensement de la population
	I0502_SalStable_Rec	Part des salariés en emploi stable (CDI ou fonction publique) (en %)	2013	Insee, Recensement de la population
	I0503_EmlForm_1825_Rec	Part des 18-25 ans en emploi ou en formation (en %)	2013	Insee, Recensement de la population
	I0504_SalTPDads_Rec	Salaire net horaire moyen des salariés à temps plein (base 100 Métropole)	2013	Insee, DADS
	I0505_ChomLg_Rec	Part des chômeurs de longue durée (plus d'un an) dans la population active de 15-64 ans (en %)	2013	Insee, Recensement de la population
	I0506_TxChom_Rec	Part des chômeurs dans la population active de 15-64 ans (en %)	2013	Insee, Recensement de la population
	I0507_AdeqCS_Rec	Niveau d'adéquation potentielle, au regard des catégories sociales, des emplois du territoire et de la population active occupée (en %)	2013	Insee, Recensement de la population
06-00	Environnement			
	I0601_SurfArti_Rec	Part des espaces artificialisés dans le territoire (en %)	2012	Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover
07-00	Équilibre travail - vie privée			
	I0701_ActOccM30_Rec	Part des actifs occupés résidant à 30 minutes ou moins de leur lieu de travail (en %)	2013	Insee, Recensement de la population - METRIC
08-00	Logement			
	I0801_PopLogSurOcc_Rec	Part de la population vivant dans un logement en situation de suroccupation (résidences principales occupées par 2 personnes ou plus) (en %)	2013	Insee, Recensement de la population exploitation complémentaire
	I0802_PopSsSdB_Rec	Part de la population vivant dans un logement sans salle de bain (en %)	2013	Insee, Recensement de la population
09-00	Relations sociales			
	I0901_PopSeul75_Rec	Part des personnes de 75 ans ou plus vivant seules (en %)	2013	Insee, Recensement de la population
	I0902_FamMono_Rec	Part des familles monoparentales (en %)	2013	Insee, Recensement de la population
10-00	Revenus			
	I1001_RD_Med_Rec	Revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie) médian (en euros)	2012	Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012
	I1002_Foylmp_Rec	Part des foyers fiscaux imposés (en %)	2013	DGFIP, IRPP
	I1003_RevNetlmpMoy_Rec	Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal (base 100 Métropole)	2013	DGFIP, IRPP
11-00	Santé			
	I1101_ICM_Rec	Indicatrice d'alerte (= 1 si moins de 20 000 habitants) de la qualité de l'ICM (I1101)	2013	Insee, Recensement de la population
	I1101_ICM_Rec	Indice comparatif de mortalité globale (base 100 France)	2010-2014	Insee, État civil, Recensement de la population
	I1102_APL_MG_Rec	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes libéraux (nombre de médecins en ETP pour 100 000 habitants)	2013	SNIR-AM 2013 ; Cnam-TS ; Insee, Recensement de la population 2011
	I1103_Sante_Rec	Part de la population ayant accès en moyenne à un médecin généraliste et à une pharmacie en 10 minutes ou moins (en %)	2015	Insee, Base permanente des équipements - Recensement de la population ; Insee, METRIC
12-00	Sécurité			
	I1201_Seveso_Rec	Part de la population vivant dans une commune avec au moins un établissement SEVESO seuil haut (en %)	2012	CGDD, Inventaire des établissements Seveso ; Insee, recensement de la population
13-00	Transports			
	I1301_ModeTC_Rec	Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail au lieu de résidence (en %)	2013	Insee, Recensement de la population
14-00	Vie citoyenne			
	I1401_Presid_Rec	Taux de participation électorale au 1 ^{er} tour de l'élection présidentielle (en %)	2012	Ministère de l'intérieur
	I1402_Ag21_Rec	Part de la population couverte par un agenda 21 de « proximité » (en %)	2013	CGDD ; Comité 21

Point Ancien (_Anc)				
00-00	Généralité			
	I0000_Pop_Anc	Population	1999	Insee, Recensement de la population
01-00	Accessibilité aux équipements			
	I0101_Proxi_Anc	Part de la population ayant accès en moyenne aux 21 équipements de la gamme de proximité en 7 minutes ou moins (en %)	nd	Temporairement. Insee - SCEES, Inventaire communal ; Insee, Recensement de la population 1999 ; Insee, METRIC
	I0102_Inter_Anc	Part de la population ayant accès en moyenne aux 12 équipements de la gamme intermédiaire en 15 minutes ou moins (en %)	nd	Temporairement. Insee - SCEES, Inventaire communal ; Insee, Recensement de la population 1999 ; Insee, METRIC
02-00	Culture - Sports - Loisirs - Vie associative			
	I0201_Cinema_Anc	Part de la population ayant accès à un cinéma en 15 minutes ou moins (en %)	nd	nd
	I0202_sport_Anc	Part des 20-60 ans détenant une licence dans un club sportif (en %)	nd	nd
03-00	Éducation			
	I0301_DIPL_Anc	Part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat (taux standardisé selon l'âge en %)	1999	Insee, Recensement de la population
	I0302_Bac_2029_Anc	Part des 20-29 ans ayant au moins le baccalauréat (en %)	1999	Insee, Recensement de la population
04-00	Égalité hommes-femmes			
	I0401_txEMPLHF_2554_Anc	Écart entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes pour les 25-54 ans (valeur absolue, en points)	1999	Insee, Recensement de la population
	I0402_ECSalHorMoyHF_Anc	Écart relatif entre le salaire net horaire moyen des femmes et celui des hommes (valeur absolue, en %)	2002	Insee, DADS
05-00	Emploi - travail			
	I0501_TxEmp_2554_Anc	Taux d'emploi des 25-54 ans (en %)	1999	Insee, Recensement de la population
	I0502_SalStable_Anc	Part des salariés en emploi stable (CDI ou fonction publique) (en %)	1999	Insee, Recensement de la population
	I0503_EmlForm_1825_Anc	Part des 18-25 ans en emploi ou en formation (en %)	1999	Insee, Recensement de la population
	I0504_SalTPDads_Anc	Salaire net horaire moyen des salariés à temps plein (base 100 Métropole)	2002	Insee, DADS
	I0505_ChomLg_Anc	Part des chômeurs de longue durée (plus d'un an) dans la population active de 15-64 ans (en %)	1999	Insee, Recensement de la population
	I0506_TxChom_Anc	Part des chômeurs dans la population active de 15-64 ans (en %)	1999	Insee, Recensement de la population
	I0507_AdeqCS_Anc	Niveau d'adéquation potentielle, au regard des catégories sociales, des emplois du territoire et de la population active occupée (en %)	nd	nd
06-00	Environnement			
	I0601_SurfArti_Anc	Part des espaces artificialisés dans le territoire (en %)	2006	Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover
07-00	Équilibre travail - vie privée			
	I0701_ActOccM30_Anc	Part des actifs occupés résidant à 30 minutes ou moins de leur lieu de travail (en %)	1999	Insee, recensement de la population - METRIC
08-00	Logement			
	I0801_PopLogSurOcc_Anc	Part de la population vivant dans un logement en situation de suroccupation (résidences principales occupées par 2 personnes ou plus)(en %)	1999	Insee, Recensement de la population exploitation complémentaire
	I0802_PopSsSdB_Anc	Part de la population vivant dans un logement sans salle de bain (en %)	1999	Insee, Recensement de la population
09-00	Relations sociales			
	I0901_PopSeul75_Anc	Part des personnes de 75 ans ou plus vivant seules (en %)	1999	Insee, Recensement de la population
	I0902_FamMono_Anc	Part des familles monoparentales (en %)	1999	Insee, Recensement de la population
10-00	Revenus			
	I1001_RD_Med_Anc	Revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie) médian (en euros)	nd	nd
	I1002_FoyImp_Anc	Part des foyers fiscaux imposés (en %)	1999	DGFIP, IRPP
	I1003_RevNetImpMoy_Anc	Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal (base 100 Métropole)	1999	DGFIP, IRPP
11-00	Santé			
	I1101_ICM_Anc	Indicatrice d'alerte (= 1 si moins de 20 000 habitants) de la qualité de l'ICM (I1101)	1999	Insee, Recensement de la population
	I1101_ICM_Anc	Indice comparatif de mortalité globale (base 100 France)	1998-2002	Insee, État civil, Recensement de la population
	I1102_APL_MG_Anc	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes libéraux (nombre de médecins en ETP pour 100 000 habitants)	nd	nd
	I1103_Sante_Anc	Part de la population ayant accès en moyenne à un médecin généraliste et à une pharmacie en 10 minutes ou moins (en %)	nd	Temporairement. Insee - SCEES, Inventaire communal ; Insee, Recensement de la population 1999 ; Insee, METRIC
12-00	Sécurité			
	I1201_Seveso_Anc	Part de la population vivant dans une commune avec au moins un établissement SEVESO seuil haut (en %)	nd	nd
13-00	Transports			
	I1301_ModeTC_Anc	Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail au lieu de résidence (en %)	nd	nd
14-00	Vie citoyenne			
	I1401_Presid_Anc	Taux de participation électorale au 1er tour de l'élection présidentielle (en %)	2002	Ministère de l'intérieur
	I1402_Ag21_Anc	Part de la population couverte par un agenda 21 de « proximité » (en %)	nd	nd

UNE VUE SYNOPTIQUE DE L'ENSEMBLE DU RAPPORT

Partie 1 RÉFLEXION POUR LA CONSTRUCTION	Partie 2 MISE À L'AGENDA DE LA QUESTION	Partie 3 PANORMA D'INDICATEURS
<i>Quelles questions se poser pour un IBE/RM ?</i>	<i>Quelles sont aujourd'hui les termes du débat ?</i>	<i>Quels enseignements tirer d'expériences antérieures ?</i>
COMMENT ASSEMBLER <i>Les différentes pièces du puzzle</i>	LE PIB UN INDICATEUR HÉGÉMONIQUE	UN FOISONNEMENT D'INDICATEURS DE BIEN-ÊTRE
VISÉES <i>Mesurer pour quels usages ?</i>	Le PIB s'est imposé historiquement	7 (à 9) FICHES EXEMPLES (en fin de doc)
PROCESSUS <i>Qui mettre autour de la table ?</i>	Un contexte qui a changé	GRANDS CONSTATS → <i>Vers des indic de 2^{nde} génération / Post Stiglitz</i>
DIMENSIONS <i>Qu'est-ce qui compte vraiment ?</i>	Quatre critiques majeures adressées au PIB	Les promoteurs → <i>Vers une intégration de la société civile</i>
VARIABLES <i>Que faut-il mesurer ?</i>	ÉMERGENCE D'INDICATEURS ALTERNATIFS	Les conceptions du bien-être Une approche par les « ressources » Une approche centrée sur le « bien être » → <i>Multidimensionnalité</i>
CONSTRUCTION <i>Comment agréger ?</i>	Des chercheurs lancent le débat	Les Variables Objectives → Subjectives → <i>Faisant l'objet d'un choix démocratiques</i>
<i>Quelle forme donner à l'indicateur ?</i> → Forme liée à la visée	L'implication des grandes institutions PNUD et le concept de « c apabilities » OCDE UE	Les modalités d'agrégation Tbix de bord Des indices synthétiques → <i>Des indicateurs-clés en très petits nombre</i>
	LA FRANCE ENTRE DANS LA DYNAMIQUE	Difusion → <i>Territorialisation</i>
	Au niveau gouvernemental Commission Stiglitz (recommandations) France Stratégie/ CESE La loi Sas et ses enjeux Mobilisation de l'appareil statistique français	
	Au niveau des terriroires Vecteurs par excellence du BE Les régions pionnières Les métropole : une démarche moins courante	



Contact

Isabelle de Boismenu

02 99 01 86 52

i.deboismenu@audiar.org

Photos

Audiar (non mentionnées)